



RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

ayant pour objet

**le Dossier de Demande d'Autorisation Unique
DDAU**

présenté par la S.A.S. ENERGIE 08

**relatif au projet d'exploitation d'un parc éolien
comportant 3 éoliennes et 1 poste de livraison sur la
commune de DECHY ainsi que 2 éoliennes sur la
commune de DOUCOURT et 1 éolienne sur la
commune de CANTIN**

**Commissaire enquêteur titulaire : DEBSKI François
Suppléant : DERIEUX Hubert**

LE RAPPORT

TITRE 1: CONTEXTE ET OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE p4

- 1-1 Objet et genèse du projet
- 1-2 Contexte éolien
- 1-3 Aires d'études

TITRE 2: PROCEDURE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE p10

- 1 – Saisine
- 2 - Planification et organisation de l'enquête
 - 2-1 La publicité
 - 2-2 Les pièces du dossier accessibles au public
 - 2-3 Les permanences
 - 2-4 Clôture de l'enquête
 - 2-5 Observations sur le déroulement de l'enquête

TITRE 3: ANALYSE DU DOSSIER DE DEMANDE UNIQUE (DDAU) p17

- 1 - Structure du dossier
- 2 - La demande d'autorisation et le dossier administratif (résumé des 6 points de l'article R 5112-3 du code de l'Environnement)
- 3 - Résumé des pièces jointes obligatoires (article R512-6)
 - 3-1 La cartographie
 - 3-2 Contenu de l'étude d'impact (article R512-8)
 - 3-2-1 Etat initial du site et de son environnement
 - 3-2-1-1 Analyse de l'état initial du site
 - 3-2-1-2 Justification du choix
 - 3-2-1-3 Présentation du projet
 - 3-2-2 Analyse des effets sur l'environnement
 - 3-2-2-1 Impacts positifs
 - 3-2-2-2 Impacts temporaires
 - 3-2-2-3 Impacts directs et permanents
 - 3-2-3 Les mesures envisagées pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients de l'installation
 - 3-2-4 Les conditions de remise en état
 - 3-2-5 La méthodologie appliquée
 - 3-3 Contenu de l'étude de dangers
 - 3-4 Les pièces complémentaires

4 - L'avis de l'autorité environnementale

5 - Remarques du commissaire enquêteur sur le dossier

TITRE 4 : ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC p29

1 - Analyse globale

2 - Transcription des observations/questions du public, suivi des réponses du maître d'ouvrage et avis du commissaire enquêteur

3 - Les observations de soutien au projet

LES PIÈCES JOINTES p 263

Pièces jointes intégrées au présent dossier

Pièce 1 : Plan de localisation du projet

Pièce 2 : Décision du TA n°E15000191/59

Pièce 3 : Arrêté préfectoral du 23/11/2015

Pièce 4 : Affiche de l'enquête publique

Pièce 5 : Attestation de publication par voie de presse

Pièce 6 : Carte du rayon d'affichage

Pièce 7 : Plan d'affichage sur site

Pièce 8 : Constat d'affichage par voie d'huissier

Pièce 9 : Avis de l'autorité environnementale

Pièce 10 : Plan de financement

Pièce 11 : Aire d'étude

Pièce 12 : Dossier critique du projet par SOS Nature Douaisis

Annexes portées en complément du dossier en éléments séparés

Procès-verbal des observations écrites et orales

Mémoire en réponse du porteur de projet (avec échéancier)

Le présent rapport dresse procès-verbal du déroulement de la procédure, analyse les pièces du dossier de l'enquête publique et les observations recueillies. Conformément à l'arrêté préfectoral, des conclusions, rédigées sur feuilles séparées, constituent l'avis motivé du commissaire enquêteur.

LE RAPPORT

TITRE 1 - CONTEXTE ET OBJET DE L'ENQUETE

1-1 Objet et genèse du projet

La Société par Actions Simplifiée ENERGIE 08 immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le n° 2008B03310 et sise 98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt a débuté son activité en avril 2008 avec pour objet la réalisation, construction, exploitation, vente et administration de parcs éoliens ou prestation de services dans le domaine des énergies renouvelables.

Le projet en objet consiste à implanter un parc éolien composé de 6 éoliennes (3 sur la commune de Dechy, 2 sur la commune de Roucourt et 1 sur la commune de Cantin) et d'un poste de livraison (sur Dechy). Le site est localisé sur une plaine agricole entre les villes de Cantin, Dechy et Roucourt au lieu-dit « Les Moulins ». La zone de projet est entourée par les routes D25 au Nord-ouest, D45 au Nord-Est, la D135 à l'Est et au Sud-Est et la D42 au Sud-Ouest (pièce jointe 1 : Plan de localisation du projet).

Les éoliennes ont une puissance unitaire de 2MW. Elles sont composées d'un mat de 95 mètres et d'un rotor de 100 mètres de diamètre, soit une hauteur en bout de pôle de 145 mètres. Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique du parc éolien. Il est relié à chaque éolienne ainsi qu'au poste source (localisé à DOUAI) par des câblages enterrés.

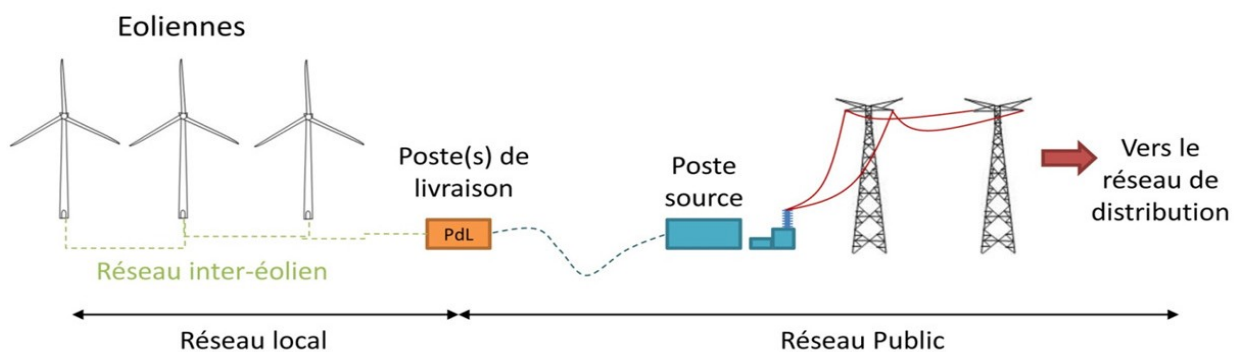
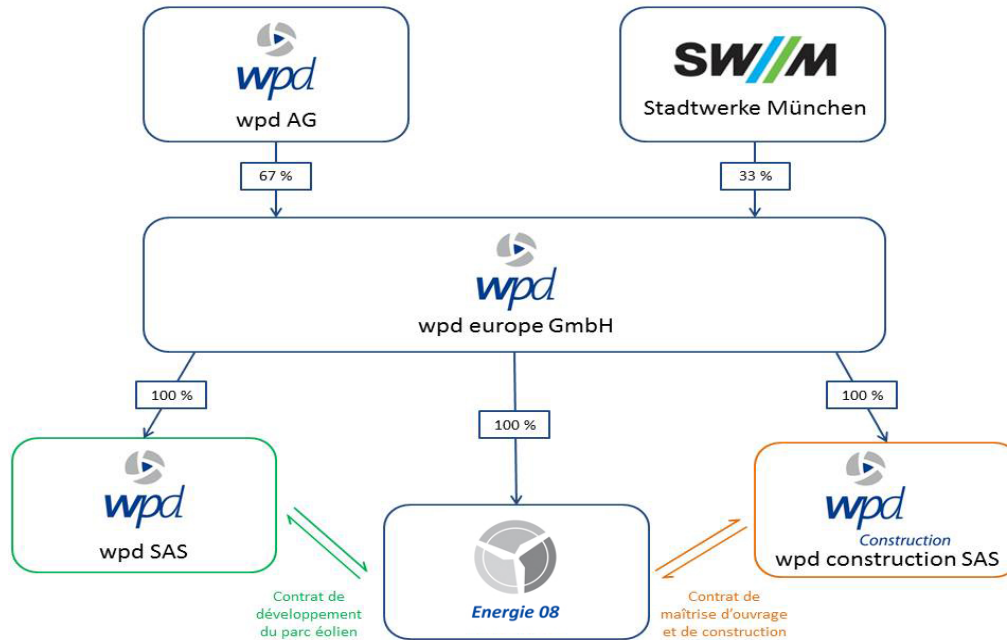


Schéma de raccordement électrique d'un parc éolien

La S.a.s ENERGIE 08 est une filiale à 100% du groupe Wpd Europe GmbH qui détient un capital de 162 936 000€. Ce groupe fut créé en 1996 par Wpd AG pour 67% et Stadtwerke Munchen pour 33%. La maison mère est localisée à Brème en Allemagne. Le groupe est présent en Asie, Océanie, l'Europe et le continent Américain. Il a installé 1600 éoliennes en Europe représentant 2800 MW et compte environ 960 collaborateurs avec un siège social à Boulogne Billancourt

avec des filiales à Limoges et à Nantes. Le groupe Wpd développe, installe et exploite des parcs éoliens jusqu'à leur démantèlement. Il ne construit pas de turbine mais coopère avec différents fabricants d'éolien et choisit les machines selon leur adaptation au site.



Le projet dit « Les Moulins » s'inscrit dans les projets nationaux, régionaux et locaux du développement de la production d'électricité par l'énergie éolienne. L'objectif à l'échelon national est d'atteindre les 19000MW à l'horizon de 2020. Le NPDC a quant à lui l'objectif d'atteindre 1080 à 1350MW installés (pour 757MW en 2011). En 2006 la Communauté d'agglomérations du Douaisis a défini son schéma territorial éolien, de 2006 à 2013 des dossiers ZDE ont été montés.

Dans ce contexte, la société Wpd a établi les premiers contacts avec la CAD en 2010 et a été choisie comme développeur privilégié pour le secteur de Cantin, Dechy et Roucourt en Décembre 2012, date à laquelle a été créé un comité de pilotage pour le projet éolien des Moulins. En janvier 2013 ont été lancées les études environnementales et techniques, avec au printemps 2013 une concertation élargie avec les services de l'état (DREAL, DDTM, DGAC...).

Le porteur de projet a présenté ce dernier à Monsieur le Sous-Préfet de Douai, Monsieur Destouches qui a encouragé la démarche engagée sur ce projet

En Octobre 2013 a eu lieu une première réunion publique d'information présentant le projet à la salle des fêtes de Cantin en présence des habitants des trois villes de Cantin, Dechy et Roucourt et des élus des trois communes, suivie d'une seconde réunion publique à Roucourt en Octobre 2014 pour présenter le projet finalisé.

La société Wpd a organisé, pour les habitants des trois communes, une visite du parc éolien de Montagne Gaillard implanté sur les communes d'Epehy et Villers-Faucon dans la Somme (25km de Cambrai) le 10 Octobre 2015 au matin

La région NPDC a été choisie pour expérimenter la nouvelle procédure d'autorisation administrative unique rassemblant les demandes de permis de construire et les demandes d'autorisation d'exploiter ICPE. Afin de mieux appréhender cette nouvelle procédure et présenter les avancées du projet, une réunion de cadrage avec la DREAL Nord-Pas-de-Calais s'est tenue en Mars 2014. A cette occasion, la DREAL a sensibilisé le porteur de projet sur les principaux points de vigilance écologiques et paysagers du projet des Moulins.

En novembre et décembre 2014, la concertation avec les services de l'Etat s'est poursuivie pour la réalisation d'un projet de moindre impact. Ainsi une réunion en sous-préfecture de Douai, sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet de Douai, M. Destouches, a réuni en novembre le porteur de projet et les services de la DREAL et DDTM qui instruiront le dossier.

La demande d'autorisation unique du projet des Moulins a été déposée par la société ENERGIE 08 en préfecture le 30 Décembre 2014 et complétée par l'étude d'impact le 13 Aout 2015

L'avis de l'Inspecteur de l'Environnement, Spécialité Installations Classées de la DREAL a été rendu le 4 Septembre 2015, suivi de celui de l'Autorité Environnementale en date du 16 Septembre 2015

Les commissaires enquêteurs titulaire et suppléant ont été désignés le 24 septembre 2015 par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille

En date du 19 Novembre 2015, Monsieur le Préfet a signé l'arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique concernant le projet des Moulins, dont ce rapport est l'objet, du 14 Décembre 2015 au 22 Janvier 2016

1-2 Contexte éolien

L'ouest du département du Nord connaît aujourd'hui un contexte éolien très réduit en partie à cause de la servitude aéronautique du radar militaire de la base de Cambrai. Ce radar étant aujourd'hui démantelé, le développement éolien est possible dans ce secteur.

Ainsi, dans un rayon de 10 km autour du projet des Moulins, seul le parc éolien de Lauwin-Planque (62) est construit. Ce parc a été développé par la société Ecotera et comporte 4 éoliennes mesurant 150 m en bout de pale.

1-3 Aires d'études (voir pièces 1 et 2)

Dans le cadre de l'analyse des enjeux et des effets relatifs à la création du parc éolien des Moulins, différents périmètres d'étude ont été définis à partir des préconisations du Guide de l'étude d'impact actualisé en 2010.

Aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate intervient pour l'analyse fine des emprises du projet retenu et l'optimisation environnementale de celui-ci. On y étudie les conditions techniques, les espèces patrimoniales et/ou protégées, le patrimoine archéologique, etc.

L'aire d'étude immédiate correspond au périmètre du secteur de la ZDE à l'étude de Cantin, Dechy et Roucourt, et prend en compte un éloignement de plus de 500 mètres des zones habitées et des zones destinées à l'habitation.

Aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée est plus large et permet d'évaluer les effets directs du parc éolien et des différentes variantes envisagées dans le cadre de l'élaboration du projet final. Elle englobe les franges d'habitation des villes les plus proches, ayant un rapport direct avec le site du projet (Dechy, Guesnain, Lewarde, Roucourt, Cantin et Goeulzin). Elle s'appuie sur des infrastructures existantes et englobe notamment le lac de Cantin. C'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées ainsi que l'analyse acoustique

Aire d'étude intermédiaire

L'aire d'étude intermédiaire correspond à la zone de composition paysagère, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation repose sur des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables, ou sur les frontières biogéographiques ou encore sur des éléments humains.

Ainsi l'aire d'étude intermédiaire est limitée au nord par la vallée de la Scarpe, au sud par la vallée de la Sensée, à l'ouest par l'autoroute A1 et à l'est par la jonction des autoroutes A21 et A2. L'aire d'étude intermédiaire se fonde avec les limites de l'unité paysagère de l'Ostrevent occidental en y intégrant les vallées de la Sensée et de la Scarpe.

Aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels. Elle est définie sur un rayon circulaire de 20 km autour du projet. Cette délimitation se justifie par la nature relativement plane de la topographie locale. L'aire d'étude englobe les grands éléments paysagers ou patrimoniaux et les principales voies de communication : Douai, le Bassin Minier Douaisiens, la vallée de la Sensée, une partie de la Pévèle et du PNR Scarpe-Escaut, Cambrai et les autoroutes A1, A21, A26 et A2. Ainsi, quatre périmètres d'étude ont été déterminés en fonction des enjeux considérés. Le tableau ci-après présente la correspondance entre les périmètres ainsi définis et les impacts étudiés

Aire d'étude	Caractéristiques	Aspects étudiés
Eloignée	Périmètre d'environ 20 km autour de la zone pressentie pour l'implantation du parc éolien	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement et cartographie des zones naturelles, Natura 2000, des zones naturelles d'intérêt reconnu (ZNIEFF, etc.) - Climatologie - Grands ensembles écologiques - Voies migratoires des oiseaux - Sites pouvant accueillir des chiroptères - Etude paysagère - Patrimoine historique et culturel
Intermédiaire	Zone de composition paysagère dont le périmètre s'ajuste sur des limites naturelles ou anthropiques (approximativement à 10 km de la zone d'implantation)	<ul style="list-style-type: none"> - Idem que les aspects «Aire éloignée» - Etude des voies de déplacements locaux et migratoires de l'avifaune remarquable - Etude des chiroptères - Examen paysager du site - Géomorphologie - Géologie et géomorphologie - Risques naturels - Hydrologie - Usages de l'eau - Raccordement au réseau E.D.F
Rapprochée	Zone d'implantation potentielle pour la définition de différentes variantes (périmètre d'environ 2-3 km)	<ul style="list-style-type: none"> - Idem que les aspects «Aire intermédiaire» - Etude des populations d'oiseaux nicheurs, hivernants remarquables du secteur et déplacements locaux - Recensement et description des habitats naturels connexes - Servitudes et réseaux - Accès - Urbanisme - Environnement humain (santé, bruit) - Aspect socio-économiques
Immédiate	Zone pressentie pour l'implantation du parc éolien	<ul style="list-style-type: none"> - Recensements faunistiques et floristiques détaillés

Communes concernées par l'aire d'étude éloignée :

Dépt 59 : Abancourt, Abscon, Aix, Anhiers, Aniche, Anneux, Arleux, Attiches, Aubencheul-au-Bac, Auberchicourt, Aubignyau-Bac, Auby, Auchy-lez-Orchies, Avelin, Avesnes-le-Sec, Awoingt, Bantigny, Bellaing, Bersée, Beuvry-la-Forêt, Blécourt, Bouchain, Boursies, Bousignies, Bouvignies, Brillon, Bruille-lez-Marchiennes, Brunémont, Bugnicourt, Cagnoncles, Cambrai, Camphin-en-Carembault, Cantaing-sur-Escaut, Cantin, Cappelle-en-Pévèle, Cauroir, Courchelettes, Coutiches, Cuincy, Cuvillers, Dechy, Denain, Doignies, Douai, Douchy-les-Mines, Écaillon, Émerchicourt, Ennevelin, Erchin, Erre, Escaudain, Escaudoeuvres, Esquerchin, Estrées, Eswars, Estrun, Faumont, Féchain, Fenain, Férin, Flers-en-Escrebieux, Flesquières, Flines-lez-Raches, Fontaine-Notre-Dame, Fressain, Fressies, Genech, Goelzin, Guesnain, Hamel, Hasnon, Haspres, Haulchin, Haveluy, Haynecourt, Hélesmes, Hem-Lenglet,

Hordain, Hornaing, Iwuy, Lallaing, Lambres-lez-Douai, Landas, Lauwin-Planque, Lécuse, Lewarde, Lieu-Saint- Amand, Loffre, Louches, Marchiennes, Marcq-en-Ostrevant, Marquette-en-Ostrevant, Masny, Mastaing, Mérignies, Millonfosse, Moeuvres, Moncheaux, Monchecourt, Mons-en-Pévèle, Montigny-en-Ostrevant, Naves, La Neuville, Neuville-Saint-Rémy, Neuville-sur-Escaut, Nomain, Noyelles-sur-Escaut, Noyelles-sur-Selle, Oisy, Orchies, Ostricourt, Paillencourt, Pecquencourt, Phalempin, Pont-à-Marcq, Proville, Râches, Raillencourt- Sainte-Olle, Raimbeaucourt, Ramillies, Rieulay, Rieux-en-Cambrésis, Roeulx, Roost-Warendin, Rosult, Roucourt, Rouvignies, Sailly-lez-Cambrai, Saméon, Sancourt, Sars-et-Rosières, Sin-le-Noble, Somain, Templeuve, Thiant, Thumeries, Thun-l'Évêque, Thun-Saint-Martin, Tilloy-lez-Marchiennes, Tilloy-lez-Cambrai, Tourmignies, Villersau- Tertre, Villers-en-Cauchies, Vred, Wahagnies, Wallers, Wandignies-Hamage, Warlaing, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx, Waziers

Dept 62 : Acheville, Arleux-en-Gohelle, Athies, Avion, Bailleul-Sir-Berthoult, Baralle, Bellonne, Biache-Saint-Vaast, Billy-Montigny, Boiry-Notre-Dame, Bois-Bernard, Bournon, Brebières, Buissy, Bullecourt, Cagnicourt, Carvin, Chérisy, Corbehem, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Croisilles, Dourges, Drocourt, Dury, Écourt-Saint-Quentin, Épinoy, Étaing, Éterpigny, Évin-Malmaison, Fampoux, Farbus, Feuchy, Fontaine-lès-Croisilles, Fouquières-lès- Lens, Fresnes-lès-Montauban, Fresnoy-en-Gohelle, Gavrelle, Gouy-sous-Bellonne, Graincourt-lès-Havrincourt, Guémappe, Hamblain-les-Prés, Harnes, Haucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Héninel, Hénin-Beaumont, Inchyen-Artois, Izel-lès-Équerchin, Lagnicourt-Marcel, Leforest, Loison-sous-Lens, Marquion, Méricourt, Monchy-le-Preux, Montigny-en-Gohelle, Neuvireuil, Noreuil, Noyelles-Godault, Noyelles-sous-Bellonne, Noyelles-sous-Lens, Oignies, Oisy-le-Verger, Oppy, Palluel, Pelves, Plouvain, Pronville, Quéant, Quiéry-la-Motte, Récourt, Rémy, Riencourt-lès-Cagnicourt, Roeux, Rouvroy, Rumaucourt, Sailly-en-Ostrevant, Sains-lès-Marquion, Saint-Laurent-Blangy, Sallaumines, Sauchy- Cauchy, Sauchy-Lestree, Saudemont, Tilloy-lès-Mofflaines, Tortequesne, Villers-lès-Cagnicourt, Vimy, Vis-en- Artois, Vitry-en-Artois, Wancourt, Willerval, Libercourt

TITRE 2 - PROCEDURE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

1 – Saisine

Par courrier enregistré le 23 Septembre 2015 au greffe du Tribunal Administratif de Lille, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ayant reçu délégation du Préfet du département du Nord a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur, en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *le projet de parc éolien de six aérogénérateurs et un poste de livraison électrique sur le territoire des communes de Cantin, Dechy et Roucourt*
- Par ordonnance N°E15000191/59 du 24 Septembre 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille a désigné, pour mener l'enquête : (pièce jointe 2 : Décision du TA de Lille n° E15000191/59)
- Monsieur François DEBSKI en qualité de commissaire enquêteur,
- Monsieur Hubert DERIEUX en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Cette enquête fait entre autre référence :

- au Code de l'Environnement, et notamment à ses articles L512-2 ; R123-6 à R123-22 et R512-14 à R512-25;
- au code du travail et notamment ses articles L4612-15 et R4612-4 ;
- à l'ordonnance n°2014-450 du 2 Mai relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées ;
- au tableau annexé à l'article R 511-9 du Code de l'Environnement, constituant la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

Cette installation est donc soumise à autorisation au titre de la rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées (article L553-1 du code de l'environnement et décret n°2011-984 du 23 Aout 2011). Et requiert un permis de construire au titre de l'article L421-1 du code de l'urbanisme, ainsi qu'une approbation pour la construction d'ouvrage de transport et distribution (article L323-11 du code de l'énergie et décret n°2011-697 du 1^{er} Décembre 2011) l'analyse du projet et de son environnement montre qu'à ce stade l'installation ne nécessite aucune autre autorisation pouvant être incluse dans cette autorisation unique

L'arrêté préfectoral du 19 Novembre 2015 établi en Préfecture de Lille, a défini les modalités de mise en œuvre de l'enquête publique. Elle fut ouverte pour une durée de un mois soit **du Lundi 14 Décembre 2015 au vendredi 22 janvier 2016 inclus**, aux mairies de CANTIN, DECHY et ROUCOURT (pièce jointe 3 : Arrêté préfectoral du 19/11/2015).

2 - Planification et organisation de l'enquête

2-1 La publicité

L'avis d'enquête publique a fait l'objet d'une insertion dans trois journaux locaux dans chacun des départements concernés par le périmètre de l'enquête :

- Le Syndicat Agricole région Nord-Pas-de-Calais
n°3636 en date du vendredi 27 novembre 2015
n°3639 en date du vendredi 18 décembre 2015
- La Voix du Nord édition Lille et édition de l'arrageois
n°22604 en date du samedi 28 novembre 2015
n°22621 en date du mardi 15 décembre 2015
- Nord-Eclair édition Lille-Métropole
n°330 en date du samedi 28 novembre 2015
n°347 en date du mardi 15 décembre 2015

par les soins de la DDTM Lille par délégation de Monsieur le Préfet et ceci plus de 15 jours avant le début de l'enquête et de nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête. (Pièce jointe 4 et suivantes: Attestation de publication dans la presse)

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2015 (le périmètre d'affichage de l'avis d'enquête était de 6 kms) l'avis d'enquête a été affichée 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique dans les mairies des communes situées dans le rayon d'affichage. Cet affichage a été vérifié par mes soins en date du 30 Novembre 2015 (pièce jointe 5 : carte du rayon d'affichage)

Cet avis d'enquête publique se trouvait aussi sur, quatorze affiches format A2 établies en caractères noirs sur fond jaune affichées par le responsable du projet et localisé sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt, à proximité de la zone concernée et visibles des voies publiques et a été vérifié par Maître Pierre Meyer, Huissier de justice à Douai en date du 28 novembre 2015 et 23 janvier 2016 (Pièce jointe 6 : Plan d'affichage sur sites) – (Pièce jointe 7 : Constat d'affichages par huissier)

L'avis d'enquête publique les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers étaient aussi accessibles à l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée sur le site internet de la Préfecture du Nord.

2-2 Les pièces du dossier accessibles au public

Pendant toute la durée de l'enquête, soit 39 jours consécutifs, toutes les pièces du dossier étaient consultables aux heures et jours habituels d'ouverture des mairies de Cantin, Dechy et Roucourt.

Le public pouvait donc consulter :

L'arrêté portant ouverture d'une enquête publique

Relative au projet d'exploitation d'un parc éolien, comportant 3 éoliennes et un poste de livraison situés sur la commune de Dechy, 2 éoliennes sur la commune de Roucourt et 1 sur la commune de Cantin

L'avis de l'autorité environnementale

Car conformément aux articles R512-2 à R512-10 du Code de l'Environnement, le dossier de demande d'autorisation comporte une étude d'impact au sujet de laquelle un avis de l'autorité administrative compétente en matière d'Environnement est obligatoire (décret N° 2009-496 du 30 avril 2009) (Pièce jointe 8 : Avis de l'autorité environnementale)

Le dossier général d'enquête publique qui se présentait sous la forme de 9 documents reliés, et un jeu de plans, composés de :

Document 1 :

Dossier de Demande d'Autorisation Unique d'exploiter au titre des installations classées soumises à autorisation au titre de la rubrique 1433-B-a comprenant :

- la demande d'autorisation unique d'exploiter le parc éolien des Moulins ;
- la liste des documents composant le dossier ;
- le Cerfa 15293-01 ;
- la description de la demande ;
- les documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme accompagnés des plans nécessaires aux échelles réglementaires en classeur de plans
- les accords et avis, comprenant :
 - les accords des propriétaires sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ;
 - les consultations : de la Zone de Aérienne de Défense Nord, des Services de l'aviation Civile, des Services de Météo France

- Les avis de la DGAC, et les avis de la DSAE

Document 2 :

- L'étude d'impact sur l'environnement reprenant :
 - le contexte ;
 - l'état initial ;
 - le choix du projet ;
 - la présentation du projet ;
 - les impacts ;
 - les mesures d'évitement, réduction et compensation ;
 - les conclusions ;
 - la conformité à l'arrêté du 26 Aout 2011.

Document 3 :

- Le volet paysager de l'étude d'impact reprenant :
 - l'état initial ;
 - l'étude d'impact ;
 - les conclusions.
 - les annexes

Document 4 :

- Le volet écologique de l'étude d'impact sur l'environnement comprenant :
 - l'introduction ;
 - la méthodologie générale ;
 - le contexte environnemental ;
 - le cadre règlementaire ;
 - l'état initial ;
 - la flore et la végétation ;
 - à chaque thème la conclusion.

Document 5 :

- Le volet technique de l'étude d'impact comprenant :
 - l'étude acoustique ;
 - l'étude des ombres portées ;
 - la documentation technique Vestas

Document 6 :

- Le résumé non technique de l'étude d'impact

Document 7 :

- La notice d'incidences NATURA 2000 comprenant :
 - l'introduction ;
 - le contexte réglementaire ;
 - la méthodologie générale ;
 - la présentation du projet ;
 - l'identification et localisation des sites Natura 2000 ;
 - l'évaluation des incidences sur les ZPS ;
 - la proposition de mesures ;
 - l'évaluation des incidences sur les SIC ;
 - la synthèse. des incidences et mesures de suppression, réduction et compensations.

Document 8 :

- L'étude de dangers comprenant :
 - le contexte réglementaire ;
 - la démarche générale de l'étude de dangers ;
 - la trame de l'étude de dangers ;
 - la conclusion ;
 - les annexes.

Document 9 :

- Le résumé non technique de l'étude de dangers comprenant :
 - le préambule
 - les caractéristiques du parc éolien des Moulins ;
 - les caractéristiques de l'environnement du parc éolien des Moulins ;
 - la démarche d'analyse des risques ;
 - l'évaluation des principaux risques liés au parc éolien ;
 - la conclusion.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations écrites pouvaient être notées sur **les trois registres d'enquête** côtés et paraphés par le commissaire enquêteur et localisés aux mairies de Cantin, Dechy et Roucourt. Elles pouvaient aussi être adressées au commissaire enquêteur par correspondance à la mairie de Dechy, siège de l'enquête.

2-3 Les permanences

Le Commissaire Enquêteur a tenu les cinq permanences prévues :

- Lundi 14 Décembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de Dechy ;
- Mercredi 16 Décembre 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de Cantin ;
- Samedi 9 Janvier 2016 de 9h00 à 12h00 en mairie de Cantin ;
- Lundi 11 Janvier 2016 de 16h00 à 19h00 en mairie de Roucourt ;
- Vendredi 22 Janvier 2016 de 14h00 à 17h00 en mairie de Dechy.

Le Vendredi 22 Janvier 2015 à 17h00, le délai de l'enquête publique étant expiré, le commissaire enquêteur a clos les registres d'enquête.

Comme prévu dans l'arrêté du 17 août 2012, le commissaire enquêteur a convoqué le pétitionnaire, dans la huitaine suivant cette clôture, soit le Vendredi 29 Janvier 2015 à 14h00 à la mairie de Dechy afin de lui communiquer sur place les observations écrites ou orales, consignées dans un procès-verbal.

Le pétitionnaire a été invité à produire un mémoire en réponse dans un délai de 15 jours, ce qui a été respecté.

2-5 Observations sur le déroulement de l'enquête

Après remise du dossier le 26 Octobre 2015 et de l'avis de l'autorité environnementale, nous nous sommes rendus sur place avec le responsable de projet et avons examiné le site et ses accès. J'ai examiné les différentes pièces du dossier et pris contact avec le porteur de projet. Nous avons convenu d'une rencontre et d'une visite du parc éolien de Montagne-Gaillard situé dans la Somme à 25km de Cambrai ceci afin de mieux appréhender les contraintes d'un parc et le fonctionnement d'une éolienne.

Cette visite a eu lieu le Samedi 7 Novembre 2015 au matin, avec Mr Eric Weissberger, Responsable de projet chez Wpd

Quinze jours avant le début de l'enquête publique, j'ai constaté l'affichage de l'avis d'enquête dans les 35 communes concernées par le périmètre de 6km, ainsi que l'affichage effectué par le maître d'ouvrage à proximité du projet. J'ai aussi pris un contact avec les mairies de Cantin, Dechy et Roucourt pour leur remettre les registres d'enquête cotés et paraphés.

Le dossier d'enquête est resté à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête et était consultable aux jours et heures d'ouverture des mairies de Dechy, Cantin et Roucourt.

J'ai constaté une forte mobilisation du public dans les trois villes où se sont tenues les permanences. Cette participation est due à une forte mobilisation de quelques personnes et plusieurs associations locales de défense de l'environnement, de la chasse ou du patrimoine qui se sont fortement impliquées au travers d'un lobbying insistant et tendancieux, toutefois les participants ont pu s'exprimer librement. Le climat général de l'enquête reflétait beaucoup d'inquiétudes dues à une forte désinformation sur le projet menée par les personnes suscitées qui ont été apparemment les seules à consulter les dossiers.

J'ai constaté dans les remarques beaucoup de courriers et de remarques types

Il y a eu 201 déposants qui ont émis 210 remarques écrites sur les registres d'enquête ou adressées par courrier au commissaire enquêteur, traduites en 495 occurrences classées en 19 thèmes notées dans le PV des observations du public adressé au pétitionnaire par mon intermédiaire et auxquelles il apporte des éléments dans son mémoire en réponse.

Les Conseils Municipaux des communes concernées par le périmètre d'affichage étaient appelées à donner leur avis auprès de la Préfecture du Nord dans un délai maximum de 15 jours après la clôture de l'enquête.

N'ayant aucune observation majeure à signaler sur le chapitre « procédure et déroulement de l'enquête » le présent constat permet de dresser procès-verbal du déroulement réglementaire de l'enquête.

TITRE 3 - ANALYSE ET SYNTHÈSE DU DOSSIER D'AUTORISATION D'INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Structure du dossier

Ainsi qu'il a été précisé dans la partie " les pièces accessibles au public", le dossier général d'enquête publique se présente dans sous la forme de 9 documents reliés dans lesquels on retrouve :

- un dossier administratif et une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées soumises à autorisation au titre de la rubrique 1433-B-a (avec présentation des caractéristiques et activités de l'entreprise) complétée par :
 - les précisions complémentaires au dossier en réponse aux services instructeurs.
- un dossier d'architecte comportant les plans détaillés de l'installation.
- une étude d'impact sur l'environnement complétée par :
 - un volet paysager ;
 - un volet écologique ;
 - un volet technique ;
 - un résumé non technique de l'étude d'impact.
- une étude de dangers complétée par :
 - un résumé non technique de l'étude des dangers.
- une notice d'incidences NATURA 2000.
-

2 - La demande d'autorisation et le dossier administratif

Le demandeur est la Société par Actions Simplifiées ENERGIE08 dont le siège social est au 98 Rue du Château 92100 Boulogne -Billancourt. Le signataire de la demande est Monsieur Philippe Vignal agissant en qualité de Président de cette Société.

Cette ferme éolienne est une filiale du groupe Wpd Europe GmbH lui-même dépendant de Wpd AG et Stadtwerke Munchen. (voir organigramme p.5 du dossier). Ce groupe allemand a été créé en 1996.

La demande d'autorisation présente les capacités techniques et financières (pièce jointe 9 : plan de financement prévisionnel) et garanties financières

Le site d'exploitation est localisé sur la plaine agricole entre les villes de Cantin, Dechy et Roucourt au lieudit "les Moulins". La zone de projet est entourée de la D25 au Nord-Ouest, D45 au Nord-Est, la D135 à l'Est et au Sud-Est et la D42 au Sud-Ouest (pièce jointe 1 : localisation du projet)

Une éolienne est une usine de production électrique captant l'énergie cinétique du vent. Le vent entraîne la rotation du rotor (pales et moyeu) entraînant avec lui la rotation d'un arbre de transmission dont le couple est amplifié grâce à un multiplicateur. La génératrice, reliée au multiplicateur, produit de l'électricité. Elle est convertie et transformée pour être injectée au réseau électrique via le poste de livraison. Une éolienne fonctionne dès lors que la vitesse du vent est suffisante pour entraîner la rotation des pales. Plus la vitesse du vent est importante, plus l'éolienne délivrera de l'électricité.

Le projet concerne donc l'implantation de 6 éoliennes de 2MW. Elles sont chacune composées d'un rotor de 100 mètres de diamètre et d'un mât de 95 mètres pour une hauteur totale de 145 mètres. La puissance nominale du parc est de 12MW. La production annuelle estimée est de 41 millions de Kwh.

La ferme éolienne des Moulins est concernée par la rubrique de la nomenclature des ICPE :

2980 : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs (comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50m)

Par ailleurs, le dossier administratif comporte les promesses de remise en état du site et de constitution de servitudes signées par les propriétaires concernés par l'emplacement des 6 éoliennes et du poste de distribution.

3 - Résumé des pièces jointes obligatoires (article R512-6)

3-1 La cartographie

Intégrée au dossier architecte, elle comprend :

- une carte au 1/25000 où apparait l'emplacement du parc éolien
- un plan de l'installation au 1/2500
- un plan d'ensemble au 1/1000

En outre, nous trouvons différents plans dont un de chaque éolienne et un photomontage.

3-2 Contenu de l'étude d'impact (article R512-8)

3-2-1 L'étude d'impact comprend toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement. Sans reprendre dans le détail toutes les rubriques présentées dans le dossier, nous pouvons retenir les éléments suivants:

3-2-2 Etat initial du site et de son environnement

3-2-1-1 Analyse de l'état initial du site

Dès 2006, la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) a souhaité organiser le développement de l'éolien sur son territoire avec la réalisation d'un « Schéma territorial éolien de la Communauté d'agglomérations du Douaisis ». Celui-ci proposait une étude des possibilités d'implantation de l'éolien après superposition des contraintes techniques principales. Une étude paysagère approfondie avait été menée sur le territoire. Le Schéma territorial aboutit à la détermination de plusieurs zones favorables pour la réalisation de Zones de développement éolien (ZDE). Le secteur du projet des Moulins est alors ciblé comme pouvant accueillir une ZDE.

A l'issue de ce Schéma, des études pour la réalisation de 3 secteurs ZDE ont été menées sur le territoire. Les 3 secteurs ZDE ciblés dans le Schéma territorial éolien étaient :

- Secteur de Lauwin-Planque ;
- Secteur de Cantin, Dechy et Roucourt ;
- Secteur de Marq-en-Ostrevent.

La loi Brottes du 15 avril 2013 supprimant l'obligation de création de ZDE, les dossiers ZDE du Douaisis n'ont pas été poursuivis, le développement de l'éolien s'appuie désormais entièrement sur le Schéma régional éolien.

Pour autant, en accord avec les travaux réalisés par la CAD, le porteur de projet a décidé de respecter le secteur ciblé par le Schéma territorial éolien de la CAD et les études ZDE, pour l'élaboration du projet des Moulins.

En parallèle des études menées pour la création de ZDE sur leur territoire, les élus de CAD ont été contactés par différents développeurs éoliens. Les premiers contacts avec Wpd datent de 2010.

Pour sensibiliser les élus de la CAD à la réalité d'un parc éolien, la société Wpd a invité les élus en septembre 2012 à visiter le parc éolien du Mont d'Ergny récemment construit par Wpd sur les communes de Bourthes, Ergny et Campagnes-lès-Boulonnais (62).

Convaincus du sérieux de la société Wpd et soucieux d'une concertation étroite avec le porteur de projet, les conseils municipaux de Cantin, Dechy et Roucourt ont délibéré favorablement au développement d'un projet éolien sur le territoire de leurs communes. Un comité de pilotage a été rapidement mis en place pour le suivi du projet des Moulins, composé des élus des communes d'implantation ainsi qu'un représentant de la CAD.

A partir de janvier 2013, Wpd SAS a mené toutes les expertises nécessaires pour l'évaluation des impacts potentiels des projets sur l'environnement.

Conjointement aux études techniques et environnementales, le porteur de projet a mené durant le printemps 2013 une large concertation auprès des administrations du Nord-Pas-de-Calais pour recueillir les préconisations nécessaires à la réalisation d'un

projet de qualité. Ainsi les services de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC), de la Délégation du Douaisis-Cambrésis de la Direction départementale du Territoire et de la Mer du Nord (DDTM) ont été consultés.

Le porteur de projet a aussi présenté le projet des Moulins à Monsieur le Sous-Préfet de Douai, Monsieur Destouches qui a encouragé la démarche engagée sur ce projet.

En novembre et décembre 2014, la concertation avec les services de l'Etat s'est poursuivie pour la réalisation d'un projet de moindre impact. Ainsi une réunion en sous-préfecture de Douai, sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet de Douai, M. Destouches, a réuni en novembre le porteur de projet et les services de la DREAL et DDTM qui instruiront le dossier.

La demande d'autorisation unique du projet des Moulins a été déposée par la société ENERGIE 08 en préfecture le 30 Décembre 2014 et complétée par l'étude d'impact le 13 Aout 2015

L'avis favorable de l'Inspecteur de l'Environnement, Spécialité Installations Classées de la DREAL a été rendu le 4 Septembre 2015, suivi de celui de l'Autorité Environnementale en date du 16 Septembre 2015

Une fois la zone de Cantin, Dechy et Roucourt déterminée, quatre périmètres d'étude ont été définis autour de cette zone, tels que décrits dans le tableau au titre 1 à savoir:

- un périmètre immédiat fixé afin d'avoir un éloignement d'un minimum de 500 mètres des habitations (avec l'implantation choisie, la distance réelle de la plus proche habitation est de 638 m)
- un périmètre rapproché d'environ 2-3 km inclut les habitations riveraines concernées par l'étude acoustique
- un périmètre intermédiaire d'approximativement 10 km s'ajustant à la composition paysagère et aux limites naturelles et anthropiques
- un périmètre éloigné de 20 km concernant plus particulièrement les impacts sur le paysage et l'avifaune

3-2-2-2 Justification du choix

L'analyse de l'état initial du site à l'intérieur de ces périmètres montre que la création de ce projet comporte :

des éléments favorables :

- la topographie relativement plane du périmètre immédiat ;
- les conditions climatiques propices au développement d'un projet éolien ;
- la localisation éloignée de 638 mètres des premières habitations ;
- l'activité agricole dominante ;
- la proximité du poste électrique de Douai ;
- l'absence de zonage d'arrêté de protection de biotope ;

- l'absence de zonage de protection réglementaire du patrimoine naturel

des éléments indifférents :

- la géologie ;
- l'hydrographie ;
- la situation économique et démographique de la commune ;

des éléments contraignants :

- La présence à proximité immédiate de milieux attractifs et de zones humides que sont les ZNIEFF de type 1, à 400m la ZNIEFF n°310030005 (Carrière de Cantin), et à 1 km la ZNEFF n° 310013749 (Bois de la garenne, Mont d'Erchin et bois de Lewarde)
- La présence de corridors écologiques que sont les déplacements de laridés (mouette rieuse, goélands bruns, argentés et cendres) entre les villages de Roucourt, Lewarde et le lac de Cantin
- des enjeux paysagers au niveau des monuments historiques dus à l'inscription très récente du Bassin Minier par l'UNESCO au Patrimoine mondiale de l'humanité

De l'analyse de l'état initial du site et des différentes contraintes sont ressortis deux scénarios d'implantation. In fine, le projet retenu se présente sous forme de 6 éoliennes, implantées à un rythme régulier en bordure de chemins en grande partie existants. Cette implantation est aussi en cohérence avec l'axe principal du relief. D'un point de vue paysager, de nombreuses coupes topographiques et des photomontages permettent d'appréhender les évolutions du paysage avec le parc éolien.

3-2-2-3 Présentation du projet

Le présent projet prévoit l'implantation de 6 éoliennes fournissant une puissance électrique de 2MW chacune, soit un parc éolien offrant une puissance de nominale de 12MW. Ce parc est composé :

- de voies d'accès
- d'aires d'évolution des engins de montage et de maintenance
- d'éoliennes (fondations, mât, nacelle)
- d'un réseau d'évacuation de l'électricité
- d'un poste de livraison (local technique)

Les éoliennes prévues ici sont des VESTAS V-100 de 2MW, de 100 mètres de diamètre de rotor et de 95 mètres de mât pour une hauteur totale de 145 mètres.

Le principe du fonctionnement d'une éolienne est le suivant :

Une éolienne (ou aérogénérateur) permet de transformer l'énergie cinétique du vent en énergie électrique, en créant un mouvement rotatif qui actionne une génératrice électrique. Les instruments de mesure de la nacelle conditionnent le fonctionnement de l'éolienne. Grâce aux informations transmises par la girouette qui détermine la direction du vent, le rotor se positionnera pour être continuellement face au vent.

Les pales se mettent en mouvement lorsque l'anémomètre (positionné sur la nacelle et qui mesure la vitesse du vent) indique une vitesse de vent d'environ 3m/s. C'est seulement à partir de 12m/s que l'éolienne peut être couplée au réseau électrique. L'anémomètre joue également un rôle sécuritaire. Lorsqu'il mesure un vent trop fort (au-delà de 20m/s) un mécanisme interne permet d'interrompre la production d'électricité en disposant les pales "en drapeau", c'est-à-dire parallèlement à la direction du vent et si nécessaire d'arrêter la rotation des pâles.

La puissance électrique produite varie en fonction de la vitesse de rotation du rotor. Dès que le vent atteint environ 12 m/s à hauteur de nacelle, l'éolienne fournit sa puissance maximale. Cette puissance est dite "nominale".

Le réseau inter-éolien permet de relier le transformateur au point de raccordement avec le réseau public. Ce réseau comporte également une liaison de télécommunication qui relie chaque éolienne au terminal de télésurveillance. Ces câbles constituent le réseau interne de la centrale éolienne, ils sont toutefois enfouis à une profondeur minimale de 80cm.

Le poste de livraison est le nœud de raccordement de toutes les éoliennes avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Il se situe à proximité des éoliennes n°1 et 4. Ce poste de livraison sera composé de compteurs électriques, de cellules de protection, de sectionneurs et de filtres électriques. La tension réduite de ces équipements (20 000 volts) n'entraîne pas de risques magnétiques important. Son impact est donc globalement limité à son emprise au sol de 36.50m².

En résumé. les principaux éléments constitutifs de l'aérogénérateur sont :

Principaux éléments de l'installation	Fonction	Caractéristiques
Fondation	Ancrer et stabiliser l'éolienne dans le sol	18.10m de diamètre et une profondeur de 3 à 5m
Mât	Supporter la nacelle et le rotor	3,96m de diamètre à la base et 95 m de haut
Nacelle	Supporter le rotor. Abriter le dispositif de conversion de l'énergie mécanique en électricité (génératrice, etc...) ainsi que les dispositifs de contrôle et de sécurité	Longueur de 10,40m. Largeur maximale de 3,5m et une hauteur de 5.40m

Rotor / pales	Capter l'énergie mécanique du vent et la transmettre à la génératrice	100 m de diamètre
Transformateur	Elever la tension de sortie de la génératrice avant l'acheminement du courant électrique par le réseau	Elève la tension de 690V à 20 000v
Poste de livraison	Adapter les caractéristiques du courant électrique à l'interface entre le réseau privé et le réseau public	Dimension de 9 X 3.40 mètres

Deux types de balisage signalent l'installation :

Un balisage aéronautique obligatoire est installé sur toutes les éoliennes. Il s'agit d'un balisage lumineux positionné sur le haut de la nacelle, assuré de jour par des éclats blancs et de nuit par des éclats rouges.

Un balisage d'information des prescriptions à observer par les tiers est affiché sur les chemins d'accès de chaque aérogénérateur et sur le poste de livraison.

3-2-3 Analyse des effets sur l'environnement

3-2-4 3-2-2-1 Impacts positifs

Le principal impact est la production d'une énergie propre et renouvelable, mais aussi la création d'emplois directs (production des éoliennes et de leurs composants) et indirects (installation et maintenance), les retombées fiscales.

3-2-2-2 Impacts temporaires

Ces impacts sont liés à la période des travaux. Le maître d'ouvrage s'engage à préserver l'environnement pendant la phase de chantier, limiter la gêne occasionnée aux riverains et usagers des voies publiques, favoriser la prévention des risques et faciliter l'accès aux secours, mettre en œuvre les dispositions du code du travail relatives à la coordination de la sécurité et de la protection de la santé.

3-2-2-3 Impacts directs et permanents

L'impact acoustique sur les riverains correspond aux dispositions législatives, sans dépassement prévisionnels de l'émergence maximale admissible en période diurne, mais avec des dépassements envisagés pour différents points en période nocturne.

La réalisation du parc éolien se traduira par la consommation permanente de d'environ 1.7 ha de terres agricoles en dehors de la phase de construction. Les exploitants et propriétaires concernés sont indemnisés annuellement de la perte de leurs terres. Ce projet ne remet pas en cause le dynamisme et l'économie agricole locale.

Les Impacts écologiques notamment sur l'avifaune reposent essentiellement sur le risque de collision, le dérangement des oiseaux en période de reproduction, le dérangement lors des vols migratoires, la dégradation ou perte de territoire en période de reproduction, de repos ou de halte migratoire.

L'implantation des 6 éoliennes tient compte du patrimoine historique des communes. Elle est en cohérence avec sa capacité d'accueil. Cependant, l'apport de structures hautes, visibles de loin modifiera inévitablement la perception du paysage dans lequel elles s'implantent.

Deux types de balisage signalent l'installation :

Un balisage aéronautique obligatoire est installé sur toutes les éoliennes. Il s'agit d'un balisage lumineux positionné sur le haut de la nacelle, assuré de jour par des éclats blancs et de nuit par des éclats rouges.

Un balisage d'information des prescriptions à observer par les tiers est affiché sur les chemins d'accès de chaque aérogénérateur et sur le poste de livraison.

3-2-3 Les mesures envisagées pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients de l'installation

Les mesures préventives ont été prises en compte durant la phase préliminaire du projet, comme éviter un site :

- en raison de la proximité des riverains
- proche d'un haut lieu architectural
- qui fait partie d'une zone importante pour la protection des oiseaux

Pour l'impact durant la phase des travaux, des mesures seront prises telles que :

- réaliser les travaux en dehors de la période de présence principale des oiseaux nicheurs,
- assurer la bonne mise en œuvre des mesures environnementales par la

présence d'un coordinateur externe,

En matière d'avifaune, en plus des mesures préventives, seront réalisées :

- des arrêts de l'ensemble des éoliennes auront lieu durant les périodes de brouillard (faible visibilité pour les oiseaux) et au moment des pics de passage matinaux et vespéraux des laridés entre mi-septembre et mi-mars
- un suivi de la mortalité d'oiseaux et de chauves-souris
- un suivi d'activité des chauves-souris
- un suivi de la fréquentation par les laridés

En matière d'acoustique, des plans d'optimisation sont mis en place afin de respecter la réglementation et les conseils de l'ARS (bridage de machine selon la vitesse du vent). En outre, le parc fera l'objet d'une étude post implantation afin d'assurer aux riverains la conformité de l'installation avec la réglementation en vigueur.

3-2-4 Les conditions de remise en état

Sous réserve de ne pas reconduire la production d'énergie sur un nouveau cycle, le maître d'ouvrage s'engage à procéder au démantèlement des éoliennes et à la remise en état du site, conformément à la réglementation.

3-2-5 La méthodologie appliquée :

- Analyse de l'état existant de l'éolien et des impacts cumulés avec les projets environnants connus.
- Etude paysagère regroupant une analyse de l'état initial du territoire (et les recommandations d'implantation des éoliennes) avec l'étude des différentes variantes d'exploitation (et son analyse des impacts du choix retenu et des mesures compensatoires).
- Réalisation de photomontages et de coupes de covisibilité (avec l'inconvénient d'un nombre limité privilégiant l'appréciation collective du paysage et non l'intérêt particulier de certains observateurs).
- Analyse des espaces naturels inventoriés et protégés (mais il faut considérer que les critères sont évolutifs dans le temps) par plusieurs méthodes combinées (observations directes, radar, détecteurs d'ultrasons pour les chauves-souris, recherche bibliographique).
- Analyse acoustique par un bureau spécialisé avec plusieurs campagnes de mesure à différentes périodes, analysées ensuite par un logiciel (ces études acoustiques sont établies sur des bases de simulations et devront être complétées

par des études post-implantation).

3-3 Contenu de l'étude de dangers (article R512-9)

Elle contient, comme la réglementation l'exige, un résumé non technique.

L'environnement humain et matériel dans le périmètre d'étude de dangers :

Le périmètre d'étude de dangers est déterminé par un gabarit lié à la hauteur des mâts et leur diamètre. Il est déterminé par un mode de calcul que la distance maximale d'impact autour de chaque éolienne est donc de 500 mètres, cela définit le périmètre d'étude.

La maison la plus proche du parc est située à 638 mètres de l'éolienne n°6 et la plus proche au nord-est à 642 mètres.

Il n'y a pas d'établissement recevant du public, ni d'ICPE.

Les activités au sein du périmètre d'étude sont principalement agricoles.

La sécurité de l'installation :

L'installation respecte la réglementation applicable en vigueur en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne les aérogénérateurs, le balisage, les fondations, les opérations de maintenance. Elle est conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel relatif aux ICPE soumise à la rubrique 2980.

Les potentiels de dangers de l'installation :

De l'analyse préliminaire des risques sont ressortis 5 scénarios :

- Chute d'éléments de l'aérogénérateur (boulons, morceaux d'équipements etc...)
- Projection d'éléments (morceaux de pale, brides de fixation, glace, etc...)
- Effondrement de tout ou partie de l'aérogénérateur
- Echauffement de pièces mécaniques
- Courts-circuits électriques (aérogénérateur ou poste de livraison)

L'étude détaillée des risques à caractérisée ces 5 scénarios en terme de probabilité, cinétique, intensité et gravité.

L'ensemble des scénarios sont regroupés dans une matrice de criticité en fonction de leur couple gravité/probabilité pour chacune des cibles. L'ensemble des scénarios se situent dans la partie acceptable.

Un plan de gestion de crise a été établi. Il comporte :

- La méthodologie de conduite en cas d'accidents ;
- Les conditions d'accès aux turbines et les exigences de sécurité ;
- Le respect de l'environnement avec les préconisations d'utilisation des différents produits et la gestion des déchets ;
- Les règles de sécurité générales (prévention des incendies, utilisation des véhicules, communication, chutes de glace, travail en hauteur, intervention électrique, équipements de sécurité)
- Les consignes à respecter selon les conditions météorologiques ;
- La formation des intervenants ;

Un plan de gestion de crise avec une procédure de déclenchement de la cellule de crise en coopération avec les services d'urgence concernés selon l'urgence : incendie, accidents corporels, déversements accidentels, survitesse, conditions météorologiques extrêmes, dommage matériel majeur.

3-4 Les pièces complémentaires

L'étude d'impact sur l'environnement est un dossier comprenant 172 pages en format A3. Il est complété par 5 annexes en sous-dossier :

annexe 1 : Volet paysager de l'étude d'impact. Elle est constituée de 122 pages en format A3 réalisée par Champ Libre. (bureau indépendant en expertises paysagères)

annexe 2 : Volet écologique de l'étude d'impact. 310 pages en format A3 rédigées par AXECO (bureau indépendant spécialisé en études environnementales)

annexe 3 : Volet technique de l'étude d'impact. Comprenant 58 pages en format A3 plus ses annexes l'ensemble écrit par SOLDATA (cabinet indépendant spécialisé en acoustique) et le service environnement de Wpd SaS

annexe 4 : Un résumé non technique de l'étude d'impact d'un volume de 37 pages format A3 rédigé par les sociétés sus citées

annexes 5 : Une notice d'incidences NATURA 2000, 34 pages format A3, rédacteur AXECO.

4 - L'avis de l'autorité environnementale (pièce jointe 11 : Avis de l'autorité environnementale).

Cet avis porte sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont il est tenu

compte des préoccupations environnementales dans le projet. En l'occurrence, il note la bonne qualité de l'étude dans son ensemble et de l'analyse intéressante des effets du projet sur l'environnement.

5 - Remarques du commissaire enquêteur sur le dossier

Ce dossier comporte toutes les pièces à fournir selon les articles R512-3 à R512-9 du code de l'environnement. Il est très complet aussi bien en matière d'informations techniques, de synthèse, de plans-cartes et photo montages.

Malgré la rédaction de différents documents par plusieurs bureaux d'étude, la globalité du dossier est cohérente et la rédaction s'efforce à être accessible aux profanes.

L'inconvénient de cette complétude (9 dossiers) est sa difficulté d'accès pour le public, d'où l'attention particulière à porter à la rédaction des résumés non technique. Ceux-ci vont à l'essentiel mais, du coup, peuvent paraître un peu succincts vu l'étendue du dossier. Les points abordés dans les résumés auraient pu être accompagnés des références des pages (et des documents) où le lecteur pouvaient retrouver leur détail.

Le document concernant l'étude d'impact synthétise les 5 dossiers réalisés par des bureaux d'étude. Le porteur de projet a cependant choisi de mettre ces documents en accès public, en les annexant à l'étude d'impact. Ce choix permettait ainsi aux personnes qui le souhaitaient d'avoir des informations précises sur l'étude naturaliste, l'étude d'incidence au titre de Natura 2000, l'étude paysagère et l'étude acoustique et photométrique

TITRE 4 : ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

1 - Analyse globale

Il y avait 3 registres d'enquête ouverts, l'un accessible à la mairie de Cantin, l'autre à la mairie de Dechy et le troisième à la mairie de Roucourt. .

Il y a :

- 43 remarques écrites dans les registres d'enquête de Cantin (notées **CA** suivi d'un numéro accompagné d'un **e**), 12 pièces jointes annexées (notées **CApj** suivi d'un numéro avec éventuellement un indice alphabétique).
- 50 remarques écrites dans les registres d'enquête de Dechy (notées **DE** suivi d'un numéro accompagné d'un **e**), 26 pièces jointes annexées (notées **DEpj** suivi d'un numéro accompagné éventuellement d'un indice alphabétique).
- 24 remarques écrites dans les registres d'enquête de Roucourt (notées **RO** suivi d'un numéro accompagné d'un **e**), 16 pièces jointes annexées (notées **ROpj** suivi d'un numéro accompagné éventuellement d'un indice alphabétique).
- J'ai reçu 27 courriers en Mairie de Dechy, 12 déposés ou en affranchissement ordinaire et 15 en recommandé (notés **DEec** suivi d'un numéro accompagné éventuellement d'un indice alphabétique).
- L'association SOS Nature Douaisis a déposé une pétition de 93 pages enregistrant 2225 signatures enregistrée en pièce jointe référencée **DEpj24**.
- Cette même association a déposé 33 courriers et 13 pages de commentaires rédigés en ligne enregistrés en pièce jointe référencée **DEpj25** accompagnée d'un index alphabétique.
- et retranscrites par le Commissaire Enquêteur au porteur de projet. Donc au total 210 observations traduites en 495 occurrences ont été notifiées au porteur de projet. Elles abordaient 19 thèmes de questionnement auxquels le porteur de projet a répondu dans son mémoire en réponse. Sur la totalité des observations 16 étaient des observations de soutien au projet

Toutes ces observations proviennent de particuliers (résidents sur la commune ou en limitrophe, exploitants ou propriétaires terriens, élus locaux) et de 3 associations dont une particulièrement active

Elles ont été classées par ordre alphabétique des déposants suivant tableau ci-après

ANNEXE A

CLASSEMENT DES DEPOSANTS PAR ORDRE ALPHABETIQUE

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Commune	Code	P. Jointes
Association	CHASSE d'AUBERCHICOURT	Mr TISON		AUBERCHICOURT		DEpj23
Madame	ABDELKADER	Marie-Madeleine	47 Rue de Douai	CANTIN		DEec18
Monsieur	ABDELKADER	Ali	47 Rue de Douai	CANTIN		DEec25
Monsieur	ADELMANT	Charles	542 Rue de Monchecourt	LEWARDE		DEpj25v
Madame	ADELMANT	Thérèse	542 Rue de Monchecourt	LEWARDE		DEpj25w
Association	AMICALE des HUTTIERS	Mr LEPAN	400 Rue des Wets	DOUAI		CApj03
Association	AMICALE des HUTTIERS	Mr LEPAN	400 Rue des Wets	DOUAI		DEec11
Association	AMICALE des HUTTIERS	Mr LEPAN	400 Rue des Wets	DOUAI		ROpj01
	ANONYME			DECHY	DE12e	
	ANONYME			DECHY	DE44e	
	ANONYME			DECHY	DE45e	
Monsieur	BATAILLE	Anthony		LEWARDE	CA35e	
Madame	BECAR/VERLAINE	Dominique	249 rue Jean de Bologne	DOUAI		DEpj25r
Monsieur	BEN	Dominique		DECHY	DE35e	DEpj08
Madame	BISIAUX	Marie-France	183 Rue Jules Ferry	GOEULZIN	CA26e	
Mr & Me	BISSON	Patrick	58 Rue de Roucourt	CANTIN		DEec26
Madame	BORKOWSKI	Martine	184 Rue J. Guesde	LEWARDE	DE24e	
Madame	BORTOLAMI	Christelle	343 Ae du parc	MONTIGNY-en OSTREVANT		DEec08
Madame	BORTOLAMI	Christelle	343 Ae du parc	MONTIGNY-en OSTREVANT		DEec19b
Monsieur	BOUTROUILLE & CAVITTE				CA42e	CApj09
Monsieur	BRABANT	Stéphane	60 Rue de Masny	MONCHECOURT	DE32e	
Madame	BRIEND	Arlette		ROUCOURT	RO21e	ROpj13
Monsieur	BRUNEAU			ROUCOURT	RO24e	
Monsieur	BULTE	Jean-Claude			CA15e	CApj08
Monsieur	BURY	Jean-Joseph	923 Square J. valles	SIN-le-NOBLE	DE20e	
Monsieur	CAPELLE	J	29 Ae du 8 Mai	DECHY	DE21e	
Monsieur	CARDOT	Olivier	33 Rue L. de Bettignies	GUESNAIN	DE31e	
Monsieur	CARE	J.-François		DECHY	DE15e	
Madame	CARON	Françoise	10 rue Victor Hugo	CANTIN	CA14e	CApj07
Madame	CARON	Françoise	10 rue Victor Hugo	CANTIN	CA30e	
Monsieur	CASSEZ	Andy	370 Rue Marcel Leriche	ROUCOURT	RO20e	
Monsieur	CAUCHOIS	Jean-Pierre	122 rue Nve Notre Dame	DOUAI		DEpj16
Madame	CHEUNG	Nathalie	380 rue Leon Poutrain	ROUCOURT		DEpj25ac
Monsieur	CHEUNG	Hung-Wai	380 rue Leon Poutrain	ROUCOURT		DEpj25ad
Monsieur	CHEUNG	Mathieu	380 rue Leon Poutrain	ROUCOURT		DEpj25ae
Madame	CHEUNG	Marion	380 rue Leon Poutrain	ROUCOURT		DEpj25ag
Madame	CHEUNG	Nathalie	380 Rue Léon Poutrain	ROUCOURT		DEec26
Madame	CHEUNG	Nathalie	380 Rue Léon Poutrain	ROUCOURT		ROpj14
Monsieur	CHRETIEN	J	Les Epis	SIN-le-NOBLE	CA25e	

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT du NORD – DDAU ENERGIE 08

Projet d'exploitation d'un parc éolien de 6 générateurs sur les communes de CANTIN, DECHY et ROUCOURT Lieu-dit « Les Moulins »

Monsieur	CHRETIEN	J		SIN-le-NOBLE	CA27e	
Monsieur	CHRISTOPHE	Roger	50 Rue de Roucourt	CANTIN		DEec21a
Madame	CLLIER	LAURENCE	177 Hameau le Moulinel	GOEULZIN	CA20e	
Association	RIVERAINS CANTIN		50 Rue de Roucourt	CANTIN		DEec13
Association	RIVERAINS CANTIN		50 Rue de Roucourt	CANTIN		DEec21b
Association	RIVERAINS ROUCOURT	Me CHEUNG Nath.	380 rue Leon Poutrain	ROUCOURT		DEpj25ab
Monsieur	COQUELLE	Bernard	125 Rue de Masny	AUBERCHICOURT	DE13e	
Madame	COQUELLE	M.-Andrée	125 Rue de Masny	AUBERCHICOURT	DE23E	
Monsieur	COQUELLE	Bernard	125 Rue de Masny	AUBERCHICOURT		DEpj21
Monsieur	CORMIER	Joel	33 Rue de Roucourt	CANTIN	CA02e	CApj01
Monsieur	CORMIER	Joel	33 Rue de Roucourt	CANTIN		CApj04
Monsieur	CORMIER	Joel	33 Rue de Roucourt	CANTIN		DEec09
Monsieur	CORMIER	Joel	33 Rue de Roucourt	CANTIN		ROpj02
Monsieur	COURTECUISSSE	Sébastien		CANTIN	CA34e	
Monsieur	COURTIL	Nicolas	46 Rue de l'église	ERCHIN	DE30e	DEpj07
Association	CRANE	Me MORA	633 Ae du Gal DE GAULLE	CUINCY		DEec16
Monsieur	CUVELIER	Bernard	13 Rue de Roucourt	CANTIN	CA28e	
Madame	DAL MAGRO	Anna	46 Rue bacquet	GUESNAIN		DEpj05
Monsieur	DAL MAGRO	Stephane	99 Rue de Roucourt	LEWARDE		DEpj06
Monsieur	DAL MAGRO	Bernard		GUESNAIN	DE28e	DEpj03
Madame	DALLE	Maryse	700 Rue de Monchecourt	LEWARDE		DEpj25p
Monsieur	DAMBRINE	Hugues		SIN-le-NOBLE	DE26e	
Monsieur	DANGLETERRE	Charles		ROUCOURT		ROpj15
Madame	DAUSSY			RACHES	DE47e	DEpj22
Madame	DE NOTARES		837 Rue Victor Hugo	GUESNAIN	DE09e	
Madame	DECARMIN	Claudine		ROUCOURT	RO12e	
Madame	DECARNIN	Monique	29 Rue de Ferin	GOUY-sous-BELLONNE	RO16e	ROpj11
Monsieur	DEFOSSE	Rene	1369 Rue d'Erchin	LEWARDE	RO17e	
Monsieur	DELANNOY	Jean-Marie	428 Rue de Loffre	LEWARDE		DEpj25z
Monsieur	DELATTRE	Bernard	74 Rue Victor Hugo	GUESNAIN	DE08e	
Monsieur	DELBAUVE		1 Rue Saint Denis	GUESNAIN	DE06e	
Madame	DELCOURT	Valérie	39 Rue d'Arleux	CANTIN	CA13e	
Madame	DELCOURT		950 Bd Croizat	GUESNAIN	DE07e	
Madame	DELEAU	Denise	1 Rue de Cambrai	DECHY	DE16e	
Madame	DELECOURT	L	33 allée des Bois	LEWARDE	DE22e	
Monsieur	DELGOVE	Bernard	33 Rue de Loffre	SIN-le-NOBLE		DEpj17
Monsieur	DELMAIRE	Jacques	23 Rue des Pivoines	FERIN		DEpj25c
Madame	DELMAIRE	Sylvie	23 Rue des Pivoines	FERIN		DEpj25g
Madame	DELMAIRE	Margaux	23 Rue des Pivoines	FERIN		DEpj25h
Monsieur	DELPORTE	Gérard	23 Rue de Roucourt	CANTIN	CA05e	
Mr & Me	DEVAUX	J.M. & Corinne	102 Rue Pablo Néruda	GUESNAIN		DEec15
Madame	DRACON	Christiane	388 Rue Albert Schweitzer	HENIN-BEAUMONT		DEpj25o
Madame	DROUET	Sophie		DECHY	DE40e	DEpj18
Madame	DUBARY	Nadine	1 rue F. Savary	ROUCOURT	RO13e	ROpj08

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT du NORD – DDAU ENERGIE 08

Projet d'exploitation d'un parc éolien de 6 générateurs sur les communes de CANTIN, DECHY et ROUCOURT Lieu-dit « Les Moulins »

Monsieur	DUBARY	Philippe	1 rue F. Savary	ROUCOURT	RO14e	ROpj09
Monsieur	DUBOIS	Géry	41 Rue léon Ringeval	ROUCOURT	DE43e	DEpj20
Madame	DUBOIS	Laurence	98 Square Bréguet	DOUAI		DEec07
Mr & Me	DUBURQUE	André & M. Agnès		ROUCOURT	RO22e	
Monsieur	DUBUS	Yves	210 Domaine du Château	LEWARDE		DEec03
Monsieur	DUEZ	R	201 Rue du 8 Mai	GUESNAIN	DE34e	
Monsieur	DUJARDIN	Jean-Marc		GRUSON	DE41e	
Monsieur	DUPONT	Michel	43 rue J.-Baptiste Clément	CUINCY		DEec01
Monsieur	DUPRE	Christiane	35 chemin de la fontaine	ROUCOURT	RO10e	ROpj07
Monsieur	DUPRE	Christiane	35 chemin de la fontaine	ROUCOURT		ROpj07bis
Madame	DUPRE	Monique		ROUCOURT	RO09e	
Monsieur	DURAFFOURG	Mathieu		CANTIN	CA10e	
Madame	FABRE	Brigitte		CANTIN	CA32e	
Association	FDC 59	Mr DUJARDIN		GRUSON		DEec24
Association	FDC 59	Mr DUJARDIN		GRUSON		ROpj03
Monsieur	FENEZ	Francis	242 Rue P.V. Couturier	GUESNAIN		DEpj25u
Madame	FENEZ	Michèle	242 Rue P.V. Couturier	GUESNAIN		DEpj25y
Madame	FIEVET	Véronique	33 Rue Victor Hugo	DOUAI	DE18e	
Mr & Me	GAILLARD		14 Rue Celestin Leduc	DECHY	DE02e	
Monsieur	GALLIEGUE	Anthony	21 Rue du Château	CANTIN		DEpj25f
Monsieur	GENGE	Alain		ROUCOURT	RO02e	
Monsieur	GERMAIN		27 Rue de Cantin	DECHY	DE10e	
Monsieur	GERMAIN		27 Rue de Cantin	DECHY	DE14e	
Monsieur	GOORDEN	Pascal	6 Rue Victor Hugo	DECHY	DE11e	
Monsieur	GOORDEN	Pascal	6 Rue Victor Hugo	DECHY		DEec12
Monsieur	GOURSAUT	Jean-Pierre			CA06e	
Association	Gpe COMMUNISTE du CM	Mr JF CARE		DECHY		DEec10
Monsieur	GUENEZ	Michel		DECHY	DE27e	
Commune	GUESNAIN	Me le MAIRE		GUESNAIN		DEec26a
Monsieur	GUMNY	Jean-Pierre	656 Route Nationale	FERIN	CA03e	
Monsieur	HOCQUET	Claude	52 Rue du Château	CANTIN		DEPJ15
Madame	HOQUET	Françoise		GOEULZIN	CA24e	
Monsieur	HUITRAUT			LEWARDE	CA41e	
Monsieur	HUMEZ	Auguste	102 Rue Savary	ROUCOURT		DEpj25q
Madame	HUMEZ	Chantal	102 Rue Savary	ROUCOURT		DEpj25s
Madame	HUMEZ	Chantal		ROUCOURT	RO11e	
Monsieur	JAICUZ	Dominique	540 Rue d'Oisy	GOEULZIN	CA18e	
Monsieur	JANSEN	Guy	60 Rue de Roucourt	CANTIN		DEec21
Monsieur	JEANNAS	Jean-Claude		DECHY	DE03e	
Mr & Me	JOOS	Alain	19 Ruedes Mésanges	FERIN		DEpj04
Madame	JORDECZAKA	Valérie	15 Rue de Cambrai	CANTIN	CA07e	
Madame	JOURDAIN	Isabelle	98 rue de l'égalite	LEWARDE		DEpj25a
Monsieur	JOURDAIN	Eric	98 rue de l'égalite	LEWARDE		DEpj25b
Madame	KACZMAREK	Marie-Catherine	Le Lapin des Champs	CANTIN	CA38e	
Monsieur	KORDYS	Serge		ROUCOURT	RO04e	

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT du NORD – DDAU ENERGIE 08

Projet d'exploitation d'un parc éolien de 6 générateurs sur les communes de CANTIN, DECHY et ROUCOURT Lieu-dit « Les Moulins »

Monsieur	KOWALSKI	G	19 Rue de Roucourt	CANTIN	CA40e	
Madame	LAHSEN		89 Rue Jules Mousseron	LEWARDE	DE05e	
Mr & Me	LALLEMAND	Etienne	les Léras	St VINCENT de BARRES		DEpj25i
Commune	LAMBRES-les-DOUAI	Mr le MAIRE		LAMBRES-lesDOUAI		DEec04
Monsieur	LAMY	Deny	474 Rue du Marais	GOEULZIN	CA19e	
Monsieur	LANCIAUX	Eric	1880 Rue d'Oisy	GOEULZIN	CA11e	
Monsieur	LASSALLE	Michel	157 Rue Louis Maillet	ROUCOURT	RO07e	ROpj05
Monsieur	LECONTE	Patrick		ROUCOURT	RO05e	
Monsieur	LEDUC	Raymond	20 Rue Gabriel Péri	DECHY		DEec02
Mr & Me	LEDUC	Raymond	20 Rue Gabriel Péri	DECHY		DEec17a
Mr & Me	LEGER		150 Rue Coubrun	LEWARDE		DEpj25m
Mr & Me	LEGRIS		73 Rue M. Yourcenar	GUESNAIN	DE17e	
Monsieur	LELEU	Bruno		GUESNAIN	DE19e	
Monsieur	LELEU	Bruno		GUESNAIN	RO23e	
Monsieur	LEMAIRE			LEWARDE		DEpj25c
Madame	LEMPIN	Arlette	35 rue de Douai	CANTIN		DEec05
Monsieur	LEMPIN	Jean-claude	35 Rue de Douai	CANTIN		DEec22
Madame	LEMPIN	Arlette	35 rue de Douai	CANTIN		DEec22a
Mr & Me	LENGLIN	Bernard	290 Rue Léon Poutrain	ROUCOURT		DEec23
Monsieur	LEPAN	René-Paul	400 Rue des Wets	DOUAI	CA04e	CApj02
Monsieur	LESIRE	Jean-Claude			CA21e	
Commune	LEWARDE			LEWARDE	DE04e	DEpj01
Commune	LEWARDE			LEWARDE	DE04e	DEpj02
Commune	LEWARDE	Mr BRUNEEL		LEWARDE	DE38e	DEpj11
Commune	LEWARDE			LEWARDE		CApj06
Commune	LEWARDE	Mr BRUNEEL		LEWARDE		DEec14
Commune	LEWARDE			LEWARDE		ROpj16
Madame	LOBRY	Chantal	62 Rue de l'égalité	LEWARDE		DEpl25x
Monsieur	LOI	Marc-Antoine	4 Rue Gabriel Peri	DECHY	DE46e	
Monsieur	LOURDEAU	Emile		LEWARDE	CA36e	
Madame	MARMOUSET	Marie-Laure		GOEULZIN	CA17e	
Monsieur	MARMOUZET	Bruno	1706 Rue d'Oisy	GOEULZIN	RO18e	
Monsieur	MAULIK	Bruno		CANTIN	CA37e	
Monsieur	MERCIER	Régis		GOEULZIN	CA09E	
Association	MNLE Sensée	Mr HERZO		DECHY	DE42e	DEpj19
Madame	MONNEL	Christine	547 Rue d'Oisy	GOEULZIN		DEpj25aa
Mr & Me	MOREAU	Jean-Michel	447 Rue de l'egalite	LEWARDE		DEpj25I
Monsieur	MORIAMEZ	Kévin	20 Rue de Gennevilliers	GUESNAIN	CA16e	
Monsieur	MORTELETTE	Hervé	74 Route Nationale	ECAILLON	RO19e	ROpj12
Monsieur	NIHOUS	Frédéric			CA23e	
Mr & Me	PALIE	Jean-Michel	425 Domaine du Château	LEWARDE		DEpj25j
Monsieur	PEUGNIEZ	Jean	25 Rue de Roucourt	CANTIN		DEec19
Madame	PEUGNIEZ	Claudine	25 Rue de Roucourt	CANTIN		DEec20
Madame	QUILLOT	Marie-Noelle	758 Rue de Monchecourt	LEWARDE		DEpj12
Monsieur	QUILLOT	Jean	758 Rue de Monchecourt	LEWARDE		DEpj13

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT du NORD – DDAU ENERGIE 08

Projet d'exploitation d'un parc éolien de 6 générateurs sur les communes de CANTIN, DECHY et ROUCOURT Lieu-dit « Les Moulins »

Monsieur	RAVIEZ	Françoise	379 Rue d u 8 mai 1945	GUESNAIN		DEpj25k
Monsieur	REFOUNI	Marc-Antoine	106 Rue Joliot Curie	CUINCY	DE39e	DEpj14
Monsieur	REINHARDT	Philippe	438 Rue Carnot	LAMBRES-lesDOUAI		DEpj25n
Monsieur	RELBIN			ROUCOURT	RO01e	
Madame	RICHARD	Nadine	492 Rue de l'Egalité	LEWARDE	DE33e	
Association	ROOST-WARENDIN-NATURE	Me SOMET	209 rue Emile Zola	ROOST-WARENDIN	DE36e	DEpj09
Monsieur	SAMAIN	Laurent		ROUCOURT	RO03e	
Madame	SANSON	Nicole		GOUY-sous-BELLONNE	RO15e	ROpj10
Monsieur	SARRAZIN	Nicolas	386 rue Marcel Leriche	ROUCOURT		DEec17
Monsieur	SECCI	L			CA22e	
Mr & Me	SOJKA	M.-France	470 Rue Victor Hugo	GUESNAIN	DE29e	
Association	SOS NATURE DOUAISIS	Me REINHARDT	112 Rue de l'Eglise	LEWARDE	DE50e	DEpj24
Association	SOS NATURE DOUAISIS	Me REINHARDT	112 Rue de l'Eglise	LEWARDE		DE9j26
Association	SOS NATURE DOUAISIS	Me REINHARDT	112 Rue de l'Eglise	LEWARDE		DEpj25
Association	SOS NATURE DOUAISIS	Mr BULTE			CA43e	CAPj10
Association	SOS NATURE DOUAISIS					CAPj05
Association	SOS NATURE DOUAISIS	Mr BULTE				CAPj11
Association	SOS NATURE DOUAISIS	Mr BULTE				CAPj12
Madame	SUKALA	Christiane		DOUAI	DE25e	
Madame	SZULC	Elisabeth			CA01e	
Monsieur	TILLIEZ		1 Rue du Molinel	CANTIN	CA39e	
Madame	TURUT	Sylvie	751 rue Suzanne Lanoy	VRED		DEec06
Madame	TURUT	Sylvie	751 rue Suzanne Lanoy	VRED		DEec19a
Association	UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE	Mr VAILLANT		DECHY	DE37e	DEpj10
Monsieur	VANDEVILLE	Robert	22 Rue P.V. Couturier	DECHY	DE01e	
Madame	VASTRA	B	145 Rue Félix Leclerc	CUINCY		DEpj25d
Madame	VATUANT	Lucie		CANTIN	CA31e	
Madame	VERVAERDE	C	351 Rue du 8 Mai	GUESNAIN	DE48e	
Monsieur	VERVAERDE	Luc	351 Rue du 8 Mai	GUESNAIN	DE49e	
Monsieur	WALKER	Françoise	345 chemin des Nevons	L'ISLE sur SORGUE		DEpj25t
Monsieur	WALKER	Jean	378 Ae de Strasbourg	DOUAI	RO08e	ROpj06
Monsieur	WEIRAUCH	Anthony	380 rue Leon Poutrain	ROUCOURT		DEpj25af
Monsieur	WIART	Emmanuel	286 Rue Charles Lefebvre	GOEULZIN	CA12e	
Monsieur	WIERCIOK			GOEULZIN	CA29e	
Monsieur	WIERCIOK			GOEULZIN	CA33e	
Monsieur	FAUX	Guy		ROUCOURT	RO06e	ROpj04

3 - Transcription des observations/questions du public, suivies des réponses du maître d'ouvrage et avis du commissaire enquêteur :

CA01e : Remarque de Madame Elisabeth SZULC

A part « La POLLUTION VISUELLE » affreuse et traumatisante dont vous ne voulez pas admettre Le BRUIT et Les INFRASONS occasionnés par ces MACHINES MONSTRUEUSES

Je vous prie de bien vouloir REFLECHIR à l'avenir de vos proches (déjà bien triste). J'emploi des mots peut être excessifs mais ils sont bien "PENSES et VRAIS

Observations traitées en thèmes 2 -3 et 6

CA02e : Remarque de Monsieur Joel CORMIEZ 33 rue de Roucourt à Cantin

Ce jour après un entretien avec Mr le commissaire Enquêteur je dépose un dossier d'étude critique sur le Projet des Moulins.

Je demande à Mr le Préfet de ne pas donner l'autorisation d'Exploitation, d'annuler le projet ainsi que toutes les demandes de permis de construire

Dont acte.

CApj01 : Pièce jointe: Monsieur Joel CORMIEZ 33 rue de Roucourt Cantin

Examen critique du Projet des « Moulins »

Ce document s'inscrit dans la procédure fixée par l'Arrêté Préfectoral en date du 19/11/2015 portant ouverture d'enquête publique concernant la demande d'autorisation unique présentée par la société "Energie 08" afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six aérogénérateurs sur les communes de Dechy, Roucourt et Cantin projet dit "les Moulins".

Au préalable, quelques remarques d'ordre général sur le déroulement de ce projet qui, s'il se réalise, impactera fortement et durablement la qualité de vie des Cantinois mais également celle des populations des communes jouxtant la zone d'implantation de ce parc industriel éolien. (Roucourt, Dechy, le sud de la ville de Douai, Lewarde, Férin, Goelzin et autres communes environnantes).

Je suis un de ces citoyens qui seront profondément, durablement « impactés » dans leur vie quotidienne si ce projet se réalise et qui sont inquiets quant l'avenir de leur qualité de vie.

Actuellement je perçois distinctement les quatre éoliennes du parc existant de Lauwin - Planque, pourtant situé à onze kilomètres, depuis mes deux pièces de vie (cuisine et salle à manger) ; je perçois également très distinctement le cadencement des flashes blancs le jour et rouge le soir.

Aujourd'hui le projet éolien "Les Moulins", qui se veut écologique et qui se profile à l'horizon me semble tout aussi inutile que désastreux et ne servira en rien l'intérêt de

la collectivité.

1) Sur la communication :

La discrétion des Pouvoirs Publics en la matière sur ce Projet et en particulier celle de nos élus locaux (Maires, représentants de la CAD) est impressionnante.

La CAD a porté le projet Eolien dit des « Moulins » de 2006 à 2013 en élaborant le STE (Schéma Territorial Eolien) jusqu'à ce que loi « Brottes » modifie la donne.

Le projet a été approuvé par un vote en conseil municipal fin 2012 pour Cantin et Roucourt, fin 2011 pour Dechy ; la Préfecture de Région avait validé, par un arrêté, le SRE (schéma Régional Eolien) en juillet 2012.

Sur ces étapes importantes, peu ou pas de communication et ce n'est pas qu'un sentiment personnel que j'exprime ici, mais celui d'une très grande majorité de la population des communes concernées.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), à ma demande et pour examen, m'a transmis le dossier conformément à la loi.

Combien de citoyens savaient qu'ils avaient ce droit élémentaire de consultation du dossier de projet avant l'ouverture de l'enquête publique ?

Trop souvent nos élus ont affirmé qu'une telle consultation n'était possible qu'à la date d'ouverture de l'enquête et qu'ils n'étaient pas en possession du dossier.

Nos élus n'avaient-ils pas le devoir d'informer la population de ce droit ?

Je voudrais rappeler que le guide de l'Etude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (édité par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable rubrique 2-6 « concertation, participation du public ») préconise l'utilisation de tous les moyens d'information et de communication sur l'évolution du projet (bulletin municipal, site Web, presse locale) ; certaines de ces préconisations n'ont manifestement pas été appliquées d'autant que les 3 communes directement concernées disposent d'un site Web.

A quoi a donc servi le comité de pilotage, composé d'élus des communes et d'un représentant de la CAO, qui avait été mis en place ?

Qui en connaissait l'existence ?.....pas moi en tout cas !

Deux réunions publiques dites de concertation ont été organisées en tout et pour tout par les municipalités de Cantin et Roucourt respectivement en 2013 et 2014 (sur Dechy aucune réunion publique à ma connaissance); mais comment débattre sur un projet dont pratiquement la majorité de la population ne connaissait ni l'existence et encore moins le contenu ,sauf à prendre pour argent comptant la bonne parole de la future société en charge de l'étude , de sa réalisation ,de son exploitation et qui est intervenue au cours de ces deux réunions ;ou est le débat démocratique, la transparence ,la concertation tant vantés par certains et préconisé par les pouvoirs publics?

En ce qui concerne la publication dans la presse écrite de l'avis d'ouverture d'enquête publique, je n'en ai observé qu'une seule dans la voix du nord du samedi 28/11/2015 en rappelant l'obligation de deux parutions : 15 jours et 8 jours avant la date d'ouverture.

L'adresse du site Web figurant sur les affiches d'avis ainsi que sur l'arrêté préfectoral est peu explicite.

Sur le site officiel, après avoir trouvé la bonne adresse, aucune information concernant le projet «Les Moulins» ne figure ; par contre d'autres projets sont renseignés.

Je considère qu'il y a défaut de publicité pour non-respect du code de l'environnement dans son article R.123-11 en ce qui concerne le volet publication par voie de presse et par site Internet de l'Autorité compétente.

2) Sur la compétence des Intervenants :

De 2006 à 2013 la CAO a porté le projet de création du STE (Schéma Territorial Eolien) validé par les élus communautaires, mais en avait-elle la compétence administrative ? (voir Etude d'impact /historique du Projet/étapes clés page 11). Faisant suite à mes deux lettres de demande d'information sur le sujet à Monsieur le Directeur de la CAO, une première réponse par lettre du 9/04/2015 réf GC/MD-04/15-191691 de ce dernier m'assure qu'il n'y a jamais eu de délibération sur le sujet.

Une seconde réponse par lettre 20/11/2015 réf. CP/CB/OA -09/15-196090 me précise que la CAO a bien réalisé un schéma territorial éolien validé par un comité de pilotage dédié composé d'élus communautaires.

Je fais remarquer que l'Eolien n'est pas dans les compétences obligatoires des communautés de communes à fiscalité propre. Je n'ai pas trouvé, pour autant, cette compétence inscrite dans les compétences Facultatives ni dans celles Optionnelles de la CAO.

En tant que citoyen je m'interroge sur la légalité de la démarche étant donné qu'elle concerne le respect du code général de fonctionnement des unités territoriales et que cette étude de création du STE a engagé des deniers publics.

Est-ce que le résultat de cette étude développée par la CAD a été repris par la société WPD ?...si oui dans quelles conditions ?

3) Sur le projet proprement dit :

***Impact visuel**

Le parc éolien est implanté au beau milieu de la clairière de Roucourt qui est une zone agricole plane très exiguë pour recevoir six machines aussi importantes (145 mètre de hauteur) sans qu'il y ait un très fort impact visuels à partir des habitations jouxtant la zone; cette clairière est, en effet, cernée par un environnement fortement urbanisé

constitué par le sud de la ville de Douai, la ville de Dechy, Guesnain, et les villages de Cantin ,Roucourt, Guoelzin, Férin.

Le choix d'implantation de ce parc industriel éolien va exactement à l'opposé des grands principes régionaux tels que définis dans l'annexe << Schéma Régional Eolien » qui privilégie les zones artificialisées (14,5% du territoire régional), qui sont très importantes dans notre Région, plus tôt que les espaces naturels (12,5% du territoire régional) et qui représentent la plus faible part d'espaces naturelles de toutes les régions.

Cette recommandation précise, de plus que, et je cite : "la région Nord-Pas-de -Calais a souffert de la reconversion « minière » par un impact irréversible dans les paysages"; "ce traumatisme est encore dans les mémoires et ce pour une exploitation brève (150 ans) et qu'il ne faut pas reproduire de tels bouleversements".

Il faut souligner que la durée d'exploitation d'un parc éolien industriel est de 15 à 20 ans et qu'une nouvelle fois le bien être de la population va-t-être sacrifié ainsi pour des intérêts invouables.

La vue directe sur le parc sera totale et l'impact Visuel maximum car aucun élément n'existe pour masquer ou atténuer la vision des équipements à partir de la frange de ces villes et villages et bien au-delà des zones de proximité.

Ce constat est d'ailleurs mis en évidence dans l'étude d'impact sur l'environnement (analyse du paysage et du patrimoine/Impacts et Mesures pages 25 et 27) et je cite : « Le site du projet s'apparente à une grande clairière cernée par l'urbanisation ce qui implique de nombreuses situations de visions depuis ces habitations ou de fenêtre dans le tissu urbain. Les habitants auront une vue directe sur les machines..... » ...c'est un espace agricole très lisible, de petite échelle et de grande aire de visibilité ce qui le rend vulnérable à l'implantation d'éoliennes...

Il y a là un non-respect flagrant de l'application des directives imposées au soumissionnaire par les pouvoirs publics par son Schéma Régional ; l'étude d'impact en fait même le constat !

***Risques sanitaires relatifs à la propagation des infrasons** (sons très basse fréquence non audibles)

Même si le phénomène n'est pas encore bien appréhendé, de plus en plus d'études sérieuses mettent en évidences les risques pour la santé lorsque que l'on y est exposé de manière permanente.

Il est affirmé dans le dossier de projet, dans le résumé non technique page 21 rubrique "Santé et commodité du voisinage" et je cite : Le projet éolien ne sera à l'origine d'aucune odeur, vibration ou émission d'infrasons pouvant constituer une gêne pour le voisinage.

Affirmation gratuite, sans aucun fondement et que je conteste formellement.

De nombreuses études faites dans nombre de pays aboutissent toutes aux mêmes conclusions de dangerosité de ce phénomène vibratoire qui se propage dans l'espace.

Certains pays ont appliqué le principe de précaution en étendant la distance d'éloignement autorisé éoliennes-habitations à 1500m et jusque 2500m ; pour le projet " Les Moulins " l'espace choisi, relativement restreint a pour conséquence d'imposer des distances beaucoup plus réduites et par conséquent d'amplifier ces risques sanitaires. (Éolienne E4/632m, éolienne E6/638m, éolienne E3 793m/825m).

A noter que l'école maternelle de la « Longue Borne » sur la commune de Dechy ne se trouve qu'à 800 mètres de l'éolienne E4 et n'est pas pris en compte dans le dossier.

Il est étonnant que ,même pour une école maternelle ,l'application du principe de précaution pour des enfants ne soit pas pris en compte et appliqué dans ce projet: je proteste énergiquement contre cet état de fait et j'en appelle aux pouvoirs publics pour remédier à cette situation en rappelant que certains pays ont pris en considération le danger que représentent les infrasons pour l'être humain et à fortiori pour des enfants.

Le dossier d'étude occulte totalement ce phénomène

Le principe de précaution, qui est inscrit dans notre Constitution, devrait s'appliquer dans ce cas et ce n'est malheureusement pas le cas.

Au cours d'un débat sur la loi de transition énergétique, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie reconnaissait implicitement l'existence d'un problème sanitaire et qu'elle avait chargé l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) de mener, au cours de l'année 2015, des investigations sur le terrain et de lui donner son avis.

Ou en est-on actuellement ? ya-t-il eu une publication du résultat ?

***Risques sanitaires relatifs à la Propagation des sons audibles**

Même remarque que précédemment en rappelant que le « Guide Etude Impact Eolien » page 83 rubrique 6.7.3 (Evaluation de l'Exposition des Populations) et je cite : " Une attention particulière sera porté sur les bâtiments sensibles tels que crèches, Ecoles, Hôpitaux, Maisons de retraite... "

Le dossier semble ignorer, même pour ce phénomène reconnu, la proximité de l'école primaire de la longue borne citée précédemment mais également le Centre Hospitalier de Douai, la maison de Retraite et le centre radiologique pourtant proche de la future zone d'implantation.

La proximité, par rapport aux habitations individuelles, des éoliennes E4, E6, E3 respectivement à une distance de 632 mètres,638 mètres,793 mètres/825 mètres, aura une conséquence négative sur la propagation des sons audibles émis par le frottement de l'air sur pales des rotors :

Elle se traduit par un dépassement du seuil d'émergence Acoustique Maximal autorisé en période Nocturne (22 H/7 H) dont la valeur est > à 3db. sur 4 points géographiques (voir étude d'impact acoustique /analyse des sensibilités acoustiques nocturnes pages 26, 27, 28).

Analyse des sensibilités acoustiques nocturnes-Vent de Nord-Est

Planche 12 : PC 10 ; Dechy
PC 51 ; Roucourt-Ouest
Planche 13 : PC 21 ; Moulin de Pierre

Analyse des sensibilités acoustiques nocturnes-Vent de sud-Ouest
Planche 13 : PC 10 ; Dechy
PC 21 ; Le Moulin de Pierre
PC 50 ; Roucourt
PC 51 ; Roucourt-Ouest

D'autres points sont limites par rapport à la norme autorisée (seuil d'émergence > à 3 db).

Analyse des sensibilités acoustiques nocturnes-Vent de Nord-Est
Planche 12 ; PC 20 ; Guesnain (2,5 db)
PC 21 ; le Moulin de Pierre (3 db)
PC 50 ; Roucourt (2,5 /3db)

Analyse des sensibilités acoustiques nocturnes - Vent de Sud-Ouest
Planche 13 : PC 20 ; Guesnain (2,5 db)
PC 31; Le Lapin des Champs (2,0/2,5 db)
PC 61; Cantin-Est RD 135 (2,0/2,5 db)

Analyse des sensibilités acoustiques sous période nocturne
PC 10; Dechy (2,5 db)
PC 51; Roucourt-Ouest (2,5 db)
Planche 14 : PC 10 Dechy (2,5 db)
PC 61 Cantin-Est RD 135 (2,5 db)

En ce qui concerne la valeur des mesures et calculs acoustiques sur site avant réalisation du projet:

La durée des mesures effectuées sur 15 jours et sur une seule période de l'année (avril) n'est pas représentative et ne peut donc pas être pris en compte car non fiable.

Une étude sur 3 mois et sur 4 périodes de l'année eût été beaucoup plus pertinente et réaliste : en conséquence les résultats calculés sont, à mon avis, en de ça de la réalité et non représentatifs.

Je demande donc que soit diligentée une étude plus poussée sur ce sujet.

Il est proposé, dans l'année qui suit la mise en exploitation et en cas de dépassement des seuils autorisés, de mettre un plan de bridage en place ; quelle est la garantie et quelle est le moyen de contrôle qu'ont les citoyens sur cet engagement car aucun document dans le dossier d'étude ne précise et ne décrit la démarche.(voir étude impact acoustique /synthèse non technique page 4) .

***Emissions lumineuses :**

Flashes blancs synchronisés en période diurne et flashes rouges en période nocturne : un nombre relativement important d'habitations, ayant des ouvertures de vue vers le parc éolien, seront impactés par une succession discontinue de flashes de lumière blanche le jour et rouge la nuit compte tenu du fait que la zone d'implantation est plane et qu'aucun élément (haies, bâtis, relief) ne jouera le rôle de masque. (cette situation est mise en évidence dans le dossier « impacts visuels ».)

La nuisance sera forte et permanente pour les nombreux habitants vivants en périphérie de la zone d'implantation.

***Emissions de Télédiffusion :**

Impact fortement possible sur la qualité des émissions de télédiffusion selon le porteur du projet, mais aucune étude ne figure dans le dossier ce qui est étonnant pour ne pas dire aberrant : je demande donc qu'une étude sérieuse soit menée sur ce sujet et portée au dossier pour consultation publique.

Une enquête sur la qualité de réception des émissions doit être menée, selon le dossier d'étude d'impact (résumé non technique page 21), avant la réalisation du projet mais aucun document n'en précise les modalités et rien ne figure dans l'étude : je demande donc que l'on porte à la connaissance du public le résultat de cette enquête.

En cas de dégradation des émissions tv, l'exploitant est tenu de mettre en place un protocole d'intervention dans un délai de 3 mois à partir de la mise en exploitation du site (voir dossier d'impacts/mesure compensatoires page 21) : ce protocole ne figure pas dans le dossier

Je demande donc que ce dossier soit porté à la connaissance du public pour consultation.

En tout état de cause le délai de 3 mois pour une éventuelle remise à niveau est inacceptable : les riverains n'ont pas à subir un préjudice suite à l'implantation d'équipements industriels dont ils ne sont pas demandeur et qui leur occasionnera bien des inconvénients.

De plus ces équipements ne sont absolument pas d'utilité publique et la contribution à la protection de l'environnement au travers de la diminution des gaz à effet de serre reste à démontrer ...

Cet argument n'a d'ailleurs jamais été avancé par nos élus..... Quant à l'argument financier avancé par ces derniers, et c'est le seul qu'ils défendent, un simple calcul met en évidence la faiblesse de l'argument (quelques milliers d'euros face à des budgets de quelques millions d'euros !)

Ombres portées (effets visuels de papillotement)

La gêne visuelle ne concernant pas d'habitation, et étant d'une durée très faible annuellement, peut être considérée comme négligeable.

*Etude de Dangers

Le plan d'ensemble du parc met en évidence un positionnement surprenant, pour ne pas dire inquiétant, des éoliennes E1, E2, E3 implantées respectivement à 144 mètres, 252 mètres 143 mètres de distance par rapport à la voie ferrée Douai-Cambrai et sur une emprise d'environ 900 mètres.

Le dossier précise d'ailleurs que cet axe de transport ferroviaire véhicule 10323 passagers par jour dans 30 trains

Il faut rappeler que la hauteur d'une éolienne de type Vesta 2 mégawatts est de 145 mètres et qu'un risque d'effondrement est toujours possible quel qu'en soient les causes

De plus je n'ai pas trouvé dans le dossier que m'a transmis la DREAL de Valenciennes un document émanant de la SNCF validant ou émettant un avis sur l'implantation de ces éoliennes.

J'imagine mal cette société, qui est une entreprise reconnue pour son extrême rigueur concernant le respect des conditions de sécurité de ses clients, valider une telle proposition.

Je remarque également que Le parc industriel se situe dans une zone qu'éraunique dont le niveau KN est de 18,7 par rapport une moyenne nationale qui n'est que de 11,3 (soit 60% plus élevé) ; le risque d'effondrement par foudroiement (impact direct) en est d'autant plus augmenté

De plus ,La projection possible d'éléments ou de fragments de pale jusqu'à une distance de 293mètres (information Etude Impact) ne fait que rajouter à ce sentiment d'insécurité qui se dégage de ce projet et qui démontre que le lieu d'implantation préconisé n'est pas compatible avec un sécurité suffisante et que le principe de précaution par application des 500 mètres minimum n'est ,dans ce cas, pas même appliqué.

Rappelons que l'étude des dangers qualifie la gravité du risque de projection de pales ou fragments de pales « d'importante » pour les éoliennes E1,E2,E3 (proximité de la voie ferrée) et de sérieuse pour les éoliennes E4 et E6 (proximité des habitations).

Une remarque supplémentaire concernant l'éolienne E3 qui, rappelons-le, se situe à 143 mètres de La voie ferrée : elle est également positionnée à 340 mètres de la voie routière Rd 643 qui véhicule environ 25000 véhicules par jour.

*Risque d'effondrement par vent fort ou tempête :

Historique basé sur une période peu significative (19 ans) et aucune conclusion sérieuse ne peut être avancé sur cette rubrique et c'est inquiétant.

***Glissement ou mouvement de terrain :**

Le site internet de Prévention des risques informe et je cite " toute la zone d'étude est concernées par ces risques; mais l'inventaire des mouvements de terrain du département du Nord est en cours de réalisation et aucune données précises n'est disponible".

La DDRM précise que : "des cavités sont connues sur la commune de Dechy mais elle n'en connaît pas la localisation. (voir Dossier rubrique « Mouvements de Terrain » page 24).

Malgré ces incertitudes qui pourraient avoir de graves conséquences sur la sécurité des citoyens, ce risque potentiel est tout simplement écarté ; une nouvelle fois je m'interroge sur le respect du principe de précaution appliqué par d'autres pays, mais qui est ici une nouvelle fois totalement ignoré.

Un affaissement de chaussée de la voie de contournement RD 635, Voie récente, sur plusieurs dizaines de mètres de part et d'autre du pont franchissant la voie SNCF Douai-Cambrai, a conduit les pouvoirs public à limiter la vitesse de circulation des véhicules à 70Km/h sur ce secteur ce qui semble confirmer que des mouvements de terrain soient à craindre avec toutes les conséquences imaginables.

***Hélistation du Centre Hospitalier de Douai :**

La Direction de l'aviation civile /Département sécurité subordonne son accord définitif, pour la validation du projet, à la production et communication de l'étude de faisabilité qui doit démontrer que les hélicoptères fréquentant cette station pourront le faire en toute sécurité. (voir lettre DGAC page 20 dans Dossier Accord et Avis).

La société PELAGOS est chargée de l'étude opérationnelle selon la DGAC. A ce jour, les résultats de cette étude ne figurant pas le dossier du projet « Les Moulins », je vous demande de bien vouloir produire et porter ce document à la connaissance du public.

***Avis sur l'état dans lequel le site devra être remis lors de l'arrêt définitif de l'installation**

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis a été demandé par lettre RAR à chaque propriétaire sur le démantèlement de chaque installation en fin d'exploitation. Certains propriétaires souhaitent que leur terrain soit remis en l'état d'origine ; ils l'ont d'ailleurs notifié de manière manuscrite sur la lettre d'avis ce qui ne correspond en rien aux obligations imposées à l'exploitant et défini par l'article R 553-6 du code de l'environnement.(extraction du socle sur 1mètre de profondeur seulement sur les 3/5 m formant ce socle... idem pour les réseaux de câbles électriques souterrains :extraction partielle)

Quelle garantie ont ces propriétaires du respect de leur exigence et qui s'inscrit dans le respect et la protection de l'environnement?

Je crois avoir un droit de regard en tant que citoyen sur le sujet et je souhaite obtenir un éclaircissement sur ce qui me semble être une situation ambiguë. (cet avis a-t-il été demandé avant ou après la signature du bail ?)

***Dévaluation Foncière**

De nombreuses habitations individuelles construites à la périphérie de la zone d'emprise du projet et qui auront une vue directe sur ce parc éolien subiront inmanquablement une dévaluation financière en cas de vente de ces biens du fait de la proximité d'équipements industriels inesthétiques et de grande hauteur ; à cela, la crainte de risques sanitaires engendrés par l'émission de signaux sonores audibles et de signaux inaudibles (infrasons) ne feront qu'augmenter la méfiance d'acheteurs potentiels avec pour conséquence une aggravation cette dépréciation.

Les arrêts de différentes cours d'appel témoignent de la réalité du phénomène ; le promoteur du projet ainsi que nos élus contestent naturellement cette réalité en balayant toutes les remarques des riverains concernés sans, toutefois, motiver leurs affirmations.

En résumé et pour conclure, la zone géographique choisie pour réaliser le projet éolien dit " Les Moulins" m'inspire d'abord une grande inquiétude justifiée par de sérieux risques sanitaires tels que les infrasons, mais également par les bruits diurnes et nocturnes probables qui seront engendrés par les six aérogénérateurs.

Ce risque concerne non seulement les Habitations limitrophes mais aussi le groupe hospitalier de Dechy et l'école maternelle de la "Longue Borne".


En second lieu on ne peut négliger le danger que représente la proximité de trois éoliennes (145/200m) de la voie ferrée Douai-Cambrai; ce danger étant amplifié par la situation de la zone d'emprise du projet qualifié de terrain instable •

La dépréciation immobilière est également à prendre en compte comme étant un impact négatif touchant un nombre relativement important d'habitations limitrophes.

On notera également une atteinte grave à la qualité de notre patrimoine environnementale par des équipements Industriels de 145 mètres de haut "plantés " au beau milieu de la plaine de Roucourt et entourée de zones urbanisées.

En conclusion, je suis totalement opposé à la réalisation de ce projet dans la clairière de Roucourt en regard des nombreux impacts négatifs décrits précédemment et qui découlent du choix du lieu géographique.

Je demande donc à l'autorité compétente de ne pas accorder la demande d'autorisation d'exploiter pour le projet éolien dit « Les Moulins » mais de l'annuler ainsi que la totalité des demandes de permis de construire attachés à ce projet.


J. Cormier

Observations traitées en thèmes 1 -2 -3 -4 -5 -6 -7 -8 -9 -10 -11 -12 et 13

CA03e : Remarque de Mr Gumny Jean-Pierre 656 Route Nationale à Ferin :

Nous n'avons rien contre les éoliennes si elles contribuent au bien commun, c'est-à-dire au bien de tous. Mais si la transition énergétique doit se faire au détriment d'une partie de la population ou est le bien commun ?

Pourquoi vouloir absolument installer des éoliennes dans une zone où la densité de population est très importante ? Les installer dans des zones où elles ne produisent aucune nuisance sur la population et son environnement nous paraît beaucoup plus aller dans le sens de ce bien commun. Aux Etats Unis, aucune éolienne ne peut être installée à moins de 2500m des habitations or l'école maternelle de la Longue Borne à Dechy est à moins de 800m de la 1ere éolienne, l'hôpital de Dechy à environ 1200m ('EHPAD également) la réserve ornithologique à moins de 1000m. Et que dire de la perte subie, à cause de ces éoliennes (145m de haut) sur le bien immobilier des habitants à proximité de ces éoliennes : entre 40 et 45% !!!

Et quand on sait que l'EDF doit payer le Kwatt le double du prix normal aux exploitants de ces éoliennes, qui va profiter réellement de ces éoliennes, certainement pas la population...

Observations traitées en thèmes 1 -4 et 5

CA04e : remarque de Mr Lepan René-Paul 400 Rue des Wetz à Douai Président de l'Amicale des Huttiers de la Vallée de la Sensée :

Je m'oppose fortement à ce projet de parc éolien « des Moulins » car ce projet est en plein axe de migration des oiseaux et en totale contradiction avec la protection des territoires, environnement, ZONE VERTE et BLEUE (Trame verte et bleue) Ces énormes aérogénérateurs constituent un piège mortel pour les oiseaux sédentaires ou migrateur. Le promoteur éolien prévoit l'interruption des machines pendant certains créneaux horaires afin de permettre le passage des oiseaux de passage, ces restrictions sont la preuve que l'emplacement choisi n'est pas judicieux. Il se trouve trop près du seul couloir migratoire reliant la vallée de la Sensée et la Scarpe et à proximité de deux zones dont l'intérêt écologique est officiellement reconnu. Ce projet va sacrifier des espaces protégés également et d'autres en voie d'extinction ; Les adhérents (400 chasseurs) sont également impactés par les risques sur la santé, protection du patrimoine immobilier et défiguration de leur paysage. J'ai déposé un dossier migration pour information

Observation traitée en thèmes 3 -4 -5 -6 et 15

CApj02 : Dossier migration :



DOSSIER

PROJET EOLIEN « DES MOULINS »

La carrière de Cantin (59,SE)

Année 2012

Christian BOUTROUILLE

Observateurs : Christian BOUTROUILLE
 Couverture : nombre de visites:
 Janvier : 12 Février : 17 Mars : 5 Avril : 4
 Juin : 2 Juillet : 1 Août : 7 Septembre : 19
 Octobre : 18 Novembre : 11 Décembre :

Quelques repères météorologiques

	Février				Gel à 60%	Eau libre à 90%
	4	6	9	13		
T° matin	-10°	-7°	-8	-1°		
T° journée	-5°	-10°	-1	5°		

	Octobre		Décembre		12	13	14	29
	27	28	2	6				
T° matin	0°	-1°	-1°	-2°	-6°	-6°	3°	
T° journée	6°	6°	5°	5	-1°	-1°	8°	10°

Vague de froid pendant la première quinzaine de février avec un gel du plan d'eau supérieur à plus de 50% le 13. Il fait chaud le 22 octobre : plus de 22° l'après-midi, tandis que la fin du mois connaît un premier refroidissement. Coup de froid également en première quinzaine de décembre.

FAITS MARQUANTS

Les espèces peu communes ou remarquables.
 L'absence de dérangements sur le site de la carrière explique que ce plan d'eau est le seul du douaisis où il est possible de voir des oies posées en pleine journée.
 Un Balbuzard pêcheur se baigne le soir du 9 septembre. Présence rare de goélands arctiques : le Goéland à ailes blanches est contacté le 26 février et 16 mars et la sous-espèce du Canada est noté le 16 février. Mais, c'est la présence exceptionnelle d'un Pygargue à queue blanche début février qui est le fait marquant de l'année 2012.

Liste systématique

Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*
 Effectifs au dortoir :

	janvier	février	Mars	Août
Dates	11 25 16 27	3 24 14 19		
Nombres	280 220 320 254	256 104 25 44		

	Septembre				Oct	Nov	Déc
Dates	9	17	21	29	16	16	30
Nombres	87	102	109	120	144	115	215

Effectif maximum début février (320 ex) suite à la vague de froid. Les effectifs décroissent par la suite. Retour en nombre des oiseaux (> 100) à partir de septembre (migration post-nuptiale).

Oiseaux bagués :

- baguette blanche J/F à droite (métal à gauche) : observé le 18 janvier. Toujours fidèle au site. Rappelons que cet oiseau a été bagué au site le 26 mai 2005 à la colonie d'Oostvaardersplassen/Flevoland (NL).

Grèbe huppé *Podiceps cristatus*
 La présence de 34 ex le 4 février prouve encore une fois la valeur de refuge de la carrière, libre de glace alors que les

étangs gelés de la vallée de la Sensée ne sont plus du tout accessibles.

Grande Aigrette *Egretta alba*
 Un ex. posé les 20 février et 4 novembre.

Héron cendré *Ardea cinerea*
 Présence continue de l'espace : jusqu'à 16 oiseaux en janvier.

Oie cendrée *Anser anser*
 Une petite troupe effectue une halte de quelques jours en février : 13 le 13, 12 le 16, 14 le 17, plus que 3 le 18. 13 le soir du 22 octobre. Au moins 2 ex. posés le 4 décembre.

Passage post-nuptial
 Passage de plusieurs groupes en fin de matinée le 29 novembre en vol SW : 65+44+57.

Tadorne de Belon *Tadorna tadorna*
 Le gel consécutif à la vague de froid de fin janvier-début février a fait fuir les tadornes des bassins de décantation de Brebières qui viennent trouver un peu d'eau libre sur le site de la carrière : en février : 31 le 6, 43 le 9.

Garrot à œil d'or *Bucephala clangula*
 3 fem/imm le 16 février.

Harle bièvre *Mergus merganser*
 La vague de froid de février provoque la descente des harles : 6, 7 et 5 les 8, 9 et 11 ; 2 les 16 et 18 ; les 3 derniers le 20 février.

Harle plette *Mergus albellus*
 Conséquence de la vague de froid de février : 2 fem/imm le 4, 1 fem/imm le 7.

Maxima pour quelques espèces d'anatidés communes :
 Canard colvert : 264 ex le 9 février, 220 le 4 février, 190 ex le 7 janvier, 177 ex le 13 février.
 Tadorne de Belon : 43 ex. le 9 février.
 Canard siffleur : 12 ex le 27 février.
 Canard chipeau : 13 ex le 4 février.
 Sarcelle d'hiver : 55 ex. le 4 février.
 Canard pilet : 11 ex. le 4 février.
 Canard souchet : 99 le 2 janvier ; 65 le 20 octobre ; 60 le 27 septembre.
 Fuligule milouin : 187 ex le 4 février.
 Fuligule morillon : 48 ex. le 4 février.

Les oiseaux bénéficient d'une certaine tranquillité que leur offre la carrière. Les effectifs sont plus importants en période hivernale, surtout lors des vagues de froid. En plus de l'absence de dérangement, le plan d'eau gèle assez tardivement et permet aux oiseaux d'eau de profiter de l'eau libre indispensable à leur survie.

Pygarque à queue blanche *Haliaeetus albicilla*

Observation exceptionnelle d'un oiseau immature les 5 et 6 février.

Posé soit sur la falaise, soit dans les arbres bordant le plan d'eau, il a entrepris quelques attaques dont une s'est avérée la bonne puisqu'il a capturé une foulque et l'a dépecé, perché sur un des gros saules de la rive.

Une observation plus approfondie à la longue-vue a permis de constater la présence de bagues : une bague bleue avec lettres/chiffres noirs (4A/2H) à la patte gauche et une bague métallique à l'autre patte, comme on peut le voir sur les photos prises. Les informations ont été envoyées à divers organismes, mais nous n'avons pas obtenu de réponse pour l'instant.

Il faut rappeler que c'est la deuxième fois que ce plus grand rapace nord-européen est vu dans le secteur. Le 25 octobre 2009, il est photographié, posé dans les champs entre le site de la carrière et le village de Roucourt.



Balbusard pêcheur *Pandion haliaetus*

Seconde apparition de l'espèce (présence inhabituelle de l'espèce dans la carrière) : Un ex se baigne le soir du 9 septembre.

Buse variable *Buteo buteo*

Le 11 avril, un couple construit un nid dans un vieux saule. Il semble que cette nidification ait échoué : le 3 juin, il n'y a pas de couveur, pas de jeunes vus plus tard.

Bécasse des bois *Scolopax rusticola*

Un ex s'envole le 4 février.

Laridés sp *Larus species*

Dénombrement au dortoir : recensement le 11 janvier.

Dates	11/01
Mouette rieuse	4820
Goélands species	2400
TOTAL	7220

Goéland à ailes blanches *Larus glaucooides*

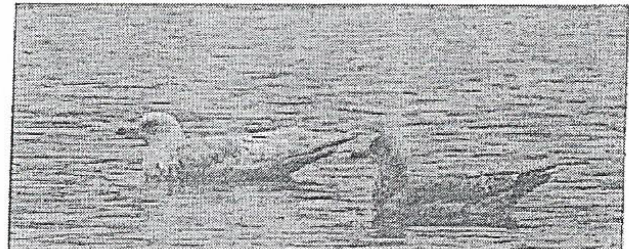
Ces données ont été soumises à homologation nationale et ont été acceptées.

Les apparitions exceptionnelles de ce goéland arctique ont lieu majoritairement en janvier et février et sont souvent liées à des tempêtes sur l'océan. Les observations ont été faites le soir quand les laridés retournent à la carrière pour y passer la nuit.

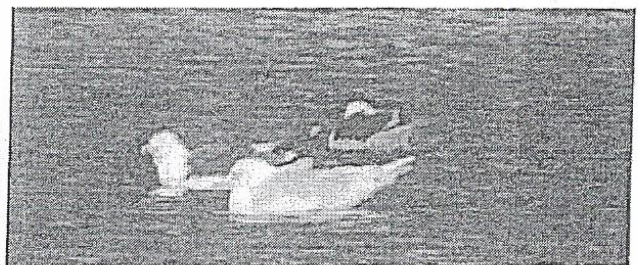
Larus glaucooides kumlienii (niche dans le NE du Canada) : un oiseau en plumage de premier hiver le 16 février.

Larus glaucooides glaucooides (niche dans le sud et l'ouest du Groenland) : un adulte le 26 février. Encore un oiseau en plumage de premier hiver le 16 mars.

La carrière semble constituer pour cette espèce un site de première importance.



Goéland à ailes blanches kumlienii (oiseau de gauche) 16/02/2012



Goéland à ailes blanches adulte 26/02/2012

Mouette mélanocéphale *Larus melanocephalus*

Un exemplaire en plumage de premier hiver le 2 janvier.

Un adulte avec les autres laridés les soir du 24 septembre et 4 octobre. Un exemplaire en plumage de premier hiver le soir du 22 octobre.

Chevalier quignette *Actitis hypoleucos*

Tentative d'hivernage avec l'observation d'un exemplaire les 4 et 8 janvier. Plus revu ensuite.
Après l'hivernage en Afrique, l'espèce réapparaît le 28 avril.
Des rassemblements (avant la migration post-nuptiale) se forment le soir : ainsi plus de 20 ex. le 19 août, en septembre : 4 le 13, 3 le 18.

Courlis cendré *Numenius arquata*
Un ex. entendu le soir du 29 septembre.

Choucas des tours *Corvus monedula*
Présence régulière.
Des oiseaux près des peupliers avec cavités le 21 mars ;
Un dortoir rassemble une centaine d'oiseaux le 16 octobre.
110 ex le 15 novembre.

Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea*
1 les 12 septembre et 8 octobre.

Premières arrivées de migrants, premiers chants, ...
Pouillot véloce : chant le 21 mars ;
Martinet noir : le premier le 28 avril ;

ESPECES D'ORIGINE CAPTIVE OU INCERTAINE
Bernache du Canada : 1 ex le 18 février.
Ouette d'Egypte : 2 le 11 janvier.
Erismature rousse : un mâle en plumage hivernal le 8 octobre.

AUTRES TAXONS

Mammifères
Chevreuil : un mâle le 11 janvier ; traces sur la falaise le 11 mars ; 1 le 18 avril ; chevrette avec 2 faons le 1^{er} juillet ; 2 ex en bas de falaise le 31 août ; les 4 (mâle, femelle et les 2 jeunes) le 23 octobre ; 3 (femelle et les 2 jeunes) sur la « falaise » le 16 décembre.

Insectes
Papillons diurnes
Paon du jour : le premier le 21 mars, puis le 1^{er} avril,

Flore
Orchidées
Dactylorhiza praetermissa : un pied le 10 juin.
Epipactis helleborine : plusieurs pieds le 10 juin.

Christian BOUTROUILLE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Grèbe castagneux	2	2										
Grèbe huppé	6	34	2	2	4							
Grèbe à cou noir					5							
Grand Cormoran	102			77		9						
Grand Aigrette	280	320	254					58	102	144		
Héron cendré	16	14	2	1				44	87	144		
Cygne tuberculé	1	2	1			2		1	2	9	10	15
Ouette d'Égypte												
Bennache du Canada	2											
Oie cendrée												
Falotome de Belon												
Canard siffleur	1	2	4	2						13		
Canard chipeau	3	1	13	2								
Sarcelle d'hiver	27	1	3	55	6							
Canard colvert	190	143	111	264	177	56						
Canard pilet	2	4	7	11	13	2						
Canard souchet	99	37	16	6	2	2	9					
Fuligule morillon	9	2	187	42	26	2						
Fuligule morillon	11	8	1	48	44	2						
Garrot à œil d'or												
Hallie piebleu												
Hallie piebleu												
Harle bièvre												
Erismature rousse												
Pygargue à queue blanche												
Blanche												
Balizzard pêcheur												
Busard des roseaux												
Busard Saint-Martin												
Épervier d'Europe												
Buse variable	1	1										
Faucon crécerelle	1											
Gallinule poule-d'eau	6											
Fouille macroule	7											
Bécasse des bois												
Vanneau huppé												
Courlis cendré												
Chevalier guignette	1											
Mouette mélanocéphale	1											
Goéland à ailes blanches												
Berg des ruisseaux												
Oiseaux posés ou en vol local (maxima par décade). Slaying birds (maxima per ten-days period).												

Dossier pour information :

CA05e : Remarque de Mr Delporte Gérard 23 Rue de Roucourt à Cantin :

Remarque relatives à l'implantation d'éoliennes – Avis défavorable

Choix du site : Il est étonnant que des éoliennes, par nature génératrices de nuisances, soient implantées dans une zone de forte urbanisation. La population des villages voisin sera impactée tant sur les plans visuels, audibles, perturbations sur la santé

Infrasons : L'étude d'impact ne prend pas en compte la génération d'infrasons par ces éoliennes. Or ceux-ci propagent sur de longues distances. Des études montrent que les infrasons ont des effets négatifs sur les animaux notamment les bovins. Il est à craindre que des effets néfastes soient constatés sur la population environnante

Impact sur les oiseaux : il est étonnant que des éoliennes soient installées à proximité de zones protégées pour la faune (lac de Cantin) ou des zones de circulation (coulée verte) entre le nord du Douaisis et la vallée de la Sensée

Observations traitées en thèmes 1 -2 -3 et 5

CApj03 Courrier de l'Amicale des Huttiers de la Sensée :

Monsieur Le Préfet,

J'ai pris connaissance par voix de presse écrite (La voix du Nord du samedi 28-11-2015) de l'ouverture d'enquête publique relative au projet éolien dit « des Moulins » comportant six aérogénérateurs (éoliennes) sur les communes de Cantin, Roucourt, et Dechy.

Son déroulement est prévu du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016.

Compte-tenu de conditions particulières marquant cette période (Fêtes de fin d'année), l'efficacité de cette enquête risque et va être impactée négativement par cette situation.

Je suis un président très fortement concerné par ce projet du fait de la situation géographique du lac de Cantin par rapport à la zone d'emprise du projet.

Le temps réservé à l'accessibilité des dossiers ainsi que la disponibilité du commissaire enquêteur ne me semble pas adaptés à l'importance de cette opération et à ses enjeux.

Je vous demande donc de bien vouloir modifier la durée de cette enquête en la prolongeant d'une à deux semaines.

En espérant que ma demande sera prise en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

René LEPAN



Observation traitée en thème 15

CApj04 : Courrier de Monsieur Cormier

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance par voix de presse écrite (« La Voix du Nord » du samedi 28.11.2015) de l'ouverture d'Enquête publique relative au Projet dit « des Moulins » comportant six aérogénérateurs (éoliennes) sur les communes de Cantin, Roucourt et Dechy.

Son déroulement est prévu du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016.

Compte-tenu des conditions particulières marquant cette période (Elections régionales, Fêtes de fin d'année), l'efficacité de cette enquête risque d'être impactée négativement par cette situation.

Je suis un riverain très fortement concerné par ce projet du fait de la situation géographique de mon habitation par rapport à la zone d'emprise du projet.

Le temps réservé à l'accessibilité des dossiers ainsi que la disponibilité du Commissaire-Enquêteur ne me semblent pas adaptés à l'importance de cette opération et à ses enjeux.

Je vous demande donc de bien vouloir, dans la mesure du possible, modifier la durée de cette enquête en la prolongeant d'une à deux semaines.

En espérant que ma demande sera prise en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Observation traitée en thème 15

CApj06 : Trac toutes boites de SOS Nature Douaisis :

Impliquée dans la protection de l'environnement au plan local, SOS-Nature-Douaisis est, bien entendu, favorable à l'exploitation des sources d'énergie durables et n'est donc pas opposée systématiquement à toute installation éolienne. Pourtant l'association s'est fortement mobilisée contre le projet d'implantation de 6 éoliennes géantes dans la plaine agricole qui s'étend entre Dechy, Roucourt et Cantin parce que cet emplacement présente de graves inconvénients. Nous avons distribué des tracts et organisé des réunions-débats pour vous informer des nuisances auxquelles ces machines industrielles vous exposeraient et maintenant :

LE MOMENT EST VENU DE VOUS EXPRIMER sur ce Projet Eolien
Nous vous engageons à le faire au cours de

L'ENQUÊTE PUBLIQUE du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016 inclus selon les modalités suivantes :

soit en vous rendant à la mairie de Dechy, de Cantin ou de Roucourt (renseignez-vous sur les horaires d'ouverture) afin d'inscrire vos observations sur le registre d'enquête et si vous le souhaitez, consulter le dossier de l'étude d'impact. Vous pourrez également rencontrer le Commissaire-Enquêteur pendant les permanences : le 14/12 de 9h00 à 12h00 à Dechy, le 16/12 de 14h00 à 17h00 et le 9/01 de 9h00 à 12h00 à Cantin, le 11/01 de 16h00 à 19h00 à Roucourt ou le 22/01 de 14h00 à 17h00 à Dechy.

soit en envoyant vos observations par courrier, de préférence recommandé, à Monsieur le Commissaire-Enquêteur pour le parc éolien des Moulins, Mairie de Dechy, place Jean-Jaurès 59287 DECHY. Des informations peuvent être obtenues sur le site de la Préfecture du Nord : www.nord.gouv.fr/Publications/ICPE/Annonces et [avis/Installations éoliennes/Autorisation](http://www.nord.gouv.fr/Publications/ICPE/Autorisation)

Vous pensez peut-être que la décision est déjà prise ou que c'est la lutte «du pot de terre contre le pot de fer». Détrompez-vous : le Préfet, qui est le représentant du pouvoir politique, doit tenir compte de l'opinion publique. Aussi, nous vous engageons non seulement à protester mais encore à convaincre votre entourage - famille, voisins, amis - d'en faire autant.

Plus le mécontentement se manifesterait fortement moins le projet aura de chance d'aboutir! Les jeux ne sont pas faits.

Le contenu de vos remarques et critiques aura une grande importance. On a observé que les protestations de caractère général ne sont pas efficaces (par exemple « les éoliennes enlaidissent la France » ou « les développeurs éoliens profitent d'un tarif EDF avantageux ») et qu'il faut faire des objections -spécifiquement locales.

Pour préparer votre intervention ou votre courrier vous trouverez ci-dessous des arguments à opposer au projet. Vous pourrez, si vous le souhaitez, utiliser celui (voire deux) auquel vous êtes le plus sensible pour argumenter avec vos mots.

Les habitants des communes de Dechy, Guesnain, Lewarde, Roucourt, Cantin, Goeulzin et Férin, les plus proches de l'emplacement choisi, pourront se plaindre:

du choix du site qui aurait dû se porter sur un environnement moins peuplé afin d'éviter que les nuisances dues aux éoliennes impactent autant de population (Dechy et Guesnain comptent ensemble 10.000 habitants)

de la dévalorisation des biens immobiliers (pour les propriétaires). La décote s'élève généralement entre 20 et 40% du prix normal et il arrive même que le bien devienne invendable. Les rares personnes, qui considèrent comme réussie l'intégration des éoliennes industrielles dans le paysage, habitent le plus souvent loin des mâts et ne sont donc pas concernées directement. Leur sentiment n'est manifestement pas partagé par la majorité de nos concitoyens si l'on en juge par la dépréciation qui affecte les logements situés à proximité des éoliennes. Pour preuve, le 9 avril 2009 le Tribunal de Grande Instance d'Angers a condamné un vendeur à reverser 20% du prix de vente de sa maison à l'acheteur car il avait dissimulé à l'acheteur l'existence d'un projet éolien.

des infrasons (de fréquence inférieure à 20 hertz, ils sont inaudibles) émis par les éoliennes qui peuvent provoquer nausées, céphalées, migraines, acouphènes, insomnie, somnolence, perte d'équilibre, hypertension, stress, anxiété, dépression, etc. Leur nocivité est accrue par la proximité des éoliennes industrielles et la durée d'exposition. Des groupes de médecins anglais, irlandais et allemands sont arrivés à ces conclusions qui ont convaincu de nombreux pays à imposer une distance minimale de 1500 mètres entre les éoliennes et les habitations. En France, on exige un éloignement de seulement 500 mètres et son extension à 1000 mètres, votée par le Sénat, a été rejetée par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2015. Le Danemark et l'Australie ont même suspendu leur programme éolien dans l'attente des résultats d'une évaluation des risques sanitaires.

Alors attend-on un nouveau scandale, après ceux de l'amiante et du sang contaminé pour prendre les mesures qu'impose le principe de précaution?

d'une mauvaise réception de la télévision. Même si des améliorations techniques, plus ou moins satisfaisantes, pourront être apportées par la suite, certains usagers subiront un préjudice qui ne les dispensera pas d'acquitter leur redevance audiovisuelle.

Les personnes, demeurant dans des communes plus éloignées des éoliennes pourraient se sentir concernées par un des arguments suivants:

ces énormes aéra-générateurs constituent un piège mortel pour les oiseaux et les chauves-souris car l'extrémité de leurs pales peut atteindre 300 km/h, soit la vitesse de pointe d'une Formule 1... Pour limiter l'hécatombe, le promoteur éolien a dû réduire la taille du parc de 8 à 6 éoliennes. Puis on lui a imposé de prévoir l'interruption des machines pendant certains créneaux horaires afin de permettre le passage des oiseaux... Ces restrictions sont la preuve que l'emplacement choisi n'est pas judicieux. Il se trouve en effet trop près du seul couloir migratoire reliant les vallées de la Sensée et de la Scarpe et à proximité de deux zones dont l'intérêt écologique est officiellement reconnu. Ce projet éolien risque de sacrifier des espèces protégées de la faune volante et d'autres en voie de disparition dans notre région.

déjà profondément marqué par son passé industriel et une urbanisation tentaculaire, le Douaisis doit être épargné d'une nouvelle atteinte paysagère. Situé à environ 2 km du parc éolien, le bois de Lewarde et ses prolongements constituent le seul espace forestier accessible aux citadins d'une agglomération peuplée de plus de 150.000 habitants. Pour les nombreux promeneurs et sportifs qui fréquentent ce bel espace naturel, l'horizon serait durablement balaféré par 6 machines culminant à... 145 mètres. La pollution visuelle, causée par ces monstres, affecterait l'un des derniers paysages ruraux du Douaisis encore indemne de toute trace industrielle et dégraderait le cadre de vie des nombreux habitants du secteur. Rappelons que l'Académie des Beaux-Arts s'est déclarée défavorable à la prolifération des éoliennes, au nom de la conservation des paysages.

l'attrait touristique de la région s'est amélioré depuis qu'en 2012, l'UNESCO a inscrit le Bassin Minier du Nord Pas-de-Calais sur la liste prestigieuse du Patrimoine Mondial de l'Humanité. Est-il alors admissible qu'un parc éolien, conçu en 2008, puisse défigurer les abords de certains sites retenus dans le Douaisis? Le dispensaire et les cités minières de Guesnain (site n°24 situé à 2 km des machines)

seraient concernés ainsi que la fosse Delloye où est installé le Centre Historique Minier (site n°23, à 2,7 km). Les randonneurs, qui empruntent le GR 121, chemin de Grande Randonnée, sur les crêtes entre Lewarde et Bugnicourt, profitent d'un large .Panorama qui s'étend jusqu'à Douai et son beffroi, inscrit au Patrimoine Mondial depuis 2005. A l'avenir, leur regard sur ce monument emblématique pourrait se heurter à l'obstacle des éoliennes

MERCI DE VOUS IMPLIQUER POUR VOTRE CADRE DE VIEI

Ne pas jeter sur la voie publique

IPNS

Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 -5 -6 et 8

CA06e : Remarque de Monsieur Jean Goursaud docteur en sciences biologiques, enseignant-chercheur retraité AgroParistec ENSIA :

Les pollutions environnementales (y compris gaz à effet de serre) et la démographie galopante menaçant la vie terrestre, se doivent d'être maîtrisées.

En matière d'énergie, celle renouvelable, comme par exemple produite par des éoliennes, est à privilégier si le procédé n'altère pas ce qui subsiste de bien.

Dans cette dernière perspective, le parc éolien »des Moulins « prévu du bois de Lewarde au centre hospitalier de Douai-Dech, paraît présenter de graves interrogations:

- *Nocivité des bruits perceptibles et infrasons inaudibles pour les habitants riverains des communes de Roucourt, Dechy, Goeulzin et Cantin respectivement à 638, 642, 793 et 825m de l'éventuel parc : cette zone, située à moins de 1000m des mats ,est trop peuplée pour la soumettre à un tel risque, qui plus est, des écoles, un grand hôpital, un centre d'hébergement pour personnes vulnérables, sont sous l'impact direct de ce risque*
- *Destruction du dernier grand espace naturel de la grande périphérie douaisienne, du bois de Lewarde par la plaine agricole s'étendant jusqu'au centre Hospitalier en passant par l'immense plan d'eau de l'ancienne carrière de Cantin : grave atteinte de la faune, spécialement des oiseaux, perte à jamais d'un des derniers patrimoine rural du Douaisis*
- *N'est-il pas prudent de dire :*
 - *NON au parc éolien « des Moulins » situé à moins de 1000mde zones urbaines l'entourant*

Observations traitées en thèmes 1- 2 -3 et 5

CA07e : Remarque de Madame Jordeczka Valérie 15 rue de Cambrai à Cantin :
NON AU PARC EOLIEN

- *Nuisances du aux infrasons*
- *Choix du site : trop près des habitations*
 - *500m loi française pourquoi ?*

Le reste de l'europe, la distance est plus grande. Donc il serait préférable d'instaurer une zone plus large de sécurité (audible, visuelle)

De plus, sur la commune de Cantin, le lac assure un lieu d'accueil pour les oiseaux migrants et locaux

Donc Incompréhension

Nous avons défendu ce site de protection sur l'environnement afin de garder les couloirs pour les espèces protégées

Observations traitées en thèmes 1-3 et 5

CApj06 : Dépôt de motion par Monsieur le Maire de Lewarde :

Une motion de la municipalité de Lewarde contre le projet d'éoliennes des Moulins
Par la rédaction pour La Voix du Nord , Publié le 17/12/2015 NELLO BENEDETTI (CLP)

Dans sa lutte contre le projet d'implantation d'éoliennes à l'intersection des territoires des communes de Roucourt, Dechy et Cantin, SOS Nature Douaisis enregistre un nouveau soutien.

Le projet d'implantation de six éoliennes sur les communes de Cantin, Roucourt et Dechy n'en finit pas de faire brasser de l'air à ses opposants. En première ligne, SOS Nature Douaisis dénonce un projet dangereux pour l'environnement. « Nous ne sommes pas contre la production d'énergies renouvelables », précise sa présidente, Anne Reinhardt. Parmi ses observations, l'impact majeur sur la faune volante dans cet important couloir migratoire, le danger que représente l'installation de six machines de 145 mètres de haut à proximité d'habitations dont les premières sont distantes de 640 mètres, d'écoles maternelles, de l'hôpital et d'un EHPAD, sans oublier la dévalorisation des biens immobiliers. Depuis le 14 décembre et jusqu'au 22 janvier, une enquête d'utilité publique recevra les remarques des citoyens. L'association SOS nature Douaisis a reçu le renfort de la municipalité lewardoise.

Le maire, Alain Bruneel a remis au commissaire-enquêteur une motion du conseil municipal contre cette réalisation.

Permanence de SOS Nature Douaisis en mairie de Lewarde les samedis 19 décembre et 9 janvier de 9 h à 12 h ; mercredi 13 janvier et lundi 18 janvier de 18 h à 20 h.

Pétition en ligne sur www.sosnaturedouaisis.org

Permanences du commissaire-enquêteur le 9 janvier, de 9 h à 12 h, à Cantin ; le 11 janvier, de 16 h à 19 h à Roucourt ; le 22 janvier, de 14 h à 17 h à Dechy.

A' Guesnain, le conseil vote «Non»

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal de Guesnain s'est prononcé contre le projet de parc éolien des Moulins, à l'unanimité . Les élus ont exprimé leurs craintes quant aux infrasons générés par les pâles des engins et par la dévalorisation immobilière que l'on peut attendre d'un tel voisinage. Les quartiers situés au sud de la commune sont les premiers concernés puisque les mâts des éoliennes seront situés à moins de 1 500 mètres des premières habitations. « Pour toutes ces raisons, c'est non... » ont conclu les élus.

Observations traitées en thèmes 1-4 -5 et 14

CA08e : Remarque de Monsieur (illisible) :

Choix du site

Observation traitée en thème 1

CA09e : Remarque de Monsieur Régis Mercier de Goeulzin :

Le projet de 6 éoliennes sous estime les conséquences nocives pour la santé des habitants des 6 communes environnantes. Les études faites à l'étranger (Danemark, Allemagne) montrent que les infrasons se répandent à plusieurs km de distance et rendent « fous » certains animaux (ex : visons au Danemark). Ils perturberont aussi les zones d'habitat les plus proches et on peut craindre pour la santé de certains patients de l'hôpital situés à un peu plus de 1000m des éoliennes

Dans d'autres pays (Allemagne) l'installation d'éoliennes si proche des habitations est interdite

Alors des énergies renouvelables oui, mais pas au détriment de la santé des habitants
Observations traitées en thèmes 1 et 3

CA10e : Remarque de Monsieur Mathieu Duraffourg de Cantin :

Au pied d'une éolienne moderne, le bruit du vent est bien souvent plus dérangeant que le bruit de l'éolienne même (une à Cantin) ; Les éoliennes fonctionnent en effet quand il y a du vent. A ce moment-là, le vent fait bruisser les feuilles des arbres, siffler les lignes électriques et téléphoniques, s'agiter le élément de l'environnement. Tous ces bruits vont avoir tendance à couvrir le bruit des éoliennes. De façon générale, il y a atténuation du bruit en fonction de la distance. Lors de la visite du parc d'EPEHY à 500m il n'y avait aucun bruit !. Le fonctionnement d'un parc éolien occasionne des niveaux de bruit d'environ 45 dBa à 300 ou 400m soit moins que le niveau ambiant dans un bureau ordinaire. L'émergence maximale (la nuisance sonore au niveau des riverains) tolérée par la réglementation est très contraignante (législation par ailleurs renforcée par le décret relatif aux bruit du voisinage du 31 Aout 2006) : elle est de 100dBa C'est une notion employée par les acousticiens. Par ailleurs, il faut savoir que le bruit émis par une grande éolienne est sensiblement du même ordre de grandeur que celui émis par une éolienne de taille moyenne. En effet, plus les éoliennes sont grandes, plus elles tournent lentement.

Observation traitée en thème 16

CA11e : Remarque de Monsieur Eric Lanciaux 1880 Rue d'Oisy à Goeulzin :

Je m'oppose à l'implantation des éoliennes sur la plaine agricole de Dechy, Cantin et Roucourt d'une part pour la dévaluation de mon habitation (vue sur le site), d'autre part pour le danger mortel qu'elles peuvent présenter pour le couloir migratoire des oiseaux et chauves-souris et pour finir la vue sur le GR121 (entre Lewarde et Bugnicourt) qui donne jusqu'à Douai et sont beffroi inscrit au patrimoine mondial depuis 2005 risquerait d'être gâchée

Qu'en est-il de la santé ?? (infrasons)

Observations traitées en thèmes 4 -5 et 6

CA12e : Remarque de Monsieur Wiert Emmanuel 286 rue Charles Lefebvre à Goeulzin :

Site mal choisi du fait de la trop grande proximité des habitations et nuisances diverses à redouter sur l'environnement et la faune

Observations traitées en thèmes 1 -4 et 5

CA13e : Remarque de Madame Valérie Delcourt 39 Rue d'Arleux à Cantin :

Outre l'impact environnemental indéniable, je m'interroge sur la dévaluation foncière des biens immobiliers dans un secteur économique d'ores et déjà sensible. Sur ce point en nulle région il n'est porté à la connaissance des riverains d'étude d'impact sur leur seule « richesse » en général ; Les statistiques nationales indiquent une décote de l'ordre de 20% ; Notaire, que dire aux clients qui me sollicitent. Un fond d'indemnisation est-il prévu

Outre le stade ultime de cette enquête publique qui viendra entériner ce projet, quels recours auront-ils ? À mon sens Aucun

Les riverains de la rue de Roucourt souffrent déjà de nuisances ferroviaires, du contournement routier et bientôt d'un parc éolien

Enfin le douaisis ne présente déjà pas un paysage d'une grande qualité, entre Cantin et Roucourt, nous bénéficions d'un petit écrin de nature autour du Château... quel dommage !!!

En dernier lieu, ayant assisté aux réunions d'information, l'aspect financier n'a jamais été évoqué. J'entends par cette remarque le rapport entre cout d'implantation, entretien, redevance aux propriétaires, remise en état du site...

Il eut été judicieux d'en informer la population qui aujourd'hui a le sentiment que tout n'est que motivation économique

Observations traitées en thèmes 4 -6 et 17

CA14e : Remarque de Madame Caron Françoise 10 rue Victor Hugo à Cantin :

Je dépose ce jour, un courrier de 7 pages comprenant 11 questions à Monsieur François Debsky ;

Dont acte.

CApj07 : Lettre de Madame Caron :

Objet :Enquête d'Utilité Publique :

Implantation de 6 éoliennes sur le parc des moulins situé sur Dechy,Roucourt et Cantin.

Messieurs,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon opinion par rapport au projet de construction de 6 éoliennes sur le parc des Moulins situé sur les communes de Dechy, Roucourt et Cantin.

Je m'oppose à ce projet tel qu'il est envisagé même si je ne suis pas contre l'énergie éolienne.

Je tiens à m'exprimer clairement contre ce projet parce que j'habite à moins de 1000 m d'une future éolienne de 150 m de hauteur.

En effet :

Mr Pascal GEORGE : **Maire de ROUCOURT**, Conseiller communautaire de la CAD:.

Mr Christian COURTECUISSÉ : **Maire de CANTIN**, Conseiller communautaire de la CAD:

Monsieur Michel SZATNY : **Maire de DECHY**, Conseiller communautaire de la CAD:.

14e Vice-président du Développement Touristique en charge du Contrat De Rayonnement Touristique : Douaisis, UNESCO et Centre Historique Minier de Lewarde.

Les maires des communes de ce projet, défendent notre cadre de vie et notre patrimoine au sein de la C.A. D. Ils luttent pour préserver la trame verte et bleue du Bassin Minier du Nord et pourtant, le Parc des Moulins se situerait sur son trajet, très proche de nos habitations et de nos monuments historiques inscrits sur la liste mondiale du Patrimoine Mondial de l'UNESCO !

L'environnement est une priorité de la C.A. D.: un service public de qualité :

Toutes les actions menées pour conserver notre qualité de vie, représentent un investissement important que chaque citoyen contribue à financer par le paiement de ses impôts. Ce projet éolien, complètement contradictoire, anéantirait tout l'argent dépensé et le temps investi pour ces actions.

Question n°1: Pouvez-vous me certifier que ce parc éolien ne viendra pas dégrader la biodiversité de mon espace de vie, défigurer le décor de notre patrimoine culturel et impacter négativement l'économie touristique de notre région ?

D'autre part, lors de la réunion d'informations à Roucourt, le maître de projet de la Société W. P. D. nous a présenté le « Parc des Moulins », il a fait de l'humour en nous disant :

Je le cite :

- « je vais vous faire rire, nous avons abandonné 2 éoliennes à cause des oiseaux qui se trouvent sur la carrière de Cantin et de leur migration »

Ce à quoi, je lui ai répondu :

-« j'aime profondément la nature, les animaux, les fleurs mais cela ne me fait même pas sourire puisque pour vous, la santé des oiseaux est plus importante que celle de la population humaine impactée par ce projet. »

Question n°2: Pouvez-vous me certifier que ma santé a plus d'importance que celle d'un oiseau ?

Un autre point abordé par W. P. D.

Je le cite :- « la réception des télévisions et téléphones sera réglée, cas par cas, APRES, l'installation des éoliennes !

Question n°3: Pouvez-vous me certifier qu'il n'y en aura pas ?

Pouvez-vous me certifier la qualité de la réception de ma télévision et celle de ma mère âgée de 85 ans, en sachant qu'elle habite Dechy, qu'elle n'a pas Internet et que sa télévision est son seul loisir puisqu'elle ne peut plus se déplacer, ainsi que de nos téléphones en sachant que ma mère, est équipée d'une télé alarme et que mon numéro est le premier sur la liste d'appel en cas d'urgence ?

Question n°4 :- Pouvez-vous me certifier en vérifiant sur les autres sites installés par W. P. D. l'existence de ses perturbations, le suivi de ses perturbations et si elles ont été bien résolues pour toutes les personnes concernées ?

D'autre part, le samedi 10 octobre : la Société W. P. D. a organisé une sortie au parc éolien d'EPEHY

Question n°5 : Trouvez-vous **démocratique** que Mr Walker, membre de 1 association : S. O..S. Nature Douaisis n'ait pas eu le droit d'assister à la réunion dans une salle publique sous prétexte qu'elle était trop petite alors qu'il aurait pu se joindre à nous facilement ?

- Trouvez -vous **démocratique** que **JE** n'ai pas eu le droit de poser une seule question, parce qu'une personne présente dans la salle m'a dit, je la cite : « On n'est pas là pour poser des questions. »

Alors même que c'était le but de cette réunion

- Trouvez-vous **INCONCEVABLE comme moi**, que pas un seul **REPRESENTANT DE LA REPULIQUE FRANCAISE**, pourtant nombreux dans l'assistance n'ait réagi devant ces actions totalement **ANTI-DEMOCRATIQUE** ?

Question n°6 :- Trouvez-vous **objectif** qu'au lieu de rencontrer des habitants comme cela était convenu dans le document distribué par W. P. D. dans ma boîte aux lettres, il n'y avait qu'un seul habitant sauf les membres du conseil municipal?

Cet habitant, nous a dit qu'il entendait le bruit des éoliennes quand le vent soufflait du coté de son habitation mais que cela ne le dérangeait pas. Je rappelle que sur ce site, les éoliennes ne mesurent que 120 m et qu'il habite à 1km de ces éoliennes et que sur le parc des Moulins, elles mesureraient 145 m et que la maison la plus proche serait à 640 m ! Il nous a dit qu'il y avait eu beaucoup de perturbations au niveau des télévisions, qu'il y en avait encore !

Nous n'avons pas rencontré d'autres habitants pour pouvoir nous faire une opinion basée sur plusieurs témoignages.

Je vous joins l'invitation de la société W.P. D. que j'ai reçue dans ma boîte aux lettres. Vous pourrez constater qu'aucune restriction n'y est stipulée et que le programme proposé n'a pas été respecté !

Question n°7:- **pouvez-vous me certifier que cette PROCEDURE SOIT LEGALE et pouvez-vous me certifier que je n'ai aucune raison de m'inquiéter sur ce que l'on ne nous dit pas ?**

Question n°8:- Pouvez-vous me certifier que mon patrimoine ne va pas se déprécier ?

Cette maison que nous avons financée au prix de beaucoup de sacrifices :

Beaucoup de travail,

Pas de vacances,

Pas de loisir, (sauf la marche et la télévision),

Paiement de notre loyer, de nos charges, de nos impôts,

SANS aucune aide de l'Etat.

D'autre part, je souffre d'une maladie qui associe la douleur à des troubles du sommeil, des migraines, des difficultés de concentration, des troubles de la mémoire, une hypersensibilité aux bruits, à la lumière, aux odeurs.

Le projet d'installation d'un parc éolien si proche de mon habitation m'effraie.

En effet, les données recueillies s'accordent pour affirmer que les habitants, après installation des éoliennes à proximité de leur maison, subissent une pollution sonore.

Les nuisances pour le bruit que l'on entend: les témoignages des riverains sont accablants : les bruits sont lancinants, incessants, insupportables. Le fait que certains exploitants soient contraints d'arrêter le fonctionnement la nuit le prouve.

Les nuisances pour le bruit que l'on n'entend pas: **Les infrasons et les Sons Basses Fréquences.** Ils créent des nuisances pernicieuses puisqu'ils ne sont pas audibles : **Ils provoquent LE SYNDROME EOLIEN qui nous contaminerait:**

A savoir :

Maux de tête, pire, pour les migraineux une augmentation de leurs symptômes et de leurs fréquences,

Acouphènes : ils ne connaissent aucun traitement valable qui puisse guérir les malades.

Développer des acouphènes est une maladie que l'on gardera sa vie durant !

Les troubles du sommeil,

Les troubles de l'équilibre, des vertiges, des nausées

Tachycardie,

Irritabilité,

Problème de concentration et de mémoire.

Ce Syndrome Eolien dont les symptômes ressemblent à ceux qui rendent mon quotidien si difficile depuis 15 ans, menace de majorer mes souffrances.

Il risque de devenir un problème de santé publique annoncé, pour l'ensemble de la population impactée par ce projet. Les enfants et les personnes âgées seront les plus touchés. Les éoliennes se situeraient dans un périmètre bien inférieur aux préconisations de l'Académie de Médecine et de l'O. M. S. qui recommandent d'éloigner à plus de 1500 m les éoliennes des habitations.

Le parc des Moulins serait installé à 640 m de la maison la plus proche, 850 m d'une école maternelle, 1000m d'un Hôpital.

Les infrasons et les sons basses fréquences ne sont pas pris en compte par les promoteurs alors que ces mesures de bruit devraient être calculées puisque plus dérangeants et surtout plus dévastateurs que les bruits audibles.

Vous pourriez invoquer que ces arguments ne sont pas vérifiables mais je vous répondrai :

Peut-on sentir le monoxyde de carbone ?

Non.

Pourtant si on en inhale, on risque d'en mourir !

Question n°9: - Pouvez-vous me certifier que ces éoliennes si proches de ma maison ne me feront pas courir un risque pour ma santé et celle de mes proches ?

Faites les comptes :

Question n°10- Les quelques avantages financiers (pourcentage très faible par rapport au budget C. A. D. et celui des trois communes concernées) méritent-ils réellement que **vous dérogiez au PRINCIPE DE PRECAUTION QUI VOUS RENDRAIT RESPONSABLE** ainsi que tous nos élus si une de mes craintes se réalisait et ce, pour

l'ensemble de la population sur un rayon de 2 kms qui serait touché par LES
NUISANCES DU PARC EOLIEN ?

Monsieur François DEBSKY, Monsieur Hubert DERIEUX, vous avez probablement des enfants et des proches qui vous sont chers :

Question n°11 : - Accepteriez-vous qu'un tel parc éolien s'installe à moins de 700m de votre habitation en ayant connaissance des risques susceptibles de nuire à leur santé

- Accepteriez- vous qu'un tel parc éolien s'installe à moins de 700 m de nos habitations en ayant connaissance des risques susceptibles de nuire à notre santé ?

Je vous demande donc de prendre ma demande en considération et je veux croire que vous ne prendrez pas la responsabilité de placer un parc éolien si près de nos habitations, de notre trame verte, de notre patrimoine culturel dont nous, enfants de mineurs, sommes si fiers !

Je vous demande donc d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Je suis confiante puisque Monsieur Jean-François CORDET : Préfet du Nord et Monsieur Daniel PERCHERON : Président du Conseil Régional se sont engagés à préserver la valeur universelle et exceptionnelle du Bassin Minier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la deuxième conférence des Territoires du Bassin Minier patrimoine mondial du 26 juin 2015, dont je vous joins la copie.

Dans l'attente de vos réponses à mes 11 questions, et en vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête, veuillez recevoir, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Le document produit par Madame Caron étant intranscriptible, j'insère copie de ce document publiée sur : www.culturecommunication.gouv.fr

Deuxième conférence des territoires du Bassin minier patrimoine mondial

Publié le 26.06.2015

Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais et Daniel Percheron, président du Conseil régional, ont co-présidé, le mardi 23 juin 2015, la deuxième réunion de la conférence des territoires du Bassin minier patrimoine mondial.

Le Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais est inscrit sur la liste du patrimoine culturel et naturel mondial de l'Unesco depuis le 30 juin 2012.

Le préfet a salué la mobilisation et le travail accompli jusqu'à maintenant par les élus et l'ensemble des services. Il a rappelé l'obligation faite à l'ensemble des acteurs de ce territoire d'affirmer leur engagement collectif pour mettre en oeuvre une politique de gestion et une mise en valeur du patrimoine, garante de sa valeur universelle et exceptionnelle.

La conférence du Bassin minier patrimoine mondial répond à la nécessité de garantir une gouvernance globale des 353 éléments du paysage du Bassin minier inscrit à l'Unesco, dans le but de préserver sa valeur universelle et exceptionnelle.

Cette instance politique complète la mission de suivi technique confiée à la Mission Bassin minier.

La réunion a permis de présenter les avancées réalisées depuis la première conférence, qui s'est déroulée le 8 octobre 2013, en particulier les chantiers et les études engagées sur la rénovation des cités pilotes, la démarche de protection des terrils, le travail effectué autour des outils techniques pour mieux accompagner la gestion du bien, la communication, la signalétique ainsi que la mise en place des comités locaux du patrimoine, qui assure un dialogue et une concertation de proximité.

Un engagement fort et continu de l'État sur le territoire du Bassin minier

L'Etat s'est particulièrement engagé sur le territoire du Bassin minier, avant même l'inscription Unesco, puisqu'au total 218 millions d'euros ont été mobilisés en faveur de ce territoire au titre de ce contrat de plan (2007-2014), mais également au titre d'autres interventions, comme la protection des monuments historiques, l'amélioration de l'habitat, ou les fonds européens.

Le préfet a indiqué que « cet engagement fort, l'État a la volonté claire de le poursuivre », par ses moyens d'intervention courants, comme le programme de protection des monuments historiques, mais aussi, aux côtés de la Région, dans le cadre du nouveau contrat de plan Etat-région 2015-2020. Le Bassin minier y fait ainsi l'objet d'une attention toute particulière, afin de préserver le Bien mais aussi de prendre en compte l'ensemble de ce territoire et de ses habitants : des crédits pour la rénovation des cités pilotes y sont inscrits ; le soutien à la Mission Bassin minier y est confirmé et 10 opérations de renouvellement urbain sur ce territoire y figurent, retenues au titre du Nouveau programme de renouvellement urbain porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. En outre, le Bassin minier bénéficiera de nombreux projets inscrits dans les volets de ce contrat relatifs à la mobilité (opérations ferroviaires), à l'enseignement supérieur (rénovation de la résidence Gérard Philippe de Béthune), ou encore, à la transition écologique et énergétique (efficacité énergétique des bâtiments et reconquête de la biodiversité).



Ville de Cantin



INVITATION

VISITE DU PARC EOLIEN DE MONTAGNE GAILLARD

Picardie - Somme - Canton de Roisel - 8 éoliennes - 18,4 MW

La société wpd, porteur du projet de Parc éolien des Moulins, ainsi que la ville de Cantin, ont le plaisir de vous inviter à la v site du Parc éolien de Montagne Gaillard le samedi 10 octobre 2015 à 8h30

Implanté sur le territoire des communes d'Epehy et de Villers-Faucon dans la Somme, à 25 km de Cambrai, le parc éolien est entré en service en mai 2014 et produit de l'électricité propre couvrant les besoins annuels (hors chauffage et eau chaude sanitaire) d'environ 36000 personnes

La société wpd, après avoir développé, construit et financé le projet de Montagne Gaillard, s'occupe désormais de la gestion technique et commerciale des éoliennes en exploitation ;

Développé dans un partenariat exemplaire et en concertation avec la population locale, le parc de Montagne Gaillard bénéficie d'une acceptation remarquable. Les élus locaux et les riverains ayant suivi toutes les phases de mise en œuvre de ce projet seront à votre disposition pour témoigner de cette coopération et répondre ainsi à toutes les questions que vous vous posez.

Informations pratiques :

RDV à 8h15 :.Parking mairie de Cantin
Départ du car : 8h30
Retour du car : 12h à la mairie de Cantin

Déplacement sur inscriptions nominatives avant le 25 septembre 2015 en votre mairie dans la limite de la capacité des places du bus

Contact: Erik Weissgerber - 06 89 37 40 16 - e.weissgerber@wpd.fr

Observations traitées en thèmes 2 -3 -4 -5 –et 9

CA15e : Remarque de Monsieur Jean-Claude Bultez, Vice-Président de l'association du « Cercle Historique du Val de Scarpe »

remets ce jour au Commissaire enquêteur François Debski un pladoyer de 7 pages rédigé par le Conseil d'Administration de l'Association

Dont acte.

CApj08 : Pladoyer du Cercle Historique du Val de Scarpe :**PLAIDOYER DU CERCLE HISTORIQUE DU VAL DE SCARPE**

le Cercle historique du Val de Scarpe est une association, type loi de 1901, qui a été Fondée en 1990 pour mettre en relation et rassembler les personnes effectuant des recherches historiques dans un vaste secteur couvrant l'est de l'arrondissement de Douai. Actuellement l'association compte 70 membres auxquels s'ajoutent les nombreux sympathisants qui assistent; aux conférences et participent aux voyages culturels qu'elle organise. Les buts, poursuivis par le Cercle historique du Val de Scarpe, sont définis à l'article 2 de ses statuts déposés à la sous-Préfecture de Douai: L'étude de l'histoire locale sur les terrains événementiel et social, L'entreprise en commun de travaux et leur diffusion, La participation à la sauvegarde du patrimoine culturel et architectural.

Ce dernier volet amène le conseil d'administration (décision prise lors de la réunion qui s'est tenue le 13 décembre 2015 à Sin-le-Noble), à exprimer l'opposition de l'association au projet de parc éolien appelé «le Champ des Moulins» qui se situe à cheval sur les territoires communaux de Cantin, Dechy et Roucourt. la cause de cet antagonisme est la pollution visuelle que subiraient plusieurs éléments figurant; sur la liste du Patrimoine Mondial de l'humanité de l'UNESCO.

0000000000

Le premier concerné est le site n° 24 du Bassin Minier (inscrit le 30 juin 2012), comprenant les cités jardins de la Balance et de la Malmaison, la cité moderne ainsi que le dispensaire de la Société de Secours Minière situés à Guesnain. A son sujet, voici un extrait de l'avis de l'autorité environnementale, émis le 16 septembre 2015: «les vues ou Co visibilitées ne seraient pas directes sur les éoliennes et celles-ci seraient; toujours à distance et de biais par rapport aux voiries» (paragraphe 2.3) . Bien que l'enquêteur- paysagiste soutienne qu'il n'y aura pas de gêne visuelle, la proximité (environ 2 kilomètres) et le gigantisme (145 mètres de hauteur en bout de pale) de ces machines, qui se dresseraient dans un paysage agricole complètement dégagé, suffisent à démontrer le contraire. Un exemple local nous en fournit la preuve: bien que moins grandes (122 mètres), les quatre éoliennes installées en 2014 sur le territoire communal de Lauwin- Planque apparaissent très distinctement à une distance de 10 kilomètres.

Le conseil d'administration de l'association estime que la présence d'éoliennes géantes dans la campagne proche du site n° 24 nuirait à la perception, que ressentent les visiteurs de ces sites miniers, de la rupture historique qui existe entre le passé rural de la région et l'urbanisation tentaculaire résultant de l'extraction de la houille. Il est à son avis important de préserver un paysage d'openfield, nu

de toute installation industrielle, pour souligner le contraste que celui-ci présente avec l'habitat dense qui s'est concentré à l'aplomb des veines de charbon, sous la forme d'une conurbation s'étendant de Douai jusqu'à Valenciennes.

La démonstration de l'enquêteur-paysagiste s'appuie sur des photomontages (A3,A7 A9) réalisés pour certains en des lieux qui ne figurent pas sur la liste du Patrimoine Mondial: cité du Bien à Guesnain et cité de la Croix de Pierre à Dechy. A l'inverse, l'auteur a omis de mentionner l'impact visuel du parc éolien sur deux éléments inscrits par L'UNESCO, en l'occurrence la cité moderne et l'ancien dispensaire de Guesnain. Or ce dernier bâtiment, qui est le plus élevé du quartier, bénéficie d'une vue dégagée sur la plaine de Roucourt où devraient se dresser les éoliennes ...

0000000000

L'autorité environnementale dénonce aussi, dans le document précité, les insuffisances de l'étude d'impact sur les terrils de Monchecourt et de Germignies. Ces différents aspects mériteraient d'être approfondis afin que ne soit pas reproduite l'erreur commise avec le terril conique d'Hénin-Beaumont (site n°46 du Bassin/Minier): il émergeait seul de la plaine flamande jusqu'à l'implantation en 2014 des quatre éoliennes de Lauwin-Planque qui constituent aujourd'hui un obstacle auquel le regard se heurte, depuis Cuincy ou Esquerchin.

0000000000

La troisième victime du parc éolien serait le beffroi de Douai, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité le 75 juillet 2005. Le GR 121 est un chemin de randonnée très fréquenté qui traverse le Douaisis du nord au sud en passant par les collines boisées de l'Ostrevant. Dans sa portion située entre Erchin et Bugnicourt, il offre des vues dégagées sur la ville de Douai et sa célèbre tour, symbole des libertés communales. A l'avenir, ce beau panorama, digne des albums de Croy) ou d'une toile de Van der Meulen, pourrait être parasité par le parc éolien du «Champ des Moulins», dressé au premier plan en covisibilité avec le monument emblématique de Douai.

0000000000

Née au milieu du XIXème siècle, la colombophilie a été un des loisirs favoris des mineurs. De nos jours, cette tradition est encore vivace dans le Nord-Pas-de-Calais, qui est la première région colombophile Française, et en particulier dans le Douaisis où l'on recense 750 licenciés, répartis en 29 associations. Quelques-unes sont localisées à quelques kilomètres seulement du lieu d'implantation du parc éolien du «Champ des Moulins»: «les Sans-Peur» à Dechy, «les Mineurs» à Guesnain, «le Ramier» à Goelzin, «l'Espérance à Lewarde, «le Macob» à Lambres-lez-Douai, «L'Aigle» à Sin-le-Noble, «les Mineurs» à Auberchicourt, «la Fédération» à Aniche, «l'hirondelle» à Arleux, «le Rapide» à Waziers, etc. Ces colombophiles participent à des concours au cours desquels leurs pigeons lâchés au loin rentrent ensuite à tire d'aile jusqu'à leurs pigeonniers. La vitesse de rotation de l'extrémité des pales d'une éolienne qui peut atteindre 280 km/h fait craindre que nombre de ces volatiles

en soient victimes et cette probabilité est d'autant plus grande que les aérogénérateurs se trouvent à proximité de leurs pigeonniers. Le choix de l'emplacement d'un parc éolien devrait par conséquent prendre en considération cette donnée, apparemment oubliée dans l'enquête publique. On ne peut en effet admettre que des machines industrielles viennent détruire une tradition locale plus que séculaire.

0000000000

Les dirigeants du Cercle historique du Val de Scarpe ont alerté les responsables de la Mission Bassin Minier pour les informer du préjudice visuel que le projet éolien du «Champ des Moulins» causerait à certains biens du Patrimoine Mondial: une lettre a été adressée, le 19 janvier 2015, à Madame Najima Maziz, chargée de la Mission, puis madame Catherine Bertram, directrice de la Mission, a été saisie par courrier du 21 novembre 2015. Ils déplorent l'absence de réponse des destinataires dont l'impolitesse se double d'un mépris pour les membres d'une association qui, depuis des années, luttent bénévolement pour la sauvegarde du patrimoine régional. Ils veulent croire que les pressions exercées par le lobby de l'éolien sont étrangères à ce silence inquiétant et que, comme le réclamait le préfet de région, lors du discours qu'il a prononcé le 23 juin 2015 à l'occasion de la deuxième conférence du Bassin Minier, la mise en valeur des biens du Patrimoine Universel mobilise réellement tous les acteurs du territoire.

00000000

Le Schéma Régional Eolien, approuvé par le préfet le 25 juillet 2012, n'avait pas pu intégrer le Patrimoine Mondial du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais car son inscription datait de seulement quelques jours, précisément le 30 juin 2012. Une révision aurait sûrement été nécessaire pour écarter les projets de parcs éoliens trop proches, à l'instar du «Champ des Moulins», d'éléments de ce patrimoine universel.

En compensation nous demandons que le site n° 24 du Bassin Minier et le beffroi de Douai bénéficient, par anticipation, d'une nouvelle disposition législative, visant à protéger les perspectives visuelles des éléments du Patrimoine Mondial de l'humanité, qui devrait entrer en vigueur prochainement. Il s'agit du projet de loi «liberté de création, architecture et patrimoine», défendu par Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, qui a été voté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 2015. Dans son chapitre III, paragraphe 2, est évoquée la conservation et la mise en valeur des biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial. On y lit: Article 672-7: « le cas échéant, une zone tampon pourra être instituée autour du bien afin que les perspectives visuelles soient protégées »

Sur délégation du Conseil d'Administration du Cercle Historique du Val de Scarpe,
le Vice-Président,


Jean-Claude Bulté

Observations traitées en thèmes 5 et 6

CA16e : Remarque de Monsieur Moriamez Kévin 20 Rue de Gennevilliers à Guesnain :

Avis favorable pour l'implantation d'éolienne concernant le projet du parc éolien de moulins

Pour ma part c'est une énergie propre qui ne consomme aucune énergie fossile, qui ne rejette aucun gaz à effet de serre et ne produit aucun déchet qui soit toxique ou radioactif. Le vent est un cadeau de la nature, pourquoi ne pas l'utiliser ? Outre le soucis, d'avoir une éolienne à côté de chez soi, il faut voir plus loin en acceptant « les contraintes ». L'éolienne ne pollue pas, ni les sols, ni les nappes phréatiques. Pour conclure, l'énergie éolienne est une énergie d'avenir et pour une fois que cela se passe dans notre région, pourquoi ne pas en profiter

Observation traitée en thème 16 :

CA17e : Remarque de Madame Marie-Laure Marmouzet de Goelzin et Madame Christine Bailly 540 rue d'Oisy à Goelzin:

A qui profite le crime ?

- *Modèle économique ridicule*
- *Oui pour l'éolien pensé réfléchi et cadré par les pouvoirs publics*
- *Comment faire confiance aux privés subventionnés par ...EDF pour faire des profits sur le dictat de l'Europe*
- *6 éoliennes proches des habitations*
- *Incroyable mais vrai*
- *Pollution visuelle, sonore*
- *Encore une fois les politiques se moquent de la population*

Observations traitées en thème 1 et 2

CA18e : Remarque de Monsieur Jaicuzs Dominique 540 rue d'Oisy à Goelzin :

Juste une remarque en complément de la remarque précédente, vous ne parlez pas du traitement de l'huile de la centrale hydraulique, en cas de fuite ou de perte totale des 600 litres contenus dans le réservoir. C'est un risque sérieux non traité dans votre dossier. L'étude de dangers me paraît succincte

Observation traitée en thème 10 :

CA19e : Remarque de Monsieur Denis Lamy 474 rue du Marais à Goelzin, conseiller municipal à Goelzin :

Je m'oppose à ce projet pour les raisons techniques précitées (risque de fuites hydrauliques) et écologiques (couloir migratoire à proximité des zones naturelles et protégées) par ailleurs les conséquences négatives sur les valeurs immobilières seront constatées dès l'implantation éoliennes si le projet est mis en œuvre

Observations traitées en thème 4 et 10

CA20e : Remarque de Madame Lidia Laurence Collier et Madame Lecq Monique :

Je n'approuve pas ce projet en raison de sa proximité de l'hôpital de Dechy, de l'héliport et de la réserve naturelle du lac de Cantin.

Observation traitée en thème 1

CA21e : Observation de Monsieur Jean-Claude Lesire :

J'estime que l'implantation d'éoliennes à l'endroit prévu n'est pas conforme au principe raisonnable de précaution (santé en particulier, nuisances diverses)

Observation traitée en thème 1

CA22e : Remarque de M. L. Secci :

Je m'oppose à l'implantation de ce site éolien pour des raisons environnementales et économiques

Observations traitées en thèmes 5 et 17

CA23e : Remarque de Monsieur Frédéric Nihous, Conseiller Régional Nord-Pas-de-Calais Picardie :

Conseiller Régional Nord-Pas-De-Calais je m'oppose totalement à ce projet éolien pour plusieurs raisons :

- 1) Défiguration du paysage en entrée d'un territoire rural à plus-value touristique
- 2) Impact dévalorisant sur les biens et patrimoines immobiliers (quelles compensations)
- 3) Impact lourd sur l'avifaune dans un secteur de migrations et à proximité d'une réserve naturelle (lac de Cantin)
- 4) Projet très onéreux du au rachat d'électricité
- 5) Problèmes de santé publique sur les riverains (ondes etc...) attestés par les études scientifiques
- 6) D'autres énergies renouvelables sont à développer moins impactantes
- 7) Les PLU et autres règlements d'urbanisme contraignent les matériaux et constructions des particuliers alors qu'en l'espèce, on prévoit des machines non intégrées visuellement

Je suis en opposition avec ce projet éolien

Observations traitées en thèmes 2 -3 -4 -5 et 17

CA24e : Remarque de Madame Hoquet Françoise de Goelzin :

Je suis absolument anti éolienne dans notre région. Je suis écœurée

Observation traitée en thème 14

CA25e : Remarque de Monsieur J. Chrétien Les Epis à Sin le Noble :

J'habite les Epis à Sin le Noble, Ce projet m'inquiète pour plusieurs raison. Il faut être expert pour comprendre un dossier d'une telle technicité. Il ne suffit pas de présenter des dossiers avec de belles couleurs. Notre inquiétude est surtout l'impact sur la santé en particulier les sons et les infrasons

Observation traitée en thème 3

CA26e : Remarque de madame Marie Florence Bisiaux 183 Rue Jules Ferry à Goeulzin :

Je m'oppose au projet pour les raisons suivantes : grande perturbation moral pour les riverains, Danger pour l'héliport de l'hôpital, et pour, les ondes occasionnées sur le matériel médicale de haute technologie.

Baisse des valeurs immobilières

Non-respect du site classé pour la faune, et la migration des oiseaux

Visuellement inesthétique

Trop proche du Château de Roucourt et le projet n'apporte pas d'emploi durable

Observations traitées en thème 1 -4 et 5

CA27e : Remarque de Monsieur J. Chrétien de Sin le Noble :

Je n'ai vu aucune étude concernant l'impact des infrasons

Observation traitée en thème 3

CA28e : Remarque de Monsieur Bernard Cuvelier 13 rue de Roucourt à Cantin :

Je suis opposé à la création du parc éolien des Moulins sur une entrée de territoire rural très peuplé ayant fait du tourisme un de ses axes de développement. En tout premier lieu le site du musée de la mine de Lewarde classé monument historique qui appartient à la région Nord-Pas-De-Calais Picardie et qui est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO Nous ne voudrions pas que cette installation d'éoliennes provoque la désinscription du site au patrimoine comme cela s'est produit à Dresdes compte tenu de la nécessaire déclaration de tous les changements autour des sites protégés

Le lac de Cantin reconnu comme espace naturel préservé va changer de nature suite à ces installations qui vont gravement perturber les couloirs migratoires et seront un piège mortel pour une grande quantité d'oiseaux (plus de 30 migrateurs par an par engin)

L'activité colombophile qui connaît une forte activité dans notre secteur sera elle aussi fortement affectée

De son côté le bois de Lewarde seul espace forestier de la région va subir une nouvelle atteinte paysagère

En ce qui concerne les habitants, n'oublions pas les questions posées par les impacts sur la santé (l'académie de médecine recommande une distance de 1500m des maisons), sur les prix des biens immobiliers ainsi que les gênes visuelles sonores et lumineuses dues au fonctionnement des machines de jour comme de nuit

Enfin l'éolien coute cher au consommateur et créé peu d'emplois locaux

L'éolien ça suffit – X. Bertrand dans son programme p.40

Observations traitées en thèmes 2 -5 -6 -7 et 17

CA29e : Remarque de Madame D. Wierciok de Goeulzin favorable aux énergies renouvelables :

Je suis opposée à ce projet pour les raisons suivantes :

- *Impact sur l'humain, la proximité des habitations, même si le périmètre est respecté chacun sait que 500m, cela n'est pas suffisant, n'y-a-t-il pas de sites plus éloignés des habitations*
- *Troubles liés aux infrasons, nuisances auditives*

- Perturbations des ondes radio, avec proximité de l'hôpital de Dechy !
- Impact sur la faune et la flore, les oiseaux migrateurs
- Les habitants du lac de Cantin
- La pollution des productions agricoles par les infrasons
- La pollution de la nappe phréatique
- Le bétonnage de nos terres agricoles, qu'advient-il des matériaux utilisés dans 15 ans
- Enfin impact visuel sur les zones de patrimoine classé

Observations traitées en thèmes 1 -2 -3 -5 -6 et 9

CA30e : remarque de Madame Caron Françoise 10 rue Victor Hugo à Cantin :

Monsieur François Debsky, suite à notre conversation du samedi 09 janvier 2016, je complète mes questions sur le courrier que je vous ai remis. Dans le journal municipal Le Dechynois de Décembre 2015 n°11 je lis cet article :

« Des éoliennes, quel intérêt pour Dechy et le Douaisis ? Les énergies renouvelables et l'éolien en particulier contribuent à redynamiser les territoires grâce à l'implantation d'une activité créatrice d'emplois et non délocalisable »

Question n°12 : Combien de créations d'emploi estimez-vous pour ce projet ? Ces emplois seront-ils français, seront-ils créatifs d'emploi à durée indéterminée pour les chômeurs de nos 3 villages ? En quoi ces éoliennes sont-elles intéressantes pour Dechy, Cantin et Roucourt et le Douaisis, si ce n'est pas le cas

Ce projet éolien est situé sur le site de l'ancien »chemin des Moulins « que les anciens avaient choisis pour y implanter dans les siècles passés plusieurs moulins à vent d'une hauteur de 18m et qui fonctionnaient réellement à la force du vent Depuis leur disparition, un hôpital, de nombreuses habitations, des écoles, des monuments historiques classés au patrimoine mondial de l'UNESCO s'y sont construits ; Une trame verte avec toute ses richesses faunistiques et floristiques y a trouvé sa place. Les paysages ou s'élevaient ces moulins à vent depuis longtemps disparus ne correspondent plus au paysage actuel. Ce projet impacte 35 communes dans un rayon de 15 kms

Question n°13 : Ces 6 éoliennes de 150m de hauteur ne défigureront-elles pas le décor de notre espace de vie, de notre patrimoine culturel, dont nous sommes fiers et impacteront-elles pas négativement l'économie touristique de notre région

Monsieur Michel Szatny Maire de Dechy, également 14^e Vice-président du développement touristique en charge du contrat de rayonnement touristique Douaisis UNESCO et centre minier de Lewarde ne devrait-il pas se poser la même question ;

Je vous remercie pour votre attention et votre écoute.

Observations traitées en thèmes 6 et 17

CA31e : Remarque de Madame Lucie Vatiand de Cantin :

Je sais que pour certains les éoliennes sont laides, moi je trouve que la beauté est une question de goût, une question personnelle. En ce qui me concerne je trouve les éoliennes aérodynamiques, épurées, c'est pour cela, que je les aime. Elles sont synonymes de simplicité et de pureté.

Observation traitée en thème 16

CA32e : Remarque de Madame Brigitte Fabre de Cantin :

A condition que la mise en place des éoliennes respecte parfaitement la réglementation et surtout, n'apporte pas de nuisances concernant la santé des riverains, je suis pour cette source de production d'énergie électrique. Entant que cantinoise d'adoption, j'ai toujours été surprise et inquiète qu'une ligne haute tension avec un énorme pylône au centre du village, ne perturbe pas plus que cela les cantinois. Sur le plan de l'esthétique l'impact est évidemment négatif, mais sur le plan santé, les conséquences sont bien plus importantes et graves qu'une éolienne située à plus d'un kilomètre du centre de notre village !

Observation traitée en thème 16

CA33e : Remarque de M. Witeaok de Goeulzin :

Tout d'abord une remarque sur la page 100 du volet paysage de l'étude d'impact : la mention faisant référence au Canal de la Sensée en fond de panorama est analysé parle grand public, qui peut penser la... (illisible)...les arbres du milieu des photos. Or ce canal passe en toute limite droite des photographies

Re...jé par la santé des habitants, ce sont les études acoustiques ainsi que les éléments relatifs aux projections d'ombres, aux infrasons et aux champs électriques et magnétiques qui ont retenu mon attention. Concernant le phénomène de papillotement, je constate, qu'outre la commune de Roucourt, celle de Goeulzin sera la plus affectée, en dépit des chiffres laissant penser que la durée d'exposition annuelle est faible .S'agissant des champs électriques et magnétiques, il est impossible de conclure à un impact nul. Cette conclusion, assez habituelle, néglige comme toujours l'effet cumulé de différentes sources. Or, c'est l'accumulation des sources d'exposition qui va immanquablement poser problème. De nombreuses études scientifiques conduise la communauté scientifique à alerter les pollués sur cet effet cumulé sur la santé. Il serait à mon sens grand temps de se préoccupé pour évite d'exposer les habitants à des risquesde développerpathologies dont les conséquences sur la vie personnelle et les couts pour la collectivité sont importants. Les nuisances acoustiques seront certaines. Les chiffres montrent desimportants par vent de Nord-Est notamment en période diurne Le au fonctionnement et à des études ultérieures pour adapter le Me parait contourner la difficulté d'une non acceptable

Pour des raisons essentielles de protection de la santé publique, je me déclare fortement opposé à ce projet dont les impacts et leur intensité ne me semblent pas aussi faibles que ce que l'étude tente de mettre en avant.

Je compte sur la du commissaire enquêteur à prendre en compte dans sa globalité la dimension humaine d'un tel projet, en contrepartie des intérêts simplement économiques traditionnellement privilégiés

Observations traitée en thèmes 2 -3 et 7

CA34e : Remarque de Monsieur Sébastien Courtecuisse de Cantin :

La valeur d'un bien immobilier est constituée d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage,...) et subjectifs (beauté du paysage, coup de cœur,...). L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien. Il ne joue que sur les éléments subjectifs qui

peuvent varier d'une personne à l'autre. Certains considèrent la vue sur un parc éolien comme dérangeante, d'autres comme apaisante.

Observation traitée en thème 16

CA35e : Remarque de Monsieur Anthony Bataille de Lewarde :

Je suis contre l'implantation de ce parc éolien si près des habitations ? Cela va dénaturer le paysage sans compter l'impact sur la santé qui est encore mal défini mais peut-être pas sans conséquence. De plus le bruit que cela occasionne peut être selon la direction du vent, un élément polluant pour les riverains les plus proches. Ce parc éolien devrait être plus éloigné des habitations environnantes que ce qui est prévu

Observations traitée en thèmes 1 -2 et 6

CA36e : Remarque de Monsieur Emile Lourdaux de Lewarde :

Dans ce genre de projet, il me semblerait judicieux de solliciter l'avis d'expert(s) indépendant(s) de tout lobby et par la suite inviter les responsables politiques à s'assurer du respect des différents critères et de leur normalisation.

Observation traitée en thème 13

Ca37e : Remarque de Monsieur Bruno Naulik de Cantin :

D'anciens disent qu'un parc éolien n'a que des inconvénients qui vont de la pollution visuelle, nuisances sonores, problèmes de santé pour l'homme, danger pour la faune etc...

Certes il y a toujours un revers de médaille quand on veut faire quelque chose.

Dans le cas des éoliennes il y a une grosse part d'intox et désinformation

Dans l'arrondissement du futur parc éolien, il y a déjà des lignes moyenne tension avec poteau métallique très visibles et cela n'a pas d'incidence sur la faunes, la nature n'est pas perturbée, l'impact environnemental des éoliennes n'a pas de communes mesure en comparatif d'une production d'électricité dépendant du fioul, gaz, nucléaire ou charbon.

Pour information aussi n'oublions pas qu'il existe aussi des châteaux d'eau, de silos à grains et émetteurs téléphoniques qui ont bien plus d'inconvénients

Alors les réfractaires aux éoliennes, qui sont pour beaucoup hostiles au nucléaire, au solaire propose d'autres alternatives qui ne gêneraient personne. Pourquoi ne pas revenir en 1900 Il faut vivre avec son temps

Observation traitée en thème 16

CA38e : remarque de Madame Marie-Catherine Kaczmarek « Le Lapin des Champs à Cantin :

Auparavant nous avions une très belle plaine, on voyait les fonds d'Erchin, le village de Roucourt, Les fonds de Dechy, Guesnain, le CHR... cette quiétude de campagne avec de nombreux oiseaux. Certes ce contournement était nécessaire car pour les riverains de l'ancienne RN43 cela n'était plus vivable. Maintenant voilà ce projet d'éoliennes, ces monstres de 145m de haut qui vont finir de défigurer ce paysage. Habitante au lieu-dit « Le Lapin des Champs » je suis contre ce projet de parc éolien, quel avenir pour l'environnement

- Des nuisances visuelles
- Danger pour le couloir migratoire (impact sur la faune volante)

De nombreux articles de presse décrivent les risques pour la santé, les perturbations des ondes magnétiques par la proximité des éoliennes aux habitations et il ne faut pas oublier la dévalorisation du patrimoine immobilier.

Observations traitées en thèmes 4 -5 et 6

CA39e : Remarque de Monsieur Tilliez Y 1 Rue du Molinel à Cantin :

Je suis contre ce projet de parc éolien pour l'environnement et aussi pour les Nuisances :

- Visuelles
- Danger pour le couloir migrateur impact sur la faune sauvage et volante.

Observations traitées en thèmes 5 et 6

CA40e : Remarque de G. Kowalski 19 Rue de Roucourt à Cantin

Le projet présenté présente plusieurs lacunes importantes :

- 1) Toutes les cartes ne sont pas à jour et ne reprennent pas l'axe majeur de circulation qui est le contournement de Cantin. Cet élément est de nature à remettre en cause l'acceptabilité du dossier et le sérieux des documents présentés
- 2) Les impacts sur l'environnement sont souvent d'ordre qualitatif

Le demandeur doit pouvoir justifier que les distances minimum 'éloignement sont suffisantes pour garantir les intérêts des riverains ; il doit donc, par les éléments objectifs et scientifique démontrer l'importance des impacts (bruits, infrasons, projections...) par des calculs et éléments chiffrés montrant leurs impacts en fonction des distances d'éloignement. Ces éléments ne figurent pas ou de façon insuffisante dans le dossier.

En conséquence, le demandeur n'apporte nulle part la preuve technique que l'éloignement par rapport aux riverains est suffisant, les 500m règlementaires n'étant qu'un minimum et ne justifiant aucunement les valeurs puissent-elles être supérieures proposées

La demande en l'état n'est pas acceptable

Quid également de la perte de valeur des biens immobiliers

Observations traitées en thèmes 4 et 18

CA41e : Remarque de Monsieur (illisible) de Lewarde :

Habitant Lewarde, je m'oppose au projet éolien des moulins pour les raisons développées ci-dessous.

Très sensible à la qualité de l'environnement, à la restauration et à la préservation de la biodiversité, biodiversité dont nous dépendons, je suis conterné par ce projet d'implantation de six éoliennes industrielles en plein milieu d'une des zones espace de nature du Douaisis. Il n'est pas question ici de faire débat autour de l'utilité ou non de l'énergie éolienne mais de réfléchir sur le bilan qu'une telle installation aurait dans ce secteur.

En effet réduire le recours aux énergies fossiles est nécessaire mais cela ne doit pas se faire avec un impact environnemental différent des énergies fossiles mais bien réel. Ca ne doit pas se faire non plus au détriment des habitant en particulier dans une zone aussi peuplée et qui déjà beaucoup souffert de l'industrialisation.

Ce projet éolien est un des plus urbanisé de France : 20 000 habitants dans un rayon de quelques kilomètres, un hôpital, un EHPAD, deux écoles (entre 800 et 1200m), un collège. Cette grande proximité fait fi du principe de précaution concernant les risques sanitaires liés à l'installation d'éoliennes et appliqué par la majorité des pays européens qui imposent une distance de 1500m des habitations alors que la loi française se contente de 500m. Les témoignages de personnes souffrant de l'exposition prolongée aux éoliennes installées à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail sont de plus en plus nombreux et exigent d'être pris en compte.

Pour ce qui est de l'environnement le choix du site d'implantation

Est entièrement contestable :

- 1) *C'est un couloir migratoire avec des passages de grands oiseaux qui descendent se reposer sur le lac de Cantin (1000 à 1500 oies sauvages sont encore observées posées sur le lac en novembre 2015)*
- 2) *En raison de la richesse de sa biodiversité, c'est à proximité immédiate de deux zones ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique), nous sommes donc en présence de territoires reconnus comme particulièrement riches en faune et en flore.*

De plus, l'un, le lac de Cantin, fait l'objet d'une demande de classement RNR (Réserve Naturelle Régionale)

La deuxième : les crêtes boisées du mont Saint Rémy dans le bois de Lewarde qui abrite une grande variété de chiroptères, sept espèces ont été recensée, toutes strictement protégées, dont deux sont sur liste rouge au niveau national. Les chauves-souris sont de petits mammifères insectivores qui peuvent se déplacer de plusieurs kilomètres pour rejoindre des zones de chasse ou de reproduction, certaines chassent à la surface de l'eau, le lac de Cantin est tout proche. Les éoliennes seraient un piège mortel pour elles

- 3) *C'est sur une trame verte Nord-sud, la seule trame verte dans cet axe sur un grand secteur. Cette trame verte fait partie du Secteur Régional Trame Verte et Bleue et fait l'objet d'investissements lourds de la part des collectivités locales
L'installation d'éoliennes sur cette trame verte réduirait à néant les efforts de reconstruction et préservation, ainsi que les investissements ; il s'agit d'argent public sur lequel j'estime, en tant que contribuable nous avons le droit de regard*

Je suis donc très fermement opposé à ce projet éolien qui me scandalise car irrespectueux tant du point de vue de très nombreux habitants que de l'environnement

Observations traitées en thèmes 1 -5 et 6

CA42e : Remarque de Mrs Christian Boutrouille et Gaetan Cavitte :

Déposé ce jour 22/01/16 une contribution à l'enquête publique

Dont acte

CApj9 : Contribution de Monsieur Christian Boutrouille 92 Val fleuri à Goelzin et Monsieur Gaetan Cavitte 11 Rue de la bruyère à Dury

CONTRIBUTION A L'ENQUETE PUBLIQUE du PROJET DE PARC EOLIEN DES MOULINS à Dechy, Roucourt et Cantin

Cette contribution ne se veut pas l'expression d'un propos contre l'énergie éolienne en tant que telle. Elle exprime d'une part des remarques sur ce qui nous semble des insuffisances, voire des incohérences dans les parties du dossier (étude d'impact faunistique) que nous avons pu lire, et d'autre part l'expression de critiques sur les modalités de développement des parcs éoliens, le tout nous amenant à nous positionner contre ce projet.

En ce qui concerne l'étude d'impact, nous nous sommes concentrés sur la partie faunistique, en particulier sur l'avifaune, que nous suivons depuis de nombreuses années dans la zone d'étude. Il va de soi que les oiseaux et les chiroptères sont les groupes d'espèces les plus exposés à subir des impacts négatifs générés par le projet puisque les éoliennes occupent l'espace aérien, où évoluent ces espèces.

Comme le fait remarquer l'étude, la présence du lac de Cantin à proximité immédiate du projet, est un élément très attractif pour l'avifaune aquatique. Les laridés (toutes les espèces sont protégées) sont les plus représentatifs des espèces d'oiseaux fréquentant la zone, mais pas les seules. Différentes espèces profitent de la tranquillité du lac pour se reposer, l'utiliser comme dortoir (milliers de laridés (espèce protégée), centaine de Grands Cormorans (espèce protégée) centaines de Choucas des tours (espèce protégée), Héron cendré (espèce protégée), Pigeons ramiers...), faire une étape sur leur trajet migratoire (centaines de canards, oies), ou y passer tout ou partie de l'hiver ou s'y reproduire (le lac accueille notamment une des rares colonies de reproduction de Grands cormorans du Nord Pas de Calais). C'est en effet la seule étendue d'eau qui n'est pas soumise à une pression de chasse au gibier d'eau à des kms à la ronde, en particulier à proximité de la vallée de la Sensée, très utilisée pour cette chasse. De plus sa configuration de lac de carrière, sa gestion limitent considérablement les dérangements humains et renforce ainsi son attractivité.

Les laridés sont des espèces intégralement protégées, mais elles n'utilisent que ponctuellement les plans d'eau chassés. Si le lac ne leur permet pas de se reproduire, (quoique le Goéland cendré y a niché avant que le site ne se reboise après l'arrêt de son exploitation) il les accueille ainsi que de nombreux anatidés. Ces oiseaux y trouvent des conditions idéales pour passer la mauvaise saison, et les immatures (ou les adultes non nicheurs) peuvent y séjourner toute l'année. Cette attractivité est encore renforcée par la proximité du centre d'enfouissement de Lewarde qui leur fournit une partie de leur nourriture

Parmi les espèces qu'on peut y rencontrer, certaines sont exceptionnelles dans le Nord Pas de Calais et même en France, citons à titre d'exemple, le Goéland à ailes blanches (des isolés régulièrement vus en hiver sur le lac) ou encore le Pygargue à queue blanche (vu en octobre 2009 à proximité immédiate et février 2012 sur le lac même) justifiant l'attractivité extrêmement importante que joue le plan d'eau sur les migrants.

Il est donc évident que la présence des éoliennes va constituer un danger permanent et causer des pertes. L'étude précise que les machines E1, E3 et E6 sont les plus dangereuses. Les mesures envisagées, à savoir un arrêt des machines le matin et le

soir, programmé spécifiquement pour chaque machine (ce qui veut dire que certaines pourraient continuer à tourner), semblent très délicates à mettre en œuvre. De plus, elles fixent comme objectif de préserver 80% des effectifs, ce qui signifie qu'il serait admis d'en sacrifier 20 % ! Ceci est absolument inadmissible Comment accepter dans ces conditions que ces mesures permettent de dispenser le porteur de projet de demander des dérogations d'espèces protégées ?

Les espèces aquatiques ne seraient pas les seules à subir les conséquences négatives de l'installation de ces éoliennes. Les espèces des milieux ouverts, et celles des milieux proches, amenées à traverser la zone seraient également impactées. Certes, la plupart de ces espèces ne sont pas considérées comme patrimoniales. Néanmoins, elles constituent la biodiversité ordinaire qui est bien souvent en déclin !

L'étude précise que la zone est importante pour 12 espèces, dont le Busard des roseaux, le Tarier des prés, le Vanneau huppé, le Bruant proyer, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, l'Alouette des champs. On constate un fort déclin pour ces espèces (-25 % par an depuis 20 ans (résultats du Suivi temporel des oiseaux communs -STOC)).

Certes, différentes mesures de suivis sont proposées. Mais elles sont insuffisantes, d'une part en nombre de jours et d'autre part en année de réalisation : soit 3 années sur les 10 premières années d'exploitation. Ceci est insuffisant pour tirer des conclusions. En effet de nombreux facteurs influent sur les populations d'oiseaux (météo, disponibilité en nourriture, échec de reproduction, etc...). Il faudrait donc effectuer un suivi tous les ans pendant au moins dix ans pour fiabiliser les conclusions.

L'étude indique qu'il n'y a aucune RNR ayant de l'importance (gîte d'hiver) pour les Chiroptères à moins de 20 kms. Pourtant, la RNR de Douai Wagnonville en accueille (Murin à moustache, Oreillard roux selon le plan de gestion). Elle se situe à moins de 20 kms. Pourquoi n'est-elle pas mentionnée ?

En ce qui concerne les effets cumulés, l'étude ne mentionne que le parc de Lauwin-Planque situé à 9 kms. Mais c'est ignorer les projets portés par la CAD. La carte jointe montre qu'à terme d'autres parcs sont prévus. Sans doute ne sont-ils pas encore autorisés mais ignorer leur existence même à l'état de projet aboutit à sous-estimer des effets cumulés potentiels. De plus le territoire tout proche d'Osartis-Marquion porte lui aussi des projets éoliens !

L'étude s'appuie sur un certain nombre de retours d'expérience de suivis de parcs éoliens en France et à l'étranger pour montrer que les oiseaux s'habituent aux éoliennes. Sans contester ces affirmations, il convient néanmoins de les relativiser. D'une part, ce qui se passe dans d'autres régions éloignées de la nôtre n'est pas forcément complètement transposable. D'autre part, ces constatations se font sur des populations d'oiseaux nettement plus nombreuses, alors que dans notre région certaines populations sont fragiles, c'est le cas des busards par exemple. Enfin, dans d'autres études d'impact récentes et relatives à des projets éoliens situés à environ 25 à 30 kms de celui-ci, les bureaux d'études précisent qu'il n'y a pas suffisamment de recul pour apprécier de manière fiable les effets cumulés sur l'avifaune.

Certaines mesures d'évitement se basent sur les zones de repos des oiseaux localisées lors des relevés de terrain. Là encore il est nécessaire de relativiser ces constats, car la nature du sol varie d'une année sur l'autre et même au cours d'une même année selon les cultures et les pratiques agricoles mises en œuvre.

Signalons aussi que les suivis de migrations effectués au cours de l'étude l'ont été de jour alors que la majorité des migrations ont lieu la nuit, ce que précise également l'étude d'ailleurs. Les conclusions (impact faible à modéré) sont donc à relativiser beaucoup.

En sus de ces quelques remarques, non exhaustives, sur la question des impacts avifaunistiques, nous tenons à faire remarquer qu'une vision globale du développement éolien à l'échelle d'une zone dépassant largement les limites actuelles des collectivités territoriales permettrait de déterminer les meilleurs sites pour implanter des éoliennes, de fixer une capacité de production (et donc un nombre de machines) maximum et de déterminer des zones « blanches » destinées à rester vierges de toute future implantation.

La nécessité de diversifier nos sources d'énergie, pour impérieuse qu'elle soit, ne doit pas contribuer au déclin de la biodiversité contre lequel la France a pris des engagements. La doctrine Eviter, Réduire, Compenser, commence par EVITER, c'est à dire ne pas faire dans certains cas.

Contribution personnelle de Christian BOUTROUILLE ; 92 Le Val Fleuri 59169 GOEULZIN et de Gaëtan CAVITTE, 11 rue de la Bruyère 62156 DURY, membres du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord I Pas de Calais (GON).

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler and more fluid.

Projets de grands éoliens à 2020-2050



Potentiel éolien sur le territoire du Grand Douaisis à échéance 2020-2050
(Source Technicity/SM&Sot Grand Douaisis)

Observation traitée en thème 5

CA43e : Remarque de Monsieur Jean-Claude Bulté SOS Nature Douaisis :

De nombreux experts considèrent que l'amenuisement de la biodiversité constitue avec les changements climatiques les deux problèmes majeurs que l'humanité devra résoudre au XXIème siècle pour assurer sa survie. Ces deux défis ne peuvent évidemment être opposés et au contraire doivent être menés de concert. Le parc éolien du Champs des Moulins contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et par conséquent à limiter le réchauffement climatique. Mais il présentera aussi un danger mortel pour la biodiversité parce qu'il est situé sur un itinéraire d'oiseaux migrateurs, pour certains protégés et près du bois de Lewarde ou sont recensées des chauves-souris en voie de disparition

L'ambiguïté du projet n'a pas échappé à l'autorité environnementale, qui après avoir exigé la diminution de 8 à 6 du nombre d'éoliennes, a contraint le développeur à prévoir des interruptions de fonctionnement des machines aux heures de passage des laridés. Les goélands seraient-ils aussi ponctuels que les trains ? Si la mesure prête à rire, elle constitue en tout cas l'aveu d'une réelle incompatibilité entre les deux défis. Alors oui aux éoliennes mais ailleurs.

Observation traitée en thème 4

CApj10 : Courrier de Madame Cheng 380 rue Léon Poutrain à Roucourt

Monsieur le Préfet

J'ai pris connaissance par voix de presse écrite (« La Voix du Nord » du samedi 28.11.2015) de l'ouverture d'Enquête publique relative au Projet dit « des Moulins » comportant 6 aérogénérateurs (éoliennes) sur les communes de Cantin, Roucourt et Dechy.

Son déroulement est prévu du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016.

Compte-tenu des conditions particulières marquant cette période (Elections régionales, Fêtes de fin d'année), l'efficacité de cette enquête risque d'être impactée négativement par cette situation.

Je suis une riveraine très fortement concernée par ce projet du fait de la situation géographique de mon habitation par rapport à la zone d'emprise du projet.


Le temps réservé à l'accessibilité des dossiers ainsi que la disponibilité du Commissaire- Enquêteur ne me semblent pas adaptés à l'importance de cette opération et à ses enjeux.

En effet, je travaille sur Lille. Je pars très tôt de mon domicile et rentre très tard.

Le peu de créneaux horaires ainsi que les heures durant lesquelles les riverains ont la possibilité de rencontrer le Commissaire-Enquêteur pour lui faire part de leurs remarques pertinentes sur ce projet ne me semblent pas suffisants et équitables pour les individus qui ne disposent pas de tout leur temps (retraités ou personnes à la recherche d'un emploi).

C'est pourquoi, j'en appelle à votre impartialité, équité et bon sens en vous demandant de bien vouloir modifier la durée de cette enquête en la prolongeant d'une à deux semaines.

Ne doutant nullement que vous accorderez toute l'attention nécessaire à ma requête et que vous la prendrez en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Nathalie CHEUNG


Observations traitées en thèmes 5 et 15

CApj11 : Courrier de Monsieur le maire de Lewarde à Messieurs les Maires de Cantin, Dechy et Roucourt :
Messieurs les Maires,

Vous souhaitez installer un parc éolien sur les territoires des communes de Dechy, Roucourt et Cantin.

Les représentants de cinq associations et deux municipalités se sont exprimés contre le projet, il s'agit du :

- Mouvement national de lutte pour l'environnement,
- L'Amicale des Huttiers de la Sensée, Roost-Warendin Nature,
- Le Cercle Historique du Val de Scarpe, SOS Nature Douaisis,
- La Ville de Guesnain,
- La Commune de Lewarde.

De nombreuses remarques ont été émises sur cet aménagement, les principales sont :

- Le site est au cœur d'un secteur urbanisé de plus de 20 000 habitants,
- L'espace est sensible, à proximité d'un Hôpital public, un EHPAD, deux écoles, un collège, et des zones classées à l'UNESCO ou avec un intérêt écologique remarquable, ludique et paysager (bois de Lewarde, lac de Cantin, corridors environnementaux reconnus par le Schéma de Cohérence Territoriale du Douaisis, la trame verte et bleue mise en place par la Région par le biais de la stratégie régionale d'aménagement et de développement durable du territoire),
- La grande proximité des habitations (500 mètres en France, alors que dans de nombreux Pays européens, c'est 1 500 mètres),
- L'impact sur la faune volante : oiseaux, chiroptères ... et l'existence des couloirs migratoires,
- La future baisse de l'immobilier,
- Le bilan carbone en fin de vie des éoliennes est négatif

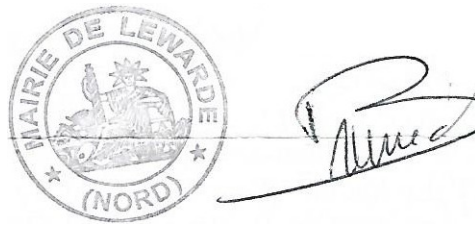
Tous les acteurs demandent d'interrompre le processus et d'engager une réflexion globale sur la démarche des énergies renouvelables et des mesures alternatives possibles sur tout le Douaisis et surtout sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

De plus, le schéma régional « climat-air-énergie » doit évoluer et devrait devenir l'un des volets du futur schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire, issu de la loi « NOTRE ».

Cette démarche permettra d'harmoniser tous les projets en tenant compte du choix des secteurs et du désir des habitants très proches des sites retenus.

Je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée

Alain BRUNEEL Maire de Lewarde



Observations traitées en thèmes 1 -4 et 5

CApj 12 : Lettre ouverte de la fédération des Chasseurs du Nord (Président :Monsieur Jean-Marc Dujardin Conseiller Régional Nord-Pas-de-Calais-Picardie) à messieurs les Maire de Cantin, Dechy et Roucourt :

Objet : Projet éolien des moulins

Nos réf :LR+AR -JMD/012016300

Monsieur le Maire,

La Fédération des Chasseurs du Nord est reconnue au titre de la protection de l'environnement, elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et assure la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats .

La Fédération des Chasseurs du Nord s'inquiète du projet éolien « les moulins du douaisis » en cours d'étude sur les communes de Dechy, Cantin, Roucourt. Dans le cadre de sa reconnaissance environnementale, la Fédération des Chasseurs du Nord tient à alerter les municipalités concernées, sur les nuisances générées par les champs éoliens qui portent atteintes aux habitats, à la faune sauvage et également aux usagers riverains.

-Les pâles d'éoliennes sont de véritables danger pour les oiseaux qui ne les distinguent pas lorsqu'elles sont en rotation. De nombreuses collisions sont alors constatées, provoquant une mortalité importante d'oiseaux. Inutile de vous rappeler que vos communes proches du lac de Cantin et des marais de la Sensée se situent sur un couloir de migration, emprunté par de très nombreuses espèces migratrices dès l'automne jusqu' en fin d'hiver. L'installation d'éoliennes sur vos communes constituerait alors, une catastrophe écologique sans nom. Alors que les Chasseurs sont soumis è un plan quantitatif de gestion journalier pour limiter leur prélèvement, les éoliennes provoqueront sans limite, des hécatombes régulières. La perdrix grise, reine

des plaines du douaisis et du cambrésis, pourraient aussi payer un lourd tribut par ces éoliennes perturbantes par leur niveau sonore et leur champ magnétique.

-Alors que tout est fait pour préserver les magnifiques paysages de notre Région, ne serait-il pas dommageable d'offrir à vos villages une pollution visuelle par une implantation d'éoliennes inesthétiques ?

-Alors que la réputation du douaisis et du cambrésis s'axe autour de la quiétude et du bon vivre et sur son attrait touristique avec de nombreux campings dans les marais de la Sensée, ne serait-il pas dommage d'offrir aux habitants et aux visiteurs, les nuisances sonores générées par les éoliennes ?

-Accepter un champ éolien, c'est aussi mettre en danger les habitants de la commune par les interférences et les ondes qui pourraient jouer sur leur santé.

-Installer un champ éolien sur la commune, c'est aussi offrir à vos concitoyens, une dépréciation économique de leur patrimoine pouvant atteindre 40%

Autant d'arguments négatifs, qui désavantagent considérablement le développement d'une énergie, même si elle semble propre et inépuisable, dont la capacité de production est infime pour penser objectivement se substituer à nos ressources actuelles

Nous savons que ce projet est en pleine discussion avec une projection de 6 éoliennes. Au regard de tous les aspects négatifs générés par un champ éolien, la Fédération des Chasseurs du Nord qui représente les 26000 Chasseurs du Nord, dont les nombreux Chasseurs du douaisis, du cambrésis et des marais de la Sensée, est tout à fait défavorable à un tel projet et mettra tout en œuvre pour le débouter

La Fédération des Chasseurs du Nord invite les Conseils Municipaux concernés à bien mesurer les avantages et les inconvénients irrémédiables que provoqueront ces 4 éoliennes. Sacrifier notre environnement et la quiétude de vos concitoyens pour compenser la baisse des dotations de l'Etat serait une erreur dramatique et inacceptable.

Vous voudrez bien annexer ce courrier au dossier d'enquête publique en cours sur votre commune.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées

Jean-Marc DUJARDIN
Président FDC59
Conseiller Régional de Nord-Pas de Calais-Picardie



Observations traitées en thèmes 2 -4 -5 et 6

DE01e : Remarque de Monsieur Vandeville Robert 22 Rue Paul Vaillant Couturier à Dechy

Je suis inquiet suite aux installations des futures éoliennes sur le territoire

Je pense que le distance règlementaire n'est pas assez suffisante de plus je suis apiculteur, qu'elle incidence vis-à-vis des abeilles, des écoles également, vis-à-vis des enfants. Je suis donc contre l'installation des éoliennes

Le modernisme Avantage Inconvénients

Observations traitées en thème 1

DE02e : Remarque de Monsieur et Madame Gaillard 14 Rue Celestin Leduc à Dechy

Je suis contre l'implantation des éoliennes pour les raisons suivantes :

- 1) *Pollution visuelle*
- 2) *Incidence sur la santé (depression, nausée, provoque des perturbations chez les artistes)*
- 3) *L'implantation est en zone migratoire et va détruire la faune*
- 4) *Risque accotogène, les colonnes attire l'attention et provoquent des accidents*
- 5) *Pollution par les huiles dans les rotors*
- 6) *Taxe sur les factures EDF supplémentaires*
- 7) *Lorsque les éoliennes ne sont pas alimentées par le vent réinjection d'électricité nucléaire*
- 8) *Une éolienne dure 20 ans, une caution de 50 000€ est lise en dépôt par le promoteur mais celle-ci vont couter le double au démantèlement Qui va payer ?*
- 9) *Site en zone verte et bleue*
- 10) *Site classé monument historique*

Donc Non Non et Non

Observations traitées en thèmes 1 -2 -4 -9 et 17

DE03e : Remarque de Monsieur Jeannas Jean-Claude de Dechy

Compensation pour la dépréciation de notre habitation,

Le bruit sur notre santé (ne supporte plus le bruit)

Les ondes perturbées (télé, wifi)

La distance des habitations, 1km500 la route ?

Observations traitées en thèmes 1 -2 -4 et 9

DE04e : Délégation de la mairie de Lewarde Remise de délibération

Une délégation de la municipalité de Lewarde composée de Mr le Maire, Me Labissen adjointe, Mr Michalat adjoint, Mr Dumetz conseiller, Mr Rollos conseiller ont remis à Me le commissaire enquêteur la délibération du conseil municipal du Mardi 16 juin concernant leur opposition au projet éolien sur le territoire de Dechy, Cantin et Roucourt

Dont acte

DEpj01 : Extrait de conseil municipal du Mardi 16 juin 2015

Extrait de délibération du Conseil Municipal du Mardi 16 juin 2015

Présents : Mr Alain BRUNEEL, Maire, Mmes et Mr Jeanne-Marie .DELMAIRE, Nina LAHSEN, Claude SOMBRJN, Denis MICHALAK, Julie STICKER, Adjoints, Mmes et Mrs Emmanuelle DUCATILLON, Jean-Jacques DUMETZ, Alain HOMBERT, Nathalie KAROLEWICZ , André LEGER, Jean-Michel MOREAU, Danièle POT.
Représentés :Mme Estelle BARTCZAK par Mme Julie STICKER, Adjointe, Mme Marie-Christine LANCEZ par Mme Emmanuelle DUCATILLON , Mme Aurore MOREAU par Mme Nathalie KAROLEWICZ, Mr Pierre LOBRY par Mr Alain BRUNEEL , Maire, Mr Jean-Claude DUBRUNQUEZ par Mr Claude SOMBRJN, Adjoint, Mr Cédric CAUPIN par Mr Denis MICHALAK , Adjoint, Mme Marie-Jeanne TAUSSIN par Mme Jeanne-Marie DELMAIRE , Adjointe
Excusés : Mme Laetitia DUPAS, Mrs Alain ROLLOS , Rudy LEWANDOWSKI
Secrétaire de séance :Mme Nina LAHSEN , Adjointe

Objet :Motion sur le projet éolien sur les territoires de Dechy, Cantin et Roucourt :

Une étude déjà bien avancée prévoit l'implantation de 7 éoliennes pour l'année 2016 situées géographiquement à la frontière de Lewarde.

Alors qu'en même temps, on assiste au déclin des parcs à éoliennes aux Etats-Unis, qui ne génèrent pas assez d'énergie ou sont novices pour l'écosystème, ils sont arrêtés 4 mois par an.

Qu'en est-il dans notre pays ?

La France s'est engagée à produire 23% d'énergie renouvelable d'ici 2020 afin de contribuer à la diminution de ses émissions de CO2 et de réduire sa consommation d'hydrocarbure.

Dans ce contexte, l'état a privilégié l'éolien industriel en mettant en place un mécanisme obligeant EDF, à racheter l'électricité produite 2 fois plus chère, que son prix de revient habituel. Ce surcoût est facturé dans la rubrique « contribution au service de l'électricité ».

L'énergie éolienne est utilisée à la hauteur de 4%, elle ne fonctionne que pendant 30% du temps, c'est une électricité intermittente.

Nous pouvons regretter le manque de cohérence et de perspective dans ce domaine. Un observatoire régional sur les besoins énergétiques serait un outil indispensable. Le Parc Eolien, prévu sur Cantin, Dechy, Roucourt, est une manne financière au bénéfice des municipalités,mais payée par les clients contribuables.

Vu les données résumées dans l'exposé,

Vu le manque de cohérence régionale,

Vu les nuisances environnementales et les conséquences éventuelles sur les riverains et les patients de l'hôpital de Dechy,

Le Conseil Municipal de Lewarde, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'installation de ces éoliennes.

Les élus s'engagent à informer les citoyens et à les mobiliser.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Observation traitée en thème 17

DEpj02 : Information sur le projet éolien sur les communes de Dechy, Cantin et Roucourt

Informations sur le projet éolien sur les communes de Dechy, Roucourt et Cantin

Une enquête publique sur ce projet est réalisée du Lundi 14 décembre 2015 au vendredi 22 janvier 2016.

Pourquoi une enquête publique ?

Le commissaire-enquêteur est l'intermédiaire instauré par la loi. Il permet au cours de l'enquête publique d'établir le dialogue entre la personne responsable du projet (la Société Energie 08) et les citoyens.

C'est ainsi qu'il recueillera, préalablement à la réalisation, vos appréciations, suggestions, afin que l'autorité compétente puisse disposer de tous les éléments nécessaires à son information, pour donner sa décision.

D'où l'importance de donner son avis !

Soit en vous rendant à la permanence du commissaire enquêteur dans la mairie aux lieux, dates et horaires suivants :

communes	date	horaires	date	horaires
DECHY	14 décembre 2015	9H00 à 12H00	22 janvier	14H00 à 17H00
ROUCOUR	11 janvier 2016	16H00 à 19H00		
CANTIN	16 décembre 2015	14H00 à 17H00	9 janvier 2016	9H00 à 12H00

Soit en écrivant vos remarques dans les registres disponibles dans les hôtels de villes précités pendant la période d'enquête.

Dans le but d'obtenir tous les renseignements nécessaires à votre information, les élus lewardois organisent des permanences, avec la collaboration des membres de l'association SOS Nature du Douaisis afin de vous présenter les plans, de donner les explications éventuelles sur la démarche, et de vous aider à formuler vos remarques.

Voici les permanences programmées en mairie de Lewarde :

Dates	Horaires	Dates	Horaires
Samedi 19 décembre 2015	9H-12H	Samedi 9 janvier 2015	9H-12H
<u>Mardi 13 janvier</u>	18H-20H	Lundi 18 janvier 2016	18H-20H

Dont acte

DE05e : Remarque de Madame Lahssen 89 Rue Jules Mousseron à Lewarde

Je suis contre le projet du fait de son emplacement trop près de l'hôpital et dans le parcours migratoire des oiseaux zone protégée. Trop près des habitants.

Observations traitées en thèmes 1 et 6

DE06e : Remarque de Monsieur Delbauve 1 Rue Saint Denis à Guesnain

Habitant de Guesnain je suis contre l'installation des éoliennes, voyez plutôt pour des panneaux photovoltaïques

Observation traitée en thème 14

DE07e : Remarque de Madame Delcourt 950 Boulevard Croizat à Guesnain

Je suis contre le projet des éoliennes trop près des habitations à vol d'oiseaux 1km. Mon habitation va être dévaluée pour la vue à la revente

Observations traitées en thèmes 1 et 4

DE08e : Remarque de Monsieur Delattre Bernard 74 Rue Victor Hugo à Guesnain

Je suis contre le projet des éoliennes :

Trop proches des habitations

Environnement dénaturé et impact sur le milieu naturel mal évalué

Sur le plan économique une croix est tracée pour au moins 25 ans sur ce territoire ? plus aucun projet n'est possible, par exemple contournement routier afin de désengorger la RN souvent saturée et projet économique éventuel

Observations traitées en thèmes 1 et 4

DE09e : Remarque de De Notariès Edouard 837 Boulevard Victor Hugo à Guesnain

J'habite au lieu-dit « le Moulin de Pierre » sur le pavé qui mène de Guesnain à Roucourt. J'aurai une nuisance visuelle et j'espère pas sonore ! et de ce fait d'un point de vue environnemental, je m'oppose totalement à ce projet. J'espère être entendu et que l'on tiendrait compte de l'avis du public et de mon avis

J'espère aussi être informé des suites de ce projet et si cela se fera ou pas, merci

Observations traitées en thèmes 2 et 6

DE10e : Remarque de Monsieur Germain 27a Rue de Cantin à Dechy

Je suis contre le projet éolien à Dechy beaucoup trop proche des habitations (mon habitation se situera à 750m de E1)

Il est en projet qui repousse à 1500m la 1ère éolienne d'une habitation(cF ce qui se passe en Allemagne ou aux Etats Unis) + 1 école maternelle à 800m

Observation traitée en thème 1

DE11e : Remarque de Monsieur Pascal Goorden 6 Rue Victor Hugo à Dechy

Favorable au projet

Ingénieur Qualiticien, Préventicien de formation, j'ai pu contribuer à la conception de dossiers ICPE en déclaration et autorisation, en particulier pour l'industrie chimique. Habitant Dechy, c'est avec un grand intérêt et avec un œil de technicien que j'ai pris connaissance du dossier du Parc Eolien des Moulins. A la lecture des enquêtes écoenvironnementales réalisées et au regard du site retenu, je suis ravi qu'au lendemain de la COP21 soit engagée une enquête publique. Cette dernière me permet de réagir aux idées reçues.

Certains diront : les éoliennes sont bruyantes

Pourtant au pied d'une éolienne, le niveau sonore est équivalent à celui qu'il y a à l'intérieur d'une voiture. Au pied d'une éolienne c'est le plus souvent le bruit du vent qui est plus dérangentant que le bruit de l'éolienne elle-même. Le fonctionnement d'un parc éolien occasionne des niveaux d'environ 45dBCA à 300/400 metres, soit moins que le niveau ambiant dans un bureau ordinaire

Certains diront : les éoliennes détériorent le paysage

On accepte dans nos paysages la présence d'émetteurs pour la téléphonie ; les lignes électriques à haute tension, les châteaux d'eau, les autoroutes... Si les éoliennes s'inscrivent dans cette lignée d'équipements créés par l'homme, elles restent avant tout des outils de développement durable

Certains diront : les éoliennes sont des hachoirs à oiseaux

De nombreuses études ont été menées à travers le monde autour des parc éoliens pour analyser leur impact sur les oiseaux. Toutes ces études démontrent que la mortalité est très faible. Une éolienne peut tuer 0 à 3 oiseaux par an. Alors qu'une électrique haute tension en tue plusieurs dizaines par kilomètre et par an.

Observation traitée en thème 16

DE12e : Remarque d'un « opposant au projet éolien »

Le projet éolien du Champ des Moulins présente de nombreux inconvénients dus à la proximité d'une agglomération très peuplée. Voici quelques une des nuisances que subiront les nombreux habitants du secteur :

- *Défiguration paysagère de la dernière zone de la commune encore vierge de constructions et d'installations industrielles*
- *Dépréciation de la valeur de leur patrimoine immobilier*
- *Exposition aux infrasons dont les effets néfastes pour la santé sont reconnus par des groupes de médecins étrangers*
- *Si la distance séparant une éolienne d'une habitation était portée à 1000 mètres, comme cela a été envisagé cette année (vote du sénat) l'école maternelle de La Longue Borne (éloignée de 800m) devrait fermer et l'hôpital de Douai (distant de 1000m) n'aurait plus de possibilité d'extension. La facture serait beaucoup plus élevée que les sommes dérisoires versées par l'exploitant à la commune de Dechy. Plutôt que de compter sur ces maigres rentrées d'argent, la majorité municipale ferait mieux de rompre le contrat onéreux qui la lie au cabinet conseil dirigé par Jean-Pascal Renouart comme l'a fait la commune de Sin-le-Noble. Cette économie lui permettrait de renoncer à l'installation d'un parc éolien préjudiciable à ses administrés*

Un opposant au projet éolien

Observations traitées en thèmes 1 -2 -3 -6 et 17

DE13e : Remarque de Monsieur Bernard Coquelle 125 Rue de Masny à Auberchicourt

Monsieur Bernard Coquelle 125 Rue de Masny Auberchicourt

- Membre de SOS Nature
- Membre des Verts
- Maraicher en agriculture biologique
- Porte-parole du syndicat agricole Confédération Paysanne du Douaisis

FAVORABLE AU PROJET

L'humanité a consommé en 2 générations en énergie fossile ce que la nature a accumulé en plusieurs centaines de millions d'années. Alors une seule issue possible en matière d'énergie ce sont les ressources renouvelables à l'infini

Le VENT le SOLEIL, les MAREES

Je me suis exprimé en ce sens lors de la réunion publique organisée par SOS Nature à Cantin fin 2015

Pour produire de l'électricité la population veut-elle une centrale nucléaire, une centrale thermique comme celle d'Hornaing qui a pollué tout le secteur situé sous les vents dominants

Alors les peurs à propos des 6 éoliennes ? A mon sens elles sont largement irraisonnées. Je me suis rendu au pied des éoliennes à Campagne en bouloonnais et j'ai interrogé l'agriculteur cultivant au pied de éoliennes, il m'a donné les infos suivantes :

- Pas de bruit, je l'ai constaté
- Pas de gêne pour utiliser son téléphone portable
- Pas d'oiseaux tués par les pales des éoliennes
- Quant à l'immobilier, il ne semble pas affecté par ces éoliennes

Pour que le monde, celui de nos enfants ai un avenir, il faut DECARBONER la production d'électricité et ce projet va dans le bon sens :

- Créer de l'emploi. Le renouvelable créera des centaines de milliers d'emploi en France
- Aborder les ressources des communes et communautés d'agglos (cela diminuera le poids des impôts)
- Diminuer les rejets de gaz à effet de serre dont le gaz carbonique

Dès 2017, le KW d'électricité issu du renouvelable va couter moins cher que le KW nucléaire

Alors BON VENT au projet

Observation traitée en thème 16

DE14e : Remarque de madame Germain 27a rue de Cantin à Dechy

Habitant à proximité des éoliennes 1 & 4, je ne suis pas pour ce projet. Ces éoliennes sont trop proche des habitations & école maternelle. Elles auront un impact négatif sur notre environnement et qualité de vie

Ce projet n'est pas une mauvaise idée mais elle doit être améliorée

Observation traitée en thème 1

DE15e : Remarque du groupe communiste de Dechy

Position du groupe communiste au conseil municipal de Dechy déjà déposée le 18 juin 2012, puis le 12 Décembre 2012 qui annonce notre opposition au projet le 8 janvier 2016

Observation traitée en thème 14

DE16e : Remarque de Madame Denise Deleau 1 Rue de Cambrai à Dechy

*Madame Denise Deleau 1 Rue de Cambrai à Dechy
(distance prévue du champ éolien 1km, 1.5km)*

- *Le champ éolien prévu sera trop proche des habitations, des écoles (Dechy, Roucourt Goeulzin) de l'hôpital (malades et personnel hospitalier) de IFSI, de la maison de retraite*
- *Les infrasons émis par les éoliennes pourraient nuire à la santé de toutes ces personnes, je pense à mes petits-enfants, à mon mari souffrant déjà de malaises et de vertiges et à mes amies résidentes de la maison de retraite*
- *Pourquoi ne pas exiger un éloignement de 2,5km comme le respecte les Américains et les Danois*
- *Je crains aussi pour la valeur de mon patrimoine (maison et terrain)*
- *Je suis passionnée par les oiseaux et je peux témoigner de passages de groupe d'oiseaux provenant du bois de Lewarde ou du lac de Cantin (mésanges, mésanges à longue queue, mouettes, goélands, geais, pies, pic verts, buses hérons, et bien d'autres que je n'ai pas encore répertoriés*
- *Ce que je déplore le plus, c'est que la commune n'ait donné aucune information, n'ait organisé aucune réunion publique et aussi a refusé toute rencontre avec SOS Nature Douaisis*

Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 et 5

DE17e : Remarque de Monsieur et Madame Legris 73 rue M Yourcenar à Guesnain

RESOLUMENT CONTRE

Le projet d'implantation d'éoliennes des moulins nous rend très inquiets. Nous avons acheté notre maison à Guesnain parce que nous apprécions son environnement calme et agréable. Dans le cadre de ce projet, nous aurions une vue directe sur les éoliennes et devrions subir leurs flashes lumineux. Nous sommes terrifiés par tous les désagréments que cela va entraîner ainsi que pour notre santé car le projet, nous le savons pourrait aggraver notre état car déjà en traitement pour affection longue durée. Nous ne comprenons pas ce choix de site, si proche des habitations, c'est une aberration alors que d'autres terrains existent en pleine campagne et qui n'entraînent aucune gêne. De plus nous savons que ce projet nous desservira dans la mesure ou

nous ne pourrons pas revendre notre maison au prix souhaité comme prévu au moment de notre retraite car dévalorisée par la vue directe sur les éoliennes. Ce sont des économies de toute une vie remisent en question... Pour toutes ces raisons nous vous supplions de bien vouloir reconsidérer ce projet et espérons beaucoup que nos remarques retiennent votre attention

Observations traitées en thèmes 1 et 4

DE18e : Remarque de Madame Fievet Véronique 33 Rue Victor Hugo à Douai

Adhérente à SOS Nature

Adhérente à Douai Marche

Originaire de Masny

Bravo à la CAD pour créer, entretenir les chemins de randonnées.

Bravo à la CAD pour nous faire découvrir le lac bleu de Cantin qu'il ouvre au public

Bravo pour l'entretien du Bois de Lewarde, pour la création du musée de la mine à Lewarde

Alors NON pour les 6 éoliennes des moulins, quel saccage – Mettez-les à côté de celle de Lauwin Planque – Protéger notre nature SVP Merci – Prenez des friches industrielles ou autres zones en état de friche ou abandonnées

Bravo et courage pour SOS Nature de Lewarde

Puisse la nouvelle Région Nord Pas DE Calais Picardie aider pécuniairement les agriculteurs autrement que par ces éoliennes parsemées de ci de là

Observation traitée en thème 6

De19e : Remarque de Monsieur Leleu Agriculteur à Guesnain Président de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement Dechy Guesnain

Globalement, je ne suis pas contre les éoliennes, mais ce projet de parc éolien de Moulins Dechy, Cantin Roucourt, je suis CONTRE. En effet ce projet doit être un des projet de parc éolien les plus URBANISE de France, à mon avis 20 000 personnes vives à moins de 2kms du centre du champ d'éoliennes : école de roucourt 600m, école maternelle de la Longue Borne à Dechy 600 – 700m, collège de Dechy 1000m, hôpital Dechy-Douai autour de 1km, maison de retraite attendant pareil

Au lieu de compter les moutons les malades de l'hôpital pourront contempler le éoliennes le jour avec le soleil et la nuit avec les lumières rouges clignotante idéales pour se soigner (éventuellement perturbation des appareils médicaux)

Ne parlons pas des sons, infrasons produits par les éoliennes pour la croissance des tous petits enfants auprès des éoliennes (vue enfant sera en moyenne 7heurs/jour sauf weekend et vacances) exposés aux éoliennes

Des études scientifiques prouvent tous ces méfaits, au promoteur des éoliennes de prouver le contraire et non aux riverains de la faire, dans le doute l'on s'abstient

Au niveau visuel

Et paysage les photos de la clairière de Roucourt n'est pas prise depuis Guesnain et Lewarde, car en effet on risque de voir les plus dans le paysage, je ne manquerais pas de venir le 22 janvier, voir le commissaire enquêteur pour relater tout ceci et lui donner l'article de la voix du nord que j'ai fait paraître pour prouver que je ne suis pas contre

tout. En effet nous sommes juste après la COP21 et c'est difficile d'être contre les éoliennes à notre époque, je fait des propositions pour éviter le réchauffement climatique

Ecouter le « BON SENS PAYSANS » il ne faut pas faire des renouvelables à n'importe quel prix. La santé avant tout et NATURE aussi ; Tenant compte qu'il y a 20 000 habitants à proximité des futures éventuelles éoliennes

Je me permets de rappeler que l'agriculture à perdu 80 hectares pour la zone du Luc à Dechy et 150 Hectares pour la zone du Raquet à Sin-le-Noble et ceux-ci e 10 ans de temps. Alors s'il vous plait laisser le reste à la VRAI NATURE. Stop nous sommes un secteur très urbanisés

« Nous vivons de la NATURE comment ne pas la respecter et la préserver pour nos enfants »

C'était déjà ma devise il y a 20ans

Un paysan qui aime la nature

NON AUX EOLIENNES TROP PROCHE DE NOUS

Observations traitées en thèmes 1 -3 -6 et 7

DE20e : Remarque de Monsieur Jean-Joseph Bury 923 square Jules Vallès Les Epis à Sin-le-Noble

Les infrasons sont inaudibles mais très puissants et se propagent dans l'air plus vite que le vent, à de longues distances j'jusqu'à 10kms, sans qu'aucun obstacle ne les arrête

Comme toutes les machines lourdes en rotation, il est incontestable que les éoliennes émettent des infrasons

Des études médicales internationales, démontrent que les infrasons et les troubles de la santé sont corrélés

En effet, les plus cités sont : les acouphènes, les vertiges, les troubles de l'équilibre, les maux d'oreilles, les nausées, les migraines, la fatigue, les somnolences, l'hypertension, les palpitations, la dépression, l'anxiété ...

Par conséquent il est est inacceptable d'implanter 6 éoliennes à proximité d'une zone très urbanisée, dans un rayon inférieur à 3 kms avec un hôpital et ses annexes médicales, un maison de retraite, une zone commerciale et d'activité (Auchan, Bricodépot, Zone du Luc, des ateliers pour handicapés, (cuisine, laverie), une crèche, 2 salles de sports, un stade, un lycée, une école primaire et maternelle, le quartier des Epis à forte densité de population et renouvellement urbain et l'éco quartier du Raquet en plein développement sur 166ha pour plusieurs milliers d'habitants, équipé d'un centre aquatique en construction (mise en service en 2016)

De mauvaise foi, les promoteurs éoliens nient l'existence et les effets des infrasons, dans son étude d'impact, la société Energie 08 SAS est peu loquace sur le sujet et botte en touche dans ses conclusions per une petite phrase « le projet éolien ne sera à l'origin d'aucune odeur, vibration ou émission d'infrasons pouvant constituer une gêne pour le voisinage » ce n'est pas l'avis des chercheurs en la matière

IL est absurde de promouvoir dans un périmètre aussi restreint à la fois un éco quartier à forte population et un parc éolien, sans se soucier de la santé publique

C'est pourquoi ma réclamation consiste à préconiser le principe de précaution pour notre santé, en éloignant le parc éoliens des Moulins sur un autre site, afin d'éviter tout risque de voir naître un nouveau scandale sanitaire, faut-il rappeler les problèmes de l'amiante, du sang contaminé, du médiateur, etc...

Observations traitées en thèmes 1 et 3

DE21e : Remarque de J. Capelle 29 Avenue du 8 mai à Dechy

Je n'arrive pas à comprendre qu'après ce grand rendez-vous à Paris de presque tous les pays du monde à la COP21 il puisse avoir une opposition à l'installation d'éoliennes sur le plateau de Dechy, Cantin, Roucourt.

Le n°543 de la revue « QUE CHOISIR » de janvier 2016, dans son article sur « les énergies fossiles à bannir » compare le prix des énergies climato-compatibles(16) et nous annonce une baisse de l'éolien, ce qui n'est pas le cas d'énergies comme le nucléaire et même l'hydraulique, prix qui le rend très attractif.

IL apparait donc très important de construire des éoliennes là où c'est possible. Depuis bien longtemps, le site de Dechy, Cantin, Roucourt a été repéré dans notre arrondissement pour l'accueil de ces éoliennes. C'est une chance économique pour le secteur pour ses retombées financières mais aussi pour les consommateurs d'électricité qui bénéficieront d'une source proche qui ne dégrade pas aussi bien la qualité de l'air que celle du sol

Que peut-on reprocher à ces installations ?

J'ai entendu dire qu'elles seraient bruyantes.

Croyez- vous qu'elles le soient plus que la ligne SNCF Douai Cambrai qu'elles voisinent et qui passe le long de Dechy (rue du 8 Mai Cantin). Pourtant personne ne se plaint du bruit des trains ni de la moins-value possible des maisons le long de cette ligne

J'ai entendu dire qu'elles étaient disgracieuses.

Croyez-vous qu'elles le soient plus que les lignes EDF avec leurs poteaux démesurés et leur câbles et notamment celle qui traversait ce secteur. Je rappelle que Dechy possédait une centrale aujourd'hui disparue. Personne ne s'est jamais plaint des nuisances de ces lignes, nuisances qui pourtant elles, étaient bien réelles (voir poteau sue CD13 par exemple)

En résumé, je dirai donc qu'il est plus que nécessaire de prévoir l'avenir de notre pays avec une énergie propre par excellence. Toutes les études montrent que c'est à cet endroit qu'il faut poser les éoliennes.

Alors pourquoi y a-t-il des opposants ? Leur raisons me semblent tout autres que celles qu'ils mettent en avant

Observation traitée en thème 16

DE22e : Remarque de Madame L. Delecourt 33 Allée du bois à Lewarde

La transition énergétique va de soi et l'éolien en fait partie

Portant, à l'évidence, se lèvent des boucliers.

A décharge, comment ne pas comprendre cette réaction face au manque d'information, de communication et de concertation objective ?

Même le doute s'est infiltré sur le bien-fondé et la nécessité de ces éoliennes ici, sur l'honnêteté des enquêtes officielles... à qui profitent-elles. Pas aux habitants des communes concernées

Justement, pour faire accepter ces éoliennes par la population et dépasser le syndrome »pas près de chez moi « pourquoi ne pas rendre l'éolien participatif ? Au Danemark, par exemple, la loi impose à chaque nouveau projet un minimum de 20% d'actionnariat citoyen et local

D'après leur expérience (16ans), faire accepter les éoliennes passe par l'implication des citoyens dès le départ dans le projet et qu'ils soient intéressés aux bénéfices générés par la production d'électricité. Les profits et gouvernance doivent rester locaux

En pratique : Lorsque les membres d'une coopérative placent leur argent pour acheter des éoliennes ? il leur rapporte 6 à 7 % (plus qu'un livret épargne)

Résultat : Une garantie de succès, pour les entrepreneurs et les autorités et de la démocratie pour les habitants.

(source : DEMAIN de Cyril Dion éd. Domaine du possible % Acte Sud)

Observation traitée en thème 16

DE23e : Remarque de Madame Coquelle

Enfin une mobilisation des défenseurs du parc éolien

Je me disais en lisant une n'eme pétition contre ce projet que si autant d'énergie avait été dépensé contre le nucléaire, et tous les équipements hautement polluants dont le secteur a été doté... la région serait peut-être un peu moins sinistrée !

J'aurais envie de faire passer une pétition « une éolienne au fond de mon jardin » et l'idée développée juste avant de projet participatif est très juste

Beaucoup de peur sans grands fondements

Beaucoup de subjectivité aussi

Pourtant des voisins d'éoliennes les montrent avec fierté à leurs invités, mais le vent ne profite à personne, ne va générer aucune hausse de la source

Je ne pouvais laisser passer cette enquête publique sans réagir contre cette levée de boucliers relayée sur internet

Ce projet est rentable, inoffensif, quoiqu'en disent ses détracteurs et sera un plus dans le paysage de notre région.

Différencions les sources d'énergie et le monde ira mieux

Bravo pour le projet et nous ferons tout pour qu'il voit le jour

Observation traitée en thème 16

DE24e : Remarque de Madame Martine Borowski 184 Rue Jules Guesde à Dechy

Le Douaisis est devenu une région touristique alors ne nous enlevez pas notre attrait, être au patrimoine de l'UNESCO c'est quand même quelque chose non !

Arrêtez ce non-sens de parcours écologique

Regardez, en ce mois de janvier encore, les oiseaux qui suivent un couloir migratoire bien ordonnés, qui existe pas partout ? Comment pouvez-vous dévier la nature ?

Nous sommes dans la seule trame verte du douaisis, ne mettez pas en danger les atouts du lac de Cantin, le refuge du Lapins des Champs, les biches de Roucourt.

Avez-vous pensé à la sécurité des voyageurs qui emprunte la ligne SNCF, aux hospitalisés du centre hospitalier de Dechy

Vous savez que les risques existent, une école maternelle est à moins de 700m de la première éolienne, alors que ces enfants sont les plus sensibles aux infrasons

Arrêtez le massacre !

Si les éoliennes sont vraiment rentables, pourquoi notre fournisseur d'électricité national ne les a pas exploitées. Il rachète l'électricité produite à prix fort mais est

quand même gagnant grâce à la CSPE dont le taux augmentera progressivement sans que personne ne s'en aperçoive. De plus l'éolienne n'est pas un moulin à vent pour fonctionner il faut l'énergie insufflée par la centrale à gaz de Bouchain et la centrale nucléaire de Dunkerque au besoin énergie propre heureusement. Car non ce n'est pas le déclin du nucléaire, bien au contraire !

Je ne suis pas hostile à l'éolien, mais je suis contre ce lieu d'implantation, trop près des populations, car l'avenir nous prouvera qu'il provoque son lot de nuisances sanitaires, écologique, environnementales

Mais il sera trop tard, sauf si vous voulez bien stopper ce futur scandale des lobbies du XXIe siècle

Observations traitées en thèmes 1 -3 -5 et 17

DE25e : Remarque de madame Christiane Smukala de Douai

Je possède un terrain cultivable sur ce site, la personne s'occupant du cadastre n'étant pas, je n'ai pu retrouver ma parcelle sur le plan mis à disposition du public

Je m'élève vivement contre ce projet qui va dénaturer le paysage et n'apportera aucune compensation positive pour les habitants de la région

Les terres agricoles doivent être protégées, le site se trouve trop près des habitations J'appelle de mes vœux à ne pas mettre en œuvre ce projet.

Observation traitée en thème 19

DE26e : Remarque de Monsieur Dambrine Hugues de Sin-le-Noble, Responsable de la commission de chasse « Plaine de Dechy »

Je suis contre ce projet, nuisances sonores et environnementales...

Observations traitées en thèmes 3 et 5

DE27e : Remarque de Monsieur Guenez Michel Président de la société de chasse « La Plaine de Dechy »

Propriétaire exploitant, étant impliqué dans les énergies renouvelables, personnellement je comprends parfaitement la volonté publique de prévoir un avenir propre dans l'énergie ! Mais en tant que chasseur, je pense qu'il y a une nuisibilité affirmée envers le gibier et en tant que propriétaire, il y a encore un gros problème avec le béton lors de l'arrêt des machines. Et ayant été à maintes fois concerné par des emprises, je ne peux que m'opposer à ce projet qui ne ferait que perturber notre métier d'agriculteur

Observation traitée en thème 5

DE28e : Dépôt de 4 courriers par monsieur et Madame Del Magro de Guesnain

Dont acte

DEpj03 : Courrier de Monsieur Del Magro Bernard 46 Rue Bacquet à Guesnain

Objet : le projet éolien « Les Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Guesnain le 18 janvier 2016

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à l'enquête d'utilité publique concernant l'implantation de 6 éoliennes sur le territoire de Cantin - Dechy - Roucourt, je vous prie de trouver ci-dessous mes observations.

Dans cette zone fortement urbanisée, (Dechy et Guesnain comptent plus de 10.000 habitants), la distance légale de 500 mètres qui sépare le parc éolien des habitations est insuffisante. Le choix d'un site moins peuplé et plus éloigné aurait été préférable. Les nuisances dues à la proximité de ce projet impactent les populations voisines.

Un certain nombre d'études scientifiques européennes mettent en évidence des problèmes de santé générés entre autres par les infrasons : migraines, acouphènes, dépression, stress, anxiété etc. Cette distance de 500 mètres est insuffisante lorsque d'autres pays européens imposent 1500 mètres et parfois 2 500 mètres aux Etats-Unis. le principe de précaution doit prévaloir avant toute autre considération.

Par ailleurs, tout projet d'extension deviendrait illégal, je pense au Centre Hospitalier de Dechy au cas où des besoins d'agrandissements se feraient sentir. Le rayon de 500 mètres interdirait cette possibilité. De la même façon, les communes telles que Guesnain et Lewarde se verraient amputées de la possibilité d'étendre toutes zones de constructions d'habitations en direction des « Moulins ».

Par ailleurs, les habitations existantes subiraient une dépréciation de 20 à 40 % de leurs valeurs, liée à la proximité du parc éolien. Qui achèterait un bien à proximité de 6 éoliennes ?

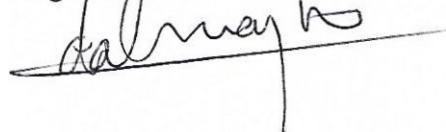
Si l'éolien fait parti des pistes d'avenir en tant qu'énergies renouvelables, il est évident que l'emplacement projeté est mal choisi face aux nuisances à venir sur les populations avoisinantes.

C'est pourquoi je vous informe de mon opposition à ce projet.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

P. J. 1

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. J. 1', written over a horizontal line.

ART. 38 BIS BA N° GDR00032
ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° GDR00032

présenté par

M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 38 BIS BA

A l'alinéa 2, remplacer les mots "500 mètres" par les mots: "1000 mètres"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des nuisances et des problèmes sanitaires que peuvent générer les éoliennes industrielles sur les riverains des parcs éoliens, les auteurs de l'amendement proposent de fixer à 1000 mètres la distance minimale d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur.

Observations traitées en thèmes 1 et 4

Depj04 : Courrier de Monsieur et Madame Joos 19 Rue des Mésanges à Ferin

Objet : Projet éolien situé sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je suis opposé à ce projet pour de nombreuses raisons : quelques exemples (parmi tant d'autres) pour étayer mes propos :

- **IMPACT HUMAIN** : Ces éoliennes sont situées à 600m des plus proches habitations, avec m'impact et les conséquences que peuvent avoir sur la SANTE, dans un secteur de + de 20 000 habitants, à proximité d'un hôpital (CH Dechy, Douai), d'un EHPAD, des écoles (La Longue Borne à Dechy) et tous ses effets néfastes
- **IMPACT sur la faune et DEFIGURATION** du paysage ou l'on vient d'être inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO (Beffroi de Douai et Patrimoine Minier) Couloir de nombreuses espèces d'oiseaux, de la proximité du bois de Lewarde (avec ses 5

espèces de chauves-souris protégées) et sans compter sur l'impact immobilier (- 20% 40%)

- Notre région Nord Pas De Calais produit plus d'électricité que nos besoins réels ; on revend cette électricité à l'étranger et nous payons une TAXE pour produire de l'électricité éolienne, au prix fort. La fameuse TAXE « CSPE » (Contribution au Service Public d'Electricité) prélevée par EDF, celle-ci représente + de 14% de ma facture annuelle

En vous remerciant de votre attention, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Alain et Marie –José Joos

Observations traitées en thèmes 1 -5 et 6

DEpj05 : Courrier Madame Del Magro Anna 46 Rue Bacquet à Guesnain

Objet : le projet éolien « Les Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-après les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet :

20.000 habitants dans un rayon de quelques kilomètres,(Problèmes de santé inhérents aux infrasons et au bruit,et dépréciation des biens immobiliers)
un hôpital (limité dans un futur projet d'extension)
un EHPAD (nuisances pour les résidents et le personnel)
deux écoles (entre 800 et 1200 mètres),(nuisances inadmissibles pour les enfants)
un collège. (Nuisances pour les collégiens et les enseignants)

La loi française se contente d'une distance de 500 mètres des habitations, alors que la majorité des pays européens impose 1500 mètres, et 2500 mètres aux Etats- Unis. Et cela malgré l'amendement (voir pièce jointe) qui confirme la présence de nuisances et de problèmes sanitaires liés aux éoliennes. Le principe de précaution n'étant pas respecté, j'estime le choix de ce lieu inadapté, et irresponsable.

Dans l'espoir que mes observations seront prises en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Signature :

P.J,1
ART. 38 BIS BA N° GDR00032
ASSEMBLÉE NATIONALE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° GDR00032

présenté par

M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 38 BIS BA

A l'alinéa 2, remplacer les mots "11500 mètres" par les mots: "1000 mètres"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des nuisances et des problèmes sanitaires que peuvent générer les éoliennes industrielles sur les riverains des parcs éoliens, les auteurs de l'amendement proposent de fixer à 1000 mètres la distance minimale d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur.

[Observations traitées en thèmes 1 et 4](#)

DEpj05 : Courrier de Monsieur Del Magro Stéphane 99 rue de Roucourt à Lewarde

Objet : le projet éolien « Les Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Lewarde le 18 janvier 2016

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-après les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet :

- Un préjudice désastreux pour notre patrimoine immobilier.
- Les logements, situés dans un périmètre de 10kms de ces éoliennes hautes de 145 m, accuseront une perte de leur valeur jusqu'à 40 %. Ces chiffres ont été attestés par des évaluations notariales.
- Les seuls gagnants d'une telle opération seront-ils le promoteur et les propriétaires des terrains ??

En vous remerciant de votre attention, recevez mes sincères salutations.

S. Dal Magro



Observation traitée en thème 4

DE29e : Remarque de Monsieur et Madame Sojka Marie –France et Eugène 470 Rue Victor Hugo à Guesnain

- Y aura-t-il une dévalorisation des biens immobiliers ?
- Existent-ils des mesures concrètes d'indemnisation des riverains du projet ?
- Le Préfet habite-t-il à côté d'éoliennes ?
- N'existe-t-il pas des secteurs où il y a moins d'habitants (Dechy + Guesnain = environ 10 000 habitants) ?
- Pourquoi distances différentes selon pays ?
- Ressent-on le bruit et les variations ?
- Pourquoi certains pays font ils machine arrière,

Observations traitées en thèmes 1 -2 et 4

DE30e : Remarque de Monsieur Nicolas Cortyl 46 rue de l'église à Erchin

Monsieur Nicolas Cortyl 46 rue de l'église à Erchin dépose ce jour un courrier et une photo au commissaire enquêteur

Dont acte

DEpj07 : Courrier et photo de Monsieur Nicolas Cortyl 46 rue de l'église à Erchin

Monsieur le commissaire enquêteur,

Installé à Erchin depuis 2006, ma propriété est située sur 3 hectares " espace boisé classé " sur le mont d'Erchin, en bordure du GR 121.

L'implantation d'éolienne compromettrait le magnifique panorama observé depuis les hauteurs du mont Saint Rémy.

Des centaines d'oiseaux se déplacent quotidiennement au-dessus de la zone impactée pour rejoindre le lac de Cantin. Les éoliennes perturberaient sans aucun doute leur tranquillité

Ingénieur HEi en spécialité génie électrique, j'ai étudié les infrasons que génèrent ces pales. Leur fréquence de l'ordre de l'hertz est pathogène pour les êtres humains jusqu'à 2 km.

Pour toutes ces raisons et au nom du principe de précaution, je vous demande de revoir l'emplacement du parc éolien " les moulins".

Vous trouverez ci-joint une photo de la trame verte qui vous montre cet écrin de verdure, tant apprécié des habitants du Douaisis.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.



Observations traitées en thèmes 3 -5 et 6

DE31e : Remarque de Monsieur Cardot Olivier 33 Rue Louise de Bettignies à Guesnain

Le projet éolien aura un impact paysager important notamment du point de vue du GR121 situé sur les monts Sain Rémy unique point haut naturel (à contrario des Terrils de l'arrondissement) Les Monts Saint Rémy et les crêtes du bois de Lewarde permettent au Douaisiens et aux touristes d'apprécier le paysage minier classé depuis peu au Patrimoine mondial de l'UNESCO ! une vue imprenable sur le bassin minier ouest de Nord Pas DE Calais. L'idéal serait de déplacer le projet sur une plaine ayant moins d'enjeux paysagers.

Pensons aux touristes venant au CHM à Lewarde

Observation traitée en thème 6

DE32e : Remarque de Monsieur Stéphane Brabant 60 rue de Masny à Monchecourt

Pourquoi faire 100 à 200 kilomètres pour aller voir un vieux moulin grinçant. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire une belle source d'énergie PROPRE avec de belles constructions alors soutenons les et soyons favorable à l'environnement et l'écologie

Je ne pense pas que nous dérangerons les mouettes envahissantes de Lewarde et les chauves-souris nichées à Erchin

Vive l'écologie, Vive les éoliennes

Observation traitée en thème 16

DE33e : Remarque de Madame Richard Nadine 492a Rue de l'égalité à Lewarde

Je ne suis pas contre les éoliennes, mais choisir son endroit est important (surcharge de population, hôpital, écoles, également néfaste à la faune)

Je suis cardiaque et j'ai des acouphènes, je ne désire pas en remettre, j'ai déjà une antenne SFR à 50m de chez moi MERCI.

Observation traitée en thème 1

DE34e : Remarque de Monsieur Duez 201 Rue du 8 Mai1945 à Guesnain

Déjà pénalisé pour l'accès à internet (rue du 8 mai à Guesnain limite Dechy, les éoliennes ne feront qu'accroître la mauvaise réception de la télévision. Par ailleurs les ultrasons émis par les éoliennes vont nuire à la santé de mon épouse (insomnies et hypertension)

Observations traitées en thème 3 et 9

DE35e : Remarque de Monsieur Dominique Ben 9 Rue de l'église à Cantin

Je soussigné Dominique Ben déclare avoir remis ce jour un courrier à monsieur le Commissaire Enquêteur le 22 janvier 2016

Dont acte

DEpj08 : Courrier de Monsieur Dominique Ben

Objet : Enquête publique Projet dit « les moulins »

Monsieur

C'est avec une grande attention que j'ai pris connaissance du projet dit « les Moulins » sur l'exploitation d'un parc éolien regroupant six aérogénérateurs sur les communes de Dechy, Roucourt et Cantin.

La présence des éoliennes dans la campagne française est la source de conflits que l'on peut analyser en termes de proximité géographique. L'impact visuel et acoustique des éoliennes, fait l'objet d'une source d'opposition de plus en plus vigoureuse de la part des riverains de parcs éoliens

Il faut savoir que les besoins de production d'électricité, se font ressentir en cas de grand froid et de grande chaleur. Force est de constater, que dans le territoire concerné, le vent fait défaut pendant ces périodes climatiques. Pas de vent, pas de production d'électricité à partir d'une éolienne terrestre !

Il est incontestable que la production d'électricité à partir de l'énergie du vent contribuerait aux efforts pour la lutte contre le changement climatique à condition de la placer dans le cadre d'un mix énergétique, qu'elle soit soutenue par l'activité de centrales thermiques afin de sécuriser la fourniture d'électricité au moindre coût dans le cadre d'un pôle public de l'énergie. Ce qui n'est pas le cas !!!

L'absence de politique cohérente de production d'électricité démontre, si besoin était, que l'éolien est exploité de façon, on ne peut pas plus anarchique, donc inefficace !!!

Ce qui me conforte dans l'idée que ce parc s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'éolien industriel qui est bâti sur des contre-vérités et n'aurait aucun intérêt économique, énergétique, écologique et aucun avantage social.

Cela étant, je suis conscient que la protection du paysage et le changement climatique font l'objet dans le Douaisis, en France, d'une attention de plus en plus accrue et je m'en réjouis.

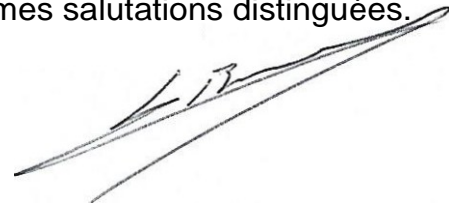
Toutefois la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit elle aussi, se faire dans le cadre d'une politique cohérente. Quelle légitimité peuvent avoir celles et ceux qui veulent nous imposer l'implantation de ces éoliennes, quand dans le même temps, la majorité d'entre eux, soutient les activités, fortes émettrices de CO2, comme les entrepôts logistiques dans l'arrondissement de Douai, qui génèrent une augmentation de camions qui circulent sur nos routes, ou encore les bus articulés à moteur thermique, appelés « tram » qui circulent sur leur couloir dans le Douaisis... ???

Avec leur très faible production d'électricité, ces six aérogénérateurs n'apporteront aucune réponse aux besoins mais, in fine, participeront à dégrader les conditions de vie, et de santé des riverains. Quant aux conséquences sur l'augmentation des factures d'électricité pour tous les usagers, elles seront inéluctables !

Compte tenu de ses multiples préjudices, comme de nombreux « concitoyens - usagers de l'électricité - contribuables », je suis opposé à tout éolien industriel, parce que la démonstration est faite, que sa seule raison d'être est l'enrichissement garanti des promoteurs, à notre dépens et au détriment des économies d'énergie, de la recherche et du développement de l'ensemble des énergies renouvelables.

Vous aurez compris que je demande à ce qu'il soit refusé à la société « Energie 08 » l'autorisation d'exploiter le parc éolien sur les communes de Dechy, Roucourt et Cantin

Dans cette attente, recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Observations traitées en thèmes 2 -6 et 17

DE36e : Remarque de Madame Somet Denise 209 rue Emile Zola à Roost Warendin

Je soussignée Madame Somet Denise représentant l'Association Roost-Warendin Nature joint un courrier à Mr le Commissaire enquêteur

Roost-Warendin Nature
209 Rue Emile Zola
59280 ROOST-WARENDIN
Dont Acte

DEpj09 : Courrier de l'Association Roost-Warendin Nature

Objet : Rejet de projet de parc éolien des Moulins sur les communes de Dechy, Roucourt et Cantin.

Bien que très motivés par le remplacement progressif des centrales thermiques et nucléaires par des installations productrices d'énergie renouvelable, notamment par des éoliennes, les membres de l'association et moi-même souhaitons qu'elles ne soient pas implantées n'importe où pour les raisons suivantes :

De part sa situation dans la plaine de Roucourt entre deux sites classés ZNIEFF, le bois de Lewarde, le Mont d'Erchin et le bois de la Garenne à l'est et le lac de Cantin au sud-ouest, le plus proche des sites n'étant qu'à 700 m.

Dans le bois de Lewarde 7 espèces de chiroptères ont été recensées en 2011 par le cabinet d'études BIOTOPE-GREET Nord Littoral :

L'oreillard roux *Plecotus auritus*, espèce déterminante pour le classement en ZNIEFF

Le Murin de Daubenton *Myotis daubentoni*

Le Murin à moustaches *Myotis mystacinus*

La Sérotine commune *Eptesicus serotinus* La Noctule commune *Nyctalus noctula*

La Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*

La Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*.

Les 7 espèces sont strictement protégées sur l'ensemble du territoire National par l'arrêté du 23 avril 2007, et au niveau international par la Convention de Berne (JORF du 28/08/1990 et 20/08/1996) et la Convention de Bonne (JORF du 30/10/1990). (Source: P/an National de Restauration des Chiroptères en France Métropolitaine)

2 espèces sont remarquables au niveau Régional: le Murin à moustaches classé Peu Commun et la Noctule commune classée Assez Rare.

Toutes ces chauves-souris se nourrissent d'insectes qu'elles chassent dans un rayon de 5 à 10 km autour de leur gîte, voire même jusqu'à 25 km pour la Noctule commune. La présence du Murin Daubenton est liée à des zones aquatiques proches (lac de Cantin, mares) comme la Pipistrelle de Nathusius qui, elle aussi, chasse au-dessus des plans d'eau. (Source: CMNF et groupe de travail *Plecotus Natagora*)

On comprend donc que toutes les espèces de Chiroptères présentes dans le bois de Lewarde seront amenées à traverser le champ d'éoliennes, chaque nuit, lors de leur recherche de nourriture. En atteste l'étude d'impact :

Lors des 8 sorties crépusculaires et nocturnes, entre janvier 2013 et décembre 2013, 3 espèces ont été contactées (la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius et la Noctule commune. La Pipistrelle de Nathusius et la Noctule commune sont notées NT (quasi menacées) sur la liste rouge des espèces menacées en France. (UICN 2009). (Source: bureau d'études AXECO de Cassel)

Les pipistrelles et les noctules représentent l'essentiel des cadavres retrouvés sous les éoliennes. (Source: Muséum National de Bourges).

En témoignage des suivis de mortalité dans des parcs éoliens :

Sur le parc de Bouin (en Vendée, 8 éoliennes), 77 cadavres d'au moins 5 espèces de chiroptères ont été retrouvés. Les espèces les plus impactées étant la

Pipistrelle de Nathusius à 45%, la Pipistrelle commune à 19,5% et la Noctule commune à 7,8%. (Source LPO Vendée, suivi réalisé à la demande de l'ADEME Pays de Loire)

Sur les parcs du Pouzin et de La Répara (en région Rhône-Alpes, 2 éoliennes par parc), la mortalité est de 44 individus tués par éolienne et par an pour Le Pouzin, 79 pour La Répara. (Source : SFEPM suivi de mortalité sur 2 parcs du sud de la région Rhône - Alpes)

Les chauves-souris s'approchent des éoliennes pour diverses raisons:

la recherche de nourriture. Elles y trouvent de nombreux insectes qu'elles sont aussi attirées par les machines.

la recherche d'un reposoir.

la traversée du parc pour rejoindre un terrain de chasse.

le transit migratoire. Certaines espèces, comme la Pipistrelle de Nathusius et la Noctule commune migrent et traversent les champs éoliens d'Europe deux fois par an d'est en ouest.

Leur mortalité est causée par collision avec les pales mais elles sont surtout victimes de barotraumatisme : la chute de pression à proximité des turbines provoque des hémorragies internes (les fragiles capillaires de leurs poumons éclatent lors de la dépression brutale). (Source: Robert Barclay université de Calgary, Current biology 28 août 2008)

La mise en place d'un parc de 6 éoliennes dans la plaine de Roucourt va entraîner une mortalité directe des chiroptères ainsi que la perte de terrains de chasse. Alors qu'il est avéré que les 34 espèces de chauves-souris recensées sur le territoire français ont fortement décliné au cours du XXème siècle du fait de la destruction des gîtes et des habitats (artificialisation du territoire), de la destruction de leurs habitats de chasse et de leurs proies (emploi des pesticides) et de la densification du réseau routier (collision avec les véhicules, suppression des axes de vol). (Source : commissariat général au développement durable n°73 février 2011)

Sachant que les chauves-souris ont un rôle majeur dans la régulation des populations d'insectes (parmi eux, des insectes porteurs de maladie, des insectes destructeurs de récoltes ou ravageurs de peuplements forestiers), pourquoi prendre le risque de porter atteinte aux 7 populations de chauves-souris qui sont installées dans le bois de Lewarde ?

3 - La zone choisie pour l'implantation du parc éolien des Moulins est aussi un lieu de passage pour de nombreux oiseaux.

- Des laridés: goélands argentés, goélands bruns, goélands argentés et mouettes rieuses qui effectuent des allers-retours journaliers entre leur lieu de nourrissage (la décharge du Centre Sita à Lewarde) et le lac de Cantin leur dortoir.

- Tous les hivers, un dortoir de grands cormorans s'implante au lac de Cantin.

- La zone est attractive pour les stationnements migratoires et l'hivernage en particulier pour les goélands bruns, les goélands argentés, les goélands cendrés, les mouettes rieuses, les cigognes blanches, les vanneaux huppés, les pluviers dorés. (Source GON, Conservatoire des Espaces Naturels Nord-Pas de Calais).

Le lac de Cantin, classé ZNIEFF, au sud-ouest et à peine à 700 m du champ éolien est, dans la région, le plus grand dortoir interne de Laridés hivernants. Il accueille

chaque hiver entre 8000 et 10 000 oiseaux (Source : Conservatoire des Espaces Naturels Nord - Pas de Calais).

Des espèces rares comme le Balbuzard pêcheur, le Pygargue à queue blanche, le Goéland à ailes blanches y ont été observées. (Source GON)

Tous les oiseaux nommés ci-dessus sont protégés au niveau National (Source : arrêté du 29 octobre 2009), au niveau international par les conventions de Berne et de Bonn.

L'implantation d'un parc de 6 éoliennes du parc des Moulins sur les communes de Cantin, Roucourt et Dechy porterait une grave atteinte à la biodiversité.

Pourquoi avoir classé le bois de Lewarde, le mont d' Erchin, le bois de la Garenne et le lac de Cantin en ZNIEFF, et avoir le projet de classer ce dernier en Réserve Naturelle Régionale, si c'est pour ensuite installer à proximité immédiate des éoliennes qui vont porter préjudice aux espèces animales qui y vivent ?

Dans cet esprit, vu la présence de 4 éoliennes à Lauwin-Planque, il nous semble plus pertinent de regrouper les installations dans cette zone industrielle où l'espace disponible permet l'implantation d'autres machines préservant ainsi la faune de milieux naturels protégés trop peu nombreux dans le Nord Pas de Calais, région où la part d'espaces naturels et boisés est très faible : 12,7% seulement.

Veuillez être sûr Monsieur le commissaire de notre volonté de protéger l'environnement dans le respect des institutions que vous représentez.

Par Greffe du Président


Observations traitées en thèmes 5 et 6

DE37e : Remarque de Monsieur Vaillant Charles

Monsieur Vaillant Charles remet ce jour le 22/01/2016 au nom du groupe une Equipe à votre Ecoute

Dont Acte

DEpj10 : Courrier de « Une Equipe à Votre Ecoute »

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

Nous nous opposons à ce projet éolien pour les raisons suivantes:

1 Informations sur le projet de la population de DECHY :

La population n'a pas été associée au projet d'implantation des éoliennes dans notre commune, aucune réunion publique sur le sujet n'a été organisée.
Aucune étude n'a été présentée : les DECHYNOIS sont appelés à se prononcer sur le sujet, sans connaître les risques encourus.

2 Environnementales :

Couloir migratoire avec passage de grands oiseaux, qui descendent se reposer sur le lac de Cantin (1000 à 1500 oies sauvages ont encore été observées posées sur le lac en novembre 2015).

Richesse de la biodiversité de la zone choisie : à proximité immédiate de deux ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique) donc territoires reconnus comme particulièrement riches en faune et en flore :

l'une, le lac de Cantin, fait l'objet d'une demande pour un classement RNR (Réserve Naturelle Régionale)

la deuxième, les crêtes boisées des Monts Saint Rémy dont le Bois de LEWARDE qui abrite une grande variété de chiroptères, sept espèces ont été recensées toutes strictement protégées et dont deux sont sur la liste rouge au niveau national. Les chauves-souris sont de petits mammifères insectivores qui peuvent se déplacer de plusieurs kilomètres pour rejoindre des zones de chasse ou de reproduction, certaines chassent à la surface de l'eau.

Trame verte direction nord-sud, la seule trame verte dans cet axe sur un grand secteur. Cette trame verte fait partie du Schéma Régional Trame Verte et Bleue et fait l'objet d'investissements lourds de la part des collectivités locales.
L'installation d'éoliennes sur cette trame verte réduirait à néant les efforts et les investissements.

20.000 habitants dans un rayon de quelques kilomètres, un hôpital, un EHPAD, deux écoles (entre 800 et 1200 mètres), un collège.

Cette grande proximité fait fi du principe de précaution concernant les risques sanitaires liés à l'installation d'éoliennes est appliqué par la majorité des pays européens qui imposent une distance de 1500 mètres des habitations, alors que la loi française se contente de 500 mètres.

3 Attrait touristique de la région

Il s'est amélioré depuis qu'en 2012, l'UNESCO a inscrit le Bassin Minier du Nord Pas-de-Calais sur la liste prestigieuse du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Est-il alors admissible qu'un parc éolien, conçu en 2008, puisse défigurer les abords de certains sites retenus dans le Douaisis?

Le dispensaire et les cités minières de Guesnain (site n°24 situé à 2 km des machines) seraient concernés ainsi que la fosse Delloye où est installé le Centre Historique Minier (site n°23, à 2,7 km).

Les randonneurs, qui empruntent le GR 121, chemin de Grande Randonnée, sur les crêtes entre Lewarde et Bugnicourt, profitent d'un large panorama qui s'étend jusqu'à Douai et son beffroi, inscrit au Patrimoine Mondial depuis 2005. A l'avenir, leur regard sur ce monument emblématique pourrait se heurter à l'obstacle des éoliennes...

4 La dévalorisation des biens immobiliers :

La décote s'élève généralement entre 20 et 40% du prix normal et il arrive même que le bien devienne invendable. Les rares personnes, qui considèrent comme réussie l'intégration des éoliennes industrielles dans le paysage, habitent le plus souvent loin des mâts et ne sont donc pas concernées directement. Leur sentiment n'est manifestement pas partagé par la majorité de nos concitoyens si l'on en juge par la dépréciation qui affecte les logements situés à proximité des éoliennes.

Pour preuve, le 9 avril 2009 le Tribunal de Grande Instance d'Angers a condamné un vendeur à reverser 20% du prix de vente de sa maison à l'acheteur car il avait dissimulé à l'acheteur l'existence d'un projet éolien.

5 Les infrasons :

Emis par les éoliennes qui peuvent provoquer nausées, céphalées, migraines, acouphènes, insomnie, somnolence, perte d'équilibre, hypertension, stress, anxiété, dépression, etc. Leur nocivité est accrue par la proximité des éoliennes industrielles et la durée d'exposition. Des groupes de médecins anglais, irlandais et allemands sont arrivés à ces conclusions qui ont convaincu de nombreux pays à imposer une distance minimale de 1500 mètres entre les éoliennes et les habitations.

En France, on exige un éloignement de seulement 500 mètres et son extension à 1000 mètres, votée par le Sénat, a été rejetée par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2015. Le Danemark et l'Australie ont même suspendu leur programme éolien dans l'attente des résultats d'une évaluation des risques sanitaires.

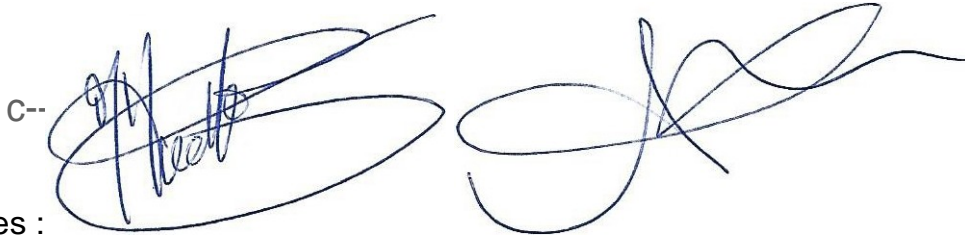
Alors attend-on un nouveau scandale, après ceux de l'amiante et du sang contaminé, pour prendre les mesures qu'impose le principe de précaution ?

Le DOUAISIS doit être épargné d'une nouvelle atteinte paysagère.

Situé à environ 2 km du parc éolien, le bois de LEWARDE et ses prolongements constituent Le seul espace forestier accessible aux citoyens d'une agglomération peuplée de plus de 150.000 habitants. Pour les nombreux promeneurs et sportifs qui

fréquentent ce bel espace naturel, l'horizon serait durablement balafé par 6 machines culminant à... 145 mètres. La pollution visuelle, causée par ces monstres, affecterait l'un des derniers paysages ruraux du DOUAISIS, encore indemne de toute trace industrielle et dégraderait le cadre de vie des nombreux habitants du secteur.

POUR TOUTES CES RAISONS, LES MEMBRES DE L'OPPOSITION MUNICIPALE SONT CONTRE CE PROJET.

C-- 

Signatures :

Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 et 5

DE38e : Remarque de Monsieur Alain Bruneel Maire de Lewarde

Monsieur Alain Bruneel remet ce jour le 22 janvier 2016 un courrier émanant de la mairie de Lewarde adressé aux trois maires concernés et deux courriers de citoyens lewardois Mr et Me Quillet

Dont Acte

DEpj11 : Courrier de la Mairie de Lewarde

Objet : projet éolien

Messieurs les Maires,

Vous souhaitez installer un parc éolien sur les territoires des communes de Dechy, Roucourt et Cantin.

Les représentants de cinq associations et deux municipalités se sont exprimés contre le projet, il s'agit du :

Mouvement national de lutte pour l'environnement,
l'Amicale des Huttiers de la Sensée,
Roost-Warendin Nature,
Le Cercle Historique du Val de Scarpe, SOS Nature Douaisis, La Ville de Guesnain,
La Commune de Lewarde.

De nombreuses remarques ont été émises sur cet aménagement, les principales sont :

Le site est au cœur d'un secteur urbanisé de plus de 20 000 habitants, l'espace est sensible, à proximité d'un Hôpital public, un EHPAD, deux écoles, un collège, et des zones classées à l'UNESCO ou avec un intérêt écologique remarquable, ludique et paysager (bois de Lewarde, lac de Cantin, corridors environnementaux reconnus par le Schéma de Cohérence Territoriale du Douaisis, la trame verte et bleue mise en place par la Région par le biais de la stratégie régionale d'aménagement et de développement durable du territoire), la grande proximité des habitations (500 mètres en France, alors que dans de nombreux Pays européens, c'est 1 500 mètres) l'impact sur la faune volante : oiseaux, chiroptères... et l'existence des couloirs migratoires,

la future baisse de l'immobilier,
le bilan carbone en fin de vie des éoliennes est négatif.

Tous les acteurs demandent d'interrompre le processus et d'engager une réflexion globale sur la démarche des énergies renouvelables et des mesures alternatives possibles sur tout le Douaisis et surtout sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

De plus, le schéma régional « climat-air-énergie » doit évoluer et devrait devenir l'un des volets du futur schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire, issu de la loi « NOTRE ».

Cette démarche permettra d'harmoniser tous les projets en tenant compte du choix des secteurs et du désir des habitants très proches des sites retenus.

Je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Doublon déjà traité en Pièces Jointes CApj11

DEpj12 : Courrier de Madame Marie Noelle Quillot 758 Rue de Monchecourt à Lewarde

Objet : le projet éolien « Les Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Lewarde le 17/01/2016

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Bien que globalement favorable au principe de l'énergie éolienne, je tiens à vous exprimer mes craintes profondes suscitées par le projet d'installation de 6 éoliennes au lieu baptisé «Le Champs des Moulins »

L'implantation me semble en effet très inappropriée et dangereuse : elle se situe dans un environnement très peuplé : C'est donc une population nombreuse qui risque d'être exposée aux nuisances sonores et autres effets néfastes constatés auprès des éoliennes (acouphènes, nausées, difficultés de concentration...) et une population fragile/ centre hospitalier de Dechy, école de la Longue Borne à 800m de l'éolienne la plus proche)

La zone des monts Saint Rémy est un lieu d'attrait touristique incontestable pour l'agglomération du Douaisis, mais aussi pour beaucoup d'autres régions : la pollution

visuelle crée par ces monstres affecterait un paysage naturel remarquable offrant un panorama unique très vaste sur le Douaisis et au-delà sur la région minière

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur mes salutations distinguées

Observations traitées en thèmes 1 et 6

DEpj13 : Courrier de Monsieur Quillot Jean 758 Rue de Monchecourt à Lewarde

Objet : le projet éolien « Les Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Lewarde le 10/01/2016

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Bien que n'étant pas en opposition systématique avec le principe de l'énergie éolienne, je voulais vous faire part de mon opposition au projet sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt :

Après avoir assisté à plusieurs réunions, il me semble qu'il n'y a pas la place pour installer des éoliennes, trop près des communes donc des écoles et de l'hôpital de Dechy

Dans notre région, il n'y a pas beaucoup de zones protégées ou d'espaces verts, aussi le fait d'installer des éoliennes pollue visuellement le paysage lorsque l'on se promène sur les Monts Saint Rémy

Les études sur les nuisances sonores génère beaucoup d'inquiétudes pour les riverains

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur mes salutations distinguées

Observations traitées en thèmes 1 -2 et 6

DE39e : Remarque de Monsieur Abdelkader

Mr Abdelkader remet 4 lettres de personnes du douaisis

Dont acte

DEpj14 : Courrier de Monsieur Marc Refouni 106 rue Irene Joliot Curie à Cuincy

Monsieur le Contrôleur

Je voudrais vous parler du projet éolien des Moulins

J'ai été cadre dans un cabinet d'Analyses Médicales pendant 40 ans et je voudrais vous dire qu'installer 6 éoliennes à 600m d'un hôpital important est une grave erreur. Il est certain que les appareils électroniques qui ont tant d'importance vont subir des disfonctionnements

Que dire en outre des écoles et des nombreuses habitations du secteur qui vont subir des tas de gènes, ne seraient ce que visuelles

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'assurance de ma considération
Observation traitée en thème 1

DEpj15 : Courrier de Monsieur Claude Hocquet 52 Rue du château à Cantin
Monsieur le commissaire, Mairie de Dechy

Je tiens à vous dire que je suis opposé au projet éolien des Moulins.

En priorité, je trouve que la nuisance au niveau des oiseaux sera considérable.

Ensuite, nous allons gâcher un superbe paysage entre la forêt de Lewarde et le lac de Cantin, qui pourtant fait partie d'un espace protégé.

La conséquence se fera ressentir au niveau des valeurs immobilières. Pour ces raisons, je souhaite que le projet n'aboutisse pas.

Avec toute ma considération.

Claude Hocquet



Observations traitées en thèmes 4 -5 et 6

DEpj16 : Courrier de Monsieur Jean-Pierre Cauchois 122 Rue Neuve notre Dame à Douai

Monsieur le Commissaire,

Pour moi ce projet éolien des Moulins n'a pas été réfléchi.

l'un des seuls espaces verts du Douaisis sur la route de Cambrai va être complètement dénaturé.

les milliers d'oiseaux migrateurs vont être détruits par les pâles des éoliennes.

A-t-on réfléchi également à la perte de patrimoine que vont subir tous les propriétaires autour de ce projet ?

Quand on ajoute la proximité de l'hôpital et des deux écoles on se demande si nos élus ont encore le sens des responsabilités.

Je souhaite, cher Monsieur, que vous notiez mon profond désaccord.

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de mes meilleurs sentiments



Observations traitées en thèmes 4 -5 et 6

DEpj17 : Courrier de Monsieur Bernard Delgove 33 rue de Loffre à Sin-le-Noble
Monsieur le commissaire enquêteur,

Je commence par vous préciser que je suis très favorable aux éoliennes.

Par contre on ne devrait pas les installer n'importe où et surtout pas au milieu de nombreuses habitations.

En plus à proximité d'écoles et d'un hôpital important.

Ce projet va gâcher l'un des derniers cadres de verdure du Douaisis. Pour ces raisons je suis tout à fait défavorable au projet des Moulins.

Je vous remercie de votre attention et vous transmets l'assurance de ma considération.

Bernard Delgove



Observations traitées en thèmes 1 et 6

DE40e : Remarque de Madame Drouet Sophie 37 Rue de Douai à Cantin
Madame Drouet Sophie remet ce jour le 22/01/2016 à Dechy une lettre
Dont acte

DEpj18 : Courrier de Madame Drouet Sophie 37 Rue de Douai à Cantin
Monsieur le Commissaire enquêteur

Ils y a bientôt dix ans, nous avons la chance d'accéder à la Propriété en achetant une magnifique maison à Cantin

Aujourd'hui séparée et ayant 4 enfants à ma charge, c'est seule que je dois faire face et lutter chaque jour, afin de payer le crédit de ma maison, et ceux jusqu'à 2031

C'est pourquoi en dépit des multiples nuisances qu'engendrerait l'implantation d'un parc éolien, ce serait aussi et surtout, pour moi et ma famille, un grave préjudice financier

En effet, à l'avenir, il se peut que je sois amenée à vendre mon bien immobilier, et si toutefois je parvenais à trouver acquéreur, il est indéniable que la décote subie sur le prix de ma maison ne me permettrait sans doute même plus de rembourser mon crédit en cours

Cela serait pour moi et mes enfants une catastrophe financière, car il est bien évident que ma situation précaire ne me permettrait pas de palier à un remboursement personnel pour solder mon crédit

Il est donc inconcevable que ce projet aboutisse et je compte sur l'engagement de chacun pour qu'il ne voit jamais le jour

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur mes salutations distinguées



Observation traitée en thème 6

DE41e : Remarque de Monsieur Jean-Marc Dujardin Conseiller Régional de Nord Pas De Calais Picardie

Je soussigné Jean-Marc Dujardin Conseiller Régional de Nord Pas De Calais Picardie notifie être tout à fait défavorable au projet éoliens de Cantin, Dechy Roucourt pour les raisons suivantes : nuisances sonores, pollution visuelle, ondes magnétiques, ressources de l'éoliens insuffisantes pour remplacer nos ressources actuelles. Pour Xavier Bertrand et son équipe l'éolien du Nord Pas De Calais Picardie : Ca suffit
Donc avis totalement défavorable

Observations traitées en thèmes 2 -3 et 6

DE42e : Remarque de Monsieur Gustave Herzo président du MNLE Sensée

Je soussigné Gustave Herzo Président du MNLE Sensée remet ce jour en pièce jointe la position de l'association concernant l'inquiétude publique concernant le champ éolien de Roucourt

Dont acte

DEpj19 : courrier de la MNLE Sensée Scarpe Aval 1 place du bicentenaire à Ecourt-Saint-Quentin

Ecourt-Saint-Quentin, le 21/01/2016

Concernant enquête publique relative au projet « éolien du moulin » de Roucourt Dechy et Cantin. L'association MNLE Sensée apporte un certain nombre de remarques. Le dossier est complet fournissant même les arguments pour et contre. Dans la conduite de l'étude préliminaire, il est regrettable que lors de la création d'un comité de pilotage en décembre 2012 la population n'est pas été plus associée. Cela aurait permis d'éviter les oppositions des riverains.

Rappelons que dans le développement durable il existe quatre piliers dont la gouvernance trop souvent oubliée.

Autrement dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique il est important de développer une grande diversité d'énergie : L'éolien en fait partie. Mais est-ce une raison pour accepter un certain nombre de contraintes parfois contraire à la biodiversité.

Il est également à signaler concernant les captages d'eau potable autre que celui de Férin Estrées, il y a ceux d'Arleux et Bugnicourt. Pour leur protection, nous demandons que lors des travaux tous produits toxiques ou hydrocarbures soit stockés, déposés dans un dispositif étanche prévue à cet effet.

Il est dit que le risque sismique est faible, il existe pourtant des obligations lors de construction de les réaliser en conformité avec ces risques (étude présentée par la DREAL il y a deux ou trois ans)

D'autre part au lieudit « le moulin » à Roucourt entre Guesnain et Roucourt Mr. LELEU agriculteur de Guesnain nous dit constater depuis plusieurs années un affaissement progressif sur son terrain.

Concernant L'impact paysager et visuel, il est très minoré, les collines présentent sur le territoire se voient de beaucoup plus loin qu'il n'est dit. Du « grand mont » à Cantin nous voyons très distinctement les éoliennes de Saint Leger, de même à la sortie d'Hem Lenglet les éoliennes du Pays d' Artois sont souvent visibles

Il est également prévisible que les éoliennes seront dans le champ de vision des randonneurs.

Maintenant tout est question d' habitude.

Concernant le bruit pouvant gêner certains riverains, nous proposons que soit installé par le maître d'ouvrage un double ou triple vitrages pour les habitations concernées.

Concernant la flore l'impact sera faible surtout que nous sommes sur une plaine de grandes cultures, cependant il pourrait être réalisé une bande enherbée ainsi une prairie fleuries propice aux abeilles et l'implantation de quelques rosiers.

Pour les haies cela serait intéressant également mais les chauves-souris chassent à proximité et risqueraient d'être frappées par les pales

Concernant la faune, c'est ce qui nous inquiète le plus car à proximité se trouve le « lac de Cantin » de 85 Ha, ou plus de 216 espèces ont été recensées, ainsi que plusieurs centaines de Larides qui l'utilisent comme dortoir. De plus c'est une zone de migrations relativement intéressante certes pas sur la totalité du site, mais en cas de vent défavorable les oiseaux pourraient se déporter et risqueront de se trouver happés par les pales, surtout que les grandes voies de migrations Sensée, Scarpe, Escaut ne sont pas tellement éloignées.

De plus la commune de Brebières prévoit également l'installation d'un parc éolien qui s'ajoutera à celui de Lauwin Planque et Roucout.

En conséquence concernant le site du Moulin nous sommes plus que réservé, la mortalité des oiseaux risque d'être importante sauf à trouver, imaginer un système sonore qui effrayeraient les migrateurs et les feraient dévier.

Nous comprenons certes l'intérêt des éoliennes au point de vue économique mais cela doit-il être au détriment de la biodiversité. C'est à chacun de choisir.

Observation traitée en thème 10

DE43e : Remarque de Monsieur Géry Dubois 41 Rue Leon Ringeval à Roucourt

Monsieur Géry Dubois 41 Rue Leon Ringeval à Roucourt

Dont acte

DEpj 20 : Courrier de Monsieur Géry Dubois 41 Rue Leon Ringeval à Roucourt

Monsieur le Commissaire Enquêteur

En sus des arguments avancés par les opposants au Parc Eolien des Moulins de Roucourt, j'y ajoute Ci-après

Les éoliennes sont visibles du bois de Lewarde ainsi que du Centre Hospitalier de Douai, son HEHPAD et ses annexes

Les divers plans joints à l'étude ne font pas figurer la déviation de Cantin

D'après le plan n°3 du dossier DDAU et à l'échelle y figurant, les distances des éoliennes par rapport aux premières habitations de Roucourt ainsi que son château ne paraissent pas correctes : l'échelle indiquée est incorrecte, ou les distances sont à revoir

Le volet paysager de l'étude d'impact p.117 (copie jointe pièce n°1) l'impact du parc sur les vues locales est avéré ; fort au titre des perceptions, faible au titre de la préservation de la qualité des paysages

L'incidence manifeste du parc sur la valeur des habitations : jugement du TGI d'ANGERS du 9 - 4 - 2009, arrêt de la cour d'Appel de RENNES du 20 - 9 - 2007 infirmant le jugement di TGI de QUIMPER réduisant de 30 000e€ le prix de vente d'une maison de 145 000€ pour avoir caché le projet d'installation d'éoliennes. Ce jugement confirme de manière irréfutable la perte de valeur de l'immobilier à proximité d'un parc d'éoliennes (pièce n°2)

Mon habitation étant située à l'angle des rues Ringeval (vers Erchin) et Savary (Cd entre Cantin et Lewarde) dans un rayon estimé à moins d'1km de la première éolienne la plus proche, la perte de valeur peut être estimée à un minimum de 20% et la quasi-totalité des habitations est concernée par cette perte de valeur

Le parc éolien qui rencontre l'opposition d'élus : le Président du Conseil Régional et son Vice-Président Mr NIHOUS par ailleurs Président de Chasse, Pêche, Nature et Traditions chargé de l'environnement est entouré de communes situées plus ou moins près de ce par cet aucune à moins de 2kms Le nombre de maisons et autres immeubles impactés par ce parc est extrêmement important : plusieurs centaines... Aussi les recettes fiscales espérées par les communes ne représentent pas grand-chose par rapport au préjudice généré par la perte de valeur des habitations

Enfin et pour mémoire, le Sénat avait préconisé à 1km la distance minimale à observer entre les parcs éoliens et les habitations : les députés cédant aux appâts financiers ont réduit cette distance à 500m, cette distance étant susceptible d'être revue

Décisions concernant des réductions de prix ou d'annulation de ventes
TGI Quimper du 21/3/2006 et 9/10/2007
TGI Angers du 9/4/2009
TGI Bressuire du 3/5/2010
TGI Angers du 9/4/2009 confirmé par la Cour d'Appel d'Angers au 8/6/2010
TGI de Quimper du 9/10/2007 confirmé par la Cour d'Appel de Rennes le 18/3/2010

Je ne puis donc que m'opposer à ce parc éolien



Gery Dibas

MOA

ns

**réussie occasionnant
s vues lointaines**

is de vérifier que les dispositions prises
intégration paysagère du parc sont effi-

plantation permet de limiter les impacts sur
jusqu'il se situe à une altitude intermédiaire
la vallée.

éoliennes permet de profiter un maximum
des Monts Saint-Rémy. Ce qui permet de
ination et limite les impacts sur le plateau
Sensée.

a forme ramassée conduit le plus souvent à obser-
nt peu de champ visuel. Ceci permet une bonne
tion de sa prégnance visuelle.

otomontages a montré que les im-
es ouverts situés à plus de 3km
voir nuls, y compris sur la vallée de la
la végétation, le relief ou l'urbanisation
c.

ans le contexte patrimonial

ermis de vérifier la bonne relation visuelle
rrils et le parc, ainsi que l'absence de co-
ments de mine de la fosse Delloye et de
a présence du parc s'inscrit en continuité
du territoire sans affecter l'environnement
des sites qui témoignent de cette histoire.
avéré pour le Centre Historique Minier qui

amment les cités jardins, sont soumis aux mêmes
s urbains du périmètre d'étude. C'est-à-dire qu'ils
trouver en co-visibilité avec une ou quelques éo-
ie à la lecture de l'ensemble urbain.

is le contexte éolien

de Lauwin-Planque et des Moulins dans les panora-
ation se produit, elle donne à voir des parcs de petites
accès entre eux pour punctuer le panorama sans le

03.4

**Une prégnance visuelle avérée sur les paysages
quotidiens situés aux abords immédiats du projet**

L'étude des impacts a montré que les vues vers la clairière de Rou-
court depuis les voies et espaces publics situés dans l'aire d'étude
immédiate sont rares et peu ou pas impactées.

En revanche, les franges de la clairière donnent sur l'espace agri-
cole et cette lisière urbaine est caractérisée par une quasi absence
de transition végétale entre la ville et le champ, ce qui contribue
à exposer directement les habitations aux vues sur le parc. Ceci
concerne plus particulièrement les premières habitations de Rou-
court et celle de la pointe sud de Dechy. En effet, dans les autres
situations le parc est suffisamment éloigné du front urbain (env. 1
km) pour éviter une incidence visuelle trop marquée.

Il n'en demeure pas moins que le projet de parc des Moulins va
transformer les vues quotidiennes d'un nombre important d'habi-
tants qui résident autour de la clairière de Roucourt. De manière
générale l'implantation d'un parc éolien constitue une démarche de
création de nouveaux paysages.

Cela est particulièrement vrai pour les habitants de Roucourt qui su-
bissent la transformation la plus importante de leur paysage quotidien
et ponctuellement des situations de domination visuelle sur le vil-
lage. Toutefois le village est caractérisé par une lisière végétale
plus étoffée que le reste du territoire : les haies de fond de jardin ,
comme la présence du bois, jouent un rôle d'atténuation partielle.

Pour conclure, l'impact du parc sur les vues locales est avéré, mais
il concerne un paysage agricole sans qualité. Il s'agit donc d'un im-
pact fort au titre des perceptions, mais faible au titre de la préser-
vation de la qualité des paysages. La transformation du paysage
apportée par le projet éolien des Moulins ne viendra pas perturber
la lecture du paysage de l'unité paysagère du Bassin minier.

Des mesures de réduction et de compensation visant à l'atténu-
ation des perceptions ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie sont
proposées dans l'étude d'impact. Ainsi les sensibilités du paysage
quotidien ont amené à proposer des mesures pour les communes
proches (détaillées dans l'étude d'impact) :

- plantation de haies arborées à Roucourt pour renforcer l'effet de
masque des boisements existants
- enfouissement des lignes électriques à Cantin pour supprimer
cet élément banalisant du paysage quotidien
- aménagement des abords de la clairière à Dechy (aire de jeux,
chemin, etc.) afin de travailler les transitions entre le tissu urbain,
l'enclave agricole et le parc éolien.

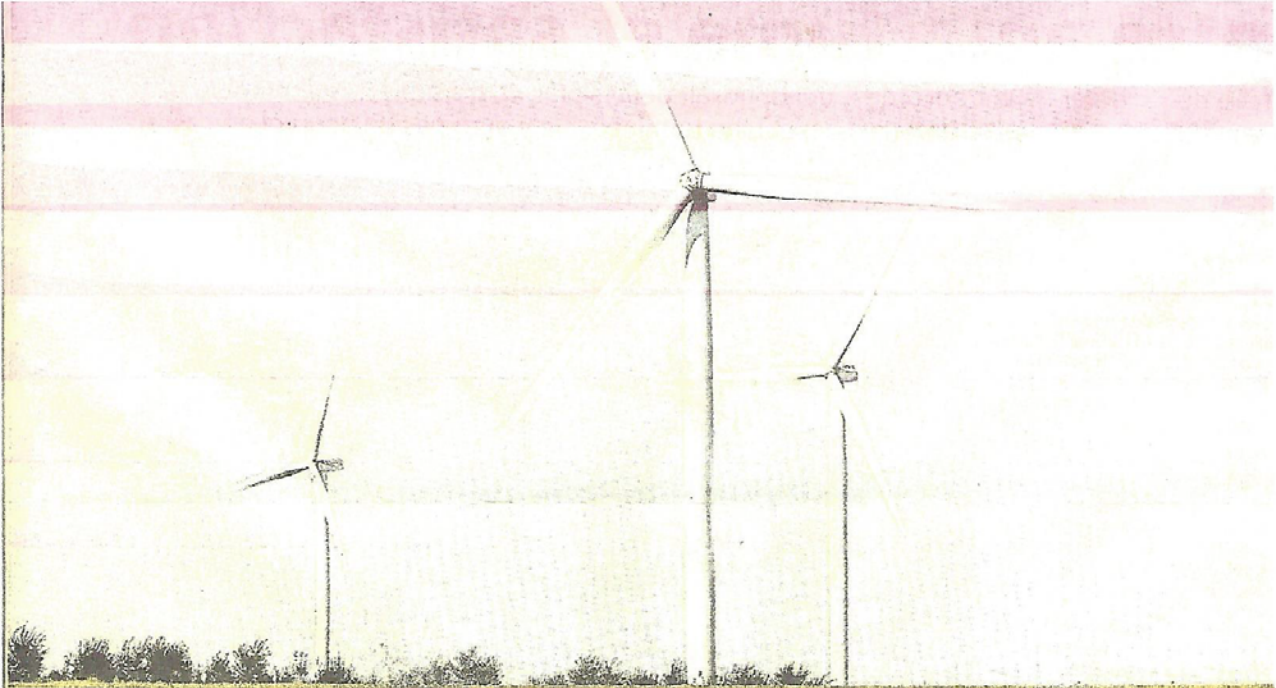
②

Le Courrier
de l'ouest
SAUMUR

Tigné

Il vend sa maison en cachant le projet de parc éolien

VENDREDI 24 AVRIL 2009 - 0,85 € - N° 19623 - 66^e année



Vendée, éoliennes en activité (photo d'illustration). Les juges angevins ont estimé que la présence d'éoliennes, même en projet, représentait un préjudice susceptible de diminuer sensiblement le prix de vente d'une maison.

Condamné pour avoir vendu son bien sans parler du projet éolien

La proximité d'un parc éolien (même en projet) peut faire baisser le prix d'un bien immobilier de 20 %. Le vendeur d'une maison à Tigné a été jugé coupable par le tribunal d'Angers d'avoir « gardé le silence

Bruno MOLLARD
edac.cholet@courrier-ouest.com

Le vendeur d'une maison implantée à 1,1 km du futur parc éolien de Tigné a été condamné le 9 avril par le tribunal de grande instance d'Angers. L'acheteur de l'immeuble a découvert, après la signature du compromis de vente, qu'un projet de parc éolien existait depuis

plusieurs années dans la commune et que la maison qu'il venait d'acheter 180 000 € se trouvait dans le périmètre des six éoliennes prévues. S'estimant victime d'un « défaut d'information » de la part du vendeur, il a sollicité une diminution du prix de vente de 20 % ce qui lui a été refusé.

Le vendeur a gardé le silence
Les juges ont estimé que le vendeur

avait « sciemment gardé le silence » sur une information déterminante pour établir le prix du bien immobilier et de nature à remettre en question le contrat de vente lui-même. Le vendeur « a caché aux acquéreurs l'existence de ce projet de parc éolien qui a de fortes chances de voir le jour, le permis de construire ayant été signé le 15 mai 2007 et qui n'a donc rien d'hypothétique... ».

Le jugement confirme le préjudice sensible et sonore entraîné par la proximité des éoliennes estimant « l'immeuble va connaître une perte de sa valeur d'environ 20 % ». La somme de 36 000 € qui a été attribuée aux acheteurs de la maison au titre des dommages et intérêts correspondait à la perte de la valeur vénale de l'immeuble.

n° 2

LA VOIX DU NORD SAMEDI 16 JANVIER 2016

Les opposants au parc éolien des Moulins plus que jamais sur le front

Une semaine avant la clôture de l'enquête publique, le collectif d'associations s'opposant au projet de parc éolien sur le territoire des communes de Roucourt, Dechy et Cantin invite le public à s'exprimer.

PAR FRANÇOISE TOURBE
ftourbe@lavoixdunord.fr

DOUAISIS. Les opposants au projet de parc éolien des Moulins étaient réunis, jeudi après-midi, à la mairie de Lewarde, afin d'attirer l'attention sur la date de clôture de l'enquête publique obligatoire pour ce genre de projet : le 22 janvier.

Il y avait là des représentants des cinq associations organisées en collectif contre le parc éolien des Moulins (le Mouvement national de lutte pour l'environnement, l'Amicale des hutteurs de la Sen-sée, Roost-Warendin Nature, le Cercle historique du val de Scarpe et SOS Nature Douaisis), pas mal de conseillers municipaux de Lewarde, Guesnain, Dechy ainsi qu'Alain Bruneel, maire de Lewarde, et Maryline Lucas, maire de Guesnain et conseillère départementale. Bruno Leleu, un agriculteur dont les champs sont voisins du projet, a dit « non » aux éoliennes. « Pas facile de refuser ainsi 500 € à 600 € qui tombent tous les mois pendant vingt-cinq ans », a-t-il constaté. « Dur aussi d'être contre les éoliennes en pleine COP 21... », mais son opposition, comme celle de la plupart des autres partici-

pants, ne concerne pas l'énergie éolienne en tant que telle. Elle se concentre sur ce projet qui consomme des terres agricoles. « Une éolienne, c'est 1 000 m² de béton. Lorsqu'on les démonte, on ne retire le béton que sur deux mètres. » Une opinion confortée par Anne Reinhardt, présidente

“ C'est un secteur où vivent 20 000 personnes, où l'on trouve un hôpital, un EHPAD, deux écoles et un collège. ”

ANNE REINHARDT

de SOS Nature Douaisis, qui estime que le bilan carbone d'une éolienne est négatif en fin de vie. Et tous les arguments développés par les opposants au projet depuis près d'un an ont été repris. Les infractions produits par les éoliennes ont été pointés du doigt « dans un secteur où vivent 20 000 personnes et où l'on trouve un hôpital, un EHPAD, deux écoles et un collège. En France, l'éloignement entre une éolienne et la première maison est de 500 m alors qu'en Allemagne il est de 1 500 m. » L'impact sur la faune, dans ce couloir de migration pour les oiseaux et à proximité du bois de

Lewarde où on recense cinq espèces de chauves-souris, a été mis en relief. La crainte d'un effet négatif sur les prix de l'immobilier dans le secteur a été réaffirmée. Dominique Ben, de la CGT, a regretté un « manque de cohérence de la production d'électricité ». Comme Alain Bruneel, il plaide pour la relance de la centrale d'Hornaing selon un procédé neutre sur le plan carbone et pour l'exploitation du gaz de mine. Au Cercle historique du Val de Scarpe, on s'inquiète de la proximité des éoliennes avec le patrimoine minier classé à l'UNESCO ou le beffroi de Douai. Et tous invitent le public à s'exprimer sur les registres tenus à leur disposition par le commissaire enquêteur dans les mairies de Roucourt, Dechy et Cantin jusqu'au 22 janvier. Ce jour-là, à 15 h, ils invitent les opposants au projet à un rassemblement devant la mairie de Dechy. ■

FRÉDÉRIC NIHOUS OPPOSÉ AU PROJET

Conseiller régional, Frédéric Nihous, par ailleurs président de Chasse pêche nature et traditions, se déclare opposé au projet de parc éolien.

Le d Rena fêter

DOUAL. Le canin Ren Douai tiendra manche son assemblée générale. Ce sera l'occasion pour le président Serge Pépin de revenir sur les résultats des concours : de novembre ring et d'avril en concours France. Si le responsable pour 2016, concours en qui se développe l'attente d'une d'Agility Rég d'année. Certain chien en selle semble se consacrer à la suite, expliquant les choses à nos Concours canine de



Observations traitées en thèmes 4 -6 16 et 17

DE44e : Remarque anonyme

Je suis contre le projet éolien car j'habite à Guesnain et une éolienne va être à 750m de mon jardin

Observation traitée en thème 16

DEpj21 : Courier de Monsieur Bernard Coquelle 125 Rue de Masny à Auberchicourt
Monsieur le commissaire enquêteur

Représentant du syndicat agricole Confédération Paysanne du Douaisis, membre des Verts du Douaisis, j'ai écrit mon point de vue sur le projet d'éoliennes (6) parc des Moulins, il y a de cela plusieurs semaines dans cette même mairie

Je réitère mon point de vue favorable en développant quelques idées supplémentaires

- 1) Dans le passé les Houillères du Nord Pas De Calais produisaient de l'électricité dans les centrales thermiques au charbon, le Douaisis était donc autonome en Partie. Puis Gravelines et le nucléaire ont pris le relais, nous avons donc perdu notre autonomie. Ce projet éolien renoue avec une relocalisation de la production électrique dans notre Douaisis, ce qui est valable
- 2) Lisant l'encyclique Landato si du pape, celui-ci insiste sur la nécessité urgente de développer les énergies renouvelables partout où c'est possible comme dans le Douaisis

Les autres arguments ont déjà été développés

Observation traitée en thème 16

DE45e : Remarque de Monsieur (illisible)

Je suis contre :

- 1) *Pour la taille du produit, pour la vision pour l'environnement, la dégradation du site plus valeur immobilière*

Pourquoi ne pas attendre que nos ingénieurs cré quelque chose de plus esthétique + plus fonctionnel

Observations traitées en thèmes 4 et 6

DE46e : Remarque de monsieur Loi Marc Antoine 4 Rue Gabriel Peri à Dechy

Je suis contre le projet du parc éolien pour la préservation des oiseaux et de l'environnement et des nuisances sonores

Observations traitées en thèmes 3 et 5

DE47e : Remarque de Madame Daussy 1341 route Nationale à Raches

Madame Daussy demeurant me 1341 route Nationale à Raches me remet un courrier avec pièces jointes

Dont acte

DEpj22 : Courrier de Madame Daussy 1341 route Nationale à Raches

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Non aux éoliennes dans le projet des Moulins

L'espace visé par l'implantation est un paysage à petite échelle inadapté à l'éolienne

Dans ce petit espace les éolienne de 145m de haut sont particulièrement inadaptés

Il y a là une disproportion énorme entre le site à l'échelle réduite et la dimension exceptionnelle des éoliennes

Elles occupent le ciel, le balafrent

C'est la destruction d'un paysage

C'est inacceptable – la beauté du ciel est au contraire à préserver

Les ciels immenses de Flandres avec leurs magnifiques nuages ont pendant des siècles émerveillés les peintres célèbres

Gardons ceux qui sont encore là

Ne les détruisons pas

Traversant le site plusieurs fois par semaines, le connaissant depuis mon enfance, je

puis assurer de la richesse ornithologique du site oiseaux qui habitent en traverse

l'espace (migration d'oies de vanneaux) pigeons hirondelles, mouettes cormorans mais

aussi éperviers grues, pies, beaucoup d'espèces à protéger absolument quant tant d'espèces disparaissent

Tous ces oiseaux seraient perturbés dans leur environnement dans leur vie

Il faut protéger leur site et non le dégrader, Ils sont menacés

M^{me} Daussy

adhérent à - Le forge bleue

- Nord Nature environnement

- la LPO ligue nationale
de protection des oiseaux

15 ans Président de Raches Environnement

a toujours lutté pour préserver

les paysages menacés

- voir attestation de la DIREN -



29



Dès les années 1991, en tant que chargée de mission de la nature et des paysages, j'ai demandé à Madame DAUSSY que soit réalisé un inventaire des richesses patrimoniales faune et flore sur le site des Vanneaux à Râches.

Ce travail une fois réalisé et attestant de la richesse du milieu a permis de faire une proposition de classement en « arrêté de biotope », exceptionnelle à l'époque. Par la suite, le site défendu par Madame DAUSSY a été classé au niveau européen par la Commission européenne en mai 2003.

Ainsi, j'ai pu véritablement apprécier la collaboration de madame DAUSSY, et je peux témoigner de sa compétence indéniable, de son engagement total et désintéressé, qui ont permis d'aboutir à l'obtention de cette reconnaissance au niveau européen.

Lille, le 1^{er} juin 2004

Marie-Claude GABILLARD

**Direction Régionale
de l'Environnement
Nord/Pas de Calais
107 bvd de la Liberté
59041 LILLE Cedex
Tél : 03 59 57 83 83
Fax : 03 59 57 83 00**

DEpj23 : Courrier de l'Association de Chasse d'Auberchicourt 153 Rue Gabriel Péri à Auberchicourt

A Mr le Commissaire Enquêteur MAIRIE de DECHY -59287-DECHY

Objet : Projet Eolien « Les moulins »

Mr le Commissaire Enquêteur, l'Association de chasse dont je suis le président s'oppose farouchement à toute implantation d'Eoliennes sur l'ensemble du territoire terrestre. Car à plus ou moins long terme c'est la mort de la chasse populaire. Va-t-on laisser chasser aux pieds des Eoliennes, je ne le pense pas. Restrictions des surfaces de chasse, la perdrix grise que l'on appelle la reine de la plaine et une espèce en voie de disparition. La vitesse de rotation des pales en cas de collision font que les oiseaux seront pulvérisés. De plus les ondes et les infrasons peuvent perturber leur système d'orientation.

La prédominance de ces engins fait que la nature est polluée au niveau visuel, dans les zones déjà équipées l'on pourrait croire à des croix dans les cimetières de soldats des deux dernières guerres.

Nous ne sommes pas contre les autres énergies renouvelables, mais les Eoliennes présentent en plus un bilan énergétique globalement déficitaire tenu contre le l'investissement élevé et en plus il y a peu de création d'emploi à long terme. En vous remerciant de votre attention, veuillez, Mr le Commissaire Enquêteur croire à l'assurance de notre haute considération et recevez nos sincères salutations.

Ps :Ci-joint pétition signé de nos adhérents

Préciser de déposer les feuilles de pétition signées
l'adresse indiquée en pied de page
ou à la pharmacie de Lewarde, Madame Lobry, 62 rue de l'égalité



Nous soussignés demandons l'abandon du « Projet éolien des Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Prénom	Nom	Adresse complète	Signature
Marie-Thérèse	ESPRIMOIS	160 Rue Gabriel Péri 59165 Auberchicourt	[Signature]
Jean Marc	Laurin	6 rue Andersen 59176 Masny	[Signature]
Eric	VILAIN	8 AVENUE DEL ERNETTE 59174 Masny	[Signature]
Bruno	Telher	37 rue del val 59170 Aniche	[Signature]
Terence	ESPRIMOIS	160 rue Gabriel Péri Auberchicourt	[Signature]
Florent	FIEUET	15 RUE KOPIERRE AUBERCHICOURT	[Signature]
Guillaume	PLATEL	20 Rue André Zola Fenestres ANICHE	[Signature]
Michael	TROUPEL	45 Rue du général de Gaulle ANICHE	[Signature]
Romain	Cousin	22, rue de vic Bourriez 59152 ANICHE	[Signature]
Christophe	TROUPEL	7 Rue de L'Europe 59152 ANICHE	[Signature]
Nicolas	Laurin	26 Rue du Général Delestraint 59580 Aniche	[Signature]
EVANS	TITANI	604 AVENUE de l'Europe 59121 Haucourt	[Signature]
FORATZI	Luc	157 rue Jean Auberchicourt	[Signature]
Daniel	CHARLON	35 rue de Masny Auberchicourt	[Signature]
Jean-Louis	TRISQU	153, rue Gabriel Péri AUBERCHICOURT	[Signature]

Observations traitées en thèmes 5 et 17

DE48e : Remarque de Madame C. Vervaerde Professeur d'Allemand 351 rue du 8 mai à Guesnain

Suite à la lecture de nombreux articles dans la presse allemande et danoise, il semble que le caractère inoffensif des éoliennes soit actuellement bien remis en question dans ces pays ou pourtant les installations ont eu lieu à des distances bien supérieures à celles préconisées par le législateur français >>> Grosse remise en question en Allemagne, gel des projets au Danemark !! et en France on continue... très près des habitations

Observation traitée en thème 1

DE49e : Remarque de Monsieur Luc Vervaerde retraité 351 Rue du 8 mai à Guesnain

Les éoliennes posent des problèmes écologiques et de santé, situées à 800m d'une école primaire, sur le passage d'oiseaux, il me semble que le principe de précaution (élémentaire) devrait s'appliquer. Enfin, l'utilisation que serait faite serait restreinte à cause du passage des oiseaux, on s'engagerait donc dans un processus inepte et non rentable

Observations traitées en thèmes 1 -3 et 5

DE50e : Remarque de Madame Anne Reinhard Présidente de l'association SOS Nature Douaisis 111 Rue de l'Egalité à Lewarde

Je soussigné Anne Reinhard Présidente de l'Association SOS Nature Douaisis et représentante des collectifs d'association opposé au projet éolien du « Champ des Moulins a remis ce jour à Monsieur DEBSKI, commissaire enquêteur une pochette contenant 93 feuilles de pétition signées par 2225 pétitionnaires, un pochette contenant 33 courriers de personnes au projet ainsi que 13 pages de commentaires rédigés en ligne sur le site de la pétition et une « Etude critique du projet » reprenant les différents points faibles que nous avons relevés dans l'étude d'impact et nos arguments

Fait à Dechy le 22 janvier 2016

Dont acte

DEpj24 : Pétition contre le projet présentée par SOS Nature Douaisis comprenant 2225 signatures

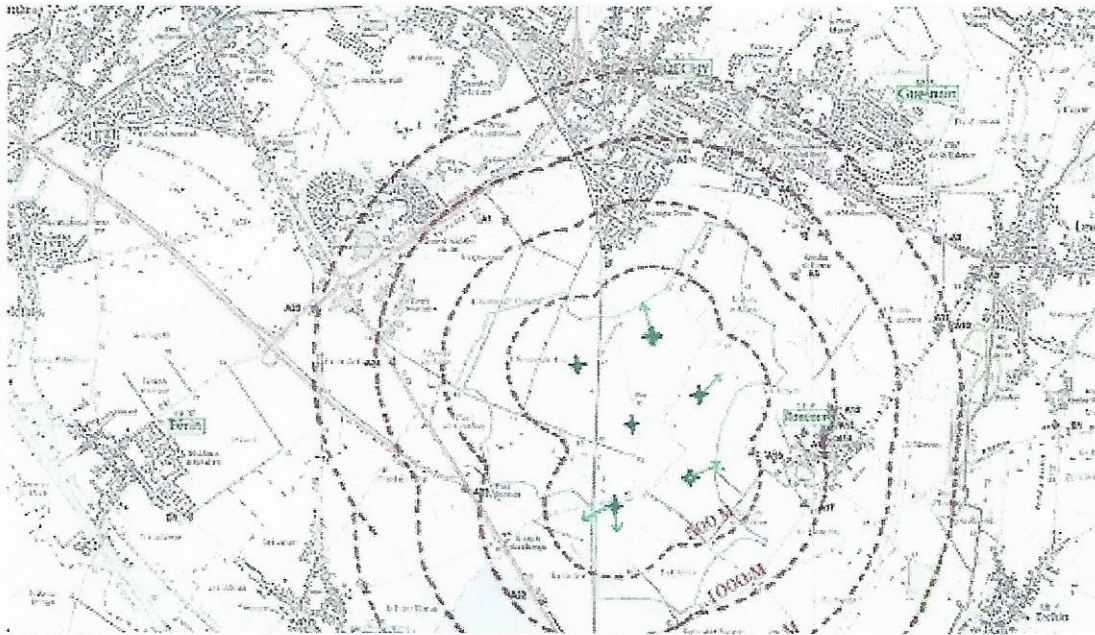
DEpj24

Adressée à Monsieur Jean-François Cordet, Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais et Préfet du Nord-et 1 autre

Nous vous demandons de ne pas autoriser le projet éolien du "Parc des Moulins" à Cantin, Dechy et Roucourt, car situé dans une trame

verte et un couloir migratoire, voisin de deux ZNIEFF, et encerclé de communes, impactant de très nombreux habitants

Association SOS NATURE DOUAISIS France



SOS Nature Douaisis est une association de protection de l'environnement dont la mission est de protéger la trame verte reliant la vallée de la Scarpe à la vallée de la Sensée, dans laquelle le « Parc éolien des Moulins » doit être construit, avec des machines de 145 mètres de hauteur.

L'implantation envisagée est inacceptable car portant atteinte :

A la biodiversité : le parc éolien serait situé sur une voie migratoire reconnue, à proximité immédiate de deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Floristique et Faunistique), dont l'une est en passe d'être classée en Réserve Naturelle Régionale. L'avifaune, particulièrement diversifiée et abondante sur le secteur, serait inévitablement impactée, dont les cigognes par exemple qui empruntent cette voie migratoire et font halte souvent plusieurs jours, ainsi que les sept espèces de chauves-souris répertoriées. Alors que par ailleurs on dépense des budgets considérables pour la préservation de cette même biodiversité.

Au bien-être et à la santé des populations riveraines : le parc éolien serait situé au beau milieu d'une conurbation de 150.000 habitants. Certaines habitations distantes de seulement 640 m, une école à 800 m, un hôpital également tout proche...se trouveraient soumis aux nuisances générées par les bruits et les infra-sons. La France autorise les implantations d'éoliennes à 500 mètres des habitations

alors que ses voisins européens les éloignent à 1500 mètres, les Etats-Unis à 2500 mètres.

A l'intérêt paysager et touristique du site : l'espace envisagé constitue une petite plaine agricole, bordée par une crête boisée, une des rares zones non industrialisée enserrée dans un territoire fortement marqué par l'ancienne activité minière. Plusieurs monuments classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco (Beffroi de Douai, Centre Historique Minier de Lewarde etc) en font aussi une zone où le tourisme est appelé à se développer pour peu qu'on n'en gâche pas l'environnement immédiat.

Merci de déposer les feuilles de pétition signées
à l'adresse indiquée en pied de page
ou à la pharmacie de Lewarde, Madame Lobry, 62 rue de l'égalité



**Nous soussignés demandons l'abandon du « Projet éolien des Moulins »
sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt**

Prénom	Nom	Adresse complète	Signature
Alexis	JOS	19, rue des Mésanges Ferrin	[Signature]
Yvonne	LANCIAUX	547 rue d'Oisy Gœulzin	[Signature]
Cécile	LANCIAUX	1880, rue d'Oisy Gœulzin	[Signature]
Eric	LANCIAUX	1880, rue d'Oisy Gœulzin	[Signature]
Marguerite	LANCIAUX	— " —	[Signature]
Richard	SOREK	14 rue des Mésanges FERIN	[Signature]
Claudine	PEUGNIEZ	25, rue de Roucourt CANTIN	[Signature]
Jean-Marc	PEUGNIEZ	25, rue de Roucourt CANTIN	[Signature]
Monica	DELPIERRE	1341 rue d'Oisy Gœulzin	[Signature]
Christian	HERNAND	1341 rue d'Oisy Gœulzin	[Signature]
Oliveri	DELPIERRE	29 allée de la Solidarité - 2 N° 1014 CANTIN	[Signature]
Jean	PEUGNIEZ	25 D. 3 CANTIN	[Signature]
Jean-Claude	LESIAUX	14 Gœulzin	[Signature]
Genevieve	LESIAUX	14 Gœulzin	[Signature]
Emile	GUESNARD	[Signature]	[Signature]
J. Pierre	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Joël	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Françoise	[Signature]	CANTIN	[Signature]
Jean-Luc	[Signature]	CANTIN	[Signature]
Jean-Claude	[Signature]	CANTIN	[Signature]
Chantal	[Signature]	Roucourt	[Signature]
Auguste	[Signature]	Roucourt	[Signature]
Nathalie	[Signature]	Roucourt	[Signature]
Hung-wai	[Signature]	396 rue Léon Pontreain Roucourt	[Signature]
Françoise	ARON	10 rue Victor Hugo CANTIN	[Signature]

Exemplaire de l'une
des 93 feuilles
comportant 2225
signatures et constituant
la pétition

Observations traitées en thèmes 1 -5 et 6

DEpj25 : Commentaires laissés en lignes par les pétitionnaires

Commentaires laissés en ligne
par les pétitionnaires -

change.org

Destinataire: Monsieur Jean-François Cordet, Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais et Préfet du Nord et Monsieur Jacques Destouches, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Douai

Lettre: Bonjour,

Nous vous demandons de ne pas autoriser le projet éolien du "Parc des Moulins" à Cantin, Dechy et Roucourt, car situé dans une trame verte et un couloir migratoire, voisin de deux ZNIEFF, et encerclé de communes, impactant de très nombreux habitants

Commentaires

Nom	Lieu	Date	Commentaire
Jean Walker	France	2015-09-24	Ce projet est particulièrement inadmissible car de par sa localisation inadéquate il cumule tous les griefs qu'on peut faire à l'éolien industriel
Bernard Dal Magro	France	2015-09-24	Eolien OUI, (quoique de beaux scandales sont révélés par les médias) N'importe où NON Le lieu de cette implantation est inapproprié. J'estime que c'est un brassage de vent qui risque de rapporter beaucoup d'argent aux promoteurs au détriment de la population. Anna Dal Magro
Bernard Dal Magro	France	2015-09-24	Eolien OUI N'importe où NON Le lieu de cette implantation est inapproprié. J'estime que c'est un brassage de vent qui risque de rapporter beaucoup d'argent aux promoteurs au détriment de la population. Anna Dal Magro
Marline BORKOWSKI	France	2015-09-24	non aux éoliennes qui provoquent pollution, menaces pour la santé, l'environnement et n'ont pas d'autres intérêts que financier
MARION CHEUNG	France	2015-09-24	Projet éolien trop proche des habitations alors qu'il existe de nombreuses terres agricoles dénuées d'habitation
joel cormier	France	2015-09-24	le lieu d'implantation de ce parc éolien industriel, sa proximité des habitations cumulent toutes les nuisances que peut produire ce type d'équipement.
alain joos	France	2015-09-25	abération complète: le nord /pdc n a pas besoin d électricité , il y en a même trop de produite !!! obligé de de vendre à d autres pays !!! défiguration , du paysage , destruction de la faune..... et tous les incidents sur la santé: infrasons ..dérèglements en tout genre il y a d autres solutions alternatives à ce projet éolien , qui n enrichit qu'une seule personne : le promoteur
Christian Mordacq	Brebieres, France	2015-09-25	gardez se beau village
christophe francois	France	2015-09-25	Pour proteger l un des rares espaces naturel non pollue visuellement
bernadette petit	France	2015-09-26	petit
Thierry Gonnin	France	2015-09-26	ce n'est pas pas une énergie propre, 650 m3 de béton à chaque pied, une consommation électrique énorme pour la faire fonctionner et enfin, nous payons l'électricité toujours plus cher et pour finir, ce bruit même à 500 mètres....
savoyant lysiane	labry, France	2015-09-26	La transition énergétique vers les énergies renouvelables doit s'intégrer dans un projet global de protection de l'environnement, il serait absurde que pour cela, on doive sacrifier la biodiversité et le bien être des individus...
Francis Vion	France	2015-09-27	protection des habitants
andre desmaret	France	2015-09-27	Halte aux projets éoliens industriels inutiles, inefficaces, ruineux, destructeurs de l'environnement et de la biodiversité.
Bernard Buisine	Killaloe, Irlande	2015-09-27	parce que l'installation des éoliennes en France est un véritable scandale, sans aucune étude d'impact, uniquement dans la rivalité des communes et les privilèges de ceux qui les installent...le coût de l'entretien de ces fantaisies vont coûter une fortune dans la décennies suivantes et les économies d'énergie prévues sont stupides et mensongères!

Nom	Lieu	Date	Commentaire
Catherine et Daniel Lengrand-Tison	France	2015-09-27	Je signe parce qu'étant habitante de Férin, départementale 65 direction Goeluzin, ma famille et moi souffrons déjà des nuisances sonores du passage incessant des voitures, des motos et des poids lourds (que le maire de Cantin a " gentilement " dévié chez nous puisque interdisant la traversée de son joli village aux plus de 7.5 T) devant la maison et le non respect des limitations de vitesse, du bruit de la ligne haute tension qui passe au bout du jardin, de la rocade, je ne tiens pas en plus à supporter les effets néfastes des éoliennes (qui je confirme pour avoir été au pied de l'une d'elles à Hénin font un bruit insupportable au bout de quelques minutes), je souffre déjà de sifflements dans les oreilles à cause de tous ces bruits extérieurs et de plus je suis atteinte d'un cancer. Voilà mes principales revendications, ensuite je m'associe également au respect de la nature et de l'environnement.
Isabelle Crunelle	France	2015-09-27	je signe parce que le parc éolien peut trouver sa place ailleurs . Trop proche des habitations et nuisible à la flore et faune dans cette zone . Il faut trouver un meilleur compromis pour l'implantation de ces éoliennes en discutant avec les élus et les populations des villes et villages environnants. Ainsi tout le monde aura ce qu'il veut et tout le monde sera satisfait des choix . discuter et ne pas imposer , c'est ce qui permet d'avancer plus vite!
philippe reinhardt	lewarde, France	2015-09-28	il reste trop peu de nature "libre" ou agricole. les projets éoliens à cet emplacement ne sont pas cohérents avec le respect de l'environnement humain et de biodiversité .
J.p Treca	France	2015-09-28	Les actionnaires ,eux ne sont pas là dans un but ecolo mais pour faire des bénéfices.....et nous serons contraints Les actionnaires des éoliennes sont là pour faire des profitsils se moquent bien des problèmes que cela engendrela région a été tellement martyrisée par l exploitation du charbonon a déjà bien souffert STOP !!!!!
Gisele Bonadio	France	2015-09-28	Elles détruisent le patrimoine paysager, nuisent à la santé, détournent les promeneurs et les touristes, produisent peu d'électricité mais le but est de ponctionner les usagers... de se faire du fric...
Marie-Danièle FREVAQUE	France	2015-09-29	Je signe pour ne pas voir notre environnement se dégrader et pour permettre de conserver et de protéger la biodiversité de cet espace
Guillaume GUENEZ	France	2015-09-29	Il est inadmissible que ce type de projet mal placé affecte la santé des habitants et la faune. Il nous reste une zone verte, conservons là.
Thierry Herlin	France	2015-09-30	Etant chasseur l aberration de placer ces éoliennes dans un couloir migratoire est encore une hérésie
Loïc Salingue	France	2015-09-30	Les éoliennes ont un impact néfaste sur l'environnement
odile picque	France	2015-10-01	Je travail sur le territoire et que je me sens concerné par cette problématique
Fabrice Delorme	Tavel, France	2015-10-02	l'impact sur la nature et la très faible efficacité de l'éolien
hervé textier	France	2015-10-02	Protégeons les riverains des nuisances éoliennes
victorien Jourdan	France	2015-10-02	il faut préserver les paysages français, et arreter de faire subir aux habitants des nuisances horribles (vrombissements permanent)
Frnacis BOUILLON	France	2015-10-02	Je signe parce que l'éolien est une aberration économique : intermittence qui nécessite un relais de centrales à gaz , rentabilité médiocre, coût exorbitant, niche financière mafieuse pour les industriels et les élus au détriment des citoyens.

Nom	Lieu	Date	Commentaire
isabelle tournier	France	2015-10-02	Je suis moi même confrontée par un projet d'éoliennes très près de chez moi. Après 2 annulations, le projet est encore relancé. C'est du harcèlement, jamais nous serons sereins. La santé de nos enfants, et la valeur immobilière de nos maisons, sont constamment mises en balance
Joel Demagny	France	2015-10-02	l'éolien industriel est une arnaque écologique et économique
Gilles Forhan	Pantin, France	2015-10-02	je signe car nous sommes aussi en opposition à ces aérogénérateurs aléatoires qui sont poussés par les écologistes uniquement du fait de leur visibilité. A quand les hydroliennes qui produiront en continu du courant car l'eau des rivières n'est pas aléatoire: il y a toujours de l'eau dans les fleuves français!
Pierre Tulle	France	2015-10-02	Beaucoup trop proche des habitations!
Liliane GUIGNARD	Lussac-les-Églises, France	2015-10-02	Saccager la nature pour si peu d'électricité produite? C'est absurde! On se demande là encore: à qui profitera le crime?
GERARD BESSON	France	2015-10-02	Nous signons parce que nous sommes aussi concernés par un projet d'éoliennes de plus de 185 m de hauteur sur une crête forestière à fort potentiel de biodiversité où il n'y a pas suffisamment de vent. Ce site est aussi le bassin d'alimentation en eau potable de la commune. L'habitation la plus proche sera à 570 m d'une éolienne. Les riverains n'ont pas été consultés dans ce projet. Il faut arrêter ces hérésies industrielles, ces pompes à fric. Bientôt notre pays ne ressemblera plus à rien. Des cimetières d'éoliennes ; il ne faut pas rêver si elles ne sont pas rentables, on va les laisser sur les terrains des propriétaires ; la participation du promoteur est loin de couvrir le montant des frais de démantèlement. Nous vous demandons de ne pas autoriser ce projet du Parc des Moulins, Dechy et Roucourt.
pascal toulouse	France	2015-10-02	marre du gachi du paysage et des nuisances tout ça pour le poignon de quelques industriel et propriétaire terrien.
véronique LEROUX	Mosles, France	2015-10-02	Quelle incohérence , d'un côté on protège, parc naturel, ZNIEFF, trame verte et de l'autre côté on y installe un parc éolien donc un chantier industriel qui ne résoudra ni le CO2 ni le nucléaire !
Eric de Montmagner	France	2015-10-02	Cette technologie de type "moulin à vent" est déjà obsolète, toujours non rentable vis à vis du citoyen et désormais interdite chez les nations éclairées (ex: Australie)
Karine ROUSSEAU	France	2015-10-03	Les projets éoliens d'aujourd'hui sont souvent valorisés sans que les nuisances ne soient clairement exposées, reconnues et tenues en compte. L'économie énergétique ne peut pas se faire au détriment de la flore et de la faune ...c'est totalement inconcevable ! Madame la ministre n'attendez pas des chiffres ...mais des projets concertés , intelligents et réfléchis !
ROBERT HAMMAD	France	2015-10-03	Je signe parce que je ne crois pas aux éoliennes.
Marcel PUYGRENIER	France	2015-10-03	Je suis contre le saccage de nos territoires au profit d'intérêts privés et à la morale douteuse
Julien Lalaux	France	2015-10-03	Nous sommes dans la même situation que vous, projet d'implantation de 6 aérogénérateurs de 150 m enclavé entre 5 villages, venant entraver la quiétude de la population.
Jean Pierre KOLLHOFF	France	2015-10-03	halte aux mensonges
Jean-Louis BOUILLET	France	2015-10-03	Le rendement énergétique négligeable de ces moulins à vent coûteux pour la société (CSPE) ne justifie en aucun cas leur implantation qui à n'en pas douter affectera gravement la santé et le patrimoine des riverains

Nom	Lieu	Date	Commentaire
suzanne turot	France	2015-10-03	parce que la Nature doit être protégée, ainsi que la santé des habitants, et non les intérêts financiers des grosses entreprises
François MULLER	France	2015-10-03	Je signe la présente pétition en raison des conséquences irréparables que le projet d'installation d'éoliennes créera. tant sur le plan de la l'altération du paysage que sur celui de l'atteinte à la biodiversité. Par ailleurs, la présence d'installations de ce type est de nature à dégrader complètement les lois de la physiques en matière de propagation des ondes radioélectriques qui perturbées, remettront en cause les plans des infrastructures de télécommunications civiles et militaires.
HARDY Raymond	France	2015-10-03	je suis convaincu de l'inutilité de ces machines industrielles dans nos paysages et même de leur nocivité
PORSCHMANN porschmann	France	2015-10-03	éoliennes enjeux politiques et financiers
bernard et ginette paque	France	2015-10-03	éoliennes = mise en danger de la santé de de l'omme sans compter sur la destruction de l'environnement et de notre patrimoine est ce que les ministres et autre gouvernants vivraient près d'une éolienne?
Barbara Tranchida	France	2015-10-03	Notre cadre de vie n'est pas renouvelable
Brigitte Briard	France	2015-10-03	Une école à 800 m ! les centrales électriques vont-elles tuer nos écoles ?
roddy retardato	France	2015-10-03	Je suis contre les risque pour la santé que cela peut occasionné
Thérèse Le Guernic	Soulvache, France	2015-10-03	<p>C'est inacceptable de détruire l'environnement soit-disant au non de l'environnement. Comme il est inacceptable que les bureaux d'études soient juges et parties car payés par les promoteurs et si les commissaires enquêteurs sont formés par les promoteurs comme on me l'a dit nous voyons qu'à ce stade le résultat de l'enquête est déjà connu.</p> <p>A moins que cette personne ne s'autorise à écouter et entendre les riverains avec intelligence, il lui faudra aussi un certain courage pour s'opposer à ce qu'on attend d'elle.</p> <p>J'habite à 1700m d'éoliennes et je peux vous dire que le bruit s'entend par vent de Sud-est, d'autre part les gens entre 500 et 1000m peinent sérieusement avec ce bruit.</p> <p>Quand nous entendra-t-on, nous?</p> <p>Ce soir elles sont arrêtées, peu de vent , on souffle. Oui tout devient axé là-dessus. Les méfaits psychologiques de ces monstres qui y pense-t-il aussi? sans parler des infra-sons. J'ai attrapé des acouphènes.</p> <p>Les chauves-souris et les oiseaux ont les poumons qui éclatent dans leurs parages. Qui y pense-t-il?</p> <p>Les arbres abattus des haies entières ou malmenés pour amener ces engins monumentaux, qui y pense-t-il?</p> <p>La détérioration du territoire non attirant pour le tourisme qui y pense-t-il?</p> <p>Les pertes financières des biens qui y pense-t-il? Des amis ne peuvent vendre une très belle longère depuis 8 ans, à cause de ces éoliennes, à 500m de leur terrasse au Sud, qui y pense-t-il? 100% de pertes pour eux, je n'en voudrais même pas gratuitement...</p> <p>Un région pénalisée qui y pense-t-il?</p> <p>Et ces milliers d'éoliennes brinquebalantes aux Etats-Unis 15ans après , non démontées, qui y pense-t-il?(eux ils ne font pas cela près des habitations)</p> <p>J'arrête là, c'est très grave de rendre la vie des ruraux difficile et de grever notre budget sous le fallacieux prétexte d'avoir trouvé les "sauveurs de la planète".</p>

Nom	Lieu	Date	Commentaire
FRANCOIS VAUCENAY	France	2015-10-03	Il est scandaleux de construire des éoliennes à moins de 1500 mètres d'habitations. Les chauves-souris et autres bestioles, toutes respectables qu'elles soient sont mieux défendus que les humains : c'est monstrueux. La France autorise les implantations d'éoliennes à 500 mètres des habitations alors que ses voisins européens les éloignent à 1500 mètres, les Etats-Unis à 2500 mètres.
Alain DERACHE	France	2015-10-03	Je suis totalement opposé à l'implantation des éoliennes à moins de 2500m des habitations. Il y a des recommandations pour la santé qui sont suivies par les autres pays de l'Europe avec une distance minimale de 1500m des habitations, alors pourquoi en France elles ne sont pas respectées?? Le fric toujours le fric pour une minorité, au détriment de la vie de toutes les familles des environs qui vont devoir subir. Que ceux qui veulent porter atteinte à notre santé, notre cadre de vie et notre environnement, demandez-leur de payer nos impôts fonciers à notre place. Pourquoi payer pour ce que l'on a plus?? Ne pas respecter les recommandations de précaution pour la santé, c'est ne pas respecter la vie humaine.
serge castiera	France	2015-10-04	monsieur le ministre etes vous toujours socialiste ?
Stephanie Willetts	Rancon, France	2015-10-04	Wind turbines are evil
Sabine Cadart	France	2015-10-04	On ne peut qu'être contre des projets non écologiques : oiseaux protégés et chauves-souris...sans compter les hommes, femmes et enfants !...
Christiane Anderson	Lusseray, France	2015-10-04	Je subis 6 éoliennes à 1km500. 4 autres seront bientôt installées à l'ouest. Puis un nombre indéterminé à l'est. ET je suis en recours contre 7 autres encore à moins de 800m. de chez moi. J'en ai ras-le-bol de cette frénésie qui n'a rien du développement durable!
annick borderie	France	2015-10-04	c'est un massacre national !
francois Guillot	France	2015-10-05	Je signe parce que je suis moi-même dans un magnifique couloir migratoire de grues et oies sauvages que j'observe presque tous les ans selon les jours et heures de passages
Pierre and Monique GUETH	ORSCHWIHR, France	2015-10-05	Halte au massacre de l'environnement par des éoliennes qui ne "donnent" que 14 à 20% du temps au mieux et perturbent les réseaux de distribution ! Les éoliennes, c'est du vent !
leveque marc	France	2015-10-05	les éoliennes sont une imposture funeste à nos paysages, notre économie, notre santé
Paul FROISSART	France	2015-10-05	L'environnement est menacé par cette implantation
Régis MORLET	France	2015-10-06	Halte aux futurs scandales financiers et à la pollution visuelle de notre belle FRANCE.
denise deleau	France	2015-10-06	Mon habitation se trouve dans la zone à 1500-2000m des éoliennes. Je redoute les conséquences des infrasons pour ma famille. Je serai désolée de ne plus avoir la possibilité d'observer les faucons crécerelles, le picvert, les groupes de mésanges qui viennent se reposer dans notre jardin, parfois le geai et bien d'autres espèces chouette, hibou et aussi les chauves souris insecticides naturelles.
			j Sur le plan ornithologique,
Georges MAGNE	France	2015-10-06	Les éoliennes industrielles sont une imposture écologique et financière
ROGAL PHILIPPE	France	2015-10-07	Je soutiens. La santé et l'environnement sont importants pour moi et ma famille

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT du NORD – DDAU ENERGIE 08

Projet d'exploitation d'un parc éolien de 6 générateurs sur les communes de CANTIN, DECHY et ROUCOURT Lieu-dit « Les Moulins »

Nom	Lieu	Date	Commentaire
Nathalie GARCIA	France	2015-10-09	Nous ne sommes pas en accord avec ce projet dans le sens de la santé publique, et au niveau environnemental.
Hugues de Warren	France	2015-10-10	Les éoliennes sont contre productives, déparent nos paysages et sont nocives pour la santé des humains et des animaux
mireille thorel	France	2015-10-10	protection des oiseaux
Andy CASSEZ	France	2015-10-12	Je suis riverain et défenseur de la nature!!
jean-louis moine	France	2015-10-15	moine
christian dupre	France	2015-10-18	Je signe car je veux protéger le bien-être de ma famille, j'habite à Roucourt, nous ne voulons pas subir les nuisances de ces machines peu productives et chères, trouvons plutôt d'autres méthodes pour économiser l'énergie électrique.
Lucien Gues	AYETTE, France	2015-11-04	Je signe car à mon avis le ratio entre les bénéfices d'une énergie "propre" comme l'éolien près d'une ZNIEFF et le dérangement à la fois des habitants et de la faune n'apparaît pas positif.
Xavier MASSON	France	2015-11-08	certaines intérêts dépassent allègrement ceux d'une population à laquelle on ne donne que certaines brides d'information... sur les impacts connus et surtout ceux qui le sont moins et que l'on ne souhaite pas donner. Aujourd'hui, la grande mode est de voir fleurir des parcs d'éoliennes.... sur l'autel de l'intérêt pour l'environnement. Par ailleurs, les "grands stratèges" de l'intérêt public soi disant ne concertent pas les principaux concernés ! qui sont les habitants
Grégory Faucon	France	2015-11-11	Les éoliennes ne sont pas des machines qui produisent une énergie propre car elles font beaucoup de victimes parmi les oiseaux migrateurs mais aussi chez les hommes en émettant des infrasons et aussi pour la biodiversité car ces machines sont implantées dans des zones exceptionnelles pour cette biodiversité! Le pire est que ce genre de pétition ne soit pas soutenue par la LPO qui est censée protéger TOUS les oiseaux!!
Alexis Jouen	France	2015-11-11	En tant que chasseurs protéger l'espace migratoire du GE
Anthony CHARRON	Breuillet, France	2015-11-12	Je signe parce que je suis chasseur et que j'en ai marre de cette écologie à deux balles! On se bat pour la préservation et gestion des espèces et on nous pond des projets comme ça... Non merci!
Foulques De Cheffontaines	France	2015-11-12	Eolien catastrophe écologique pour les oiseaux et détérioration des paysages
florent bulot	France	2015-11-12	je signe car je suis chasseur et les parcs éoliens ne sont jamais bon pour la migration des oiseaux.
Jean Walker	France	2015-11-13	Ce projet est totalement incohérent de par sa localisation en plein coeur d'une zone urbanisée, ce qui inévitablement créera des nuisances multiples pour la santé des riverains, et en outre portera préjudice à la valeur de leur patrimoine immobilier. De plus, situé sur une voie migratoire reconnue même dans l'étude d'impact, il apparaît inévitable que directement ou indirectement l'avifaune en soit aussi durement affectée. Par ailleurs les déclarations et promesses des porteurs de projets et des élus locaux sont loin d'être claires et laissent apparaître de nombreuses zones d'ombres, omissions, voire irrégularités.
christophe germain	France	2015-11-30	je signe car les eoliennes se situeront a moins de 800 m de mon habitation...
christophe germain	France	2015-12-01	je signe car nous craignons un risque de nuisance et autres pour nous, nos enfants, étant proche des futures éoliennes. isabelle GERMAIN, france
Michel LASSALLE	France	2015-12-12	Je suis concerné, je ne souhaite pas le changement de notre paysage qui dévalorise notre patrimoine, ni les nuisances envers les migrateurs et enfin les impacts sur notre santé.

Nom	Lieu	Date	Commentaire
Denis ANDRZEJEWSKI	France	2015-12-13	Je suis pour la protection de l'environnement dont la mission est de protéger la trame verte et le couloir migratoire des oiseaux, après construction de ces éoliennes il n'y aura plus d'autre solution pour protéger cet espace, il sera trop tard.

Nom	Lieu	Date	Commentaire
Eugène Sojka	France	2015-12-13	<p>Je ne suis pas anti Eolien mais ... : AVIS d'Enquête Publique en cours...</p> <p>Doit-on bêtement se montrer « bon élève » sans doute à des fins de clientélisme communautaire et financier ?</p> <p>Apuyer sur le bouton « ma commune » contribue à combler le retard éolien français dicté par Bruxelles alors que d'autres pays Européens, notamment nordiques, ainsi que nos voisins allemands font « machines arrières »...</p> <p>1ère question : des élus de la CAD et monsieur le préfet de Région (celui qui valide le projet après enquête publique) résident ils à 500 m d'une Eolienne ?</p> <p>500 m étant la distance minimale en France (dans ce projet une école maternelle de Dechy et des habitations sont à près de 800 mètres (normes Allemandes : 2000m normes US : 2500m l))</p> <p>Les plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a du vent ... je confirme puis que j'habite ce couloir de vent et parfois ça souffle fort... NB en cas de fortes bourrasques on doit arrêter les Eoliennes... par sécurité... • <p>Les MOINS : (parmi beaucoup d'autres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proximité des lieux de vie (voir photos jointes). • Dégâts sur flux migratoires oiseaux / • projet Eolien sur la Trame verte de la CAD ??? / • projet à proximité de zones classées au patrimoine mondial de l'UNESCO (CHIM / Habitat Miniers classés...) • de détail sur ces points sur le site de www.sosnaturedouais.org <p>• chute de la valeur du patrimoine immobilier en cas de cession (l'investissement dans sa maison est souvent le fruit de toute une vie de labeur que l'on souhaite laisser à ses enfants...)</p> <p>• une « rentabilité » des infrastructures toute relative compte tenu des aides allouées et payées sur nos factures d'énergies rubrique : Contribution au Service Publique d'Electricité (+ 316 % entre 2010 et 2015 en ce qui me concerne de 36€ à 150€ HT)...</p> <p>• potentiels dégâts sur la santé des habitants par l'émission d'INFRASONS inaudibles mais dont on ne connaît pas suffisamment les impacts sur la santé de l'être humain...</p> <p>• En lien avec le point précédent je remarque que l'enquête publique se déroule forcément sur les communes d'implantation des machines : DECHY ROUCOURT et CANTIN</p> <p>MAIS le PERIMETRE de cette enquête concerne les communes de :</p> <p>ARLEUX AUBERCHICOURT AUBIGNY AU BAC BELLONNE BREBIERES BRUNEMONT BUGNICOURT CORBEHEM COURCHELETTES CUINCY DOUAI ECAILLON ERCHIN ESTREE FERIN FRESSAIN GOEULZIN GOUY / BELONNE GUESNAIN HAMEL LALLAING LAMBRES LEZ DOUAI LEWARDE LOFFRE MASNY MONCHECOURT MONTIGNY EN OSTREVENT NOYELLES SOUS BELLONNE PECQUENCOURT SIN LE NOBLE VILLERS AU TERTRE WAZIERS</p> <p>Alors Rendez vous aux permanences du commissaire enquêteur (horaires et lieux sur photo se l'affiche)</p> <p>Et vous pouvez signer la pétition :</p> <p>www.change.org/p/monsieur-jean-françois-cordet-préfet-de-la-région-nord-pas-de-calais-et-préfet-du-nord-monsieur-jacques-destouches-sous-préfet-de-l-arrondissement-de-douai-nous-vous-demandons-de-ne-pas-autoriser-le-projet-éolien-du-parc-des-moulins-à-cantin-dechy-</p> <p>merci de partager l'info si vous vous sentez concernés.</p>

Nom	Lieu	Date	Commentaire
jean-joseph bury	France	2015-12-18	Je signe parce que je souhaite que le principe de précaution, inscrit dans la constitution, soit appliqué à l'installation de 6 éoliennes à proximité d'un hôpital et de ses services annexes, d'une maison de retraite, d'une zone d'activités et commerciales, d'un stade et d'une salle de sports, d'un lycée, des ateliers pour handicapés, d'une crèche, d'une école maternelle et primaire, du quartier des Epis à forte densité de population et du quartier du Raquet en plein développement avec un centre nautique à ouvrir en 2016.
Thierry Herlin	France	2015-12-18	L'énergie éolienne n'est pas rentable tous les pays font marché arrière et de plus ça massacre les oiseaux et le paysage dans parler des dévaluations et du confort et de la santé des riverains
Bernard Borel	France	2015-12-18	Un aménagement du territoire responsable est celui qui prend en considération la volonté des habitants de ce territoire. Les habitants de la Flandre, du Douaisis, et d'ailleurs ne veulent pas de ces machines de plus en plus grandes... On nous parle de plus en plus souvent de schémas, de développement des espaces ruraux sans pour autant s'inscrire dans une véritable stratégie découlant d'une réflexion mais aussi d'une question : Que veulent les habitants pour leur devenir ? L'efficacité c'est la stratégie et la prospective pour un territoire, ainsi on s'aperçoit que les gains potentiels apportés par les éoliennes déséquilibrent grandement les valeurs ajoutées d'autres facteurs. Un exemple, la vallée de la Sensée est une belle région avec un possible développement touristique mais il me semble compliquée de combiner les deux ! Aimer sa Région, c'est aussi être force de proposition pour la préserver, la force d'une pétition peut permettre de changer les projets qui ne rentrent pas dans le réel développement durable. Car n'est pas durable qui veut et l'impact et la dégradation sont à prendre dans leur globalité (nuisances : visuels, sonores, esthétiques, économiques, attractivité du territoire et cadre de vie) Je signe et je m'engage dans un soutien aux habitants concernés. Passionné de chasse. Bernard Borel
alain joos	France	2015-12-18	une aberration de plus...on défigure notre région avec ces éoliennes qui ne rapportent qu'à leurs promoteurs, notre région produit trop d'électricité que l'on revend à perte en Belgique, Angleterre, Luxembourg... à perte, c'est nous, qui payons ces investissements, regardez bien votre facture EDF!!!! la fameuse taxe ...appelée: CSPE ...c'est nous encore qui payons, pas EDF, mobilisez vous contre ces projets sans fondement
Jean Marie Devaux	Guesnain, France	2015-12-19	Je suis convaincu que ce projet est néfaste pour ma santé et celle de ma famille, j'habite à moins de 1500 m. Ma maison va subir une décote immobilière non compensable par une baisse des impôts locaux
cindy oriot	France	2015-12-19	Je ne suis pas d'accord. Je pense à ma santé mais aussi à celle de tous les habitants. Pensons à l'environnement également
David Coget	France	2015-12-19	Pour éviter les nuisances causées aux habitants
Joelle BRUNEAU	France	2015-12-20	Les éoliennes n'enrichiront que leurs promoteurs et leurs monteurs...et gare aux tonnes de béton au démontage.
corinne devaux	France	2015-12-20	Bruit inefficacité problèmes environnementaux
micheline gluchowski piskorz	France	2015-12-20	Cela déguise le paysage nuisible pour les oiseaux bruyant pourquoi ne pas remettre les moulins à vent utiles et beaux
patrick bisson	France	2015-12-20	Je signe car des éoliennes à 800 mètres de ma maison seraient une catastrophe pour ma famille et moi tant sur le plan de notre santé que sur le plan visuel et sur la valeur immobilière de notre bien.

Nom	Lieu	Date	Commentaire
bisson isabelle	France	2015-12-20	Habitante de Cantin, un de mes fils et moi même avons déjà des problèmes de santé: maux de tête violents, acouphènes persistants. Nous ne souhaitons pas voir apparaître des éoliennes qui augmenteraient les nuisances sur notre santé. Une ligne électrique passant au-dessus de notre toit, le contournement au bout de notre rue et le passage fréquent de camions devant la maison avec son lot de bruit et de pollution sont déjà bien, assez!
Bernard Dal Magro	France	2015-12-20	Eolien oui, n'importe où NON. La densité de la population environnante (Maisons, école, Hôpital) est trop importante à proximité de ces 6 machines industrielles La distance de 500 mètres des habitations est peut être légale, mais insuffisante pour préserver la santé et la tranquillité des riverains. Ce projet brasse plus d'argent que de vent, et grand flou artistique quant à la réalité de la production électrique.
Simon Turotte	France	2015-12-21	Je ne suis pas contre les éoliennes mais pas sur ce territoire . Trop de conséquences pourront voir le jour dans le futur si elles viennent à s'installer .
Jeanne Marie Kulig	France	2015-12-21	JMK
claudine fermen	France	2015-12-21	trop près des habitations
BEATRICE DEMOULIN	France	2015-12-21	JE VEUX PRESERVER UN ESPACE SAUVAGE AVEC DES CHAMPS, des animaux sauvages et par la suite ne pas découvrir des nuisances sonores ou d'autres sur la santé (maux de tête, acouphènes).
Elisabeth DENYS	France	2015-12-22	Trop près des habitations, perturbent les animaux; les tuent très néfastes pour la santé
Gérard Lottiaux	France	2015-12-22	une solution qui n'a rien d'écologique:oiseaux en danger, béton, transport, bruit,entretien, régularité de la production, pollution visuelle;
guillaume begue	France	2015-12-22	Habitant rue de roucourt à cantin, ne veut pas subir une dévalorisation de nos biens. Nous avons déjà la SNCF et des cables electriques passant dans la rue ou au fond de jardin, des éoliennes en +, pas question. Il y a bien d'autres endroits désertiques ou inhabités en France pour installer de telles machines où les problèmes générés ne gêneraient personne. Toujours une question d'argent pour la CAD, les citoyens doivent subir.
Alain Pilniak	France	2015-12-22	Habitant Guesnain , n'étant pas consulté et pourtant ma maison est limitrofe de la commune de Dechy J'aurai une éolienne au bout de mon jardin 1000m soit rien du tout
alain rollos	France	2015-12-22	étant Conseiller Municipal de Lewarde , je vous informe que samedi 12 décembre une délégation d'élus dont je faisais parti a accompagné ALAIN BRUNEEL Maire de Lewarde , pour déposer une délibération du Conseil Municipal au commissaire enquêteur contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Dechy , Guesnain, Roucourt et Cantin !!! PS: vous pouvez compter sur les élus Communistes du Douaisis pour faire entendre votre voix !!!!
Cyril Couvelard	France	2015-12-22	Parce-que le développement à l'endroit indiqué ne convient pas et ne garanti pas un rendement avec une moyenne de vent à 5.4 m/s. Car j'habite guesnain et j'ai peur des effets nocifs sur la santé et aux champs magnétiques, pour l'effet négatif sur le paysage, pour la perte immobilière future dû à l'implantation de ce parc éolien
MARYLINE RYS	France	2015-12-22	RYS

Nom	Lieu	Date	Commentaire
Julien SACHY	France	2015-12-24	Il est inadmissible de décider de l'implantation d'éoliennes aussi près d'une école maternelle et d'habitations. L'assemblée nationale a choisi de ne pas réduire les profits des industriels de l'éolien en ignorant les risques pour la santé des citoyens (le principe de précaution est inscrit dans la constitution !) ? Ce n'est en aucun cas une raison pour les élus locaux de se défausser vis à vis de la santé de leurs administrés ! Si l'académie de médecine recommande une distance minimale de 1500m (et certains pays recommandent même une plus grande distance encore), alors cet emplacement n'est pas le bon pour un projet éolien. "Tout simplement".
Michel Delannoy	France	2015-12-24	Totalement opposé à un projet inutile, coûteux, irrespectueux de la nature, et qui remplira les poches des écolo-milliardaires surfant sur la vague de l'écologie financée à grand coût subventions publiques
Stephane Dal Magro	France	2015-12-25	Les éoliennes sont implantées trop près des habitations et pas de concertation préalable au lancement du projet si ce n'est le pointage du doigt par SOS Nature Douaisis. À qui profite réellement tout ça ?! Aux communes ? Au maires (personnellement) ? Aux industriels de l'éolien ? Dans le nord, il y a de vastes étendues de plaine ou de champs certainement bien exposées au vent et loin de toute habitations... Oui pour l'éolien mais loin des humains !
Gisele Bonadio	France	2015-12-28	Saccage des paysages et de la qualité de vie des habitants au profit des industriels.
Charlotte Haremza	France	2015-12-31	Je suis habitante de Roucourt, et suis contre ce projet à proximité des habitations
Nicolas Sarrazin	France	2015-12-31	Mauvais choix dans l'implantation de la zone trop près des habitations, troubles visuel, gênes sonores par les infra sons qui ne sont que rarement pris en compte. Décote assurée des habitations en vente par le merveilleux paysage en vu par leur implantation et le bruit Tout cela pour enrichir de quelques sous la commune de Roucourt qui ramasse les miettes comme à son habitude et se laisse promener sans rien y comprendre Que dire des propriétaires terriens dont la réputation n'est plus à faire, qui s'enrichissent comme ils le peuvent. Vive les éoliennes sur des sites cohérent à leur production d'énergie, à des lieux ne défigurant pas le paysage, sur des sites ne gênant pas visuel le quotidien des zones urbanisme construites.....
Cédric DUFOUR	France	2016-01-02	Je signe car j'habite Cantin et ces éoliennes seront visibles de mon jardin. J'habite à la campagne pour un confort de vie. Ces éoliennes n'ont pas leur place à cet endroit. Le projet est une très bonne chose mais pas à cet endroit !
YVONNE PLACE	France	2016-01-04	Mme PLACE
Denis Michalak	Léwarde, France	2016-01-06	On ne peut soutenir un projet qui va à l'encontre des intérêts des habitants, ne servant que ceux des entreprises concernées par le marché en jeu .
Marie Agnes Piechota	France	2016-01-10	l'impéril pour les oiseaux sur cette route migratoire
Delphine Dumerchez	France	2016-01-16	LA SANTE c'est bien plus important que l'argent
Marie-France GUEROT	France	2016-01-20	couloir migratoire, zone verte, proximité de communes en particulier d'un hôpital et résidences personnes âgées et/ou handicapées pour lesquelles il faut éviter de rajouter des nuisances! ils ne pourront pas déménager!
Veronique Fievet	France	2016-01-20	Plus on étudie ce projet, plus on est consterné ! C'est dramatique .

Nom	Lieu	Date	Commentaire
NATHALIE CHEUNG	France	2016-01-20	Projet trop proche d'une zone très peuplée d'habitations. Trame verte à proximité. Bâtiments classés au patrimoine de l'Unesco. Baisse de 20 à 40 % du patrimoine immobilier
Jean-luc et Jocelyne Lempin	France	2016-01-20	nous ne sommes pas contre l'éolien, mais dans le cas du parc des moulins, son implantation à moins de 1000 m. au milieu des habitations, près du bois de Lewarde, et pas très loin du CHU de Douai,nous inquiètes aux niveau des nuisances 'bruit et acouphènes.IL y a également le problème de la dévaluation certaine de l'immobilier.
Christine MICHNIEROWSKI	Douai, France	2016-01-21	Ai connu indirectement la famille LELEU notamment au cours de carrière professionnelle.....
chantal pipet	France	2016-01-21	je suis contre ce projet, trop près des habitations, d'une école maternelle. Problèmes de bruit, d'infrasons néfaste pour la santé, dévaluation des habitations, etc... Cette implantation n'est qu'une histoire de gros sous au détriment des habitants.
jean paul delcourt	France	2016-01-21	je suis opposé à cette implantation;d'accord avec la plupart des arguments développés par sos nature
Benoit Caillaux	France	2016-01-21	Je signe parce que c'est la dernière zone de nature préservée à la sortie immédiate de Douai.
odile leneuf	France	2016-01-21	Je ne suis pas persuadée du bien fondé de ce mode de production
Marie-France Caillaux	France	2016-01-21	Je signe cette pétition parce que je souhaite que ce coin charmant soit préservé de toute pollution visuelle. Aussi, les habitations me semblent trop proches du rayonnement des éoliennes.
Marie Laurence Delbergue	France	2016-01-21	Je pense que d'autres projets peuvent être trouvés en évitant de passer dans des réserves naturelles de migration Encore une fois l'argent est le nerf de cette guerre !
CHARLEZ CHARLEZ	France	2016-01-22	C EST LE SEUL ENDROIT VERDOYANT DU DOUAISIS.C EST UNE HONTE CE PROJET

Observations signalées en copie mais non retenues car ayant déjà fait l'objet de traitement dans les différents thèmes retenus et de provenance invérifiable car enregistrées sur un site non officiel et non sécurisé

DEpj25a : Courrier de Madame Jourdain Isabelle 98 Rue de l'Egalité à Lewarde

Objet : le projet éolien « Les Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Lewarde, le 21 janvier 2016

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant à Lewarde depuis l'année 2005, par ce courrier je tiens à vous faire part de mon opposition au projet éolien sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt pour les raisons énoncées ci-dessous:

Le bois de Lewarde situé à proximité du site retenu pour l'implantation des éoliennes est un endroit magnifique et conservé à l'état naturel qui est emprunté par de nombreux promeneurs et jogeurs (dont je fais partie), il serait vraiment désastreux "d'abimer" ce site préservé en y installant des éoliennes.

Certains pays voisins ont mis en évidence suite à des études sérieuses que les infrasons émis par les éoliennes peuvent provoquer nausées, céphalées, migraines, acouphènes, insomnie, somnolence, perte d'équilibre, hypertension, stress, anxiété, dépression, etc et ont donc suspendu leur programme de déploiement en attendant les résultats définitifs de l'évaluation des risques sanitaires engendrés par ces appareils. Alors pour le bien de tous les habitants de la zone il semble plus sage de suspendre ce projet éolien.

Ces énormes aéra-générateurs constituent un piège mortel pour les oiseaux et les chauves-souris car l'extrémité de leurs pales peut atteindre 300 km/h, soit la vitesse de pointe d'une Formule 1... Hors l'emplacement retenu pour implanter les éoliennes se trouve dans la zone du seul couloir migratoire reliant les vallées de la Sensée et de la Scarpe et à proximité de deux zones dont l'intérêt écologique est officiellement reconnu. Ce projet éolien risque de sacrifier des espèces protégées de la faune volante et d'autres en voie de disparition dans notre région.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations,

signature



Observations traitées en thèmes 3 -5 et 6

DEpj25b : Courrier de Monsieur Jordain eric 98 Rue de l'Egalité à Lewarde

Objet : le projet éolien « Les Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Lewarde, le 21 janvier 2016

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant à Lewarde depuis l'année 2005, par ce courrier je tiens à vous faire part de mon opposition au projet éolien sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt pour les raisons énoncées ci-dessous :

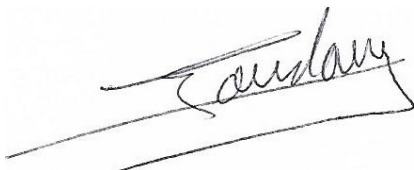
Le bois de Lewarde situé à proximité du site retenu pour l'implantation des éoliennes est un endroit magnifique et conservé à l'état naturel qui est emprunté par de nombreux promeneurs et jogeurs (dont je fais partie), il serait vraiment désastreux "d'abimer" ce site préservé en y installant des éoliennes.

Certains pays voisins ont mis en évidence suite à des études sérieuses que les infrasons émis par les éoliennes peuvent provoquer nausées, céphalées, migraines, acouphènes, insomnie, somnolence, perte d'équilibre, hypertension, stress, anxiété, dépression, etc et ont donc suspendu leur programme de déploiement en attendant les résultats définitifs de l'évaluation des risques sanitaires engendrés par ces appareils. Alors pour le bien de tous les habitants de la zone il semble plus sage de suspendre ce projet éolien.

Ces énormes aéro-générateurs constituent un piège mortel pour les oiseaux et les chauves-souris car l'extrémité de leurs pales peut atteindre 300 km/h, soit la vitesse de pointe d'une Formule 1... Hors l'emplacement retenu pour implanter les éoliennes se trouve dans la zone du seul couloir migratoire reliant les vallées de la Sensée et de la Scarpe et à proximité de deux zones dont l'intérêt écologique est officiellement reconnu. Ce projet éolien risque de sacrifier des espèces protégées de la faune volante et d'autres en voie de disparition dans notre région.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations,

signature



Observations traitées en thèmes 3 – 5 et 6

DEpj25ca : Courrier de (illisible)

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je me permets d'attirer votre attention sur ce projet et ses conséquences au point de vue de l'environnement. Il est en effet prévu :

- 1) Sur une agglomération de trois communes Cantin, Dechy et Roucourt soit 20000 habitants
- 2) A proximité de l'hôpital de Dechy, d'un EHPAD et de deux écoles maternelle et primaire
- 3) Les habitations les plus proches se situent à 630m

Comment peut-on projeter d'installer des éoliennes industrielles de 140m de hauteur dans un environnement aussi peuplé ? Cela dépasse l'entendement

Je vous prie de croire Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs

Observation traitée en thème 1

DEpj25d : Courrier de Madame Vastra B. 145 Rue Félix Leclerc à Cuincy

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je n'habite pas les communes directement concernées par le projet éolien « Les Moulins », néanmoins, je souhaite vous faire part de mon point de vue de citoyenne naturaliste.

Je trouve que ces éoliennes seraient trop proches des habitations et des écoles. Je pense qu'il serait bon de s'aligner sur la majorité des pays européens qui imposent une distance 1500m des habitations

D'autre part, ce projet étant situé à proximité de l'unique couloir migratoire reliant les vallées de la Scarpe et de la Sensée et à proximité de deux ZNIEFF, ces éoliennes auraient sans aucun doute un impact sur les oiseaux qui profitent du lac de Cantin et sur les chauves-souris des Monts Saint Rémy

C'est principalement pour ces raisons que je ne suis pas favorable à l'implantation des six éoliennes géantes sur le secteur Dechy, Cantin et Roucourt

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Observations traitées en thèmes 1 et 5

DEpj25e : Courrier de Monsieur Delmaire Jacques 23 Rue des pivoines à Ferin

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je tiens à vous informer que je suis contre le projet d'installation d'éoliennes et ce pour les raisons suivantes :

- Le risque d'émissions d'infrasons qui auront des répercussions sur la santé des habitants des communes environnantes
- De l'impact négatif sur l'environnement à différents niveaux : terres devenant stériles et irrécupérables pour les générations futures
- Impact négatif sur la faune : couloir migratoire perturbé
- Impact visuel négatif : seule partie boisée du Douaisis

- Moins-value sur les habitations des environs
- Perturbation des ondes télé
- Le peu d'intérêt de l'emplacement des éoliennes sur ce site et qui serait plus judicieux en off-shore.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations / salutations distinguées.

Observations traitées en thèmes 3 -4 -5 -6 -9 et 19

DEpj25f : Courrier de Monsieur Galliegue Anthony 21 Rue du Château à Cantin
Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je tiens à vous informer que je suis contre le projet d'installation d'éoliennes et ce pour les raisons suivantes :

- Le risque d'émissions d'infrasons qui auront des répercussions sur la santé des habitants des communes environnantes
- De l'impact négatif sur l'environnement à différents niveaux :
- Terres devenant stériles et irrécupérables pour les générations futures
- Impact négatif sur la faune : couloir migratoire perturbé
- Impact visuel négatif : seule partie boisée du Douaisis
- Moins-value sur les habitations des environs
- Perturbation des ondes de télévision

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations / salutations distinguées.

Observations traitées en thèmes 3 -4 -5 -6 et 9

Depj25g : Courrier de Madame Delmaire Sylvie 23 Rue des pivoines à Ferin
Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je tiens à vous informer que je suis contre le projet d'installation d'éoliennes et ce pour les raisons suivantes :

- Le risque d'émissions d'infrasons qui auront des répercussions sur la santé des habitants des communes environnantes
- De l'impact négatif sur l'environnement à différents niveaux : terres devenant stériles et irrécupérables pour les générations futures
- Impact négatif sur la faune : couloir migratoire perturbé
- Impact visuel négatif : seule partie boisée du Douaisis
- Moins-value sur les habitations des environs
- Perturbation des ondes télé
- Le peu d'intérêt de l'emplacement des éoliennes sur ce site et qui serait plus judicieux en off-shore.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations / salutations distinguées.

Observations traitées en thèmes 3 -4 -5 -6 -9 et 19

DEpj25h : Courrier de Madame Delmaire Margaux 21 Rue du Château à Cantin

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je tiens à vous informer que je suis contre le projet d'installation d'éoliennes et ce pour les raisons suivantes :

- Le risque d'émissions d'infrasons qui auront des répercussions sur la santé des habitants des communes environnantes
- De l'impact négatif sur l'environnement à différents niveaux :
- Terres devenant stériles et irrécupérables pour les générations futures
- Impact négatif sur la faune : couloir migratoire perturbé
- Impact visuel négatif : seule partie boisée du Douaisis
- Moins-value sur les habitations des environs
- Perturbation des ondes de télévision

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations / salutations distinguées.

Observations traitées en thèmes 3 -4 -5 -6 et 9

DEpj25i : Courrier de Monsieur et Madame Lallemand Etienne Les Lauras à Saint Vincent de Barrès

Objet : le projet éolien « Les Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Saint Vincent de Barrès, le 21 janvier 2016

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons souvent l'occasion de nous promener sur les communes en question, notre famille habitant à proximité.

Nous nous étonnons que des éoliennes soient en projet de construction dans cette zone, située si près de 2 zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique, dont l'une doit faire l'objet d'un classement Réserve Naturelle Régionale, et dont l'autre abrite tant d'espèces strictement protégées.


D'autre part, veuillez ne pas oublier Monsieur le Commissaire Enquêteur, que la trame verte nord-sud fait partie du Schéma régional, et on comprendrait mal que les investissements lourds des collectivités locales soient anéantis par la réalisation de ce projet qui vient en contradiction avec ce Schéma. A quoi serviraient donc les études et les prescriptions des collectivités régionales qui pourraient être balayés par un simple projet d'intérêt purement financier.

De plus, nous savons que même si les coûts de démantèlement doivent faire légalement l'objet d'une provision de 50.000€ par éolienne, cette provision est en fait très largement insuffisante pour payer le seul enlèvement des mâts, sans compter les fondations de 1500 tonnes de béton, les larges routes empierrées qui doivent permettre le passage de camions aussi longs que les pales qui doivent être transportées en une seule pièce.

Autant dire que dans 20 ans, les sites en question ne seront plus que des friches industrielles.

Par ailleurs, n'oublions pas que la population est nombreuse aux alentours, et que de nombreux pays européens ont interdit les constructions d'éoliennes à une distance inférieurs à 2000 mètres des habitations. Ne pourrait-on, en France, ne pas tenir compte du lobby éolien qui a amené les députés à fixer la limite à 500 mètres...mais plutôt veiller à ce que soit appliqué un principe de précaution à l'instar des autres pays européens.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées,

Observations traitées en thèmes 1 -5 et 19

DEpj25j : Courrier de Madame Margot et Monsieur Jean-Michel Palé 425 Domaine du Château à Lewarde

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous résidons à Lewarde depuis 42 ans. Si nous avons choisi cette localité, c'est parce que le bois du dit village nous offrait de nombreux avantages

Très attentifs à la faune et à la flore locale, nous avons été surpris qu'un parc éolien était sur le point de s'installer dans cet environnement.

Si cette implantation, dans un premier temps dénaturerait le paysage, elle nuirait surtout à la santé des riverains. Elle contrarierait également les fréquents passages des oiseaux vers le lac de Cantin mais aussi l'activité des chauves-souris si nombreuses dans le secteur

Grands parents, nous avons à cœur de transmettre à nos petits-enfants un environnement sain et agréable à vivre. Voilà pourquoi nous sommes opposés à ce projet éolien.

Persuadés que vous étudierez notre requête avec la plus grande attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre parfaite considération.

A Lewarde le 20 Janvier 2016

Observations traitées en thèmes 5 et 6

DEpj25k : Courrier de Monsieur François Raviez 379 Rue du 8 mai 1945 à Guesnain

Objet : le projet éolien « Les Moulins » sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt

Monsieur,

Après avoir pris connaissance du dossier du Parc éolien des Moulins, je tiens à vous faire connaître mon opposition à ce projet.

Il me semble que plusieurs impacts sont sous-évalués, voire minimisés. Les études prévisionnelles qui ont été faites tendent à prouver que les six éoliennes se

fondront dans le paysage et qu'elles ne gêneront en rien les riverains. Mais qui peut prétendre qu'il en sera ainsi dans la réalité ?

L'endroit choisi pour l'implantation a déjà été menacé, il y a quelques années, par la création d'une route : les raisons qui ont conduit à l'abandon de ce projet routier sont les mêmes que celles qui devraient conduire à l'abandon de ce projet éolien :

Fragilité du biotope

Enlaidissement d'un paysage, celui des premiers monts de l'Artois, jusqu'ici préservé et apprécié des promeneurs

Perte de surfaces non négligeables de terre agricole.

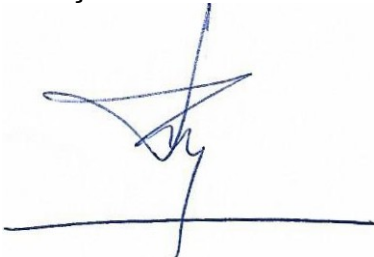
Mais le plus grave est cette fois la proximité de tels engins avec plusieurs zones urbaines.

La distance maximale de 500m entre les éoliennes et les habitations est remise en question dans de nombreux pays. On peut d'ailleurs constater que nombre de champs éoliens sont construits, en France, dans des endroits quasi déserts. Rien ne justifie donc qu'on choisisse pour installer des machines de 145 m de haut un plateau situé entre plusieurs villages, et non loin, à vol d'oiseau, de l'Hôpital de Dechy, sans parler d'une école maternelle.

Le principe de précaution s'impose donc, car même s'il est décrit comme minime, il existe un risque sanitaire : les habitants proches ou moins proches ne doivent pas, sous prétexte d'énergie renouvelable, voir non seulement dégrader leur cadre de vie, mais courir le risque de maux que la science cerne mal, voire, dans l'intérêt des fabricants d'éoliennes, préfère nier ou passer sous silence. Le dossier du Parc des Moulins élude ce risque et s'en remet à divers sophismes pour conclure à l'innocuité d'engins disproportionnés à ce petit plateau. Car qui peut dire vraiment ce que subiront jour et nuit les milliers d'habitants de Cantin, Roucourt, Dechy et Guesnain si ces machines sont installées ?

Vous remerciant de votre intérêt pour ce courrier, je vous prie d'accepter, monsieur, mes salutations distinguées.

François Raviez



Observations traitées en thèmes 1 -3 -5 -6 et 19

DEpj25I: Courrier de Monsieur Moreau Jean-Michel et Madame Mariette Sylvie 477
Rue de l'égalité à Lewarde

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je suis très inquiet et m'oppose au projet éoliencar voici mes raisons :

Atteinte à notre paysage

Piège mortel pour les oiseaux et chauves-souris ainsi que les effets sur la santé etc...

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agrée, Monsieur le Commissaire Enquêteur mes sincères salutations

Observations traitées en thèmes 3 et 5

Depj25m : Courrier de Monsieur et Madame Leger 150 Rue Coubrun à Lewarde Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous soumettons à votre analyse notre point de vue sur le projet éolien qui va impacter plusieurs communes du Douaisis. Nous sommes, de façon générale, loin d'être hostiles au développement des énergies renouvelables qui limitent l'impact carbone sur l'environnement. Force est de constater que beaucoup d'implantations d'éoliennes sont autorisées dans de vastes plaines, loin des habitations.

L'objet de l'enquête que vous menez porte sur les implantations futures d'éoliennes. Nous constatons qu'elles seront implantées dans un secteur verdoyant, exceptionnel dans la région urbaine du Douaisis. La plaine sera impactée par des mats d'éoliennes très hauts, visibles sur toute son étendue. Elles seront d'autant plus visibles, si l'on prend de la hauteur, comme c'est le cas dans le bois de Lewarde. C'est ainsi que le promeneur qui arpentera l'orée du bois sur sa longueur aura son plaisir visuel gâché par la vue de cette nature défigurée.

Notre Douaisis est encore très marqué par un paysage industriel en friche et par un contexte de secteurs boisés très insuffisants (pour simplement nous situer dans une moyenne nationale). Impacter visuellement cette zone touristique, fort fréquentée, du bois de Lewarde est un non-sens d'autant plus que les élus de la communauté du cœur d'Ostrevant ont la volonté politique d'étendre ce secteur boisé.

Des touristes de plus en plus nombreux visitent notre région pour plusieurs jours : le Louvre-Lens, le centre historique minier, la ville de Douai ... Le bois est un lieu de promenade et de respiration. Le Douaisis a grand besoin d'emplois liés au tourisme. Ne nous tirons pas une balle dans le pied.

Les lieux d'implantation des éoliennes auront, à cause de la vitesse de rotation des pales, un impact mortifère sur la faune volante migratoire et sédentaire ainsi que sur la population des chauves-souris qui venant des marais, s'établissent, le soir dans le bois.

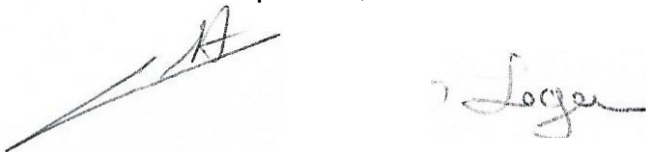
Enfin, les éoliennes sont productrices d'infrasons. Des principes de précaution sont à appliquer quant à leur installation près des habitations (1). Ce n'est pas, à notre sens, le cas en ce qui concerne notre territoire. Certes, la législation française autorise des implantations beaucoup plus proches des habitations que celles autorisées dans d'autres pays européens. Si au niveau du droit, ces travaux sont donc possibles ; il n'empêche qu'implanter une éolienne à proximité d'une école maternelle et de l'hôpital de Douai relève néanmoins d'une inconscience coupable que nous vous signalons et que nous rappellerons, s'il le faut à l'avenir, en justice, dans le cas où ces travaux aboutiraient. En effet, nous craignons un problème sanitaire majeur, en particulier, pour les élèves et les enseignants de l'école de la Longue Borne qui seront exposés sur un long terme à des infrasons.

Des pays ont arrêté la construction d'éoliennes dans l'attente d'une analyse scientifique pointue des dangers encourus par les populations riveraines

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons votre intervention afin que vous émettiez un avis négatif sur ce projet d'implantation d'éolienne.

En cas d'avis positif de Monsieur le Préfet, se posera aussi le problème financier lié au démontage des éoliennes qui ont une durée de vie de 20 ans au maximum. Ce démontage est aujourd'hui laissé à la charge du propriétaire et des collectivités pour un coût moyen de 80 000 € incluant la rentrée d'argent de la vente de la ferraille. Pourquoi cette charge ne pourrait-elle pas être abondée en amont par le groupe industriel et financier exploitant pour avoir une garantie qu'un exploitateur privé ne laissera pas une ardoise à payer par les contribuables ?

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos sincères salutations.



(1) Note relevée sur internet. lien existe d'autres beaucoup plus détaillées qui peuvent y être lues.

*la relation de cause à effet est confirmée : les infrasons émis par les éoliennes sont en relation directe avec les troubles et les sensations souvent insupportables perçus par les riverains. C'est ce que révèle une étude * menée par l'ingénieur en acoustique australien, Steven Cooper, dans le parc éolien de Pacifie Hydro à Cape Bridgewater {Etat de Victoria). Les résultats montrent la corrélation entre un patron d'infrasons, qu'il a baptisé « signature acoustique de l'éolienne » et l'apparition et la gravité des symptômes ressentis par les victimes. Troubles du sommeil, maux de tête, tachycardie, pressions dans la tête, dans les oreilles ou la poitrine... Il est avéré que les symptômes réunis sous le nom de syndrome éolien {SE) résultent des effets néfastes des infrasons mais aussi des signaux discrets à basse fréquence modulés en amplitude identifiés par l'acousticien comme étant d'autres facteurs perturbateurs.*

Observations traitées en thèmes 1 -3 -5 -6 et 17

DEpj25n : Courrier du Docteur Philippe Reinhardt 438 rue Carnot à Lambres les Douai
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis médecin installé dans l'agglomération douaisienne depuis 26ans, l'implantation d'un parc éolien à proximité d'habitations, d'un hopital, d'un EHPAD, de deux écoles, est un projet que je considère comme potentiellement nuisible à la santé des différentes populations concernées.

Dans plusieurs pays européens et aux Etats Unis la distance de sécurité imposée avec les habitations est de 1500m ce qui correspond avec les recommandations de l'OMS, en France pourtant elle n'est que de 500m...

Au Royaume Uni l'académie de médecine décrit une cohérence de symptômes et de problèmes somatiques liés à l'exposition prolongée aux éoliennes, cet ensemble de symptômes est rassemblé sous le vocable « Syndrome Eolien »

Les troubles prévisibles pour la santé des personnes me paraissent suffisamment inquiétants pour refuser une implantation d'éoliennes dans un si proche voisinage de lieux de vie et de soins.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées

Observations traitées en thèmes 1 et 3

DEpj25o : Courrier de Monsieur Christian Dracon 388 Bd Albert Schweitzer à Henin Beaumont

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Habitant Hénin Beaumont, je ne suis pas concerné par l'implantation du parc éolien des Moulins dans la plaine de Roucourt, sur le plan des nuisances du voisinage, mais bien qu'étant tout à fait favorable à cette énergie « propre », j'ai de sérieuses réserves à émettre qui m'opposent à ce projet :

1) L'impact négatif sur la faune

Cette zone se trouve à environ 2km du bois de Lewarde qui constitue un couloir écologique Nord-Sud reliant la vallée de la Sensée et de la Scarpe. Sept espèces de chauves-souris, toutes protégées sur le plan national nichent dans ce bois et traversent cette plaine pour se nourrir au-dessus du plan d'eau de Cantin. C'est également un couloir migrateur pour les oiseaux et une zone de nourrissage et de passage des laridés (mouettes et goélands) qui regagnent chaque soir en automne et hiver le dortoir des carrières de Cantin Les effets dévastateurs des pales d'éoliennes sur les chauves-souris et les oiseaux (notamment les rapaces tous protégés) sont bien connus. Les chauves-souris sont pour la plupart en fort déclin pour diverses raisons, il n'est pas opportun d'en rajouter une.

2) L'altération du paysage

En bordure d'une zone très urbanisée et fortement altérée par l'industrialisation, cette plaine et le bois de Lewarde représentent un de nos paysages ruraux préservés de la région ou les citoyens apprécient de pouvoir se promener dans un environnement préservé. L'installation de 6 éoliennes géantes (145m de hauteur) altère gravement ce paysage.

Quatre éoliennes ont été installées à Lauwin-Planque, à distance des habitations et au milieu d'une rase campagne sans charme particulier. Pourquoi ne pas implanter les nouvelles éoliennes dans cette zone où elles n'entraînent pas de nuisances pour les habitants et pour le paysage

En conclusion, l'emplacement projeté es éoliennes du parc des Moulins dans la plaine de Roucourt, me semble une grave faute envers l'environnement (nature et paysages) et les populations qui en subiront de façon définitive et permanente les graves inconvénients (pollution visuelle, sonore, dévaluation du parc immobilier etc...)

Je suggère d'étudier la possibilité de les implanter à proximité de celles de Lauwin-Planque

Espérant avoir retenu votre attention je vous prie, monsieur le Commissaire Enquêteur de croire en ma considération.

Observations traitées en thème 1 -5 et 6

DEpj25p : Courrier de Madame Dalle Maryse 700 rue de Monchecourt à Lewarde

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Bien que convaincue de l'intérêt des énergies renouvelables, de l'urgence pour une planète propre, en aucun cas, je ne peux souscrire au projet éolien sur les communes de Dechy, Cantin et Roucourt.

Je m'y oppose fortement, tant que les distances de sécurité sanitaires ne seront pas respectées. Aucune de ces machines géantes ne peut être installée à moins de 1000m de toute habitation, sans causer de dégâts sur la santé des riverains, comme il est de notoriété publique, et cette distance est même à peine acceptable.

Les critères écologiques, certes, ne me laissent pas indifférente, mais la santé de nos concitoyens me semble être suffisamment importante pour la prendre en compte. On ne peut contourner de tels enjeux.

Je vous demande tout simplement d'annuler ce projet en l'état.

J'espère que vous prendrez ma demande en considération, associée à celle de tant d'autres.

Sincèrement



Observation traitée en thème 1

DEpj25q : Courrier de Monsieur Auguste humez 102 Rue F. Savary à Roucourt
Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

Je vous fais parvenir ce courrier pour vous faire connaître mon refus de voir le parc éolien Les Moulins prévu sur les communes de Cantin - Dechy - Roucourt le choix du site n'est absolument pas approprié car il y a trop de monde qui sera impacté par les éoliennes.

Les habitants des communes de Dechy, Guesnain, Lewarde, Roucourt, Cantin, Goeulzin et Ferin sont trop près des éoliennes.

Ci-dessous les nuisances dues aux éoliennes :

- les éoliennes sont implantées trop près des habitations
- dévaluation des biens immobiliers
- problèmes d'infrasons et impacts sur la santé des habitants
- problèmes de réception télévision et téléphone
- migration des oiseaux
- mort annoncée du village de Roucourt ainsi que les autres villages situés près des éoliennes

-risques pour la santé des enfants d'une école maternelle ayant 6 éoliennes à 800 m de l'école.

Eoliennes trop près des habitations :

-les habitations les plus près auront des problèmes de bruit car lorsque les éoliennes fonctionnent les pales émettent un bruit qui sera audible par les habitants de Roucourt

Déévaluation des biens immobiliers :

- Les habitations vont être dévaluées qui voudra acheter une maison ou il y a des éoliennes aussi près. Et cela sera une catastrophe pour les personnes qui veulent vendre leur bien.

Problèmes d'infrasons (syndrome éolien) non audibles qui peuvent se propager jusqu'à une dizaine de km.

- Le risque pour la santé des habitants avec les infrasons qui génèrent les problèmes suivants :

- Acouphènes, vertiges, difficultés de concentration, maux d'oreilles, nausées, fatigue, somnolence, hypertension, palpitations, etc.... Quels seront les risques pour les enfants d'une école maternelle qui se trouve à 800m des éoliennes

Problème de réception télévision et téléphone

- Village où la réception est déjà difficile aussi bien pour la télévision que le téléphone

Mort annoncée des villages près des éoliennes

- Les gens ne voudront pas venir habiter un village où il y a des éoliennes aussi près

Migration des oiseaux

- Les éoliennes se trouvent sur le passage migratoire des oiseaux ainsi que des chauves-souris et cela risque de sacrifier des espèces protégées de la faune volante en voie de disparition dans notre région

Mais mon principal rejet de ce projet et qu'il est trop près des habitations avec tous les inconvénients pour les habitants surtout du point de vue de la santé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations

Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 -5 -6 et 9

DEpj25r : Courrier de Madame Dominique Verlainne 249 Rue Jean de Bologne à Douai

A REMETT RE AU COMMISSAIRE - ENQUETEUR
Aux bons soins de l'association SOS NATURE EN DOUAISIS

Dominique BECAR/ VERLAINE

249, rue Jean de Bologne 59500 DOUAI

vice présidente du Conseil de développement de la CAD vice présidente de l'Office de Tourisme de Douai

vice présidente de l'association Douai and Co

Monsieur,

C'est au titre de simple représentante de la société civile que je souhaite m'exprimer dans ce courrier.

Mon expérience professionnelle comme consultante en Ressources Humaines, mon engagement dans l'Economie Sociale et Solidaire comme présidente d'une fédération régionale, ma participation, depuis des années, au sein d'associations de protection de l'environnement et mon engagement politique dans le parti CAP 21 de Corinne Lepage, me permettent aujourd'hui de témoigner, sans être taxée d'opposante systématique aux énergies renouvelables, ou tout simplement à la marche du progrès !

Alors que s'achève la COP 21, (sur quelques pas dans la bonne direction, mais avec encore beaucoup de chemin à parcourir.....), je ne peux que déplorer ce projet d'implantation d'éoliennes sur ce territoire oh combien mal choisi !!

D'abord regretter qu'une fois encore il s'agit d'un projet isolé **complètement** déconnecté d'une politique **globale** de changement de paradigmes, indispensable, vital pour l'avenir de notre planète :

Où est le projet politique **commun** des communautés de communes et d'agglomération, en liaison avec le plan climat du SCOT qui a bien des difficultés à faire avancer les mentalités des responsables politiques locaux !

Où est la **sensibilisation** à ces **changements dans nos modes de vie**, de la population de nos territoires dans les discours, les actions des représentants politiques ?

- Où sont les choix **prioritaires** : Avant de consommer de l'énergie « propre », il convient de ne pas consommer d'énergie. Une campagne d'aide à l'**isolation** des habitations, une isolation systématique des bâtiments communaux et intercommunaux profiteraient beaucoup plus au climat mais aussi aux habitants les plus en difficultés sociales de notre territoire !!

Un travail d'incitation « systématique » auprès des entreprises et des grandes surfaces afin que des panneaux solaires soient installés sur les toitures rentrerait tout à fait dans ce que Jérémy Rifkin appelle la »**3ème révolution industrielle** « !

La France est le pays d'Europe qui installe ses éoliennes le plus près des habitations ! Aurions-nous des capacités à subir les désagréments de ces installations, plus fortes, que les autres populations d'Europe ! Ou les responsables français qui donnent leur aval au démarrage de ces chantiers ont-ils un respect moindre de la population ?!

Il y a, près du lieu d'implantation « repéré » une ancienne carrière devenue, entre autre un dortoir de goélands et un bois pour la sauvegarde duquel nous avons déjà dû nous mobiliser !...

D'autres témoignages, d'autres arguments vont venir étayer encore la prise de conscience des citoyens: nous ne sommes plus dupes ! Oui pour de l'éolien réfléchi, oui pour de l'éolien respectueux, non à la financiarisation de l'éolien.

Observations traitées en thèmes 5 et 17

DEpj25s : Courrier de Madame Chantal Humez 102 Rue F. Savary à Roucourt

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

Je vous fais parvenir ce courrier pour vous faire connaître mon refus de voir le parc éolien Les Moulins prévu sur les communes de Cantin - Dechy - Roucourt le choix du site n'est absolument pas approprié car il y a trop de monde qui sera impacté par les éoliennes.

Les habitants des communes de Dechy, Guesnain, Lewarde, Roucourt, Cantin, Goeulzin et Ferin sont trop près des éoliennes.

Ci-dessous les nuisances dues aux éoliennes :

- les éoliennes sont implantées trop près des habitations
 - dévaluation des biens immobiliers
 - problèmes d'infrasons et impacts sur la santé des habitants
 - problèmes de réception télévision et téléphone
 - migration des oiseaux
 - mort annoncée du village de Roucourt ainsi que les autres villages situés près des éoliennes
 - risques pour la santé des enfants d'une école maternelle ayant 6 éoliennes à 800 m de l'école.

Eoliennes trop près des habitations :

- les habitations les plus près auront des problèmes de bruit car lorsque les éoliennes fonctionnent les pales émettent un bruit qui sera audible par les habitants de Roucourt

Dévaluation des biens immobiliers :

- les habitations vont être dévaluées qui voudra acheter une maison ou il y a des éoliennes aussi près. Et cela sera une catastrophe pour les personnes qui veulent vendre leur bien.

Problèmes d'infrasons (syndrome éolien) non audibles qui peuvent se propager jusqu'à une dizaine de km.

- Le risque pour la santé des habitants avec les infrasons qui génèrent les problèmes suivants:

-Acouphènes, vertiges, difficultés de concentration, maux d'oreilles, nausées, fatigue, somnolence, hypertension, palpitations, etc.... Quels seront les risques pour les enfants d'une école maternelle qui se trouve à 800m des éoliennes

Problème de réception télévision et téléphone

- Village où la réception est déjà difficile aussi bien pour la télévision que le téléphone

Mort annoncée des Villages près des éoliennes

- Les gens ne voudront pas venir habiter un village où il y a des éoliennes aussi près

Migration des oiseaux

- Les éoliennes se trouvent sur le passage migratoire des oiseaux ainsi que des chauves-souris et cela risque de sacrifier des espèces protégées de la faune volante en voie de disparition dans notre région.

Mais mon principal rejet de ce projet et qu'il est trop près des habitations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations
Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 -5 et 9

DEpj25t : Courrier de Monsieur François Walker 345 Chemin des Névens à L'Isle sur Sorgue

Monsieur

Pour des raisons professionnelles, j'ai quitté le Douaisis, cependant je connais très bien le secteur du Champs des Moulins concerné par le projet d'implantation du parc éolien industriel.

Il s'agit d'un des rares espaces de nature encore préservé dans le Douaisis, d'intérêt paysager également riche pour son avifaune. De plus la proximité de plusieurs villes et villages risque aussi de présenter un sérieux obstacle à cette implantation.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que ce projet soit abandonné

En vous remerciant pour l'attention portée à ce courrier, veuillez agréer Monsieur mes sincères salutations

Observations traitées en thèmes 1 -5 et 6

DEpj25u : courrier de Monsieur Fenez Francis 242 Rue Paul Vaillant Couturier Résidence Pasteur à Guesnain

A Monsieur le Commissaire Enquêteur du projet éolien du Champs des moulins.

Je suis personnellement opposé à ce projet d'implantation des éoliennes au lieu-dit « les moulins » et je vous en donne les raisons :

-projet écologique pour suivre les directives européennes sur les énergies renouvelables et propres mais on n'applique pas les recommandations européennes sur les distances minimales à respecter vis-à-vis des habitations. (quelle hypocrisie)

-projet écologique peu convaincant quant à la rentabilité sauf peut-être pour les promoteurs, en effet, peu de retombées économiques pour la région(peu de création d'emploi sinon pour des ouvriers extérieurs à la région, peu de maintenance)

-dégradation de l'environnement :

-passage d'oiseaux migrateurs nichant sur le lac de Cantin reconnu zone ZNIEFF

-détérioration du paysage (lors de la création de la résidence sur le territoire de Guesnain, la mairie avait obtenu l'enterrement des lignes haute tension qui gâchaient le paysage.)

-destruction du cadre de vie du Douaisis, cela reste un des sites environnementaux ou il agréable de se promener (je fais partie d'un club de randonnée

et de marche DOUAI MARCHE) et la présence de ces éoliennes risque de nous interdire la promenade dans les environs.

-remise en cause probable du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO du musée de la mine à Lewarde et des cités minières de Guesnain et de Dechy.

-Installation en milieu très urbanisé alors qu'il existe des zones peu habitées où cette installation ne serait pas ou peu gênante.

-dépréciation de notre patrimoine immobilier (pour bon nombre de personnes ce patrimoine est la concrétisation d'une vie de labeur) Une dévaluation de 20 à 30% est à craindre.

-influence très nocive sur la qualité de vie et sur la santé de la population : de nombreux pays européens ont pris conscience des risques encourus et ont gelé momentanément tous leurs projets d'implantation.

-il existe encore d'autres griefs mais qui à mes yeux, sont moins contraignants. J'espère que toutes ces réticences seront prises en compte.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Observations traitées en thèmes 1 -4 -5 et 6

DEpj25v : Courrier de Monsieur Charles Adelmant 542 Rue de Monchecourt à Lewarde

Monsieur le Commissaire Enquêteur

J'ai l'honneur de vous faire part de ma position au sujet du « projet Eolien des Moulins »

Je tiens d'abord à préciser que je suis favorable à une source de production renouvelable d'énergie électrique.

Cependant, l'implantation de ce site éolien dans une zone d'habitation très dense présente à mon avis d'importants nuisances environnementales et sanitaires : dépréciation de ma propriété immobilière par l'atteinte qu'elle porte à la valeur des patrimoines locaux (naturels, historiques et touristiques) ; risques pour la santé en raison de la nocivité des infrasons émis par le fonctionnement des machines ; dépréciation d'un espace naturel privilégié et exceptionnel dans notre région.

En résumé, j'estime que cette implantation, par sa proximité avec divers lieux de vie, est inacceptable et éminemment préjudiciable à tous points de vue.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

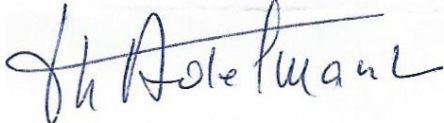
Observations traitées en thèmes 1 -3 et 4

DEpj25w : Courrier de Madame Thérèse Adelmant 542 Rue de Monchecourt à Lewarde

Monsieur le Commissaire Enquêteur

J'ai l'honneur de vous adresser mes remarques concernant le projet des éoliennes des Moulins. Sans être opposée aux énergies renouvelables, je pense que le site des Moulins se prête mal à l'installation de ces éoliennes : proximité des zones habitées, nuisances dues au bruit, aux infrasons affectant la santé des riverains, dommages à l'aspect environnemental dans un espace renommé pour sa qualité paysagère. De plus je redoute un déficit en ce qui concerne la valeur de mon patrimoine immobilier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.



Observations traitées en thèmes 1 -2 -3 -4 et 6

DEpj25x : Courrier de madame Lobry Chantal Docteur en pharmacie, homéopathie et phytothérapie 62 Rue de l'égalité à Lewarde

Soucieuse de la protection de l'environnement et impliquée dans le développement des énergies durables, je suis toutefois opposée à la construction de 6 éoliennes géantes sur le site de Dechy, Cantin et Roucourt. zone déjà surpeuplée, le bois de Lewarde et ses prolongements constituent un véritable poumon vert pour une population très urbanisée fréquentée par de nombreux promeneurs et sportifs. Ce serait très dommage qu'ils subissent toutes les nuisances, infrasons qui provoquent céphalées, migraines, acouphènes

Notre région est déjà n°1 pour les cancers de toutes sortes, faut-il que les éoliennes aggravent le risque sanitaire ?

Pour de nombreux pays européens la distance minimale entre les éoliennes et les habitations est de 1500m, le Danemark et l'Australie ont suspendu leur programme éolien dans l'attente des résultats d'une évaluation des risques sanitaires

Les énormes éoliennes constituent un piège pour les oiseaux et les chauves-souris et stérilisent les terres agricoles par des mètres cubes de béton

Je pense que l'on pourrait trouver mieux pour le développement durable de notre région...

Observations traitées en thèmes 1-3 -5 et 19

DEpj25y : Courrier de Madame Fenez Michèle 242 rue Paul Vaillant Couturier à Guesnain

Monsieur

Je suis contre l'implantation des éoliennes au lieu-dit le « Champ des Moulins », en voici les raisons :

Lors de la construction de la Résidence Pasteur à Guesnain, là où je vis actuellement, la commune a fait enterrer le réseau de fils à haute tension pour des raisons esthétiques et environnementales. Or « ON » projette d'installer des éoliennes de 145m en bout de pale, juste en face de ce lotissement, à des distances qui ne respecte pas la législation européenne

Des menaces pèsent sur la qualité de l'environnement.

On sacrifie le paysage, les quelques zones verts qui nous restent dans cet espace très bâti :

On sacrifie les oiseaux qui résident et traversent l'espace (ZNIEFF)

On semble ignorer les méfaits que celles-ci auront sur la santé de la population : nuisances sonores, mais aussi infrasons très nocifs

Tout cela au profit de quelques-uns et au nom de l'écologie

L'efficacité énergétique des éoliennes est encore à prouver et remise en question. Beaucoup d'état ont fait marche arrière

Pour terminer, une telle implantation dévaloriserait notre patrimoine immobilier qui présente pour tous, l'aboutissement d'une vie de labeur

Veillez agréer Monsieur, mes salutations

Observations traitées en thèmes 1 -2 -3 -4 -5 et 6

DEpj25z : Courrier de Monsieur Jean-Marie Delannoy 428 rue de Loffre à Lewarde Monsieur

Favorables à l'exploitation des sources d'énergies durables et pas opposé au projet éolien, je m'oppose au choix de l'implantation de ce projet

Alors que la CAD a dépensé des milliers d'euros pour l'aménagement du lac de Cantin, l'implantation d'un refuge d'animaux et la construction d'un nouvel hopital, on se pose la question logique : Pourquoi à cet endroit.

Il est nécessaire de sauvegarder le panorama de notre poumon vert (Le Bois de Lewarde), sauvegarder le corridor et sauvegarder la santé des gens

Certaines communes sont favorables à ce projet simplement pour grossir leur Budget municipal même s'il est évident que biens immobilier sont dévalorisés vu la proximité des éoliennes

Pourquoi classer le bassin minier à l'Unesco en défigurant les abords de certains sites retenus dans le Douaisis ?

Concernant les espèces protégées, ce projet est un piège mortel pour les oiseaux et les chauves-souris et d'autres espèces

La santé des enfants va être touchée au niveau de la proximité de certaines écoles des communes voisines

Je conteste la décision de parlement français de mai 2015 refusant le recul de l'implantation vis-à-vis des habitations à plus de 1500 mètres

Pour résumer, je m'oppose à ce projet tel qu'il est défini et souhaite l'abandon total du projet

Lewarde le 19 décembre 2015

Observations traitées en thème 1 -5 et 6

DEpj25aa : courrier de Madame Marie Christine Monnel 547 rue de Oisy à Goeulzin Monsieur le commissaire enquêteur

C'est en tant qu'orthophoniste donc comme professionnelle de santé sensibilisée aux problèmes de l'audition que je m'élève contre les implantations d'un parc d'éoliennes sur les communes de Cantin, Roucourt et Dechy. Il a été prouvé

scientifiquement qu'il y a un impact de ces éoliennes sur la santé des populations situées à proximité.

C'est donc en tant que citoyenne et professionnelle de santé que je m'oppose au projet.

C'est aussi en tant qu'habitante de Goelzin que je m'y oppose, notamment en ce qui concerne l'impact environnemental sur la migration des oiseaux ,la population de chauve-souris. ...

Sensible à la conservation des paysages dans un secteur déjà très éprouvé par l'urbanisation et l'industrialisation, il me semble scandaleux de continuer à détruire les paysages et la qualité de vie de ce secteur.

En tant que citoyenne et aussi sensibilisée au projet écologique je ne suis pas contre des installations d'éoliennes si celles-ci sont suffisamment éloignées des habitations.

Merci de prendre en compte mes arguments.

Veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur 1 expression de ma considération distinguée.

Marie Christine Monnel

Observations traitée en thèmes 2 -5 et 6

DEpj25ab : Courrier du Collectif des riverains de Roucourt représenté par Madame Nathalie Cheng 80 rue Léon Poutrain à Roucourt

Ce document s'inscrit dans la procédure d'enquête publique ouverte le 15/12/2015 concernant la demande d'autorisation unique d'exploiter, déposée par la société "Energie 08" le 19/12/2014 en Préfecture du Nord.

Le projet de parc éolien se situant sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt, au beau milieu d'une conurbation très importante, a surpris totalement la grande majorité des habitants de Roucourt et en particulier les riverains que ce Collectif représente et dont les habitations se situent très près de la zone d'étude.

Nous nous posons la question suivante et cela semble tout à fait légitime: pourquoi ce projet à cet endroit ?

Nous avons choisi de vivre, il y a plusieurs décennies, dans cette zone rurale agréable que nous pensions protégée .Malheureusement, c'était sans compter avec des intervenants dont les motivations ne concordent pas toujours avec l'intérêt collectif et pour ne pas dire avec l'intérêt public.

Ce projet est un projet d'ordre **Privé** qui se matérialise par la signature d'un contrat entre un organisme privé et des propriétaires de terrains.

Le seul argument avancé par les acteurs est d'ordre financier et tout citoyen censé appréciera la faiblesse pour ne pas dire le ridicule de la motivation en regard des budgets des communes concernées.

Nos élus (et nous le déplorons) ont été particulièrement absents du débat. Deux réunions publiques ont été organisées en 2013 et 2014 et seul le pétitionnaire a

répondu aux questions des Roucourtois en présentant son catalogue idyllique des bienfaits que procurera la réalisation de l'opération.

Quant à la publicité par voie de presse écrite, par le Web et affichage sur le terrain, celle-ci est totalement défailante et en totale infraction du code de l'environnement en matière d'enquête publique au travers de son article R123-11.

*par voie de presse écrite : une publication dans la voix du nord du 28/11/2015 au lieu de deux et pas de rappel huit jours avant la date d'ouverture de l'enquête publique.

*par le Web sur le site Service public.fr : mise à jour du site enfin de matinée du 14/12 soit la veille de début de l'enquête publique.

*par panneaux d'affichage sur site : 7 panneaux dont 2 situés dans des impasses (Roucourt) Le reste (5 panneaux peu visibles) à la périphérie pour couvrir une surface de 12 Km carrés.

*par affichage sur panneau administratif en Mairie : seules les trois municipalités directement concernées ont respecté le délai règlementaire avec toutefois une remarque pour la mairie de Dechy (affiche collée derrière la porte vitrée d'accès et masquée par le dessin d'une décoration de Noel).

En conséquence, et ce conformément à la loi, nous demandons la communication de tous les certificats de publicité et souhaitons que Monsieur le Commissaire Enquêteur vérifie sur site l'affichage par panneaux.

Risques sanitaires

En ce qui concerne le projet proprement dit, notre inquiétude se concentre en priorité sur les risques sanitaires provoqués par les Infrasons (sons inaudibles entre 0 et 20 Hz) et mis en évidence par les nombreuses études et publications dans le monde entier.

Dans le dossier "Etude d'impact", le soumissionnaire évacue le sujet par une phrase lapidaire en affirmant "les aérogénérateurs type Vesta 2 Mwatt ne produisent pas d'infrason". Affirmation gratuite et sans fondement que nous dénonçons.

La proximité de groupes d'habitations situées à des distances variant de 650mètres à 800 mètres, c'est-à-dire très proches de la zone d'étude nous font penser que l'impact provoqué par ce phénomène en sera d'autant plus dangereux.

Même remarque pour les sons audibles ; l'étude sur les sons émergents met en évidence dans le dossier de projet plusieurs dépassements des normes règlementaires (cf étude d'impact acoustique pages 26,27 et 28).

Bien que nous ne soyons pas concernés directement, nous avons remarqué la présence de l'école maternelle de la " Longue Borne" située à environ 800 mètres du parc et non pris en compte dans le dossier de projet.

Nous constatons également la proximité du Centre Hospitalier de Douai, de l'EPHAD Marceline Desbordes Valmore et du centre Léonard de Vinci à environ 1200/1300mètres .Plus aucune extension ne sera possible car elle ne peut se faire qu'en direction et en rapprochement de la zone du projet.

Cette situation est totalement inacceptable et nous la dénonçons fermement

Etude de Dangers :

*La position de trois éoliennes (E1, E2, E3) situées respectivement à 143, 144 et 252 mètres de la voie ferrée nous interpelle sérieusement. Un aérogénérateur mesure 145 mètres de hauteur et la première question qui vient à l'esprit est celle d'un effondrement possible.

Rappelons que la voie ferrée Douai-Cambrai transporte 10 500 passagers par jour sur cet axe (Info Dossier)

Cette question est d'autant plus pertinente que, dans le dossier, il est précisé que la zone du projet est concernée par des mouvements de terrain ("Mouvement de terrain" page 24).

La DDRM (Direction Départementale des Risques Majeurs) indique que des cavités existent mais que leur positionnement n'est pas connu (Base d'information non à jour selon le pétitionnaire).

Peut-on croire qu'il soit possible d'accepter une telle situation ? Qu'en est-il du respect du principe de précaution ?

Nous demandons à ce que la SNCF soit consultée et donne un avis clair et sans équivoque sur ce projet éolien car rien ne figure dans le dossier.

*La modification de l'accès à l'hélistation du centre Hospitalier de Douai, sa faisabilité est subordonnée

au respect des conditions de sécurité (voir info DGAC Dossier Accord et Avis).

Nous demandons que soient communiqués les résultats de l'étude de la société "PELAGOS " en charge du dossier selon la DGAC.

Déévaluation foncière :

Un nombre conséquent d'habitations individuelles seront à vue directe sur ce parc éolien étant donné que la future zone d'implantation sera très proche et ne sera masquée par aucun obstacle

Il est évident qu'une dépréciation du foncier (bâti ou non bâti) en résultera

Il est strictement inconcevable d'accepter un tel préjudice et à quel titre devrions-nous le subir ?

Après examen du dossier de projet "les Moulins", nous ne trouvons aucun intérêt positif pour l'ensemble de la collectivité que nous représentons et, plus largement, pour l'ensemble des habitants de ROUCOURT qui, s'il se réalise, bouleversera profondément notre qualité de vie.

En conclusion, nous demandons donc aux autorités compétentes de ne pas valider la demande d'autorisation d'exploiter, d'annuler ce projet ainsi que toutes les demandes d'autorisations qui lui sont attachées.

Le Collectif de riverains de ROUCOURT

Contre le projet éolien « Les Moulins »

Observation traitées en thèmes1 -3 10 et 11

DEpj25ad : Courrier de Madame Nathalie Cheung 380 Rue Léon Poutrain à Roucourt
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je rejoins en tous points tous les arguments développés par mon époux contre l'implantation du projet éolien « les Moulins » sur les communes de Cantin, Roucourt et Dechy.

Une enquête publique a lieu du 14/12/2015 au 22/01/2016 inclus pour permettre aux riverains des communes concernées de s'exprimer sur le projet d'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Cantin (1éolienne), Dechy (3 éoliennes) et Roucourt (2 éoliennes).

Il y a 24 ans, j'ai fait construire ma résidence principale dans la commune de Roucourt. Je désirais rejoindre la campagne pour bénéficier du calme et d'un cadre de vie agréable, paramètres difficiles à trouver en ville.

C'est une petite commune dans laquelle il faisait bon vivre jusqu'à présent.

L'implantation d'éoliennes aurait plusieurs conséquences désastreuses sur la vie des riverains :

Situées trop proches des habitations (en moyenne 700 mètres) alors que beaucoup de pays européens appliquent déjà, eu égard à de nombreux rapports médicaux, le principe de précaution de 1500 mètres. De surcroît, il existe une forte densité de population sur ces 3 communes et, d'autre part, de nombreuses terres agricoles en France demeurent encore libres de toute habitation et seraient plus à même d'accueillir plus favorablement ce type de projet. On peut aussi envisager l'implantation d'éoliennes le long des autoroutes ou offshore.

Les conséquences, non négligeables, des infrasons de fréquence inférieure à 20 hertz (donc inaudibles) émis par les éoliennes pouvant provoquer, chez les personnes sensibles, des nausées, céphalées, acouphènes, insomnies, stress, anxiété, dépression, hypertension... la liste des inconvénients et dangers est encore bien longue et reconnue par des membres de l'Académie de Médecine et par des chercheurs de pays voisins au nôtre.

De quel droit les riverains devraient-ils être amenés à déménager si tous ces aspects néfastes devenaient invivables et insupportables pour eux ?

Il existe déjà assez de raisons indépendantes de notre volonté de contracter des soucis de santé pour ne pas en ajouter d'autres qui peuvent aisément être évitées si les décideurs du projet font preuve d'un peu de bon sens et d'humanité envers la population.

Pourquoi la demande formulée par le Sénat d'étendre à 1000 mètres au lieu des 500 actuels, toute implantation d'éolienne à côté des habitations a-t-elle été rejeté d'emblée par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2015 ?

Si l'état parle d'uniformisation au niveau européen, alors qu'il en fasse déjà la démonstration en suivant le principe de précaution à 1500 mètres.

Maintenant, autre sujet important à ne pas perdre de vue : la dévalorisation du patrimoine immobilier. En effet, de nombreuses estimations effectuées par des agences immobilières ou des offices notariales démontrent, sans conteste, que le prix de vente est minoré entre 20 et 40 % de sa véritable valeur en cas de présence d'éoliennes aux abords du bien concerné.

Posez-vous la question, en toute objectivité, du choix que vous retiendriez si vous aviez deux biens identiques qui vous intéressent à l'achat, l'un avec la présence d'éoliennes à proximité et l'autre libre de ce type d'implantation qui défigure indéniablement le paysage, sans parler des conséquences irrémédiables et dramatiques sur les oiseaux migrateurs.

Estimez-vous normal que des individus s'endettent sur une durée moyenne de 20 ans pour devenir enfin propriétaires d'un bien qui perd 40 % de sa valeur sur la simple décision de quelques personnes ?

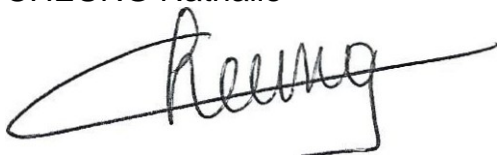
Notre région a déjà beaucoup souffert par le paysage minier entre autres. Nous avons la chance de vivre dans la seule partie qui n'est pas encore défigurée et qui bénéficie de la trame verte. Nous nous trouvons très proches d'édifices classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (le Beffroi de Douai par exemple).

Laissez-nous continuer à vivre en paix. Nous n'avons rien demandé. L'évolution a le mérite d'exister lorsqu'elle se justifie et fait vraiment avancer les choses, ce qui est loin d'être le cas dans cette affaire.

Je m'insurge contre ce projet éolien des moulins et y appose mon veto catégorique.

-Dans l'espoir que ma voix sera entendue, que mes arguments retiendront toute votre attention, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes plus cordiales salutations.

CHEUNG Nathalie



Doublon déjà traité en PJ CApj10

DEpj25ad : Courrier de Monsieur Cheung Hung-Wai 380 Rue Léon Poutrain à Roucourt

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Une enquête publique a lieu du 14/12/2015 au 22/01/2016 inclus pour permettre aux riverains des communes concernées de s'exprimer sur le projet d'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Cantin (1 éolienne), Dechy (3 éoliennes) et Roucourt (2 éoliennes).

Il y a 24 ans, j'ai fait construire ma résidence principale dans la commune de Roucourt. Je désirais rejoindre la campagne pour bénéficier du calme et d'un cadre de vie agréable, paramètres difficiles à trouver en ville.

C'est une petite commune dans laquelle il faisait bon vivre jusqu'à présent.

L'implantation d'éoliennes aurait plusieurs conséquences désastreuses sur la vie des riverains :

Situées trop proches des habitations (en moyenne 700 mètres) alors que beaucoup de pays européens appliquent déjà, eu égard à de nombreux rapports médicaux, le principe de précaution de 1500 mètres. De surcroît, il existe une forte densité de population sur ces 3 communes et, d'autre part, de nombreuses terres agricoles en France demeurent encore libres de toute habitation et seraient plus à même d'accueillir plus favorablement ce type de projet. On peut aussi envisager l'implantation d'éoliennes le long des autoroutes ou offshore.

Les conséquences, non négligeables, des infrasons de fréquence inférieure à 20 hertz (donc inaudibles) émis par les éoliennes pouvant provoquer, chez les personnes sensibles, des nausées, céphalées, acouphènes, insomnies, stress, anxiété, dépression, hypertension... la liste des inconvénients et dangers est encore bien longue et reconnue par des membres de l'Académie de Médecine et par des chercheurs de pays voisins au nôtre.

De quel droit les riverains devraient-ils être amenés à déménager si tous ces aspects néfastes devenaient invivables et insupportables pour eux ?

Il existe déjà assez de raisons indépendantes de notre volonté de contracter des soucis de santé pour ne pas en ajouter d'autres qui peuvent aisément être évitées si les décideurs du projet font preuve d'un peu de bon sens et d'humanité envers la population.

Pourquoi la demande formulée par le Sénat d'étendre à 1000 mètres au lieu des 500 actuels, toute implantation d'éolienne à côté des habitations a-t-elle été rejeté d'emblée par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2015 ?

Si l'état parle d'uniformisation au niveau européen, alors qu'il en fasse déjà la démonstration en suivant le principe de précaution à 1500 mètres.

Maintenant, autre sujet important à ne pas perdre de vue : la dévalorisation du patrimoine immobilier. En effet, de nombreuses estimations effectuées par des agences immobilières ou des offices notariales démontrent, sans conteste, que le prix de vente est minoré entre 20 et 40 % de sa véritable valeur en cas de présence d'éoliennes aux abords du bien concerné.

Posez-vous la question, en toute objectivité, du choix que vous retiendriez si vous aviez deux biens identiques qui vous intéressent à l'achat, l'un avec la présence d'éoliennes à proximité et l'autre libre de ce type d'implantation qui défigure indéniablement le paysage, sans parler des conséquences irrémédiables et dramatiques sur les oiseaux migrateurs.

Estimez-vous normal que des individus s'endettent sur une durée moyenne de 20 ans pour devenir enfin propriétaires d'un bien qui perd 40 % de sa valeur sur la simple décision de quelques personnes ?

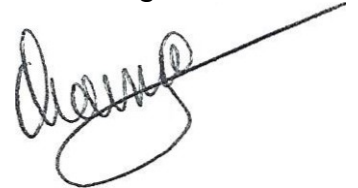
Notre région a déjà beaucoup souffert par le paysage minier entre autres. Nous avons la chance de vivre dans la seule partie qui n'est pas encore défigurée et qui bénéficie de la trame verte. Nous nous trouvons très proches d'édifices classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (le Beffroi de Douai par exemple).

Laissez-nous continuer à vivre en paix. Nous n'avons rien demandé. L'évolution a le mérite d'exister lorsqu'elle se justifie et fait vraiment avancer les choses, ce qui est loin d'être le cas dans cette affaire.

Je m'insurge contre ce projet éolien des moulins et y appose mon veto catégorique.

-Dans l'espoir que ma voix sera entendue, que mes arguments retiendront toute votre attention, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes plus cordiales salutations.

CHEUNG Hung-Wai



Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 et 6

DEpj25ae : Courrier de Monsieur Cheung Mathieu 380 Rue Léon Poutrain à Roucourt
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Une enquête publique a lieu du 14/12/2015 au 22/01/2016 inclus pour permettre aux riverains des communes concernées de s'exprimer sur le projet d'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Cantin (1 éolienne), Dechy (3 éoliennes) et Roucourt (2 éoliennes).

Mes parents ont fait construire il y a 24 ans, j'ai fait construire ma résidence principale dans la commune de Roucourt. Je désirais rejoindre la campagne pour bénéficier du calme et d'un cadre de vie agréable, paramètres difficiles à trouver en ville.

C'est une petite commune dans laquelle il faisait bon vivre jusqu'à présent.

L'implantation d'éoliennes aurait plusieurs conséquences désastreuses sur la vie des riverains :

Situées trop proches des habitations (en moyenne 700 mètres) alors que beaucoup de pays européens appliquent déjà, eu égard à de nombreux rapports médicaux, le principe de précaution de 1500 mètres. De surcroît, il existe une forte densité de population sur ces 3 communes et, d'autre part, de nombreuses terres agricoles en France demeurent encore libres de toute habitation et seraient plus à même d'accueillir plus favorablement ce type de projet. On peut aussi envisager l'implantation d'éoliennes le long des autoroutes ou offshore.

Les conséquences, non négligeables, des infrasons de fréquence inférieure à 20 hertz (donc inaudibles) émis par les éoliennes pouvant provoquer, chez les personnes sensibles, des nausées, céphalées, acouphènes, insomnies, stress, anxiété, dépression, hypertension... la liste des inconvénients et dangers est encore bien longue et reconnue par des membres de l'Académie de Médecine et par des chercheurs de pays voisins au nôtre.

De quel droit les riverains devraient-ils être amenés à déménager si tous ces aspects néfastes devenaient invivables et insupportables pour eux ?

Il existe déjà assez de raisons indépendantes de notre volonté de contracter des soucis de santé pour ne pas en ajouter d'autres qui peuvent aisément être évitées si les décideurs du projet font preuve d'un peu de bon sens et d'humanité envers la population.

Pourquoi la demande formulée par le Sénat d'étendre à 1000 mètres au lieu des 500 actuels, toute implantation d'éolienne à côté des habitations a-t-elle été rejeté d'emblée par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2015 ?

Si l'état parle d'uniformisation au niveau européen, alors qu'il en fasse déjà la démonstration en suivant le principe de précaution à 1500 mètres.

Maintenant, autre sujet important à ne pas perdre de vue : la dévalorisation du patrimoine immobilier. En effet, de nombreuses estimations effectuées par des agences immobilières ou des offices notariales démontrent, sans conteste, que le prix de vente est minoré entre 20 et 40 % de sa véritable valeur en cas de présence d'éoliennes aux abords du bien concerné.

Posez-vous la question, en toute objectivité, du choix que vous retiendriez si vous aviez deux biens identiques qui vous intéressent à l'achat, l'un avec la présence d'éoliennes à proximité et l'autre libre de ce type d'implantation qui défigure indéniablement le paysage, sans parler des conséquences irrémédiables et dramatiques sur les oiseaux migrateurs.

Estimez-vous normal que des individus s'endettent sur une durée moyenne de 20 ans pour devenir enfin propriétaires d'un bien qui perd 40 % de sa valeur sur la simple décision de quelques personnes ?


Notre région a déjà beaucoup souffert par le paysage minier entre autres. Nous avons la chance de vivre dans la seule partie qui n'est pas encore défigurée et qui bénéficie de la trame verte. Nous nous trouvons très proches d'édifices classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (le Beffroi de Douai par exemple).

Laissez-nous continuer à vivre en paix. Nous n'avons rien demandé. L'évolution a le mérite d'exister lorsqu'elle se justifie et fait vraiment avancer les choses, ce qui est loin d'être le cas dans cette affaire.

Je m'insurge contre ce projet éolien des moulins et y appose mon veto catégorique.

-Dans l'espoir que ma voix sera entendue, que mes arguments retiendront toute votre attention, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes plus cordiales salutations.

CHEUNG Mathieu



Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 et 6

DEpj25af : Courrier de Monsieur Weirauch Anthony 380 Rue Léon Poutrain à Roucourt

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Une enquête publique a lieu du 14/12/2015 au 22/01/2016 inclus pour permettre aux riverains des communes concernées de s'exprimer sur le projet d'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Cantin (1éolienne), Dechy (3 éoliennes) et Roucourt (2 éoliennes).

J'habite sur Roucourt depuis très peu de temps. Toutefois, cela m'a suffi amplement pour me faire une idée très précise de la qualité de vie qui règne dans cette commune, loin de toute pollution industrielle et visuelle.

C'est une petite commune dans laquelle il fait bon vivre et cette valeur est à défendre farouchement. L'implantation d'éoliennes aurait plusieurs conséquences désastreuses sur la vie des riverains :

Situées trop proches des habitations (en moyenne 700 mètres) alors que beaucoup de pays européens appliquent déjà, eu égard à de nombreux rapports médicaux, le principe de précaution de 1500 mètres. De surcroît, il existe une forte densité de population sur ces 3 communes et, d'autre part, de nombreuses terres agricoles en France demeurent encore libres de toute habitation et seraient plus à même d'accueillir plus favorablement ce type de projet. On peut aussi envisager l'implantation d'éoliennes le long des autoroutes ou offshore.

Les conséquences, non négligeables, des infrasons de fréquence inférieure à 20 hertz sur la santé (donc inaudibles) émis par les éoliennes pouvant provoquer, chez les personnes sensibles, des nausées, céphalées, acouphènes, insomnies, stress, anxiété, dépression, hypertension... la liste des inconvénients et dangers est encore bien longue et reconnue par des membres de l'Académie de Médecine et par des chercheurs de pays voisins au nôtre.

De quel droit les riverains devraient-ils être amenés à déménager si tous ces aspects néfastes devenaient invivables et insupportables pour eux ?

Il existe déjà assez de raisons indépendantes de notre volonté de contracter des soucis de santé pour ne pas en ajouter d'autres qui peuvent aisément être évitées si les décideurs du projet font preuve d'un peu de bon sens et d'humanité envers la population.

Pourquoi la demande formulée par le Sénat d'étendre à 1000 mètres au lieu des 500 actuels toute implantation d'éolienne à côté des habitations a-t-elle été rejeté d'emblée par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2015 ?

Si l'état parle d'uniformisation au niveau européen, alors qu'il en fasse déjà la démonstration en suivant le principe de précaution à 1500 mètres.

l'atteinte paysagère : notre région minière a déjà suffisamment souffert. Situé à environ 2 km du parc éolien, le bois de Lewarde et ses prolongements constituent le seul espace forestier accessible aux citadins d'une agglomération peuplée de plus de 150 000 habitants. Rappelons que l'Académie des Beaux-Arts s'est déclarée défavorable à la prolifération des éoliennes, au nom de la conservation des paysages.

Le Beffroi de Douai, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui attire, chaque année, de nombreux visiteurs en serait directement impacté ainsi que notre économie locale qui n'est déjà pas très florissante.

la protection de la faune et la flore : ces énormes aéra-générateurs constituent un piège mortel pour les oiseaux et les chauves-souris car l'extrémité de leur pale peut atteindre 300 km/h, soit la vitesse de pointe d'une Formule 1.

Les restrictions proposées par le promoteur éolien prévoyant l'interruption des machines durant certains créneaux horaires prouve que l'emplacement choisi est tout sauf judicieux. Pourquoi dénaturer la beauté d'un des rares paysages du Nord encore protégé pour un effet bénéfiques/inconvénients totalement disproportionné ?

Ce projet éolien, s'il voit le jour, risque de sacrifier des nombreuses espèces protégées de la faune volante et d'autres en voie de disparition dans notre région.

Laissez-nous continuer à vivre en paix. Nous n'avons rien demandé. L'évolution a le mérite d'exister lorsqu'elle se justifie et fait vraiment avancer les choses, ce qui est loin d'être le cas dans cette affaire.

Je m'insurge contre ce projet éolien des moulins et y appose mon veto catégorique.

Dans l'espoir que ma voix sera entendue, que mes arguments retiendront toute votre attention, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes plus cordiales salutations.

WEIRAUCH Anthony



Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 et 6

DEpj25ag : Courrier de Madame Cheung Marion 380 Rue Léon Poutrain à Roucourt
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Une enquête publique a lieu du 14/12/2015 au 22/01/2016 inclus pour permettre aux riverains des communes concernées de s'exprimer sur le projet d'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Cantin (1 éolienne), Dechy (3 éoliennes) et Roucourt (2 éoliennes).

Mes parents ont fait construire il y a 24 ans, j'ai fait construire ma résidence principale dans la commune de Roucourt. Je désirais rejoindre la campagne pour bénéficier du calme et d'un cadre de vie agréable, paramètres difficiles à trouver en ville.

C'est une petite commune dans laquelle il faisait bon vivre jusqu'à présent.

L'implantation d'éoliennes aurait plusieurs conséquences désastreuses sur la vie des riverains :

Situées trop proches des habitations (en moyenne 700 mètres) alors que beaucoup de pays européens appliquent déjà, eu égard à de nombreux rapports médicaux, le principe de précaution de 1500 mètres. De surcroît, il existe une forte densité de population sur ces 3 communes et, d'autre part, de nombreuses terres agricoles en France demeurent encore libres de toute habitation et seraient plus à même d'accueillir plus favorablement ce type de projet. On peut aussi envisager l'implantation d'éoliennes le long des autoroutes ou offshore.

Les conséquences, non négligeables, des infrasons de fréquence inférieure à 20 hertz (donc inaudibles) émis par les éoliennes pouvant provoquer, chez les personnes sensibles, des nausées, céphalées, acouphènes, insomnies, stress, anxiété, dépression, hypertension... la liste des inconvénients et dangers est encore bien longue et reconnue par des membres de l'Académie de Médecine et par des chercheurs de pays voisins au nôtre.

De quel droit les riverains devraient-ils être amenés à déménager si tous ces aspects néfastes devenaient invivables et insupportables pour eux ?

Il existe déjà assez de raisons indépendantes de notre volonté de contracter des soucis de santé pour ne pas en ajouter d'autres qui peuvent aisément être évitées si les décideurs du projet font preuve d'un peu de bon sens et d'humanité envers la population.

Pourquoi la demande formulée par le Sénat d'étendre à 1000 mètres au lieu des 500 actuels, toute implantation d'éolienne à côté des habitations a-t-elle été rejeté d'emblée par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2015 ?

Si l'état parle d'uniformisation au niveau européen, alors qu'il en fasse déjà la démonstration en suivant le principe de précaution à 1500 mètres.

Maintenant, autre sujet important à ne pas perdre de vue : la dévalorisation du patrimoine immobilier. En effet, de nombreuses estimations effectuées par des agences immobilières ou des offices notariales démontrent, sans conteste, que le prix de vente est minoré entre 20 et 40 % de sa véritable valeur en cas de présence d'éoliennes aux abords du bien concerné.

Posez-vous la question, en toute objectivité, du choix que vous retiendriez si vous aviez deux biens identiques qui vous intéressent à l'achat, l'un avec la présence d'éoliennes à proximité et l'autre libre de ce type d'implantation qui défigure indéniablement le paysage, sans parler des conséquences irrémédiables et dramatiques sur les oiseaux migrateurs.

Estimez-vous normal que des individus s'endettent sur une durée moyenne de 20 ans pour devenir enfin propriétaires d'un bien qui perd 40 % de sa valeur sur la simple décision de quelques personnes ?

Notre région a déjà beaucoup souffert par le paysage minier entre autres. Nous avons la chance de vivre dans la seule partie qui n'est pas encore défigurée et qui bénéficie de la trame verte. Nous nous trouvons très proches d'édifices classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (le Beffroi de Douai par exemple).

Laissez-nous continuer à vivre en paix. Nous n'avons rien demandé. L'évolution a le mérite d'exister lorsqu'elle se justifie et fait vraiment avancer les choses, ce qui est loin d'être le cas dans cette affaire.

Je m'insurge contre ce projet éolien des moulins et y appose mon veto catégorique.

-Dans l'espoir que ma voix sera entendue, que mes arguments retiendront toute votre attention, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes plus cordiales salutations.

CHEUNG Marion



Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 et 6

DEpj26 : Dossier critique du projet par SOS Nature Douaisis remis par Madame Anne Reinhardt 112 rue de l'égalité à Lewarde

Compte tenu de l'importance du dossier, il ne sera pas reproduit ici, mais figurera en **pièce jointe n°12** toutefois son contenu a été traité ordinairement à savoir

Observations traitées en thèmes 2 -3 -4 -5 -6 -10 et 11

RO01e : Remarque de Monsieur Rel...(illisible)

Etude trop complète, voir trop ! pour les non-initiés

Néanmoins toutes les photos et les montages ne montrent pas très bien la localisation du parc par rapport au village. Les vues sont trop éloignées probablement pour une vue d'ensemble

Observation traitée en thème 18

RO02e : Remarque de Monsieur Genge Alain

Je veux exprimer ma totale opposition à l'implantation d'éoliennes dans le secteur de Roucourt Cantin

Etant originaire de Dechy, je connais très bien le Douaisis ; j'ai vu sa transformation et surtout son amélioration après la fin de l'exploitation du charbon.

Je ne comprends donc pas comment des décideurs peuvent aller contre les efforts de leurs aînés en détériorant l'un des derniers espaces ruraux de ce secteur du Douaisis déjà atteint par la zone du Luc qui grandit

Je ne peux admettre qu'on laisse à nos petits-enfants un paysage que l'on peut admirer des hauteurs d'Erchin défiguré par la présence de ces éoliennes

Habitant Roucourt depuis peu, je crains ensuite la détérioration de l'image de ce petit village associé à la présence de ces installations

J'évoquerais également la valeur de nos maisons qui risque de diminuer alors que le secteur est déjà lourdement pénalisé par la baisse de l'immobilier

Je ne terminerais pas mon propos sans évoquer les nuisances qu'elles soient sonores ou environnementales que ces installations vont engendrer

Oui à l'éolien, énergie d'avenir mais il existe d'autres endroits loin des habitations pour le développer

Observations traitées en thèmes 2 -4 -5 et 6

RO03e : Remarque de Monsieur Samain Laurent de Roucourt

Habitant Roucourt depuis 20 ans maintenant, mon choix sur ce village de campagne authentique, proche des axes routiers et commerces a tout de suite fait partis de mes critères de recherche en investissement ici

J'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi ces implantations d'éoliennes, si proche d'un site classé, des réserves naturel etc... soit choisi, il existe d'autres lieux bien plus éloignés des maisons et villages qui ferait l'affaire

Le paysage une fois de plus n'en sera que défiguré !! Toujours sans doute pour du profit...

L'immobilier également en fera les frais, sans parler non plus pour notre santé, pas assez de recul ce jour, d'études sur les effets secondaires

JE SUIS TOTALEMENT CONTRE

Observation traitée en thème 6

RO04e : Remarque de Monsieur Kordys Serge de Roucourt

Je viens déposer une doléance contre le projet de parc éolien motivé par deux points :

- Le premier : les nuisances sonores que peuvent engendrer ces aéro-machines sont inaudibles pour l'homme mais pas pour les animaux (chiens, chats). Fervent défenseur et membre de la SPA, je crains pour la santé de mes deux chiens. De plus, je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'il existe sur la RD643 à Cantin un refuge qui abrite plus d'une centaine d'animaux et qui sera situé non loin de la première éolienne. Cet établissement d'utilité publique a été en partie financé par la CAD. Mettre en danger la vie des animaux va à l'encontre de l'intérêt industriel (VPMD)
- La deuxième : La zone périurbaine Dechy, Guesnain Roucourt possède une densité de population importante. Les zones agricoles qui jalonnent ces villes (et ou doivent être implantées les éoliennes) sont en harmonie avec le cadre. Des quartiers ou des nouveaux lotissements ont été créés. Les gens ont investi des sommes importantes pour acheter des biens immobiliers (dont moi-même). L'intégration dans le paysage

*de ces machines aura un impact non négligeable sur la dévalorisation de ces biens (qui représente le résultat d'une vie de travail)
Ces machines sont vraiment trop proches des habitations*
Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 et 5

RO05e : Remarque de Monsieur Patrick Leconte de Roucourt

Pourquoi ne pas laisser un endroit calme pour notre village et nos enfants. Je suis contre ce projet sur nos communes qui pourrai dénaturer notre village et des plus les fréquentes migrations de différente espèce d'oiseau, faire partir les nombreuse chauves-sourit qui niche dans le bois et je pense que le Douaisi et déjà très industrialiser et défigurer par nos usine

Observation traitée en thème 5

ROpj01 : Courrier de l'Amicale des Huttiers (Mr Lepad)

Objet : modification de durée de l'enquête public

Monsieur Le Préfet,

J'ai pris connaissance par voix de presse écrite (La voix du Nord du samedi 28-11-2015) de l'ouverture d'enquête publique relative au projet éolien dit « des Moulins » comportant six aérogénérateurs (éoliennes) sur les communes de Cantin, Roucourt, et Dechy.

Son déroulement est prévu du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016.

Compte tenu de conditions particulières marquant cette période (Fêtes de fin d'année), l'efficacité de cette enquête risque et va être impactée négativement par cette situation.

Je suis un président très fortement concerné par ce projet du fait de la situation géographique du lac de Cantin par rapport à la zone d'emprise du projet.

Le temps réservé à l'accessibilité des dossiers ainsi que la disponibilité du commissaire enquêteur ne me semble pas adaptés à l'importance de cette opération et à ses enjeux.

Je vous demande donc de bien vouloir modifier la durée de cette enquête en la prolongeant d'une à deux semaines.

En espérant que ma demande sera prise en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

René LEPAN



Copie à : Mr le commissaire enquêteur, Mrs les maires de Cantin, Roucourt et Dechy
Doublon déjà traité en Pj CApj03

ROpj02 : Courrier de Monsieur Cormier

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance par voix de presse écrite (« La Voix du Nord » du samedi 28.11.2015) de l'ouverture d'Enquête publique relative au Projet dit « des Moulins » comportant, six aérogénérateurs (éoliennes) sur les communes de Cantin, Roucourt et Dechy.

Son déroulement est prévu du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016.

Compte-tenu des conditions particulières marquant cette période (Elections régionales, Fêtes de fin d'année), l'efficacité de cette enquête risque d'être impactée négativement par cette situation.

Je suis un riverain très fortement concerné par ce projet du fait de la situation géographique de mon habitation par rapport à la zone d'emprise du projet.

Le temps réservé à l'accessibilité des dossiers ainsi que la disponibilité du Commissaire- Enquêteur ne me semblent pas adaptés à l'importance de cette opération et à ses enjeux.

Je vous demande donc de bien vouloir, dans la mesure du possible, modifier la durée de cette enquête en la prolongeant d'une à deux semaines.

En espérant que ma demande sera prise en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Doublon déjà traité en Pj CApj04

ROpj03 : Courrier de Monsieur Jean-Marc Dujardin Président FDC59

Objet :Projet éolien des moulins

Nos ref :LR+AR -JMD/012016300

Monsieur le Maire,

La Fédération des Chasseurs du Nord est reconnue au titre de la protection de l'environnement, elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et assure la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

La Fédération des Chasseurs du Nord s'inquiète du projet éolien « les moulins du douaisis » en cours d'étude sur les communes de Dechy, Cantin, Roucourt. Dans le cadre de sa reconnaissance environnementale, la Fédération des Chasseurs du Nord tient à alerter les municipalités concernées, sur les nuisances générées par les champs éoliens qui portent atteintes aux habitats, à la faune sauvage et également aux usagers riverains.

-les pâtes d'éoliennes sont de véritables dangers pour les oiseaux qui ne les distinguent pas lorsqu'elles sont en rotation. De nombreuses collisions sont alors constatées, provoquant une mortalité importante d'oiseaux. Inutile de vous rappeler que vos communes proches du lac de Cantin et des marais de la Sensée se situent sur un couloir de migration, emprunté par de très nombreuses espèces migratrices dès l'automne jusqu'en fin d'hiver. L'installation d'éoliennes sur vos communes constituerait alors, une catastrophe écologique sans nom. Alors que les Chasseurs sont soumis à un plan quantitatif .de gestion journalier pour limiter leur prélèvement, les éoliennes provoqueront sans limite, des hécatombes régulières. La perdrix grise, reine des plaines du douaisis et du cambrésis, pourraient aussi payer un lourd tribut par ces éoliennes perturbantes par leur niveau sonore et leur champ magnétique.

-Alors que tout est fait pour préserver les magnifiques paysages de notre Région, ne serait-il pas dommageable d'offrir à vos villages une pollution visuelle par une implantation d'éoliennes inesthétiques ?

-Alors que la réputation du douaisis et du cambrésis s'axe autour de la quiétude et du bon vivre et sur son attrait touristique avec de nombreux campings dans les marais de la Sensée, ne serait-il pas dommage d'offrir aux habitants et aux visiteurs, les nuisances sonores générées par les éoliennes ?

-Accepter un champ éolien, c'est aussi mettre en danger les habitants de la commune par les interférences et les ondes qui pourraient jouer sur leur santé.

-Installer un champ éolien sur la commune, c'est aussi offrir à vos concitoyens, une dépréciation économique de leur patrimoine pouvant atteindre 40%.

Autant d'arguments négatifs, qui désavantagent considérablement le développement d'une énergie, même si elle semble propre et inépuisable dont la capacité de production est infime pour penser objectivement se substituer à nos ressources actuelles .

Nous savons que ce projet est en pleine discussion avec une projection de 6 éoliennes. Au regard de tous les aspects négatifs générés par un champ éolien, la Fédération des Chasseurs du Nord qui représente les 26000 Chasseurs du Nord, dont les nombreux Chasseurs du douaisis, du cambrésis et des marais de la Sensée, est tout à fait défavorable à un tel projet et mettra tout en œuvre pour le débouter . La Fédération des Chasseurs du Nord invite les Conseils Municipaux concernés a bien mesurer les avantages et les inconvénients irrémédiables que provoqueront ces 4 éoliennes. Sacrifier notre environnement et la quiétude de vos concitoyens pour compenser la baisse des dotations de l'Etat serait une erreur dramatique et inacceptable.

Vous voudrez bien annexer ce courrier au dossier d'enquête publique en cours sur votre commune.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'express ion de nos salutations distinguées

Jean-Marc DUJARDIN
Président FDC59

Conseiller Régional de Nord-Pas de Calais-Picardie

Doublon déjà traité en Pj CApj12

RO06e : Remarque de Monsieur Faux 310 Rue Leriche à Roucourt

Monsieur Faux 310 Rue Leriche à Roucourt remet à ce jour au commissaire enquêteur une note synthétisant mes réflexions et positions concernant l'implantation du champ éolien des Moulins

Dont acte

ROpj04 : Courrier de Monsieur Faux 310 Rue Leriche à Roucourt

Une éolienne génère des infrasons, il n'est pas possible de se protéger des infrasons sauf s'éloigner de la source, comme je ne peux pas déplacer mon habitation il est logique que ces machines de 150 mètres de hauteur soient implantées beaucoup plus loin que les 630 mètres prévus des plus proches habitations.

Les infrasons sont inaudibles et sont par-là insidieux, ils sont néfastes pour la vie des humains et des animaux et ceux qui le nient font preuve de mauvaise foi.

De nombreuses enquêtes ont prouvé que des nuisances importantes sur les habitants se répètent, qu'il s'agisse de fatigue, d'irritabilité, de céphalées, de nausées, surtout chez les enfants.

Chaque être vivant est perturbé et c'est pour cela que l'académie de médecine propose l'implantation de ces machines à 1500 mètres minimum de toute habitation. Ce projet d'installer ici 6 éoliennes à proximité de nombreuses habitations, d'un hôpital, d'une voie ferrée est grotesque. Une étude a été réalisée afin de connaître l'impact de ces machines sur les chauves-souris,

A quand pour les humains ?

Je demande que les maires concernés créent un arrêté prévoyant une amende mille euros par jour contre l'industriel pour chaque habitant revendiquant une intensité de fréquences nuisibles pour sa santé, et cela contrôlé par un organisme indépendant.

Je demande également que le Préfet soit poursuivi en justice s'il s'avère que son acceptation à ces implantations n'ait pas été entourée de toutes les précautions nécessaires afin de ne pas mettre la vie d'autrui en danger.

Observation traitée en thème 1

RO07e : Remarque de Monsieur Lassalle Michel 157 Rue Louis Maillet à Roucourt

Monsieur Lassalle Michel 157 Rue Louis Maillet à Roucourt remet ce jour mes réflexions et positions sur l'implantation du champ éolien des Moulins

Dont Acte

ROpj05 : Courrier de Monsieur Lassalle Michel 157 Rue Louis Maillet à Roucourt

Objet : Contestation du projet « Parc éolien des moulins ».

Monsieur le Commissaire,

Je vous informe que je suis fermement opposé au projet de ce « Parc éolien des Moulins », qui sera implanté sur les territoires de DECHY, CANTIN et ROUCOURT.

Je ne souhaite pas voir notre site défiguré, notre capital immobilier, notre santé remis en cause. De plus les migrations de nos oiseaux seront perturbées alors que des espaces sont aménagés à proximité pour la préservation de leur survie. Ce projet est pour moi un non-sens. Pour notre santé, des suspicions de problèmes sont à craindre. Ces problèmes sont pris en compte plus sérieusement dans d'autres pays, avec la suspension des projets éoliens en attendant la prise en compte définitive des rapports médicaux.

Pour votre information, je faisais partie des anciens conseils municipaux qui ont participé à la mise en route de ce projet, jusqu'en 2014. Aux dires des constructeurs éoliens, il n'y avait aucun problème sur la santé, la nature, le patrimoine immobilier. A les entendre, « Tout Bénéfice » pour tous. Nous devons subir cet état de fait, alors autant toucher un peu d'argent produit par ces éoliennes pour notre CCAS. La seule condition pour accepter le projet, était qu'une éolienne serait placée sur notre terrain du CCAS, pour bénéficier des revenus.

Propos repris par les 2 exploitants candidats lors des 2 premières réunions à la Mairie de DECHY, il n'y avait pas de problème pour eux. A ces réunions étaient invités les conseillers municipaux des communes concernées. En fin de compte très peu de conseillers présents pour le choix de l'exploitant. Pour les réunions suivantes avec des élus, je n'ai pas été invité ni informé de celles-ci, surtout que l'une d'elle parlait du déplacement de l'éolienne du CCAS vers un privé ...

L'information m'a été transmise plus tard par le biais du « On dit » dans Roucourt, puis relayée quelques temps après dans un aparté lors d'un conseil municipal. Pour moi, la commune devait en toute honnêteté se retirer du projet.

Les revenus escomptés par la Mairie deviennent « peau de chagrin ». La vie et cadre de vie des Roucourtois n'est donc estimée par nos élus qu'à très peu de valeur.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel LASSALLE

Ancien conseiller à Roucourt

Observations traitées en thèmes 2 -3 -4 -5 -12 et 17

RO08e : Remarque de Monsieur Walker Jean demeurant 378 Avenue de Strasbourg à Douai

Monsieur Walker Jean demeurant 378 Avenue de Strasbourg à Douai remet à ce jour, courrier à Mr Debsky exprimant mon opposition ferme et motivée au projet éolien des Moulins

Dont acte

ROpj06 : Courrier de Monsieur Walker Jean demeurant 378 Avenue de Strasbourg à Douai

Monsieur,

C'est par un article paru dans la Voix du Nord le 18/10/2014, et donc très tardivement, que j'ai pris connaissance du projet éolien des Moulins.

Le choix de ce site m'a immédiatement interpellé tant il me paraît en contradiction avec les orientations et déclarations des pouvoirs publics, tant locaux que nationaux, en faveur de la protection de la biodiversité.

La plaine de Roucourt visée par le projet se trouve à proximité immédiate de deux ZNIEFF de type I (Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Celle du Bois de la Garenne, Mont d'Erchin et bois de Lewarde à l'est, celle de la Carrière de Cantin au sud. Cette dernière pourrait obtenir prochainement son classement en Réserve Naturelle Régionale (selon l'information diffusée par le magazine de la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis) N° 35 - Juillet/août 2015) .

Le Bois de Lewarde a fait l'objet d'une étude concernant les chiroptères (rapport publié en mars 2011 par le bureau d'études Biotope), elle montre la présence de sept espèces de chauves-souris, toutes protégées, certaines migratrices. Ceci donc à une distance de moins de 2 km du site d'implantation des éoliennes, et faisant en conséquence partie de « l'aire d'étude rapprochée »

La Carrière de Cantin, à 900 m environ, fait l'objet d'un suivi ornithologique financé par la CAD, organisme disposant donc des relevés détaillés effectués par la Gorge Bleue, section locale du GON. Outre la présence d'espèces relativement communes mais remarquables par leurs effectifs très conséquents, depuis plusieurs années ces relevés font état d'espèces exceptionnelles sur ce site.

On peut à titre d'exemple citer certains rapaces (Pygargue à queue blanche, Balbuzard pêcheur) ou le très rare Goéland à ailes blanches d'origine arctique..

Le volet écologique de l'étude d'impact déposée par le porteur de projet WPD ne fait aucune mention de cette documentation localement disponible. Ceci alors que le Ministère de

l'Environnement, dans son « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » recommande la consultation préalable des données bibliographiques et de la documentation locale ainsi que la prise de contact avec les associations naturalistes, tant en ce qui concerne les chiroptères qu'en ce qui concerne l'avifaune.

Je considère donc comme incomplet le volet écologique de cette étude d'impact puisqu'il ne reprend que les données issues d'observations faites sur 18 journées ou demi-journées au cours de l'année 2013, sans tenir compte des ressources documentaires locales. Cela me paraît grave car le guide officiel précédemment cité indique que le but de l'étude d'impact est « d'éclairer l'autorité administrative sur la décision à prendre : l'étude d'impact contribue à informer l'autorité compétente pour autoriser les travaux » Si cette étude est incomplète, l'avis de l'autorité peut donc être entaché d'erreurs d'appréciation.

Par ailleurs, l'intérêt écologique du secteur est également souligné par le fait qu'il est intégré ou longe de très près la « Trame Verte », corridor biologique reliant la vallée de la Scarpe à celle de la Sensée selon un axe Nord-Sud . Cet axe est une importante

voie migratoire. En témoigne l'observation, le 21 novembre dernier de 1000 à 1500 oies cendrées posées sur le lac de Cantin, de même le passage de cigognes blanches régulièrement signalé par la presse locale.

Les investissements de la CAD consacrés à la mise en valeur et à la protection de cette trame verte sont d'importance : 1,5 million d'euros pour le budget 2016. Aménagement du site de la carrière de Cantin : 200.000 € (avec construction d'abris pour observer les oiseaux....!), 10.000 € par an pour sa gestion et son entretien en partenariat avec des associations locales.

A fin de valoriser la richesse faunistique du site ainsi que sa qualité paysagère et touristique il y a donc des efforts financiers significatifs consentis par les contribuables locaux, pourtant leur objectif risque d'être fortement compromis par ce projet d'éoliennes industrielles. Se pose donc aussi la question de la cohérence des investissements et du respect de l'argent public. Difficile en effet de considérer que l'implantation de ces machines améliore l'intérêt paysager du site...De même ses conséquences sur l'avifaune seront inévitablement négatives :destruction par collision ou effet indirect par dérangement dû à la présence des éoliennes à proximité des aires de reproduction ,de repos, ou des sites d'alimentation, augmentation de la dépense énergétique lors des vols migrateurs pour éviter les turbines etc...

En outre, je voudrais aussi attirer l'attention sur les possibles effets néfastes du projet sur le bien-être et la santé des riverains, ceci en raison du bruit et des infrasons émis par les machines.

L'étude d'impact sur l'environnement déposée par WPD élude rapidement le problème en se référant à un document de l'AFFSET datant de 2008...Depuis de nombreuses publications scientifiques, dans le monde entier, confirment les risques sanitaires engendrés par des implantations trop proches des habitations, ce qui est le cas ici puisque certaines habitations sont situées à moins de 650 m de l'éolienne la plus proche. Je ne peux développer ce point mais la documentation existe, il suffit de vouloir la consulter..et le principe de précaution inscrit dans la constitution mériterait ici de trouver application.

Pour toutes les raisons ci-dessus évoquées, je vous demande donc d'enregistrer mon opposition ferme au projet éolien envisagé, opposition partagée par de très nombreux habitants des communes concernées.

Jean Walker Professeur Agrégé SVT



Observations traitées en thèmes 5 et 17

RO09e : Remarque de Madame Dupre Monique 35 Chemin de la fontaine à Roucourt
Je soussignée Madame Dupre Monique tiens à manifester ma désapprobation quand à l'installation d'un parc éolien à 630m de la première habitation de Roucourt. Avez-vous pensé à notre santé et les désagréments que cela va provoquer. Dquoi ne pas les installer sur des terrains bien plus éloignés des habitations. Je suis propriétaire de ma maison et je m'inquiète le jour où je vais la vendre, qui viendra s'installer à Roucourt ? Près de monstres bruyants. J'ai assisté aux dernières réunions, j'y ai appris que ce n'était pas écologique, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire. Qui paiera la facture pour démanteler ces machines et le socle de béton dans la terre ? Le

propriétaire du terrain ou la mairie c'est-à-dire nous le contribuable ? J'espère que vous tiendrez compte de nos inquiétudes. Sincères salutations

Observations traitées en thèmes 1 et 4

RO10e : Remarque de Monsieur Dupré Christian 35 Chemin de la fontaine à Roucourt

Je soussigné de Monsieur Dupré Christian demeurant 35 Chemin de la fontaine à Roucourt remets à ce jour un courrier expliquant mes motivations concernant mon ref de voir le projet éolien aboutir

Dont Acte

ROpj07 : Courrier de Monsieur Dupré Christian 35 Chemin de la fontaine à Roucourt

Monsieur Le Commissaire Enquêteur ;

Je m'oppose au projet du parc éolien des moulins. En voici les raisons.

Je suis un habitant de Roucourt, et je ne veux pas voir devant mes fenêtres ces machines industrielles. Elles sont beaucoup trop près des habitations. Certains pays imposent une distance minimum de mille cinq cent mètres, d'autres suspendent leur programme éolien afin de prendre le temps d'évaluer les risques sanitaires. Pourquoi ?

Alors que l'on vit actuellement une période où on demande à tous d'être toujours à cent pour cent, ainsi que pour les machines, on veut utiliser des éoliennes qui produisent efficacement vingt pour cent du temps d'après mes informations. Elles sont déjà dépassées.

A Roucourt, nous sommes dans les vents dominants, j'ai peur des nuisances qu'occasionnent ces machines, les bruits mais aussi les infrasons, je crains pour ma santé et celle de ma Famille et des riverains. La zone d'implantation est beaucoup trop peuplée.

Après avoir tout misé sur le nucléaire, avec un coût de production contenu, on a équipé les foyers du tout électrique. Il faudrait peut-être investir plus utilement pour trouver d'autres moyens d'énergies pour réduire la production électrique et ainsi diminuer le nombre de centrales.

Si le parc éolien des moulins devait voir le jour, je crains aussi que les villages alentours perdent de leurs attraits, que les nouveaux habitants ne seraient plus attirés, ce serait la mort de nos villages, la dépréciation de nos biens immobiliers, impossibles à vendre correctement. Je me suis privé pour être propriétaire de ma jolie maison et je ne voudrais pas qu'elle perde de sa valeur.

Il faut bien réfléchir à ces machines qui demandent pour leur fabrication, leur installation et leur déconstruction beaucoup d'énergie, donc un bilan carbone non négligeable et qui laisseront un gros bloc de béton dans le sol devenu à terme une friche industrielle. Pas si propre que ça l'énergie éolienne.

Est-ce qu'on nous dit tout ? A nous citoyens.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je tenais à vous rencontrer pour m'exprimer sur le sujet, et j'espère que votre décision tiendra compte des intérêts des riverains et de la réelle utilité d'avoir ces machines si peu productives dans nos jardins.

Je vous demande de prendre avec considérations mes craintes et vous remercie pour toute l'attention que vous porterez sur ce dossier.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur mes salutations distingué

Courrier joint de Mr Xavier Bertrand

Monsieur Ralf GRASS Délégué régional Nord France Energie Eolienne 12, rue Vivienne
75002 Paris

Saint-Quentin, le 8 novembre 2015

Monsieur le Délégué,

Dans la perspective des élections régionales en Nord-Pas-de-Calais-Picardie les 6 et 13 décembre prochains, votre groupe d'intérêts a souhaité connaître ma position en matière d'énergie éolienne.

Si je suis convaincu que les énergies renouvelables constituent un axe de développement essentiel pour nos territoires, je considère que la grande Région a vu beaucoup trop d'implantations nouvelles ces dernières années. La Picardie est ainsi devenue la première région française en matière d'implantations d'éoliennes, alors qu'elle est en superficie la 14ème des 22 anciennes régions métropolitaines.

En tant qu'élu local, j'ai pu constater les nuisances causées par ces implantations, dont beaucoup ont été faites en dépit du bon sens. Depuis ma ville de Saint-Quentin, les éoliennes paraissent avoir été posées sur le toit de la basilique ; sans que l'avis du conseil municipal n'ait d'ailleurs été demandé à un quelconque moment, car celles-ci sont installées dans une commune voisine... A cela s'ajoute les nuisances sonores pour les riverains qui vivent à proximité immédiate de ces installations. En tant que parlementaire, j'avais d'ailleurs soutenu l'interdiction de leur implantation à moins de 1500 mètres des habitations, comme cela est pratiqué en Allemagne.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, nombre d'entre elles sont tentées d'accepter les projets d'implantation compte tenu des rémunérations attractives. Mais la seule perspective de nouvelles ressources financières ne justifie pas que soient ignorés l'harmonie de nos paysages et le bien-être de nos habitants. Je sais aussi que des propriétaires ruraux sont particulièrement sollicités pour accepter également de telles implantations.

En tant que président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, j'ai aussi été sollicité par les industriels que vous représentez, et je leur ai confirmé ma position car dans tous les cas de figure, je sais que derrière ces éoliennes il n'y a pas de

création d'emplois locaux. Or vous savez que j'ai fait du travail la valeur centrale de mon projet, et que nous faisons face en Nord-Pas-de-Calais-Picardie au défi majeur du retour à l'emploi.

De même, les pêcheurs que j'ai rencontrés m'ont expliqué comme il redoutait les conséquences de l'éolien offshore aux abords de leurs zones de pêches. Or, je veux que ma Région reste une grande région de pêche.

C'est pourquoi, élu Président de Région, je ferai donc tout pour mettre un terme à ce déséquilibre, et je m'opposerai à toute implantation nouvelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mes salutations distinguées.

Xavier BERTRAND

Observations traitées en thèmes 1 -2 -3 -4 -14 et 17

RO11e : remarque de Madame Humez Chantal 102 Rue F. Savary à Roucourt

Je soussignée Humez Chantal demeurant à Roucourt manifeste mon refus au projet éoliens pour raison de santé

Observation traitée en thème 2

RO12e : Remarque de Madame Decarnin Claudine 11 rue F. Savary à Roucourt

Je soussignée Decarnin Claudine demeurant à Roucourt manifeste mon refus au projet des éoliennes. Pas contre les éoliennes, Mais là trop près des Habitations (640m) avec un impact sur la santé, des infrasons émis par les éoliennes peuvent provoquer, acouphènes, dépression, hypertension, perte d'équilibre ect et aussi ce pose le problème de la dévalorisation des biens immobiliers 20 à 40% pour les propriétaires

Observations traitées en thèmes 1 -2 et 4

RO13e : Remarque de Madame Dubary Nadine 1 Rue F.Savary à Roucourt

Je soussignée Madame Dubary Nadine demeurant 1 Rue F. Savary à Roucourt remet ce jour au commissaire enquêteur une note synthétisant mes réflexions négatives concernant l'implantation de parc éolien près de la commune de Roucourt.

Dont acte

ROpj08 : Courrier de Madame Dubary Nadine 1 Rue F.Savary à Roucourt

ENQUETE PUBLIQUE REUNION ROUCOURT DU 11/01/2016

L'implantation des Eoliennes, va se faire dans un couloir migratoire et biologique. La CAD investi pour la protection de cette zone, avec en plus le Lac de Cantin et sa réserve naturelle. Et en opposition elle donne son accord pour l'installation d'Eoliennes. C'EST UNE CONTRADICTION.

Il nous a été présenté un projet avec 6 Eoliennes, mais le promoteur pourra facilement (grâce au permis de construire) augmenter ce nombre sans aucune autre autorisation

NOTRE COMMUNE EST PRISE EN OTAGE

Au quotidien, le gouvernement et nos élus nous demandent à tous de faire des efforts pour préserver notre environnement.

A ROUCOURT, il n'y a plus de ramassage gratuit des déchets verts et nous favorisons le compostage. Partout, il nous est demandé de réduire nos déchets et nos déplacements.

Par contre, pour la mise en place des Eoliennes, il y aura un énorme impact carbone (circulation d'engins, camions, béton etc.) et 1300 tonnes de béton au pied de chaque EOLIENNE

A ROUCOURT, il nous est demandé de ne pas faire de bruit surtout le dimanche. Mais qu'en est-il du bruit incessant des Eoliennes (cela nous a été confirmé par les riverains lors de la visite organisée par le promoteur, alors que celles-ci étaient positionnées plus loin que chez nous).

Voici quelques nuisances recensées pour les riverains et la faune :

BRUIT pour les riverains lors de la construction du parc Eolien, de la maintenance, de l'exploitation et lors du fonctionnement,

VISUEL la dégradation du paysage avec une vue à 380° a des KM à la ronde

DANGER lors de l'exploitation, car près des communes et habitations et surtout près de la voie ferrée (si une des Eoliennes tombent sur la voie ferrée quel dégât !), une pale peut être défectueuse et tomber (ce n'est pas au pied de l'éolienne qu'elle va tomber avec la force centrifuge)

Tous les infra sons dont on ne connaît pas EXACTEMENT LES IMPACTS. Le principe de précaution vis-à-vis de la population doit être respecté. Ainsi que pour tous les animaux domestiques, sauvages et ceux des agriculteurs

* Risque sanitaire : énervement, problème cardiaque, insomnie, acouphène, vertige, maux de têteL'académie de la santé française préconise 1000m, nous allons avoir des habitations à 530m un hôpital à 1400m, un EHPAD à 1200m et une Ecole à 800m. Les enfants en bas âge et les personnes âgées seront les plus touchés (Ecole, hôpital et EHPAD à 1 Km)

Impact sur le patrimoine historique, avec le beffroi de douai , le musée de la mine ,le lac de cantin

Mauvaise réception de la télévision (certaines personnes n'ont que la télévision comme compagnie), mauvaise réception pour internet. Mauvaise réception pour la téléphonie mobile ou fixe

Il y a 18 ans ROUCOURT était un joli petit village tranquille (la réputation de Roucourt n'était pas à démontrer, depuis certains changements « non heureux » se sont opérés (poulaillers industriels, « STOP » intempestifs), et maintenant, il nous est imposé des Eoliennes avec tous les inconvénients pour les habitants de ROUCOURT et le jack pot pour les promoteurs. Nous allons trinquer deux fois en direct avec la pollution auditive et visuel et en monnaies sonnantes et trébuchantes, car cette installation nous sera refacturée par notre opérateur d'électricité (voir la ligne concernée sur toutes nos factures d'électricité. LES EOLIENNES VONT DETRUIRE NOTRE CADRE DE VIE et VONT AVOIR UN IMPACT NEGATIF SUR NOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER, en effet toutes les

communes « hébergeant » ces dernières voient la chute de la valeur immobilière des habitations, ET SUR NOTRE SANTE. Que fait-on pour protéger et préserver le travail de toute une vie, C'EST INJUSTE ET INACCEPTABLE

AVEC DES EOLIENNES LE LAC DE CANTIN NE POURRA PLUS ETRE UNE RESERVE NATURELLE REGIONALE



N. DUBARY,

Roucourt le 11.01.2016

Observations traitées en thèmes 1 -2 -3 -4 -6 -9 et 10

RO14e : Remarque de Monsieur Dubary Philippe 1 Rue F.Savary à Roucourt

Je soussigné Monsieur Dubary Philippe 1 Rue F.Savary à Roucourt souligne les risques importants de nuisances sonores (bruit audible ou non infrasons), visuel, les pertes sur (illisible) immobilier et simplement de la perte du vivre dans notre commune Aux vue des risques ; je remets un document reprenant les inquiétudes concernant l'implantation du parc éoliens des Moulins

Dont Acte

ROp19 : Courrier de Monsieur Dubary Philippe 1 Rue F.Savary à Roucourt

VIVRE A ROUCOURT

(Plan, localisation et caractéristiques de Roucourt extraits sur Wikipédia)

Nous avons fait bâtir à ROUCOURT en 1999, nous avons choisi ce village pour sa tranquillité, la vie à la campagne sans pour autant être loin de la ville, sa taille :moins de 360 habitants à l'époque plus de 440 à ce jour, l'investissement d'une vie !. Paisible, calme, nature sont des mots vécus à ROUCOURT.

1000 m : c'est la distance qui va nous séparer de la première éolienne.

les échanges effectuées sur d'autres sites, même celui organisé par la ste WPD, montrent que les éoliennes amènent des nuisances bien sûr visuels, mais surtout de bruit, audibles ou non.

Sur le ressenti des bruits audibles, les personnes entendues le vivent au quotidien obligés de fermer les portes et fenêtres pour ne pas entendre le mouvement cyclique, périodique et systématique des pales.

q Vivre cloîtrer ne faisait pas parti des perspectives en venant habiter Roucourt.

Les bruits inaudibles (ou infrasons) sont plus insidieux, ils abiment, détruisent lentement sans prévenir, sans alerter Silencieusement !! Un combleIls agissent sur les personnes, sur les animaux. Ils peuvent provoquer nausées, céphalées, migraines, acouphènes, insomnie, somnolence, perte d'équilibre, hypertension, stress, anxiété, dépression.

Des pays, pourtant pro-éolien, ont suspendu leurs expansion, les Etats-Unis, pourtant un pays n'étant pas le plus irréprochables en termes d'écologie ,demandes une distance de 3 Km des habitations pour l'installation des éoliennes

Une nuisance peut soulever, que l'on ne remarque que le soir et la nuit, les éclats de lumière émis par les éoliennes pour prévenir les avions, l'effet stroboscopique est catastrophique et là aussi, la seule solution est de se cloîtrer, cette effet se retrouve le jour avec le soleil à travers les pales.

Là- aussi, maux de têtes, malaises, mal être

q A ces nuisances : Pas de protection possible.

Tout le monde a droit à l'information, la télévision fait partie de la vie de tous les jours, plus ou moins en fonction des foyers mais la réception reste un droit.

Il est notoire que les éoliennes perturbent ces ondes hertziennes et empêchent la réception des émissions, ce point est également reconnu par les différents « voisins forcés » des éoliennes et malgré les propositions techniques de substitution, ce droit n'est pas maintenu pourtant la redevance est quand même prélever dont paiement pour un service non effectué !!

Sur l'environnement « paysager » :

Roucourt se trouve sur un site exceptionnel, entre le bois de lewarde ,le plan de d'eau de Cantin, une vue dégagée sur Douai .

Là aussi,ce parc éolien viendra détruire ce site exceptionnel. Alors que L'UNESCO a inscrit le bassin minier à la liste du patrimoine mondial de l'humanité.
Quel Homme politique accepterait d'avoir des ventilateurs à sa porte !!

L'impact sur les oiseaux, il suffit de regarder, surtout en ce moment, le vol de certains oiseaux migrateurs qui passent en pleine implantation prévue.

Nous pouvons ajouter le chant des sirènes des promoteurs auprès des municipalités d'autant que les temps sont durs et que les communes ont du mal à boucler leur budget. Ce qui amène à des validations de projets par défaut.

Un autre aspect, sur du long terme celui-ci :le démantèlement des éoliennes en fin de contrat, le montant prévu est minimaliste par rapport au coût réel d'un démontage et d'une dépollution.

Contre les éoliennes : Non, mais pas n'importe où ni sous n'importe quelle conditions.

le 11/07/2015

ad

[Handwritten signature]

Observations traitées en thèmes 2 -3 -4 et 6

RO15e : Remarque de Madame Nicole Sanson de Gouy sous Bellonne
 Je soussignée Nicole sanson demeurant à Gouy sous Bellonne dépose un courrier composé de 6 feuillets numérotés 1 2 3 3bis et A B
 Dont acte

ROp10 : Documents déposés par Madame Nicole Sanson de Gouy sous Bellonne

12 DOUAISSIS LA VOIX DU NORD VENDREDI 23 OCTOBRE 2015

Chantier nature d'automne : au cœur de la zone humide de Lewarde

Ce dimanche aura lieu pour la troisième année consécutive un chantier nature sur la zone humide de la SITA, à Lewarde. Au programme : arrachage de rejets de saules dans les mares et découverte d'une biodiversité insoupçonnée...

PAR SAMAH BEN AMMAR
 douai@lavoxdunord.fr

LEWARDE. Créée en 2010 par SITA Nord pour compenser son extension de stockage de déchets, la zone humide de Lewarde, qui s'étend sur 7,5 hectares, recèle désormais une belle diversité écologique. Dimanche, le site sera exceptionnellement ouvert au public à l'occasion d'un chantier nature organisé par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO). « Le risque d'une zone humide recrée comme celle de Lewarde, c'est qu'elle finisse par se refermer et qu'elle devienne à terme une forêt », explique Sylvain Quaghebeur, chargé de mission Environnement pour Cœur d'Ostrevent. Cette journée sera donc l'occasion de mettre la main verte à la pâte en arrachant les nombreuses plantes invasives comme la renouée du Japon, ou encore les rejets de saules et de peupliers qui polluent la zone. Un travail certes laborieux, mais nécessaire à la préservation des amphibiens présents sur le site. En cinq ans, de nombreuses espèces ont investi les lieux parmi lesquelles des grenouilles rousses, des crapauds communs ou encore des tritons ponctués. En fin de journée, les participants



DOCUMENT
 (A)

auront peut-être la chance de croiser l'un de ces résidents insolites au détour d'un chemin ou au bord d'une mare. « Outre l'aspect écologique, le chantier présente un intérêt pédagogique. Le but étant d'impliquer la population locale en lui expliquant le fonctionnement de l'écosystème », insiste François Griffault, animateur du chantier

“ En matière d'écologie, Cœur d'Ostrevent est un territoire pilote.”

SYLVAIN QUAGHEBEUR

et membre de l'association Les Blongios qui fournit les outils nécessaires. À noter que le chantier est ouvert à tous. Seules conditions : se munir de gants de jardinage, prévoir une tenue adéquate et un pique-nique. Alors à vos mares, prêts, partez ! ■

PRATIQUE

Pour participer, inscriptions avant ce soir, 18 h, auprès de François Griffault par téléphone au 03 20 53 98 85 ou par mail : fgriffault@lecoeurdostrevent.fr

8 > pied !



DOCUMENT
2

AVEC LE CHEMIN DU BELVÈDÈRE

Vingt-huit kilomètres supplémentaires de sentiers pédestres

Avec l'ouverture aux marcheurs du *Chemin du belvédère*, l'une des trois nouvelles boucles pédestres achevées cette année par la CAD, ce sont vingt-huit kilomètres supplémentaires de sentiers balisés qui sont proposés aux amateurs de randonnée pédestre. Avec la boucle du *Chemin des eaux* (19km) et celle de la *Croisée des chemins* (20 km) mises en service, la Communauté d'agglomération aura tracé au total soixante-sept kilomètres de "trame verte".

Ces sentiers viennent donc enrichir un réseau déjà très dense de chemins de traverse puisque l'offre totale sur le territoire dépasse les deux cents kilomètres de circuits piétonniers.

Comme a pu le rappeler le président Poirret lors de la présentation officielle du *Chemin du belvédère*, ces nouvelles boucles répondent à une attente forte des habitants de notre territoire qui trouvent ainsi

des sentiers de proximité sécurisés et balisés qui favorisent la découverte de paysages multiples. Elles apportent également des informations pédagogiques sur le milieu naturel (faune et flore locales).

Enfin, ces nouvelles boucles confirment l'importance que la CAD accorde au développement de ces "trouées vertes" qui constituent à la fois des éléments d'attractivité, des corridors biologiques et des espaces où la biodiversité est préservée.

Un investissement de 2,8 millions d'euros

Cette politique volontariste menée depuis huit années a déjà nécessité un investissement global de huit millions d'euros. Pour les trois nouvelles

boucles, l'addition s'élève à plus de 2,8 millions d'euros. La participation directe de la CAD est de 1,4M€ (40 %), le reste provient de subventions attendues de l'Europe, du Département et de la Région au titre du fonds "véloroute et voie verte".

Au total, seize communes différentes sont traversées par ces nouveaux chemins pédestres.

En effet, le *Chemin du belvédère* sillonne sept communes : Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Faumont, Râches, Filles-les-Râches, Lallaing et Anhiers. La *Croisée des chemins*, elle, traverse huit communes : Roost-Warendin, Aubry, Fiers-en-Escrebleux, Douai, Waziers, Râches, Anhiers et Lallaing.

Le *Chemin des eaux*, enfin, passe par sept communes : Douai, Courchelettes, Lambres-les-Douai, Quincy, Esquerchin, Lauwin-Planque et Fiers-en-Escrebleux.

Sept. Oct 2015 N° 36

> circuits courts

Retrouvez la revue de presse de la CAD sur <http://www.douaisis-agglo.com>





Des kilomètres de sentiers, des boucles pédestres balisées, un parcours au fil de la Scarpe, des chemins qui empruntent les anciennes voies ferrées des Houillères... En l'espace de quelques années, la Communauté d'agglomération du Douaisis a réussi à mettre à disposition des marcheurs et cyclistes, des itinéraires qui allient détente, plein air et découverte d'un riche milieu trop longtemps ignoré. Cette renaissance s'inscrit dans notre politique volontariste de valorisation qui conjugue entre autres protection des espaces naturels, préservation des ressources naturelles et aménagement du territoire.

Bienvenue sur les sentiers du Douaisis

Christian Poirot
Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis

Egalement dans le secteur :

Circuit des Mégalithes, sentiers de promenade et randonnée, Centre historique minier, musée de la Chartreuse, Moulin d'Arleux, Loisparc, étangs de pêche, relais de tourisme équestre, centre équestre; restaurants, gîtes et chambres d'hôtes, camping... et un accueil chaleureux !

Douaisis l'Ostrevent et la Sensée

DOC
3



Avec la CAD, découvrez d'autres parcours de randonnée

Au fil de la Scarpe

aller-retour
Douai - Lallaing : 16 km

Accès :
- Fort de Scarpe
- Fort de Raches
- Pont d'Anhiers à Lallaing

La Boucle du Vivier

Sin-le-Noble, Waziers et Dechy (9,5 km)

Accès parking du Vivier à Sin-le-Noble

Téléphones disponibles à l'été :
Téléphone : 03 27 99 89 89 / www.douaisis-agglo.com
Télé : 03 20 57 59 59 / www.cdt-nord.fr
Equipement : 03 20 57 59 59 / www.cdt-nord.fr



C'est ici !

Dunkerque
Lille
St Ormer
Valenciennes
Lens
Arras
Cambrai
Maubeuge

Document imprimé sur papier recyclé



DES TROUS ET DES BOSSES



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS

CONTACTS :

Communauté d'agglomération du Douaisis
Tél : 03 27 99 89 89 / www.douaisis-agglo.com

Comité départemental du tourisme :
Tél : 03 20 57 59 59 / www.cdt-nord.fr

Comité régional de tourisme :
Tél : 03 20 14 57 57 / www.tourisme-nordpasdecalais.fr

PARTENAIRES :






(DOC 3 bis)

Également dans le secteur :



My name's Miretal Welcome to my world, the world of Holes and Bumps. For centuries the land has been quarried, not for coal, but for clay, chalk, sand, elluvium and peat... and today it is desirable for the quality of life it gives its inhabitants (except for me of course, as moles have a hard life)

In order to get my territory to talk, I've "land traps" all over the place, you'll see... Follow my trail and you won't go home empty-handed!

If you want to dig: get hold of the Cotevent and Sensée Discovery Guide from one of the tourist offices or bureaux in the sector

Also in the vicinity: Megalithic tour, country walks, nature and hiking trails, Mining history centre, the Chartreuse museum, Arieux water-mill, open-air leisure centre, fishing lakes, equestrian tourism stopover facilities, equestrian centres, restaurants, gîtes and B&B facilities, camping sites... and a warm welcome!

Hallo ik ben Miretal / welkom op mijn landgoed, dat bestaat uit kuilen en kanten. Sinds eeuwen wordt dit gebied gekoesterd, niet vanwege de steenheid, maar door de aanwezigheid van klei, krijt, zand, leem en veen... en het door het goede toeristisch aanbod voor de bewoners van dit gebied (behalve voor mij natuurlijk, mollen hebben het hier zwaar)

Om mijn gebied bij jou bekend te maken, heb ik overal obstakels neergezet, je zult het zien - volg mijn spoor om te voorkomen dat je zonder last naar huis gaat!

Mocht je willen graven: Dan kan je in een van de VVV bureaus in het gebied een ontdekkingsgids over de Cotevent en de Sensée aanschaffen.

Andere bezienswaardigheden in het gebied: Megalithenwadding, diverse uitgestippelde wandelgebieden, historisch mijncentrum, het museum van de Chartreuse, de watermolen van Arieux, recreatiegebied, rivier om in te vissen, toeristische routes, merries, restaurants, herbergen, bed&breakfast, campings... en een hele warme ontvangst!

Circuit des Mégalithes, sentiers de promenade et randonnée, Centre historique minier, musée de la Chartreuse, Moulin d'Arieux, Base de loisirs, étangs de pêche, relais de tourisme équestre, centres équestres, restaurants, gîtes et chambres d'hôtes, campings... et un accueil chaleureux !

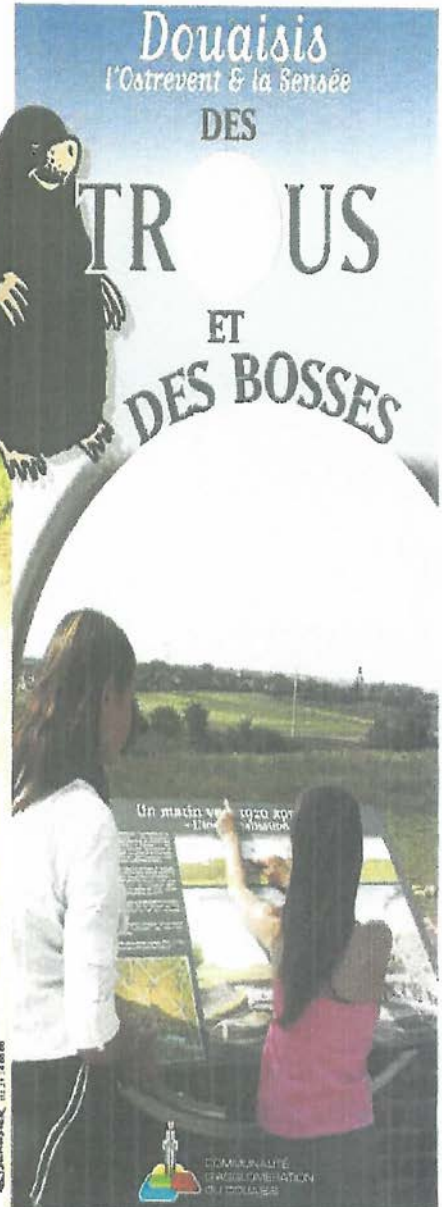


CONTACTS :

Communauté d'Agglomération du Douaisis :
Tél 03 27 89 89 88 / www.douaisis-agglo.com

Comité départemental du tourisme :
Tél 03 20 57 59 59 / www.cdt-nord.fr

Comité régional de tourisme :
Tél 03 20 14 57 57 / www.tourisme-norddespiedsdescalais.fr



Enquête publique : du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016 inclus. Objet : implantation d'éoliennes.

REMARQUES CONCERNANT LE PROJET DE CETTE IMPLANTATION ET

Documents joints à l'appui des remarques : 4 feuillets numérotés 1,2,3 et 3bis

Document 1: La Voix du Nord, vendredi 23 octobre 2015.

Chantier nature d'automne : au cœur de la zone humide de LEWARDE.

..... « Outre l'aspect écologique, le chantier présente un intérêt pédagogique. Le but étant d'impliquer la population locale en lui expliquant le fonctionnement de l'écosystème », insiste François Griffault, animateur de chantier

Document 2 : revue de presse de la CAO septembre octobre 2015 n °36

Vingt-huit kilomètres supplémentaires de sentiers pédestres.

« Ces nouvelles boucles confirment l'importance que la CAO accorde au développement de ces
- trouées vertes - qui constituent à la fois des éléments d'attractivité, des corridors biologiques et des espaces où la biodiversité est préservée. »

« Cette politique volontariste menée depuis HUIT ANNEES a déjà nécessité un investissement global de HUIT MILLIONS D EUROS »

Document 3 : plaquette éditée par la CAO Douaisis !'Ostrevent et la Sensée : des trous et des bosses

« Cette renaissance s'inscrit dans notre politique volontariste de valorisation qui conjugue entre autres protection des espaces naturels, préservation des ressources naturelles et aménagement du territoire. » Bienvenue sur les sentiers du Douaisis,

CHRISTIAN POIRET, Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Document 3 bis : plaquette de la CAO : des trous et des bosses .

Plaquette qui présente les attraits du Douaisis, de l'Ostrevent et de la Sensée, EN ANGLAIS et EN NEERLANDAIS

Remarques suite à la lecture des documents joints et cités en référence ,documents ayant trait au Douaisis

Les documents 1 et 2 mettent l'accent sur l'aspect écologique, la préservation de l'écosystème, la préservation de la biodiversité et l'importance d'une « trame verte » bénéfique à tous les êtres vivants.

Ce souci de préservation de l'environnement est souligné par Monsieur Christian Poiret dans le document n°3 .Il parle de RENAISSANCE, renaissance qui a pu voir le jour grâce aux différentes actions menées. Parmi ces actions mentionnons :

LA ZONE HUMIDE à Lewarde créée en 2010.(document n°1)

Une politique volontariste menée DEPUIS 8 ANS par la CAD(document n°2).
Un véritable travail de fond semble donc être engagé depuis plusieurs années pour protéger les espaces naturels qui existent encore et on ne peut que s'en féliciter.

Avec l'implantation d'un parc d'éoliennes, on peut légitimement se poser la question de savoir quelles seront les incidences sur cet environnement patiemment « réparé » .On peut également se demander si les circuits balisés permettant à tout un chacun

,randonneurs ou cyclistes ,de découvrir les espaces naturels existants auront le même attrait .

Dans le document n°1, le journaliste souligne « un travail certes laborieux, mais nécessaire à la préservation des amphibiens sur le site ».

Dans le document n°2, on mentionne « un investissement de 2,8 millions d'euros »

Il serait dommageable que l'argent investi et tous les efforts de restauration du paysage entrepris depuis une dizaine d'années soient anéantis par une arrivée d'éoliennes dont on sait que la durée de vie est estimée à 15ans .Que deviendront ces pylônes dans 15 ans ; quels dégâts auront-ils causés ?

Par ailleurs , l'enquête publique permet certes aux citoyens de consigner leurs remarques dans un registre ; toutefois ,cette enquête arrive à la fin d'un processus ,au moment où les communes ont accepté le projet .

Avant que le projet soit finalisé ,les habitants des communes concernées ont-ils eu l'occasion d'avoir des informations précises sur les avantages et les inconvénients d'une telle installation ?La population locale a-t- elle réellement été impliquée dans ce projet d'envergure ?Une réunion a eu lieu à Cantin en 2013 ,une autre en octobre 2014 à Roucourt. Deux réunions placées sous l'égide du promoteur installateur suffisent-elles à éclaircir le dossier pour toute personne de bonne volonté qui essaie de comprendre le pourquoi d'une telle installation ?

Il me semble donc que cette implantation d'éoliennes ne constitue nullement une avancée dans l'aménagement du territoire, mais au contraire constitue à terme une source d'ennuis de tous ordres.

EN vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à mon courrier, veuillez accepter, Monsieur le commissaire enquêteur l'assurance de mes salutations

Observation traites en thème 5

RO16e : Remarque de Madame Nicole Sanson de Gouy sous Bellonne

Je soussignée Nicole Sanson demeurant à Gouy sous Bellonne dépose 2 feuillets au nom de Decarnin Monique demeurant 29 Rue de Ferin à gouy sous Bellonne

Dont acte

ROpj11 : Courrier de Madame Decarnin Monique 29 rue de Ferin à Gouy sous Bellonne

Enquête publique du 14 décembre 2015 au 11janvier 2016 Installation d'éoliennes
Monsieur le Commissaire-enquêteur,

La prolifération d'éoliennes devient une inquiétude pour plusieurs raisons à plus ou moins long terme; l'utilisation des terres agricoles pour des usages autres, ne permet plus aux jeunes agriculteurs de trouver les hectares nécessaires à la réalisation de leurs projets. Ceci va en contresens des décisions prises par la CAO (magazine n°34

avril/mai 2015) Nous serons de plus en plus nombreux sur terre à ce rythme, pourrons nous nourrir tout le monde avec des produits sains. Il nous faudra importer des produits et à quel prix ? La pauvreté s'incrusterait encore davantage. Les technologies nouvelles se développent à grande vitesse, si d'aventure les éoliennes n'étaient plus « au goût du jour » le coût du démantèlement des dites éoliennes sera à la charge des propriétaires des terrains ou des contribuables ? Par pylône cylindre 20 m de diamètre - 3m de profondeur 9420 m3 de béton ferrailé.

La fin d'exploitation prévoit l'enlèvement de m de surface sans tenir compte des réseaux de câbles et chemins d'accès. Une telle quantité de béton ferrailé me fait penser aux blockhaus de la seconde guerre mondiale qui ne sont toujours pas tous démontés. Tout cela demande plus amples réflexions pour l'avenir. Merci Monsieur le commissaire-enquêteur de l'intérêt que vous voudrez bien apporter à mes remarques. Recevez mes sincères salutations.
Monique DECARNIN GOUY SOUS BELLONNE

Pièce jointe : n°34 magazine avril/mai 2015.
Courrier déposé en Mairie de ROUCOURT le 11 janvier 2016



Les brèves de la CAD

→ Préserver les terres agricoles

Déjà engagée dans la préservation des territoires agricoles périurbains avec la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais et les acteurs locaux, il était donc tout naturel que



la Communauté d'agglomération du Douaisis aille plus loin. C'est chose faite depuis son adhésion au réseau Terres en ville. Un groupement réunissant, depuis une quinzaine d'années, des élus intercommunaux et des responsables agricoles ayant mis en place des politiques agricoles périurbaines sur leur territoire.

Christian Poiret, président de la CAD, était représenté par Jean-Luc Hallé, vice-président en charge du développement rural et de la politique agricole, lors de la signature de la charte Terres en ville, qui s'est faite en présence de Jean-Bernard Bayard, président de la Chambre d'agriculture régionale.

L'adhésion à Terres en villes s'inscrit dans le contrat d'agriculture et d'alimentation périurbaine d'agglomération, adopté par la CAD et le Conseil régional en novembre 2012. Ce contrat se traduit par vingt-deux actions sur le territoire, menées avec une trentaine de partenaires. Parmi celles-ci, la valorisation des circuits courts entre producteurs et consommateurs, la signature d'une convention avec l'association Terres de liens ou encore le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs.

*Le Magazine
Avril/Mai 2015 N° 34*

Observations traitées en thèmes 11 et 19

RO17e : Remarque de Monsieur René Dufossé 1369 Rue d'Erchin à Lewarde

Je suis opposé à ce projet d'implantation des 6 éoliennes au centre du triangle Cantin Roucourt Dechy parce que :

- *Celui-ci borde un lieu réputé de détente qu'est le bois de Lewarde avec de part et d'autres ses prolongement naturels constituant apprécié par de nombreux promeneurs et sportifs ; c'est peu dire qu'il a été désigné par les instances régionales de poumon vert du douaisis !! Du haut des monts d'Erchin, le magnifique panorama qui s'étend jusqu'au Pas de Calais devrait-il alors être enlaidi par ces immenses carcasses de 145m de hauteur à l'image de ce que nous constatons dans les plaines de Picardie lorsque nous les traversons en TGV pour rejoindre la capitale – Je ne veux pas l'imaginer ! Je pense ne pas être le seul à partager cette atteinte au paysage puisque M. Xavier Bertrand, nouveau Président de région ce Dimanche 10 janvier à l'émission « c'est politique » sur la 5 a affirmé »vouloir intervenir sur la prolifération anarchique des éoliennes »*
- *J'ai une crainte particulière pour la migration de certaines catégories d'oiseaux qui empruntent le couloir Nord Sud et survolent la zone considérée ; il s'agit des oies sauvages, des grues et des cigognes : les pales des éoliennes vont-elles les protéger Je citerais aussi ces vols de passereaux venus du Nord pour passer l'hiver chez nous les hérons cendrés venant de la Scarpe pour aller rejoindre le Lac de Cantin : qu'en sera-t-il*
- *A-t-on l'assurance que les infrasons produits par les, éoliennes ne viendront pas encore augmenter les désagréments quotidiens liés au stress*

Observations traitées en thèmes 5 et 6

RO18e : Remarque de Monsieur Bruno Marmouset 1706 Rue d'Olsy à Goelzin

Problème de chemins d'accès carrossables qui va occasionner un dérangement IMPORTANT pour la circulation de véhicules, de promeneurs, de dépôt d'ordures.

Cette zone est une zone de gagnage des oiseaux STATIONNANT sur le lac de CANTIN (lesneaux qui tournent autour du lac, les CANARDS)

Zone de NIDIFICATION du BUSARD, espèce protégée

IMPORTANT investissement de fonds public pour aménager le lac de CANTIN

(observatoire, nichoir pour cigognes, clôtures) Toutes ces dépenses seront gaspillées par ces éoliennes dans l'axe de vol des oiseaux

Il suffit de constater le nombre d'oiseaux tué sous une ligne Haute Tension (plus les pigeons voyageurs lors des concours) pour imaginer le carnage à noter que sous les éoliennes les cadavres sont ramassés par les prédateurs ce qui fausse les études

Observation traitée en thème 5

RO19e : Remarque de Monsieur Hervé Mortelette 74 Route Nationale à Ecaillon

Les éoliennes nuisent-elles au bonheur de la population,

Non, si on regarde le classement des pays où il fait bon vivre, c'est le Danemark qui arrive souvent en tête comme en 2013, pourtant c'est le pays qui a la plus grande densité d'éoliennes. La France arrive au 29eme rang et se distingue par sa consommation record d'anxiolytiques.

*Non, les éoliennes ne nuisent pas au bonheur, pourtant dès qu'un projet se fait jour, certains partent en guerre contre leur installation, trouvent mille et défaut à cette production d'énergie renouvelable
Pour la suite voir la pièce jointe n° 12*

ROp12 : Courrier de Monsieur Hervé Mortelette 74 Route Nationale à Ecaillon

Suite

« Elles sont nuisibles à la santé ! ». Notre région est la plus malade de France et championne du monde pour le nombre de cancers des voies aérodigestives et du sein. C'est aussi la région de France où l'on meurt le plus jeune. Les éoliennes, jusqu' à preuve du contraire, n'y sont pour rien.

« Elles sont nuisibles pour l'environnement en particulier pour les oiseaux ! ». La biodiversité et les populations d'oiseaux diminuent d'année en année, en cause, les pollutions chimiques, le réchauffement climatique et la destruction des milieux naturels. Là aussi, les éoliennes n'y sont pour rien.

« Elles défigurent le paysage ! » Il est vrai que par rapport aux chefs d'œuvres architecturaux que sont les centrales thermiques et les pylônes à haute-tension il n'y a pas photo, ce sont bien les éoliennes qui risquent d'enlaidir le département le moins boisé de France, et les plaines remembrées vides de tous reliefs.

« Elles font baisser le prix de nos maisons ! » Le prix des maisons dépend de l'offre et de la demande. Ainsi, en région lilloise, là où il y a un peu plus de travail, les maisons sont chères, à l'inverse du côté de Denain, elles sont bradées. Les éoliennes n'y sont pour rien et ne rentrent pas en compte dans l'évaluation des biens immobiliers.

« Elles font un bruit épouvantable ! » Les idées reçues ont la vie dure, il faut vérifier par soi-même, la technique est passée par là, mais en silence.

Je pourrai continuer ainsi longtemps, mais le problème de fond est cette posture, que prennent certains, qui consiste à tourner le dos à l'avenir, à regarder le passé avec nostalgie et à refuser tout changement de leur environnement jusqu'à en devenir irrationnels.

Les éoliennes ne polluent pas, créent de l'activité économique, elles sont un investissement sain pour les générations futures, elles permettent de relocaliser la production d'énergie, d'être une nouvelle source de financement pour les collectivités aux bénéfices de tous.

A force de jouer la carte de l'immobilisme notre société se meurt. La transition énergétique doit se faire également ici. D'autres pays l'ont bien compris, apparemment avec bonheur.

Observation traitée en thème 16

RO20e : Remarque de Monsieur et Madame Andy Cassez 340 Rue Marcel Leriche à Roucourt

Nous manifestons par la présente notre opposition au projet d'implantation d'éoliennes à Roucourt et ce pour deux principaux d'impact

Les impacts sanitaires

Habitant au bout de la rue Marcel Leriche, nous serons moi et ma famille en première ligne face à cette rangée d'éoliennes et fortement exposés per vents de sud, assez dominants dans notre région

Ainsi, nous sommes à un peu plus de 700m de l'éolienne la plus proche alors que l'académie nationale de médecine préconise 1500m. De plus, père de deux jeunes enfants, dont l'un est scolarisé à Roucourt et l'autre le sera en septembre prochain, il est inadmissible d'exposer des enfants aux rayonnements émis par les éoliennes l'école se situant à 1000m. De nombreux effets indésirables sur la santé sont bien connus notamment à cause des infrasons générés par ces machines (maux de tête, tachycardie, bourdonnements)

En somme même si le dossier fait mention d'étude d'impact sanitaire, aucune d'entre-elles ne s'attarde sur les effets démontrés dans d'autres pays, qui ont poussé par exemple l'état du Wisconsin au Etats Unis à classer les éoliennes comme un danger pour la santé

Les impacts économiques

Propriétaire de mon logement depuis 2009, l'implantation d'éoliennes va entrainer une forte dépréciation de mon bien. Il a été établi qu'une perte sèche de 20% à 40% de la valeur des habitations étai constaté après implantation d'éoliennes

*Qui va payer la différence correspondante si je souhaite vendre mon habitation
Dois-je brader cette dernière afin de satisfaire les lubies écologiques mal conçues
S'il le faut, je n'hésiterais pas à me présenter devant les tribunaux qui donnent de plus en plus raison aux propriétaires lésés et demanderai aux élus d'assumer leur choix vis-à-vis de ce choix*

Observations traitées en thèmes 1 -3 et 4

RO21e : Remarque de Madame Briend Arlette de Roucourt

Je soussignée Briend Arlette domiciliée à Roucourt déclare avoir remis à Mr l'inspecteur de l'environnement une lettre concernant l'installation des éoliennes en date du 11/01/2016

Dont acte

ROpj13 : Courrier de Madame Briend Arlette de Roucourt

Monsieur

Je vous prie de trouver ci-dessous les raisons qui me conduisent à dire NON à l'installation d'éoliennes prévues sur le territoire de ROUCOURT.

Arrivés dans ce village paisible, calme, nous avons vu la construction de nouvelles maisons pour le bien être de la population.

Puis est venu le projet de la rocade de cantin qui durant 30 ans a fait polémique. Elle a amené un trafic plus important sur la rue principale de notre village, les automobilistes passent obligatoirement dans notre village pour rattraper la rocade. Donc, plus de bruit

et des vitesses excessives qui mettent en danger les villageois. Le bruit de la rocade s'entend dans nos rues. Il y a en permanence un grondement sourd.

A cela si des éoliennes sont placées à proximité du village, elles renforceront le bruit déjà existant de la rocade, occasionneront des nuisances, maux de tête, et vont défigurer ce village et ses alentours. Nos maisons que nous avons eues tant de mal à acquérir, perdront de la valeur ; qui voudra venir vivre dans un village aussi bruyant et mettre ses enfants à l'école exposés à des nuisances ?

Le risque d'incendie, et oui le moteur chauffe et peut prendre feu, en explosant et projetant des débris à des centaines de mètres. Attention le village n'est pas loin !

Fini nos barbecues campagnards, nous serons obligés de fuir ce bruit qui deviendra agaçant et qui nous mènera peut être à une déprime. Nous ne pourrons plus ouvrir nos fenêtres ;

L'installation n'en vaut pas la chandelle, le rendement minime, pas de profit et le bénéficiaire unique sera le propriétaire du champ au détriment d'une population qui désire en priorité son bien être à la campagne pour vivre dans un environnement naturel, calme, et sain.

Notre pays est beau, pourquoi le défigurer. Je veux garder mon village dans le respect de ses traditions

Merci pour le temps que vous prendrez à une réflexion.

Mme BRIEND Arlette

134 rue Louis maillet

59169 ROUCOURT

Observations traitées en thèmes 2 -4 et 10

RO22e : Remarque de Monsieur et Madame Duburque André et Marie-Agnès de Roucourt

- Les finances de l'état baissent, les éoliennes apportent une manne non négligeable pour la commune
- Les températures hivernales sont clémentes. Si un hiver serait très froid les éoliennes éviteraient des coupures de courant du fait que l'on consomme de plus en plus d'électricité
- Les éoliennes ne nous dérangent pas plus que les pylônes à très haute tension
- Les éoliennes c'est écologique, c'est mieux qu'une centrale nucléaire

Observation traitée en thème 16

RO23e : remarque de Monsieur Leleu Bruno agriculteur à Guesnain

Je soussigné Leleu Bruno agriculteur à Guesnain

« NON AUX EOLIENNES TROP PROCHES DE NOUS »

20 000 habitants dans un rayon de 2kms des champs d'éoliennes, un projet des plus urbanisé de France

Aux USA la distance minimum entre les éoliennes et les habitations est de 2kms

Observation traitée en thème 1

RO24e : Remarque de (illisible)

Quand je suis arrivé dans la région, j'ai été séduit par le charme d'un bourg paisible qui avait conservé son caractère rural. En plus pour moi Roucourt est idéalement placé, près de Douai ou j'exerce mon métier et à proximité du bois de Lewarde ou avec ma famille j'aime me détendre. Hélas ce cadre de vie charmant risque d'être prochainement enlaidi par l'implantation d'un parc éolien à moins d'un kilomètre de ma maison Comment les élus ont-ils pu accepter que l'on dégrade ainsi l'environnement du plus beau village du Douaisis ? Si ce sont, comme ils le disent, les retombées financières, ils se trompent parce que les habitants fuiront désormais Roucourt. Plus personne ne voudra s'installer au pied des éoliennes géantes et finalement la commune perdra des rentrées fiscales. Les principaux bénéficiaires seront le promoteur et quelques propriétaires terriens peu scrupuleux. Les grands perdants seront les habitants dont le patrimoine sera déprécié et le paysage défiguré Ne pouvant admettre cette issue, c'est avec regret, croyez moi que je quitterais Roucourt pour trouver un nouvel havre de paix si le projet devait se réaliser

Observations traitées en thèmes 6 et 17

ROp14 : Courrier de Madame Cheung Nathalie 380 Rue Léon Poutrain à Roucourt

Copie Monsieur le Maire Mairie59187 DECHY

Monsieur le Maire de Roucourt,

Je vous prie de trouver ci-dessous courrier adressé en recommandé avec AR ce-jour à Mr Le Préfet, Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer mes plus cordiales salutations. Nathalie CHEUNG

Roucourt, le 26/12/15

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance par voix de presse écrite (« La Voix du Nord » du samedi 28.11.2015) de l'ouverture d'Enquête publique relative au Projet dit « des Moulins » comportant 6 aérogénérateurs (éoliennes) sur les communes de Cantin, oucourt et Dechy.

Son déroulement est prévu du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016.

Compte-tenu des conditions particulières marquant cette période (Elections régionales, Fêtes de fin d'année), l'efficacité de cette enquête risque d'être impactée négativement par cette situation.

Je suis une riveraine très fortement concernée par ce projet du fait de la situation géographique de mon habitation par rapport à la zone d'emprise du projet.

Le temps réservé à l'accessibilité des dossiers ainsi que la disponibilité du Commissaire- Enquêteur ne me semblent pas adaptés à l'importance de cette opération et à ses enjeux.

En effet, je travaille sur Lille. Je pars très tôt de mon domicile et rentre très tard.

Le peu de créneaux horaires ainsi que les heures durant lesquelles les riverains ont la possibilité de rencontrer le Commissaire-Enquêteur pour lui faire part de leurs remarques pertinentes sur ce projet ne me semblent pas suffisants et équitables pour les individus qui ne disposent pas de tout leur temps (retraités ou personnes à la recherche d'un emploi) .

C'est pourquoi, j'en appelle à votre impartialité, équité et bon sens en vous demandant de bien vouloir modifier la durée de cette enquête en la prolongeant d'une à deux semaines.

Ne doutant nullement que vous accorderez toute l'attention nécessaire à ma requête et que vous la prendrez en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Nathalie CHEUNG



Doublon déjà traité en Pj CApj10

ROpj15 : Courrier de Monsieur Charles Dangleterre 31 Rue Georges Duburque à Roucourt

Madame Monsieur

Par la présente, je souhaite m'exprimer sur le sujet des éoliennes à proximité du village. Je n'ai pas pu écrire un mot car je n'ai pas pu me libérer le lundi soir pour passer à la mairie

Ayant suivi l'actualité et parcouru avec un minimum d'attention l'étude sur les éoliennes à la mairie, je n'ai pas vraiment d'avis mais des questions sans réponse

- Qu'en est-il des infrasons et de leur impact sur les enfants en bas âge
- Pourquoi cette énergie coute plus cher à EDF
- Pourquoi la France a une distance minimale de sécurité à 500m alors que l'Allemagne a 1500 mètres de sécurité pour une même superficie

Merci de prendre en compte mon avis et mes questions

Sincères salutations

Observations traitées en thèmes 1 -3 et 17

ROpj16 : Courrier de Monsieur Bruneel Maire de Lewarde

Messieurs les Maires,

Vous souhaitez installer un parc éolien sur les territoires des communes de Dechy, Roucourt et Cantin.

Les représentants de cinq associations et deux municipalités se sont exprimés contre le projet, il s'agit du :

Mouvement national de lutte pour l'environnement,

L'Amicale des Huttiers de la Sensée,

Roost-Warendin Nature,

Le Cercle Historique du Val de Scarpe,

SOS Nature Douaisis,

La Ville de Guesnain,

La Commune de Lewarde.

De nombreuses remarques ont été émises sur cet aménagement, les principales

Sont :

Le site est au cœur d'un secteur urbanisé de plus de 20 000 habitants, l'espace est sensible, à proximité d'un Hôpital public, un EHPAD, deux écoles, un collège, et des zones classées à l'UNESCO ou avec un intérêt écologique remarquable, ludique et paysager (bois de Lewarde, lac de Cantin, corridors environnementaux reconnus par le Schéma de Cohérence Territoriale du Douaisis, la trame verte et bleue mise en place par la Région par le biais de la stratégie régionale d'aménagement et de développement durable du territoire), la grande proximité des habitations (500 mètres en France, alors que dans de nombreux Pays européens, c'est 1 500 mètres), l'impact sur la faune volante : oiseaux, chiroptères... et l'existence des couloirs migratoires,

la future baisse de l'immobilier,

le bilan carbone en fin de vie des éoliennes est négatif

Tous les acteurs demandent d'interrompre le processus et d'engager une réflexion globale sur la démarche des énergies renouvelables et des mesures alternatives possibles sur tout le Douaisis et surtout sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

De plus, le schéma régional « climat-air-énergie » doit évoluer et devrait devenir l'un des volets du futur schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire, issu de la loi « NOTRE ».

Cette démarche permettra d'harmoniser tous les projets en tenant compte du choix des secteurs et du désir des habitants très proches des sites retenus.

Je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée

Alain BRUNEEL Maire de Lewarde



Doublon déjà traité en Pj CApj11

DEec01 : Courrier de Monsieur Dupont Michel 43 Rue Jean-Baptiste Clément à Cuincy
Monsieur le Commissaire,

Par la présente, je voudrais vous marquer mon désaccord total sur le projet éolien des Moulins.

Il est en effet inadmissible de prévoir l'implantation d'éoliennes à moins de 600 m
D'un hôpital et d'une école maternelle.

En outre, les milliers d'oiseaux migrateurs qui transitent à cet endroit, vont se trouver complètement perturbés.

Sans compter qu'une partie d'entre eux vont être exécutés par les pâles.

J'ose espérer que ce projet ne verra jamais le jour.

Cordialement

Michel Dupont :



Observations traitées en thèmes 1 et 6

DEec02 : Courrier de Monsieur Leduc Raymond 20 Rue Gabriel Péri à Dechy
Monsieur,

Habitant Rue Gabriel Péri à Dechy, nous se rions les premiers concernés par les nuisances de ces 6 ou 8 éoliennes. C'est pourquoi, nous souhaitons que ce projet ne soit pas réalisé pour les motifs suivants : Visuel, sonore et bien d'autres
Espérant que ce projet n'aura pas lieu veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations

Observations traitées en thèmes 2 et 6

DEec03 : Courrier de Monsieur Dubus Yves 210 Rue du Château à Lewarde
Projet Eolien Parc des Moulins

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'implantation de 6 éoliennes géantes dans la plaine agricole qui s'étend entre Dechy, Roucourt et Cantin est-elle opportune et judicieuse ?

Pour moi, la réponse est clairement NON.

Il convient je pense de rappeler tout d'abord que cette zone agricole se trouve en bordure de la zone d'urbanisation dense héritée de l'ancien bassin minier, qu'elle constitue le premier espace encore naturel que l'on rencontre en quittant le dit bassin et qu'elle occupe un espace d'à peine 3 km par 3 km.

De mon point de vue, et sans vouloir contester en cela le principe même de l'implantation d'éoliennes, le choix d'un site aurait dû se porter sur un environnement moins peuplé afin d'éviter que les nuisances dues aux éoliennes impactent autant de population (Dechy et Guesnain comptent ensemble 10,000 habitants). L'éloignement minimum relevé entre éolienne et habitation ne serait ainsi que de 642m, c'est à dire juste un peu plus que les 500 m exigés jusqu'à présent en France. Cette distance minimale a toutefois été récemment remise en cause par le projet de la porter à 1000 m voté par le Sénat mais rejeté par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2015 et elle est très éloignée de celle préconisée par les conclusions de groupes de médecin anglais, irlandais et allemands qui ont convaincu de nombreux pays à imposer une distance minimale de 1500 mètres entre éoliennes et habitations.

De plus, déjà profondément marqué par son passé industriel et une urbanisation tentaculaire, le Douaisis mériterait, il me semble, d'être épargné d'une nouvelle atteinte paysagère.

Situé à environ 2 km seulement du parc éolien, le bois de Lewarde et ses prolongements constituent -en effet le seul espace forestier accessible aux citoyens d'une agglomération peuplée de plus de 150.000 habitants. L'horizon de ce bel espace naturel fréquenté par de nombreux promeneurs et sportifs serait durablement balafré par ces 6 machines culminant à... 145 mètres. La pollution visuelle, ainsi causée, affecterait l'un des derniers paysages ruraux du Douaisis encore indemne de toute trace industrielle et dégraderait le cadre de vie des nombreux habitants du secteur.

Lewarde ,le 15 Janvier 2016



DUBUS Yves
210 Domaine du Château 59287 LEWARDE
Observations traitées en thèmes 1 et 5

DEec04 : Courrier de Monsieur le Maire de Lambres

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet dit « Les Moulins » sur les communes de DECHY, ROUCOURT et CANTIN , je vous prie de trouver ci- dessous les remarques du Conseil Municipal suite à la réunion qui s'est tenue le 17 décembre dernier :

« Ce projet important sur le plan des énergies renouvelables correspond aux dispositions de la Loi sur la Transition énergétique pour une croissance verte ainsi qu'aux objectifs retenus récemment par la COP 21. En conséquence, et après avoir pris en compte les éléments du dossier d'étude d'impact, le conseil municipal approuve le projet de parc éolien de 6 aérogénérateurs prévu sur les communes de Roucourt, Dechy et Cantin.

Compte tenu de l'impact local, essentiellement visuel, créé par cette implantation, les élus lambrésiens souhaitent :

d'une part qu'une véritable démarche de communication et de concertation soit menée par le maître d'ouvrage auprès des habitants des 3 communes directement concernées ,

d'autre part que les compensations prévues par le maître d'ouvrage pour ces communes soient renforcées par des aménagements, plus importants que ceux indiqués dans les dossiers, concernant les équipements pour la jeunesse et pour la préservation de l'environnement. »

Vous en souhaitant bonne réception

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Le Maire,

Martial VANDEWOESTYNE



Observation traitée en thème 12

DEec05 : Courrier de Madame Lempin Arlette 35 Rue de Douai à Cantin

Monsieur le Commissaire

J'habite rue de Douai à Cantin depuis maintenant 15 ans

Je n'avais jusqu'alors qu'à me féliciter de mon choix : Je suis à la campagne et malgré tout près de Douai

Vous pensez bien que le projet éolien ne me convient pas du tout

J'ai 75 ans et je suis persuadée que les nuisances sonores et visuelles vont me gêner

En outre je suis propriétaire de ma maison qui va perdre au moins 30% de sa valeur

La première éolienne sera située à moins de 900m de mon habitation

Est-ce que les communes et l'état ont prévu la compensation financière de cette perte

J'aimerais avoir votre avis sur le sujet

Cordialement

Observations traitées en thèmes 2 -3 et 6

DEec06 : Courrier de Madame Turut Sylvie 751 rue Suzanne Lannoy à

Monsieur le Commissaire

J'ai lu dernièrement dans la presse qu'un parc éolien allait voir le jour dans la région de Douai.

Nous avons déjà celui de Lauvin-Planque et ses 4 éoliennes, je pense que 6 éoliennes supplémentaires près de la ville de Douai vont dénaturer l'environnement.

En effet 10 engins de 150m de hauteur sont visibles de loin.

Je souhaite donc que cette installation ne se réalise pas

Sincères salutations

Observation traitée en thème 6

DEec07 : Courrier de Madame Dubois Laurence 98 Square Bréguet à Douai

Monsieur le Contrôleur

Je viens d'apprendre qu'une implantation d'éoliennes va se réaliser entre la forêt de Lewarde et l'hôpital de Douai, je tiens à vous indiquer que je suis opposée à ce projet car il y a beaucoup trop d'habitation autour de ce parc

Veillez agréer Monsieur le Contrôleur, l'expression de mes sentiments distingués

Observation traitée en thème 1

DEec08 : Courrier de Madame Bertolami Christelle 343 Avenue du Parc à Montigny en Ostrevent

Monsieur le Commissaire

Je vous envoie cette lettre concernant l'implantation de 6 éoliennes entre Lewarde, Dechy, Guesnain et Cantin pour vous dire mon désaccord sur ce projet trop proche des habitations et de l'hôpital de Douai

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Observation traitée en thème 1

DEec09 : Courrier de Monsieur Cormier 33 Rue de Roucourt à Cantin

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance par voix de presse écrite (« La Voix du Nord » du samedi 28.11.2015) de l'ouverture d'Enquête publique relative au Projet dit « des Moulins » comportant six aérogénérateurs (éoliennes) sur les communes de Cantin, Roucourt et Dechy.

Son déroulement est prévu du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016.

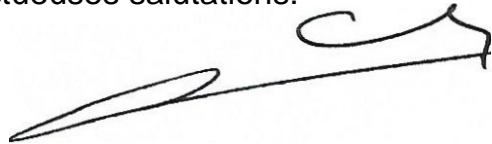
Compte-tenu des conditions particulières marquant cette période (Elections régionales, Fêtes de fin d'année), l'efficacité de cette enquête risque d'être impactée négativement par cette situation.

Je suis un riverain très fortement concerné par ce projet du fait de la situation géographique de mon habitation par rapport à la zone d'emprise du projet.

Le temps réservé à l'accessibilité des dossiers ainsi que la disponibilité du Commissaire- Enquêteur ne me semblent pas adaptés à l'importance de cette opération et à ses enjeux.

Je vous demande donc de bien vouloir, dans la mesure du possible, modifier la durée de cette enquête en la prolongeant d'une à deux semaines.

En espérant que ma demande sera prise en considération ,je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Doublon déjà traité en Pj CA04

DEec10 : Déclaration du groupe communiste au conseil municipal de Dechy

Déclaration du Groupe Communiste au Conseil Municipal du 12 Décembre 2012

Vous n' ignorez pas que nous sommes opposés au projet d' installation d' éoliennes sur le territoire de Dechy, et nous n' avons pas changé d' avis .

Nous vous rappelons nos motivations :

- 1)L' argument " développement" durable est une supercherie, il s' agit en fait pour les socialistes d' attirer les voix des anti-nucléaires primaires
- 2)Le coût de l' éolien est très supérieur au coût du thermique, de l' hydraulique et du nucléaire; d' autant que l' investissement en machines construites en Allemagne ou sous licence allemande va faire augmenter de 60% la facture à payer pour les usagers dans les 15 ans à venir.
- 3)La région, le département, la CAO et notre ville devraient investir dans le captage du gaz de mine qui est produit naturellement par les 30 milliards de tonnes de charbon qui

dorment sous nos pieds depuis la fermeture de l' exploitation; situation d' autant plus scandaleuse que l' état a vendu une concession de récupération du gaz de mine à un consortium Australien qui vendra de l' électricité thermique à EDF.

4) Nous considérons que ne pas soutenir les salariés d' EON à Hornaing en créant un parc éolien est un coup de couteau dans le dos des grévistes et de la population d' Hornaing qui va subir la fin de la centrale.

5) Les nuisances provoquées par ces engins créent de très nombreuses protestations, un site internet des anti-éoliens connaît un franc succès. La première éolienne serait située à 500m. de la zone habitée, de plus le paysage des collines d' Artois et du Bois de Lewarde seront durablement défigurés.

Enfin, la chasse des fermiers disparaîtra en grande partie, entraînant la disparition de la faune.

6) Contrairement à ce qu' affirme un représentant de la " Ligue de Protection des Oiseaux", la zone voit chaque printemps et chaque Automne le passage de centaines de canards et d' oies.

Enfin les concours de pigeons dont les "lâchers" de Dechy, Guesnain, Lewarde, Montigny, Loffre et plus loin, ceux des Belges et des Hollandais seront sérieusement impactés; et en tant que Colombophile, moi-même, je ne peux que refuser et m' opposer à ce projet.

J' espère que cette déclaration ne connaîtra pas le même sort que celle que j' avais faite le 18 Juin dernier.

Je demande qu' elle apparaisse dans le prochain compte rendu du conseil municipal et dans le bulletin municipal.

J.F. CARE
Elu Communiste

Prendre connaissance des nuisances sur :
[http://www.leseoliennes.be/nuisance/especesmence .htm](http://www.leseoliennes.be/nuisance/especesmence.htm)

Pour nous contacter : Jean François CARE au 06.08.87.03.51
Grégory DELPLANQUE au 06.13.90.23.44

Observations traitées en thèmes 5 -6 et 17

DEec11 : Courrier de l'Amicale des Hutteurs signé René Lepan 400 rue des Wetz à Douai

Objet : modification de durée de l'enquête public

Monsieur Le Préfet,

J'ai pris connaissance par voix de presse écrite (La voix du Nord du samedi 28-11-2015) de l'ouverture d'enquête publique relative au projet éolien dit « des Moulins »

comportant six aérogénérateurs (éoliennes) sur les communes de Cantin, Roucourt, et Dechy.

Son déroulement est prévu du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016.

Compte-tenu de conditions particulières marquant cette période (Fêtes de fin d'année), l'efficacité de cette enquête risque et va être impactée négativement par cette situation.

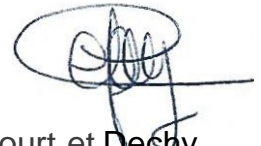
Je suis un président très fortement concerné par ce projet du fait de la situation géographique du lac de Cantin par rapport à la zone d'emprise du projet.

Le temps réservé à l'accessibilité des dossiers ainsi que la disponibilité du commissaire enquêteur ne me semble pas adaptés à l'importance de cette opération et à ses enjeux.

Je vous demande donc de bien vouloir modifier la durée de cette enquête en la prolongeant d'une à deux semaines.

En espérant que ma demande sera prise en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

René LEPAN



Copie à : Mr le commissaire enquêteur, Mrs les maires de Cantin, Roucourt et Dechy
Doublon déjà traité Pj CApj03

DEec12 : Courrier de Monsieur Goorden 6 Rue Victor Hugo à Dechy

Enquête Publique - Projet « Parc Eolien des Moulins ». Observations à insérer dans le registre de l'enquête publique.

A Monsieur le Commissaire enquêteur.

Le bruit généré par le rassemblement des opposants au sein de l'hôtel de ville de Dechy, ce vendredi 22 Janvier 2016 dans l'après-midi, a été bien plus élevé que le simple bruit généré par une éolienne au de-là de 600m . Ayant mené des relevés sur des parcs éoliens { Parc éolien de Font de Fresne et Bougainville), je peux garantir que les décibels du brouhaha générées par les opposants étaient bien au-delà de ce que nous pouvons entendre au pied d'une éolienne ... Les agents et élus ont d'ailleurs dû demander à plusieurs reprises de cesser le brouhaha qui perturbait le bon fonctionnement des services. Plusieurs usagers venant réaliser des démarches administratives, notamment à l'état civil, ont été surpris et gênés du manque de respect des opposants au projet.

A Dechy, le Vendredi 22 Janvier 2016

Pascal GOORDEN - 6 Rue Victor Hugo à Dechy



Observation traitée en thème16

DEec13 : Courrier du Collectif de Riverains de Cantin

Le Collectif des riverains de Cantin Cantin le 23/12/2015

Contre le projet éolien "Les Moulins" 50 rue de roucourt 59169-CANTIN

Ce document s'inscrit dans la procédure d'enquête publique ouverte le 15/12/2015 concernant la demapde d'autorisation unique d'exploiter déposée par la société "Energie 08" le 19/12/2014 en Préfecture du Nord.

Le projet de parc éolien se situant sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt, au beau milieu d'une conurbation très importante, a surpris totalement la grande majorité des habitants de Cantin et en particulier les riverains que ce Collectif représente et dont les habitations se situent très près de la zone d'étude.

Nous nous posons la question suivante et cela semble tout à fait légitime: pourquoi ce projet à cet endroit ?

Nous avons choisi de vivre, il y a plusieurs décennies, dans cette zone rurale agréable que nous pensions protégée .Malheureusement c'était sans compter avec des intervenants dont les motivations ne concordent pas toujours avec l'intérêt collectif et pour ne pas dire avec l'intérêt public.

Ce projet est un projet d'ordre Privé qui se matérialise par la signature d'un contrat entre un organisme privé et des propriétaires de terrains.

Le seul argument avancé par les acteurs est d'ordre financier et tout citoyen censé appréciera la faiblesse pour ne pas dire le ridicule de la motivation en regard des budgets des communes concernées.

Nos élus et nous le déplorons, ont été particulièrement absents du débat. Deux réunions publiques ont été organisées en 2013 et 2014 et seul le pétitionnaire a répondu aux questions des Cantinois en présentant son catalogue ydillique des bienfaits que procurera la réalisation de l'opération.

Quant à la publicité par voie de presse écrite, par le Web et affichage sur le terrain, celle-ci est totalement défailante et en totale infraction du code de l'environnement en matière d'enquête publique au travers de son article R123-11.

*par voie de presse écrite : une publication dans la voix du nord du 28/11/2015 au lieu de deux et pas de rappel huit jours avant la date d'ouverture de l'enquête publique.

*par le Web sur le site Service public.fr : mise à jour du site enfin de matinée du 14/12 soit la veille de début de l'enquête publique.

*par panneaux d'affichage sur site : 7 panneaux dont 2 situés dans des impasses (Roucourt) Le reste (5 panneaux peu visibles) à la périphérie pour couvrir une surface de 12 Km carrés par affichage sur panneau administratif en Mairie : seules les trois municipalités directement concernées ont respecté le délai règlementaire avec toutefois une remarque pour la mairie de Dechy (affiche collée derrière la porte vitrée d'accès et masquée par le dessin d'une décoration de Noël).

En conséquence et ce conformément à la loi, nous demandons la communication de tous les certificats de publicité et souhaitons que Monsieur le Commissaire Enquêteur vérifie sur site l'affichage par panneaux.

Risques sanitaires

En ce qui concerne le projet proprement dit, notre inquiétude se concentre en priorité sur les risques sanitaires mis en évidence par les nombreuses études et publications dans le monde entier et provoqués par les Infrasons (sons inaudibles entre 0 et 20 Hz). Dans le dossier "Etude d'impact", le soumissionnaire évacue le sujet par une phrase lapidaire en affirmant "les aérogénérateurs type Vesta 2 Mwat ne produisent pas d'infrason".

Affirmatif on gratuite et sans fondement que nous dénonçons.

La proximité de groupes d'habitations situées à des distances variant de 650mètres à 800 mètres, c'est-à-dire très proche de la zone d'étude nous font penser que l'impact provoqué par ce phénomène en sera d'autant plus dangereux.

Même remarque pour les sons audible, l'étude sur les sons émergents met en évidence dans le dossier de projet plusieurs dépassements de normes règlementaires (étude d'impact acoustique page 26,27 et 28).

Bien que nous ne soyons pas concernés directement, nous avons remarqué la présence de l'école maternelle de la " Longue Borne" située à environ 800 mètres du parc et non pris en compte dans le dossier de projet.

Nous constatons également la proximité du Centre Hospitalier de Douai ,de l'EPHAD, Marceline Desbordes Valmore et du centre Léonard de Vinci à environ 1200/1300mètres .Plus aucune extension ne sera possible car elle ne peut se faire qu'en direction et en se rapprochant de la zone de projet.

Cette situation est totalement inacceptable et nous la dénonçons fermement Etude de Dangers

*La position de trois éoliennes (E1,E2,E3) situées respectivement à 143, 144 et 252 mètres de la voie ferrée nous interpelle sérieusement. Un aérogénérateur mesure 145 mètre de hauteur et La première question qui vient à l'esprit est celle d'un effondrement possible.

Rappelons que la voie ferrée Douai-Cambrai transporte 10500 passagers par jours sur cet axe (Info Dossier)

Cette question est d'autant plus pertinente que dans le dossier il est précisé que la zone du projet est concernée par des mouvements de terrain ("Mouvement de terrain" page 24).

La DDRM (Direction Départementale des Risques Majeurs) indique que des cavités existent mais que leur positionnement n'est pas connu (Base d'information non à jour selon le pétitionnaire).

Peut-on croire qu'il soit possible d'accepter une telle situation ? Et le respect du principe de précaution ?

Nous demandons à ce que la SNCF soit consultée et donne un avis car rien ne figure dans le dossier

*La modification de l'accès à l'hélistation du centre Hospitalier de Douai, sa faisabilité est subordonnée au respect des conditions de sécurité (voir info DGAC Dossier Accord et Avis).

Nous demandons que soient communiqués les résultats de l'étude de la société "PELAGOS " en charge du dossier selon la DGAC.

Dévaluation Foncière

Un nombre conséquent d'habitations individuelles seront à vue directe sur ce parc éolien étant donné que la future zone d'implantation sera très proche et ne sera masquée par aucun obstacle.

Il est évident qu'une dépréciation du foncier (bâti ou non bâti) en résultera.

Nous ne pouvons accepter un tel préjudice et à quel titre devrions-nous le subir ?

Après examen du dossier de projet "les Moulins" nous ne trouvons aucun intérêt postif pour l'ensemble de la collectivité que nous représentons et plus largement pour l'ensemble des habitants de CANTIN qui, s'il se réalise, bouleversera profondément notre qualité de vie.

En conclusion nous demandons donc." aux autorités compétentes de ne pas valider la demande d'autorisation d'exploiter, d'annuler ce projet ainsi que toutes les demandes d'autorisations qui lui sont attachées.

Le Collectif des riverains de CANTIN Contre le Projet éolien "Les Moulins"
[Observations traitées en thèmes1 -2 -3 -4 -10 et 12](#)

DEec14 : Courrier de Monsieur le Maire de Lewarde
Messieurs les Maires,

Vous souhaitez installer un parc éolien sur les territoires des communes de Dechy, Roucourt et Cantin.

Les représentants de cinq associations et deux municipalités se sont exprimés contre le projet, il s'agit du :

Mouvement national de lutte pour l'environnement,
L'Amicale des Huttiers de la Sensée,
Roost-Warendin Nature,
Le Cercle Historique du Val de Scarpe,
SOS Nature Douaisis,
La Ville de Guesnain,
La Commune de Lewarde.

De nombreuses remarques ont été émises sur cet aménagement, les principales Sont :

Le site est au cœur d'un secteur urbanisé de plus de 20 000 habitants, l'espace est sensible, à proximité d'un Hôpital public, un EHPAD, deux écoles, un collège, et des zones classées à l'UNESCO ou avec un intérêt écologique remarquable, ludique et paysager (bois de Lewarde, lac de Cantin, corridors environnementaux reconnus par le Schéma de Cohérence Territoriale du Douaisis, la trame verte et bleue mise en place par la Région par le biais de la stratégie régionale d'aménagement et de développement durable du territoire), la grande proximité des habitations (500 mètres en France, alors que dans de nombreux Pays européens, c'est 1 500 mètres), l'impact sur la faune volante : oiseaux, chiroptères... et l'existence des couloirs migratoires,

la future baisse de l'immobilier,

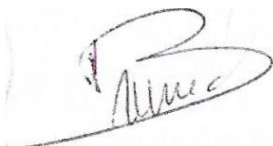
le bilan carbone en fin de vie des éoliennes est négatif

Tous les acteurs demandent d'interrompre le processus et d'engager une réflexion globale sur la démarche des énergies renouvelables et des mesures alternatives possibles sur tout le Douaisis et surtout sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

De plus, le schéma régional « climat-air-énergie » doit évoluer et devrait devenir l'un des volets du futur schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire, issu de la loi « NOTRe ».

Cette démarche permettra d'harmoniser tous les projets en tenant compte du choix des secteurs et du désir des habitants très proches des sites retenus.

Je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée
Alain BRUNEEL Maire de Lewarde



Doublon déjà traité en Pj CApj11

DEec15 : Courrier de Monsieur et Madame Corinne et Jean-Marie Devaux et leur filles
102 Rue Pablo Néruda à Dechy

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Nous faisons partie des familles dont les maisons sont situées à moins de 1000 m des éoliennes que l'on s'apprête à implanter sur le territoire de Dechy, Roucourt et Cantin . Nous avons lu et écouté les arguments des tenants et des opposants au projet. Après mûre réflexion nous sommes contre, non par égoïsme, non pas refus de l'écologie et des énergies renouvelables, mais par peur des risques encourus pour toute une population qui va être exposée de façon insidieuse et imperceptible à des agressions d'un genre nouveau dont on n'a malheureusement pas encore pris toute la mesure. Nous savons par ailleurs que notre maison que nous avons mis 20 ans à payer va perdre du fait de cette proximité intempestive, entre 20 et 40 % de sa valeur (chiffres officiels selon les données statistiques) Qui nous remboursera cette perte sèche? Obtiendrons-nous un dégrèvement fiscal du même ordre pour notre imposition locale ? Ou faudra-t-il déménager et vendre à perte notre bien pour satisfaire les appétits du lobby éolien allemand de la WPD ?

Notre fille cadette Lucie est atteinte de surdit  d'une oreille suite   un acte chirurgical inappropri . Qu'advient-il de son autre oreille quand on sait l'impact sur l'ou e qu'offrent les  oliennes

Le Danemark, qui est le pays europ en le plus avanc  en mati re d'implantation d' oliennes, vient de d cr ter un moratoire sur tout nouveau projet car il s'est av r  que des effets ind sirables graves s' taient empar s d' levages d'animaux situ s   proximit  d' oliennes, provoquant des mutilations , des actes agressifs incontr l s , individuels et collectifs. C'est d'autant plus consternant et convaincant de la nocivit  de ces  oliennes que les animaux ne peuvent simuler et que leurs actes sont donc bien li s   cette nocivit . La distance minimum de 1500 m, voire 2500 m des habitations comme aux USA nous para t une limite   ne pas franchir pour ne pas voir se produire de tels effets sur la population humaine ou animale. Comme c'est ici techniquement impossible, nous demandons le rejet de ce projet pour r pondre au principe de pr caution aussi longtemps qu'il ne sera pas d montr  qu'il n'est en rien nocif ou attentatoire   la sant  publique.

Le pr fet de r gion prendrait une responsabilit  lourde devant l'histoire et devant les hommes s'il ne tenait pas compte de ces faits et nous serions tr s nombreux   lui en demander compte en justice au cas ou il commettrait l'irr parable

Les personnes ayant la structure de l'oreille interne endommag e (comme la perte d'audition due   une exposition au bruit industrie!) sont plus susceptibles que les autres face au Syndrome Eolien, d'apr s une  tude scientifique australienne

[Observations trait es en th mes1 et 4](#)

DEec16 : Courrier CRANE 633 Ae Du g n ral De Gaulle   Cuincy

Monsieur le Commissaire Enqu teur,

Le collectif CRANE, Collectif R gional Associatif Nord Environnement regroupant 5 associations environnementales, souhaite d poser au registre de l'enqu te publique du Parc Eolien des Moulins les informations suivantes :

Le projet du parc  olien des moulins,   la limite des communes de Dechy, Cantin et Roucourt comportant 6  oliennes repr sentant 20% de la consommation de la CAD se situe dans les ambitions de la COP 21.

Chacun sait l'importance primordiale de la cap 21 pour la sauvegarde d'un climat acceptable pour les générations qui nous suivent.

Or, il semble que ce projet fasse l'objet de peurs irraisonnées de la part de certains opposants.

Les nuisances des infrasons : jusqu'à présent il ne semble pas que ce type de nuisances soit invoqué par les plus proches habitants des éoliennes (cf les 4 éoliennes de Lauwin-Planque) .

Le bruit : beaucoup de progrès ont été faits dans ce domaine et ce qui pouvait être reproché aux premières installations a été très largement évité aujourd'hui.

Le danger pour la faune : les éoliennes sont pourvues de repères lumineux qui permettent aux oiseaux de les éviter la nuit.

Enfin, il faut considérer que les impératifs de la cop 21 nous mettent devant des choix irrémédiables si nous voulons conserver un niveau de vie comparable à celui d'aujourd' hui. Les énergies renouvelables dont l'éolien deviennent une nécessité absolue dans le renouvellement de notre bouquet énergétique.

Il faut choisir : soit les centrales du 20ème siècle avec cet écheveau tentaculaire de lignes électriques, soit des éoliennes, qui, toutes proportions gardées, nous rappellent les moulins à vent d'autrefois.

Une éolienne est-elle plus incongrue dans un paysage qu'une ligne électrique avec ses multiples supports ? Les choix de l'avenir se situent résolument dans la voie des énergies du futur .

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées

[Doublon déjà traité en Pj DEpj11](#)

DEec17 : Courrier de Monsieur Sarrazin Nicolas 386 Rue marcel Leriche à Roucourt

Objet : avis défavorable au projet de parc éolien des Moulins à Dechy, Cantin et Roucourt

Monsieur Jean-François Cordet, Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Préfet du Nord

Monsieur Jacques Destouches, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Douai

Je vous demande de ne pas autoriser le projet éolien du "Parc des Moulins" à Cantin, Dechy et Roucourt, car situé dans une zone encerclée de communes et d'habitations, impactant de très nombreux habitants, et ainsi que dans une trame verte et un couloir migratoire, voisin de deux ZNIEFF

En effet, je suis habitant de la commune de Roucourt, mon habitation est située au bout de la rue Marcel Leriche, au début du chemin de Guesnain. Elle est dans la zone de 600m autour des éoliennes.

J'ai mis en vente ma maison en 2014, et ce projet éolien est un frein certain pour la vente de mon habitation.

Voyez l'échange de mails ci-joints, avec un potentiel acheteur.

La personne qui souhaitait visiter notre maison, c'est tout de suite désistée quand elle a su qu'un parc éolien allait s'installer sur la commune !! . Certains autres visiteurs freinent à l'achat concernant ce projet d'implantation d'un parc éolien.

Je souhaite déménager pour raison professionnelle, je ne peux donc pas car ma maison ne se vendra pas !!!!! Ou je devrais la vendre pour une bouchée de pain !!!! Il est un fait avéré que la décote des biens immobiliers s'élève entre 20 et plus 40 % du prix normal du marché, et il arrive même que les biens deviennent invendables. La jurisprudence va dans ce sens

Pour preuve, le 9 avril 2009, le tribunal de grande instance d'Angers a condamné un vendeur à reverser 20 % du prix de vente de sa maison, à l'acheteur car il avait dissimulé à l'acheteur l'existence du projet éolien.

Mais quand on dit à l'acheteur, qu'un parc éolien va s'installer, la réponse est qu'il ne veut plus acheter (voir PJ). Alors dois-je dire à l'acheteur que des éoliennes seront installées au risque de ne pas vendre ma maison, ou dois-je ne rien dire sous peine d'être condamné par la justice à payer des dommages et intérêts à l'acheteur !!!!! Tout cela pour l'enrichissement personnel des propriétaires terriens qui louent leurs terrains à l'exploitant éolien, ainsi que la commune de Roucourt qui cautionne ce projet en l'acceptant et moyennant quelques milliers d'euros par an en échange. Où est le principe d'égalité dans cela?

Si clairement mon habitation ne se vend pas à son prix, si je suis condamné par un tribunal dans un cas similaire à la jurisprudence du TGI d'Angers du 9 avril 2009, j'irais devant la justice et je me retournerais ainsi contre le conseil municipal et le maire de Roucourt. Car c'est eux qui ont accepté cette implantation des éoliennes. L'avis des habitants n'a pas été entendu !!!!

Les gens, quand ils souhaitent acheter à Roucourt, cherchent le calme et la tranquillité de la campagne, avec la proximité du bois de Lewarde. L'implantation de ce parc éolien fera fuir les futurs acheteurs.

La commune verra ses habitants fuir à cause de l'implantation des éoliennes, plus personne ne viendra acheter sur la commune et habiter le village, c'est la mort de la commune !!!!

Enfin, l'implantation envisagée est inacceptable car elle porte atteinte : à la biodiversité : le parc éolien serait situé sur une voie migratoire reconnue, à proximité immédiate de deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) le bois de Lewarde et le Lac de Cantin, dont l'une est en passe d'être classée en Réserve Naturelle Régionale. L'avifaune, particulièrement diversifiée et abondante sur le secteur, serait inévitablement impactée, dont les cigognes par exemple qui empruntent cette voie migratoire et font halte souvent plusieurs jours, ainsi que les sept espèces de chauves-souris répertoriées. Alors que par ailleurs on dépense des budgets considérables pour la préservation de cette même biodiversité.

à l'intérêt paysager et touristique du site : l'espace envisagé constitue une petite plaine agricole, bordée par une crête boisée, une des rares zones non industrialisée enserrée dans un territoire fortement marqué par l'ancienne activité minière. Plusieurs monuments classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco (Beffroi de Douai, Centre Historique Minier de Lewarde etc) en font aussi une zone où le tourisme est appelé à se développer pour peu qu'on n'en gâche pas l'environnement immédiat.

Le parc éolien serait situé au beau milieu d'une conurbation de 150.000 habitants. Certaines habitations distantes de seulement 640 m, une école à 800 m, un hôpital également tout proche...se trouveraient soumis aux nuisances générées par les bruits et les infrasons. La France autorise les implantations d'éoliennes à 500 mètres des habitations alors que ses voisins européens les éloignent à 1500 mètres, les Etats-Unis à 2500 mètres.

Je note aussi, que cette distance qui était il y a peu de temps de 1500m a été rabaissée à 500m !!!! Pourquoi ????

Le Douaisis est une zone fortement urbanisée, il existe d'autres zones dans le département qui pourrait accueillir des éoliennes sans gênes pour les habitants.

Expéditeur: sabrina

Date: 31 décembre 2015 10:06:38 UTC+I

Destinataire: nicolas sarrazin

Objet: Rép : "D a répondu à votre annonce "Plain pied individuelle" sur Leboncoin.fr

Bonjour,

En ayant visité une autre maison à Roucourt, nous avons découvert qu'un projet d'éoliennes était en cours à proximité de Roucourt.

De ce fait, nous nous voyons dans l'obligation d'annuler la visite de samedi.

Bonne continuation pour la vente.

Cordialement, Kévin D Le 29 décembre 2015 à 21:41, nicolas sarrazin a écrit :

Bonsoir, -,..

Oui, merci pour ces informations ...et de comprendre notre démarche, dans le but d'éviter les visites "touristiques"

Voici notre adresse : 386 rue Marcel leriche a roucourt, la maison n'est pas sur internet, ce sera la dernière de la rue.

Bien cordialement

Envoyé de mon iPad

Le 29 déc. 2015 à 21:23, sabrina d a écrit :

Bonsoir,

Nous sommes propriétaires d'une maison estimée à 220000€ net vendeur. Nos revenus actuels sont de 57 000€ net/an.

Je ne sais pas si c'est ce genre d'informations que vous désirez. Nous avons rendez-vous avec notre banquier jeudi pour voir le financement d'un prêt-relai.

Cordialement,

Le 29 décembre 2015 à 18:53, nicolas sarrazin a écrit : Bonsoir,

Ok pour samedi donc, mais nous aimerions savoir légitimement si de votre côté vous avez des garanties bancaires, pourriez vous nous les préciser par mail.

En effet, Nous prenons des précautions car nous avons eu des visites de personnes qui n'avait pas de garanties. D'avance merci Cordialement

Le 29 déc. 2015 à 13:08, sabrina d a écrit :

Bonjour,

C'est bon pour nous samedi à OhOO.

Pourriez-vous nous donner votre adresse ainsi qu'un numéro de téléphone où vous joindre si besoin ? ,

Merci Cordialement,

Le 29 décembre 2015 à 09:08, nicolas sarrazin a écrit :

Bonjour

Possible pour samedi Oh a 11h Cdt

Envoyé de mon iPad

Le 28 déc. 2015 à 19:54, sabrina d a écrit :

Bonsoir,

Merci pour vos réponses.

Auriez-vous des dispo le mercredi matin ou le jeudi à 9h00 ?

Sinon, samedi matin ?

Cordialement,

Le 28 décembre 2015 à 19:43, nicolas sarrazin a écrit : Bonsoir

Montant mensuel des charges énergétique pour moins de 130 euros comprenant chauffage, production eau chaude, plaques de cuisson.

Montant taxe foncière et impôts locaux pour 700 euros les deux

Concernant vos demandes de visites, pas de disponibilités a vos horaires, possibilités sur le jeudi à voir.

Demande garantie bancaire Bonne soirée

Cdt

Envoyé de mon iPad

Le 28 déc. 2015 à 18:33, DOBR <no.reply@leboncoin.fr> a écrit

Bonsoir,

>

> Nous avons vu votre annonce et la maison pourrait nous
> intéresser.

> Quel est votre coût énergétique mensuel ? Quel est le prix
> de votre taxe foncière ?

> Seriez-vous disponible pour nous faire visiter demain vers

> h00, 15h30 ou mercredi à 14h00 ?

> Merci d'avance pour vos réponses.

>

> Cordialement,

>

> Kévin D

Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 -5 et 6

DEec18 : Courrier de Madame Marie-Madeleine Abdelkader 47 rue de Douai à Cantin
Monsieur le Commissaire enquêteur pour etc...

Je voudrais vous indiquer que je suis contre le projet d'installation des éoliennes

Jamais je n'aurais fait bâtir à Cantin si les éoliennes avaient existé

Cette installation de six importantes machines vont gâcher un paysage exceptionnel

situé entre la forêt de Lewarde et le lac de Cantin et il est absolument

incompréhensible que l'on puisse envisager un tel projet sur un site de verdure entouré
de nombreuses habitations (à moins de 700m d'une école maternelle)

J'espère que ce projet ne verra jamais le jour et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sincères salutations

Observations traitées en thèmes 1 et 6

DEec19 : Courrier de Monsieur Peugniez jean 25 Rue de Roucourt à Cantin

Bonjour Monsieur

Je suis domicilié au 25 rue de Roucourt à Cantin, aux premières loges du projet de parc éolien des Moulins .Je suis très contrarié depuis la connaissance de ce projet ! J'ai choisi il y a 35 ans de faire construire à Cantin, à proximité des lieux travail de mon épouse et moi. Aujourd'hui cette maison, fruit de notre labeur, est en voie d'être dépréciée de façon importante et cela est valable pour la totalité des riverains .

Mon épouse et moi venons de prendre notre retraite et à notre grande tristesse, on va venir nous faire subir une vue permanente de ces immenses machines ,clignotantes bruyantes et génératrices de troubles divers ,compte tenu de leur proximité (perturbations des ondes hertziennes, infrasons reconnus nocifs et anxiogènes) et dégrader notre horizon quotidien et le peu de campagne disponible .Les 6 éoliennes prévues imposeront leurs manèges quasi permanents à la vue depuis ma cuisine ma terrasse ou mon salon 1 147 mètres de haut pour une distance de 650 mètres ça fait un angle de plus de 13 degrés pour un observateur au sol !

J'ai traversé la France et je ne peux pas comprendre l'avènement d'un tel projet dans un milieu aussi urbanisé : Ecoles, hôpital, Mass, Eh pad .La région a contribué et contribue encore à la richesse française : les mines, les industries métallurgiques et chimiques ont déjà beaucoup meurtri notre arrondissement, de grâce, demandez à messieurs nos élus de ne pas cautionner pas ce projet

PS :

La réception TNT depuis les antennes de Liévin est souvent juste .Il y a de fortes chances pour qu'elle devienne difficile voire impossible .Un signal numérique faible perturbé interdit tout décodage (absence de réception)

La proximité de l'hôpital et de son hélicoptère m'interroge aussi sur les risques potentiels.

Le trajet entre le lieu de l'intervention et l'hôpital peut interférer avec le parc éolien 1



Observations traitées en thèmes 1 -5 et 9

DEec20 : Courrier de Madame Claudine Peugniez 25 Rue de Roucourt à Cantin
Madame, Monsieur,

Ma participation à l'évolution-et l'amélioration de notre collectif local, à la fois social et économique, m'amène pour la première fois à manifester à voix haute et à solliciter l'écoute des décideurs sur des doléances concernant l'avenir de notre région et de fait notre avenir personnel.

Convaincus de la nécessité de savoir coopérer au développement durable, nous avons, mon mari et moi-même, débuté notre vie citoyenne à Cantin dans cet état d'esprit qui ne nous a jamais quitté.

Or, à ce jour, notre inquiétude quant au choix cohérent et pertinent du projet d'implantation d'éoliennes dont l'une se situerait à proximité de la rue de Roucourt à Cantin (avec des machines en mouvement de 147 m de hauteur) est réelle.

Le projet d'installation d'éoliennes à 800m de notre lieu de vie nous heurte dans sa mise en œuvre quant au résultat attendu, loin de rejoindre notre projection dans le futur et notre avenir à Cantin.

Nous percevons des incohérences, un intérêt général construit sur une vision certes globale mais en perdant de vue l'intérêt local voire des arguments à caractère paradoxal.

Pour ma part, je formulerai mon premier questionnement comme suit: "**Pourquoi là?**". En effet, le choix de lieu à **proximité d'habitations** me semble avoir été choisi à partir de critères qui m'échappent.

Pour être bref, mes arguments concernent:

Bien sûr, l'impact visuel, auditif et autres nuisances mal voire non connues mais le plus important pour moi, à ce jour, concerne le risque perçu de **l'implantation de plus en plus proximale des habitations sur la santé humaine et en même temps les dommages possibles sur la faune et de fait ,l'équilibre environnemental**

Le choix d'un site dénommé "Les moulins" implantés d'antan, lieudit propice à l'installation d'éoliennes pour des raisons naturelles alors que ce lieu s'urbanise de plus en plus rapproche les domiciles d'engins techniques de plus en plus hauts. **Peut-on réellement mesurer les conséquences d'éoliennes de 150m de hauteur situées à près de 500m d'habitations alors que les inquiétudes énoncées plus haut concernent déjà des éoliennes situées en pleine campagne?**

Mon étonnement aussi du lieu d'implantation proche d'établissements -de soins et lieux de vie, tels que Hôpital, EHPAD et MAS, toujours pour des raisons de qualité de vie acceptable.

Sans perdre de vue, d'autres arguments suivants:

A l'heure où l'avis de chaque citoyen semble compter, je suis étonnée de ne pas pouvoir repérer dans des raisons invoquées par les initiateurs du projet, l'intérêt local au nom d'enjeu national compréhensible **en matière de qualité maintenue, si ce n'est améliorée, de la vie quotidienne**. Si je suis convaincue que l'intérêt général doit primer parfois voire souvent sur l'intérêt personnel, il me semble qu'il ne doit pas non plus entraver la perception d'un bénéfice pour chacun.

Ce qui m'amène aussi à évoquer le risque perçu de devoir peut-être un jour quitter Cantin avec l'inquiétude d'une **dévalorisation de notre bien immobilier**, acquis par des années de travail et choix de vie centré sur notre maison à Cantin. Et de fait, la mesure de l'impact sur la possibilité de négociation équitable d'un autre bien immobilier équivalent, si cela s'avérait nécessaire.

En conclusion, mon souhait serait de m'assurer de votre regard objectif sur la situation perçue par des habitants de Cantin que nous sommes, prêts à évoluer dans des conditions respectueuses de l'environnement et aussi de la population.

J'espère et attend de ce témoignage de ma réelle inquiétude toute votre attention.

Avec mon engagement pour l'amélioration de la qualité de vie, qu'elle soit aussi au bénéfice de la localité dans toutes ses dimensions sociale, économique, et éthique.
Claudine Peugniez



Observations traitées en thèmes 1 -2 -4 et 5

DEec21 : Courrier de Monsieur Guy Jansen 60 Rue de Roucourt à Cantin Monsieur

J'habite rue de Roucourt à Cantin et le projet de parc éolien des Moulins me pose quelques problèmes. En effet étant donné le positionnement de mon habitation, je serai directement impacté par les nuisances engendrées.

D'abord, je suis surpris du choix du site. Celui-ci aurait pu se porter sur un territoire moins peuplé afin d'éviter les désagréments visuels, environ 10000habitants entre Dechy et Guesnain

Au niveau immobilier, la proximité d'un tel parc dévalorisera mon patrimoine de 20 à 40%. Dans certains cas la présence de telles machines rebute totalement d'éventuels acheteurs. Aujourd'hui mon habitation est mon principal bien fruit d'une vie de labeur et d'économies

En termes de santé publique, l'émission d'infrasons (fréquence < 20 hertz) inaudibles, peut provoquer de graves troubles : nausées, migraines... acouphènes

Ainsi dans certains pays, la loi impose des distances de 1500m avec les habitations

Dans ces mêmes pays les programmes éoliens ont été suspendus en attente d'études plus approfondies

Qu'en est-il de la France concernant la distance de 1000m votée par le Sénat et retoquée par l'Assemblée Nationale. Les Français auraient-ils une constitution physique différente des Australiens ou Danois ?

Au registre des nombreux désagréments, ces machines perturbent également la réception de la télévision

La faune a elle aussi à subir ces installations fatales pour les oiseaux et les chauves-souris. Le parc en question n'a-t-il pas été réduit de 8 à 6 machines ! Cette réduction atteste du danger vis-à-vis de la faune volante, à proximité d'espaces naturels comme le bois de Lewarde ou le lac de Cantin

En terme environnemental, faut-il ajouter une nouvelle pollution visuelle dans une région déjà durement touchée par son passé industriel. Je relève également la pollution lumineuse causée par les flashes installés sur les mats et fonctionnant jour et nuit ! La proximité du bois de Lewarde, poumon vert du secteur, me semble également préjudiciable

Je pourrais aussi ajouter le problème de démantèlement de ce parc dans une ou deux décennies, ou son remplacement par des machines plus puissantes, donc plus nuisibles !

Vous comprendrez Monsieur, que je m'oppose fermement à ce projet d'éoliennes sur ce site encore protégé

Veillez agréer Monsieur, mes sincères salutations

Observations traitées en thèmes 1 -3 -4 -5 -6 et 9

DEec22 : Courrier de Monsieur Jean-Claude Lempin 35 Rue de Douai à Cantin Monsieur le commissaire,

Je vivais jusqu'alors une retraite paisible à Cantin.

Chaque soir, quand le temps le permet, je m'installe au fond de mon jardin et j'observe la nature, les oiseaux qui passent, parfois ils sont des milliers.

Maintenant vous me direz je pourrai regarder les éoliennes mais je vous répondrai que cela ne me convient pas du tout.

Je pense que les maires des communes qui ont accepté le projet éolien n'ont pas vraiment réfléchi aux conséquences pour les habitants.

Vous vous rendez compte à moins de 900 m des habitations avec toutes les nuisances que l'on connaît.

Je voulais donc vous dire que je suis fortement opposé au projet.

Veilles agréer, Monsieur le commissaire, l'expression mes sentiments

Jean Claude Lempin :



Observation traitée en thème 1

DEec22a : Courrier de Madame Lempin Arlette 35 Rue de Douai à Cantin

Monsieur le Commissaire

J'habite rue de Douai à Cantin depuis maintenant 15 ans

Je n'avais jusqu'alors qu'à me féliciter de mon choix : Je suis à la campagne et malgré tout près de Douai

Vous pensez bien que le projet éolien ne me convient pas du tout

J'ai 75 ans et je suis persuadée que les nuisances sonores et visuelles vont me gêner

En outre je suis propriétaire de ma maison qui va perdre au moins 30% de sa valeur

La première éolienne sera située à moins de 900m de mon habitation

Est-ce que les communes et l'état ont prévu la compensation financière de cette perte

J'aimerais avoir votre avis sur le sujet

Cordialement

Doublon déjà traité en Pj DEec05

DEec22b : Courrier de Monsieur Christophe Roger 50 Rue de Roucourt à Cantin

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je vous communique le rapport contre le projet éolien « Les Moulins » qui exprime l'opposition au projet précité d'une grande partie des riverains de Cantin

Ce document comporte 3 Pages numérotées de la façon suivante 1/3 2/3 et 3/3

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire l'expression de mes sentiments distingués
Dont acte

DEec 22c : Mémoire du collectif de riverains de Cantin

Contre le projet éolien "Les Moulins" 50 rue de roucourt 59169-CANTIN

Ce document s'inscrit dans la procédure d'enquête publique ouverte le 15/12/2015 concernant la demapde d'autorisation unique d'exploiter déposée par la société "Energie 08" le 19/12/2014 en Préfecture du Nord.

Le projet de parc éolien se situant sur les communes de Cantin, Dechy et Roucourt, au beau milieu d'une conurbation très importante, a surpris totalement la grande majorité des habitants de Cantin et en particulier les riverains que ce Collectif représente et dont les habitations se situent très près de la zone d'étude.

Nous nous posons la question suivante et cela semble tout à fait légitime: pourquoi ce projet à cet endroit ?

Nous avons choisi de vivre, il y a plusieurs décennies, dans cette zone rurale agréable que nous pensions protégée .Malheureusement c'était sans compter avec des intervenants dont les motivations ne concordent pas toujours avec l'intérêt collectif et pour ne pas dire avec l'intérêt public.

Ce projet est un projet d'ordre Privé qui se matérialise par la signature d'un contrat entre un organisme privé et des propriétaires de terrains.

Le seul argument avancé par les acteurs est d'ordre financier et tout citoyen censé appréciera la faiblesse pour ne pas dire le ridicule de la motivation en regard des budgets des communes concernées.

Nos élus et nous le déplorons, ont été particulièrement absents du débat. Deux réunions publiques ont été organisées en 2013 et 2014 et seul le pétitionnaire a répondu aux questions des Cantinois en présentant son catalogue ydillique des bienfaits que procurera la réalisation de l'opération.

Quant à la publicité par voie de presse écrite, par le Web et affichage sur le terrain, celle-ci est totalement défailante et en totale infraction du code de l'environnement en matière d'enquête publique au travers de son article R123-11.

*par voie de presse écrite : une publication dans la voix du nord du 28/11/2015 au lieu de deux et pas de rappel huit jours avant la date d'ouverture de l'enquête publique.

*par le Web sur le site Service public.fr : mise à jour du site enfin de matinée du 14/12 soit la veille de début de l'enquête publique.

*par panneaux d'affichage sur site : 7 panneaux dont 2 situés dans des impasses (Roucourt) Le reste (5 panneaux peu visibles) à la périphérie pour couvrir une surface de 12 Km carré par affichage sur panneau administratif en Mairie :seules les trois

municipalités directement concernées ont respecté le délai règlementaire avec toutefois une remarque pour la mairie de Dechy (affiche collée derrière la porte vitrée d'accès et masquée par le dessin d'une décoration de noel.

En conséquence et ce conformément à la loi, nous demandons la communication de tous les certificats de publicité et souhaitons que Monsieur le Commissaire Enquêteur vérifie sur site l'affichage par panneaux.

Risques sanitaires

En ce qui concerne le projet proprement dit, notre inquiétude se concentre en priorité sur les risques sanitaires mis en évidence par les nombreuses études et publications dans le monde entier et provoqués par les Infrasons (sons inaudibles entre 0 et 20 Hz). Dans le dossier "Etude d'impact", le soumissionnaire évacue le sujet par une phrase lapidaire en affirmant "les aérogénérateurs type Vesta 2 Mwat ne produisent pas d'infrason".

Affirmati on gratuite et sans fondement que nous dénonçons.

La proximité de groupes d'habitations situées à des distances variant de 650mètres à 800 mètres, c'est-à- dire très proche de la zone d'étude nous font penser que l'impact provoqué par ce phénomène en sera d'autant plus dangereux.

Même remarque pour les sons audible, .l'étude sur les sons émergents met en évidence dans le dossier de projet plusieurs dépassements de normes règlementaires (étude d'impact acoustique page 26,27 et 28).

Bien que nous ne soyons pas concernés directement, nous avons remarqué la présence de l'école maternelle de la " Longue Borne" située à environ 800 mètres du parc et non pris en compte dans le dossier de projet.

Nous constatons également la proximité du Centre Hospitalier de Douai ,de l'EPHAD, Marceline Desbordes Valmore et du centre Léonard de Vinci à environ 1200/1300mètres .Plus aucune extension ne sera possible car elle ne peut se faire qu'en direction et en se rapprochant de la zone de projet.

Cette situation est totalement inacceptable et nous la dénonçons fermement Etude de Dangers

*La position de trois éoliennes (E1,E2,E3) situées respectivement à 143, 144 et 252 mètres de la voie ferrée nous interpelle sérieusement. Un aérogénérateur mesure 145 mètre de hauteur et La première question qui vient à l'esprit est celle d'un effondrement possible.

Rappelons que la voie ferrée Douai-Cambrai transporte 10500 passagers par jours sur cet axe (Info Dossier)

Cette question est d'autant plus pertinente que dans le dossier il est précisé que la zone du projet est concernée par des mouvements de terrain ("Mouvement de terrain" page 24).

La DDRM (Direction Départementale des Risques Majeurs) indique que des cavités existent mais que leur positionnement n'est pas connu (Base d'information non à jour selon le pétitionnaire).

Peut-on croire qu'il soit possible d'accepter une telle situation ? Et le respect du principe de précaution ?

Nous demandons à ce que la SNCF soit consultée et donne un avis car rien ne figure dans le dossier

*La modification de l'accès à l'hélistation du centre Hospitalier de Douai, sa faisabilité est subordonnée au respect des conditions de sécurité (voir info DGAC Dossier Accord et Avis).

Nous demandons que soient communiqués les résultats de l'étude de la société "PELAGOS " en charge du dossier selon la DGAC.

Dévaluation Foncière

Un nombre conséquent d'habitations individuelles seront à vue directe sur ce parc éolien étant donné que la future zone d'implantation sera très proche et ne sera masquée par aucun obstacle.

Il est évident qu'une dépréciation du foncier (bâti ou non bâti) en résultera.

Nous ne pouvons accepter un tel préjudice et à quel titre devrions-nous le subir ?

Après examen du dossier de projet "les Moulins" nous ne trouvons aucun intérêt positif pour l'ensemble de la collectivité que nous représentons et plus largement pour l'ensemble des habitants de CANTIN qui, s'il se réalise, bouleversera profondément notre qualité de vie.

En conclusion nous demandons donc." aux autorités compétentes de ne pas valider la demande d'autorisation d'exploiter, d'annuler ce projet ainsi que toutes les demandes d'autorisations qui lui sont attachées.

Le Collectif des riverains de CANTIN Contre le Projet éolien "Les Moulins"

[Doublon déjà traité en Pj DEec13](#)

[DEec23](#) : Courrier de Monsieur et Madame Lenglin Bernard 290 Rue Léon Poutrain à Roucourt

Monsieur le Commissaire enquêteur

Situés à moins de 700m des éventuelles éoliennes, nous sommes inquiets, très inquiets devant les nuisances avérées scientifiquement dans divers pays européens et autres et à leur répercussions sur notre santé. Souffrant de problèmes d'hypertension d'acouphènes, d'insomnie, nous pensons que ceux-ci seront amplifiés avec les installations prévues. Nous avons également fait bâtir à Roucourt pour son cadre et aussi pour nous constituer un patrimoine au cas où nos problèmes physiques nécessiteraient des soins et des hébergements onéreux. Or, il est constaté que la proximité des éoliennes entraînerait une importante moins-value à la revente sinon une

décote importante de notre maison. C'est pourquoi nous souhaitons l'abandon du projet ou le changement de distance. Plus de 1000m serait souhaitable

Confiant dans votre souci de principe de précaution et de prévention concernant nos santés physiques et mentales et en espérant que vous prendrez en compte nos remarques, nous vous prions de croire Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'expression de sentiments les plus respectueux

Observations traitées en thèmes 1 -3 et 4

DEec24 : Lettre ouverte de Monsieur Jean-Marc Dujardin Président FDC59 et Conseiller Régional Nord Pas De Calais

Objet : Projet éolien des moulins

Nos réf :LR+AR -JMD/012016300

Monsieur le Maire,

La Fédération des Chasseurs du Nord est reconnue au titre de la protection de l'environnement, elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et assure la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats .

La Fédération des Chasseurs du Nord s'inquiète du projet éolien « les moulins du douaisis » en cours d'étude sur les communes de Dechy, Cantin, Roucourt. Dans le cadre de sa reconnaissance environnementale, la Fédération des Chasseurs du Nord tient à alerter les municipalités concernées, sur les nuisances générées par les champs éoliens qui portent atteintes aux habitats, à la faune sauvage et également aux usagers riverains.

-Les pâles d'éoliennes sont de véritables danger pour les oiseaux qui ne les distinguent pas lorsqu'elles sont en rotation. De nombreuses collisions sont alors constatées, provoquant une mortalité importante d'oiseaux. Inutile de vous rappeler que vos communes proches du lac de Cantin et des marais de la Sensée se situent sur un couloir de migration, emprunté par de très nombreuses espèces migratrices dès l'automne jusqu' en fin d'hiver. L'installation d'éoliennes sur vos communes constituerait alors, une catastrophe écologique sans nom. Alors que les Chasseurs sont soumis è un plan quantitatif de gestion journalier pour limiter leur prélèvement, les éoliennes provoqueront sans limite, des hécatombes régulières. La perdrix grise, reine des plaines du douaisis et du cambrésis, pourraient aussi payer un lourd tribut par ces éoliennes perturbantes par leur niveau sonore et leur champ magnétique.

-Alors que tout est fait pour préserver les magnifiques paysages de notre Région, ne serait-il pas dommageable d'offrir à vos villages une pollution visuelle par une implantation d'éoliennes inesthétiques ?

-Alors que la réputation du douaisis et du cambrésis s'axe autour de la quiétude et du bon vivre et sur son attrait touristique avec de nombreux campings dans les marais de la Sensée, ne serait-il pas dommage d'offrir aux habitants et aux visiteurs, les nuisances sonores générées par les éoliennes ?

-Accepter un champ éolien, c'est aussi mettre en danger les habitants de la commune par les interférences et les ondes qui pourraient jouer sur leur santé.

-Installer un champ éolien sur la commune, c'est aussi offrir à vos concitoyens, une dépréciation économique de leur patrimoine pouvant atteindre 40%

Autant d'arguments négatifs, qui désavantagent considérablement le développement d'une énergie, même si elle semble propre et inépuisable, dont la capacité de production est infime pour penser objectivement se substituer à nos ressources actuelles

Nous savons que ce projet est en pleine discussion avec une projection de 6 éoliennes. Au regard de tous les aspects négatifs générés par un champ éolien, la Fédération des Chasseurs du Nord qui représente les 26000 Chasseurs du Nord, dont les nombreux Chasseurs du douaisis, du cambrésis et des marais de la Sensée, est tout à fait défavorable à un tel projet et mettra tout en œuvre pour le débouter

La Fédération des Chasseurs du Nord invite les Conseils Municipaux concernés à bien mesurer les avantages et les inconvénients irrémédiables que provoqueront ces 4 éoliennes. Sacrifier notre environnement et la quiétude de vos concitoyens pour compenser la baisse des dotations de l'Etat serait une erreur dramatique et inacceptable.

Vous voudrez bien annexer ce courrier au dossier d'enquête publique en cours sur votre commune.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées

Jean-Marc DUJARDIN
Président FDC59
Conseiller Régional de Nord-Pas de Calais-Picardie
[Doublon déjà traité en Pj CApj12](#)

DEec25 : Courrier de Monsieur Ali Abdelkader 47 Rue de Douai à Cantin
Monsieur le Commissaire Enquêteur

J'ai fait construire une maison face au lac de Cantin, il y a 10 ans et je profite d'un cadre de verdure exceptionnel. Voilà maintenant que l'on va installer six énormes éoliennes à 900m de mon habitation

Au lieu de voir la forêt de Lewarde à l'horizon, il me sera imposé des pales qui tourneront dans le ciel ou il passe des milliers d'oiseaux

Je pense qu'il s'agit d'une erreur inqualifiable et je bien sur contre ce projet D'une part les nuisances vont me gêner et en plus mon patrimoine va perdre 30 à 40% de sa valeur. J'ai donc la ferme intention de réclamer cette perte, éventuellement par une action en justice aux responsables si le projet voit le jour

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles et je vous prie de bien vouloir agréer Monsieur le Commissaire, l'expression de ma considération
Observations traitées en thèmes 1 -4 et 5

DEec26 : Courrier de Monsieur et Madame Bisson Patrick 58 Rue de Roucourt à Cantin

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Résidant rue de Roucourt à Cantin, ma famille et moi-même sommes accablés par le projet des éoliennes. En effet, celles-ci seront trop proches des habitations, ce qui provoquera des nuisances sonores incontestables sans compter des problèmes de santé causés par les infrasons auxquels nous devons faire face. Mon fils et mon épouse rencontrent déjà des problèmes de santé et font l'objet de forts maux de tête. Moi-même, je souffre d'acouphène et d'hypertension. Les éoliennes ne feront qu'aggraver notre santé d'où notre grande inquiétude.

Notre maison, c'est l'effort de toute une vie. Nous nous sommes sacrifiés et travaillons très dur pour cela. Voir sa valeur immobilière chuter de 20% et 40% serait une catastrophe. Qui voudrait acheter notre maison avec des éoliennes juste en face, à moins de 1000 mètres ? C'est invendable.

Nous avons la chance de vivre à la campagne entourés de champs avec ses multiples espèces d'oiseaux et des lapins au fond du jardin. Tout ceci serait remis en cause par l'implantation de ces éoliennes sans compter l'aspect visuel que nous devons subir tous les jours.

Où se trouve l'écologie dans tout cela ?

C'est pourquoi, Monsieur, nous nous opposons au projet des éoliennes des Moulins.

Cordialement

MR et MME BISSON

Observations traitées en thèmes 1 -2 et 4

DEec26a : Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Guesnain Séance du 14 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Maryline LUCAS - Maire, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 8 décembre 2015, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 21

Etajent Présents :

Madame Maryline LUCAS -Maire

Messieurs et Mesdames - AMADEI Corinne – SAENEN Romuald- LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – TAIRA Marylène – DOISY Bernard -CARRE Odilon - CASPERS Mauricette - Adjoints

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothée – FERMEN Claudine - LAMBERT Gaston - PILNIAK Alain -DEFAUQUET Gérald - BEGUE Géraldine – CANIVET Bertrand – DEVRED Sylvain -WILLERVAL Aurore - BAHOU Sauria - EZAHOU!D Mohamed - MAILLARD Jacky - GOLA Eric -MOLLET Eric (à partir du point 4) - Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

Madame HOURIEZ Christelle à Monsieur SAENEN Romuald - Madame MARTIN Nuccia à Madame TAIRA Marylène - Madame HAREL Laurence à Monsieur MAILLARD Jacky Madame DELVINCOURT Sandrine à Monsieur GOLA Eric

Excusés : Madame DUCATILLION Béatrice – Monsieur MOLLET Eric (Jusqu'au point 3)

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

A VIS SUR PROJET DU PARC EOLIEN DIT « LES MOULINS »

Madame le Maire indique que l'enquête publique se déroulera du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016 - Les dossiers soumis à l'enquête sont mis à la disposition du public en Mairie de DECHY, ROUCOURT, CANTIN .

Le projet de parc éolien des Moulins consiste en la construction de six éoliennes de type Vestas V100, d'une hauteur de moyeu de 95 m et d'un diamètre de 100 m (soit 145 m de hauteur totale en bout de pale), et d'un poste de livraison électrique, sur les communes de Dechy, Roucourt et Cantin. Ces six éoliennes sont disposées en bouquet, selon une trame regroupée qui s'éloigne au maximum des habitations côté Dechy et Roucourt.

Ainsi, les premières habitations sont localisées sur la commune de Dechy à une distance de 632 mètres environ de l'éolienne la plus proche (E4) et à 802 m de l'éolienne E1. Les autres habitations les plus proches du projet éolien des Moulins sont celles de Roucourt (638 m de E5 et 1097 m de E2) et Goelzin (lieu-dit Le Lapin des Champs à 794 m de E3).

Le type d'aérogénérateur retenu pour le projet est le modèle V100 du fabricant Vestas. Les pales sont en matériaux composites (résine et fibre de verre), de même que la nacelle qui abrite la génératrice et les systèmes de sécurité. Le mât tubulaire est composé de plusieurs sections en acier, ancrées sur un massif de fondations enterrées. Les six éoliennes du projet sont de couleur blanc-gris, conformément à la

réglementation aéronautique. La puissance unitaire de chaque éolienne est de 2,0 MW, soit une puissance totale du parc éolien de 12 MW

En ce qui concerne Guesnain elle indique que dans la rue de Sartrouville – l'éolienne la plus proche à l'entrée de la Malmaison 2129m

Face à la SSM3 (restaurant d'entreprise) : 1 900 m chemin des Allemands : 1385 m

rue Victor Hugo vers chemin de Roucourt : 1377 m Elle sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal

Vu le dossier établi présenté sous forme de CD-Rom Après en avoir débattu,

A l'unanimité,

Emet un avis défavorable

L'étude d'impact sur l'environnement, permet d'assurer que le projet éolien des Moulins engendre un impact faible sur l'environnement. Toutefois, la commune subit un impact visuel certain qui viendra déprécier le foncier du secteur proche.

Il semble que le projet soit surdimensionné et proche des habitations. Ce qui ne permet pas de dissiper les préoccupations relatives à la santé (infrasons non maîtrisés).

Les impacts socio-économiques sont positifs et variés, notamment concernant la création d'emplois et les retombées financières pour les exploitants agricoles, les communes et leurs groupements. L'implantation des éoliennes ne se situant pas sur la commune – celle-ci ne bénéficiera pas de recettes supplémentaires mais en subira les nuisances.

Le cas échéant, la ville refusera tout accès à partir de la commune pour cheminer vers le parc éolien.

L'implantation du parc éolien à proximité de la trame verte et bleue ainsi que du Centre Hospitalier de DOUAI ne paraît pas logique.

Fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS

Observations traitées en thèmes 1 -6 et 17

DEec27 : Courrier de Madame Cheung Nathalie 380 Rue Léon Poutrain à Roucourt

Monsieur le Préfet

J'ai pris connaissance par voix de presse écrite (« La Voix du Nord » du samedi 28.11.2015) de l'ouverture d'Enquête publique relative au Projet dit « des Moulins » comportant 6 aérogénérateurs (éoliennes) sur les communes de Cantin, Roucourt et Dechy.

Son déroulement est prévu du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016.

Compte-tenu des conditions particulières marquant cette période (Elections régionales, Fêtes de fin d'année), l'efficacité de cette enquête risque d'être impactée négativement par cette situation.

Je suis une riveraine très fortement concernée par ce projet du fait de la situation géographique de mon habitation par rapport à la zone d'emprise du projet.


Le temps réservé à l'accessibilité des dossiers ainsi que la disponibilité du Commissaire- Enquêteur ne me semblent pas adaptés à l'importance de cette opération et à ses enjeux.

En effet, je travaille sur Lille. Je pars très tôt de mon domicile et rentre très tard.

Le peu de créneaux horaires ainsi que les heures durant lesquelles les riverains ont la possibilité de rencontrer le Commissaire-Enquêteur pour lui faire part de leurs remarques pertinentes sur ce projet ne me semblent pas suffisants et équitables pour les individus qui ne disposent pas de tout leur temps (retraités ou personnes à la recherche d'un emploi).

C'est pourquoi, j'en appelle à votre impartialité, équité et bon sens en vous demandant de bien vouloir modifier la durée de cette enquête en la prolongeant d'une à deux semaines.

Ne doutant nullement que vous accorderez toute l'attention nécessaire à ma requête et que vous la prendrez en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Nathalie CHEUNG


Doublon traité en PJ CApj10

Le dépouillement des observations, nous a amenés à les classer selon les thématiques les plus souvent relevées. 19 thèmes ont été retenus. Chaque observation fait l'objet d'un traitement dans au moins un des 19 thèmes, voire à plusieurs reprises dans un thème ou dans 2, 3, et même 4 thèmes. Ainsi **chaque observation aura été analysée et traitée.**

Le résultat de cette analyse se traduit par le tableau ci-après qui donne le classement des différentes observations, contenues dans les remarques, classées par thèmes qui sont :

THEME 1 :

Implantation trop proche :

- Des habitations
- Des écoles
- De l'hôpital

- De l'EHPAD
- De la voie ferrée
- De l'hélistation de l'hôpital

THEME 2 :

Risques sanitaires relatifs à la propagation des sons audibles

- Dépassements des seuils en période nocturne sur plusieurs points

THEME 3 :

Risques sanitaires relatifs à la propagation des infrasons et ondes électromagnétiques provoquant le syndrome éolien

- Application du principe de précaution

THEMES 4 :

Déévaluation foncière des propriétés voisines

THEME 5 :

Impact écologique sur la biodiversité sur

- L'avifaune
- Les chiroptères
- Gene pour les chasseurs

THEME 6 :

Impact visuel et paysager

- Atteinte au patrimoine mondial classé à l'UNESCO

THEME 7 :

Emissions lumineuses des flashes de signalement

THEME 8 :

Problèmes d'ombres portées

THEME 9 :

Impact sur la télédiffusion et téléphone

THEME 10 :

Risques d'effondrements dus à l'instabilité du terrain

- Risques de fuites de lubrifiants

THEME 11 :

Cout de remise en état du site lors de l'arrêt définitif sous-estimé financièrement et écologiquement

THEME 12 :

Mauvaise communication

- Discrétion des élus
- Défauts de publication dans la presse

- Manque d'information du public
- Défauts de publication sur le site de l'autorité compétente

THEME 13 :

Compétence des décisionnaires

- L'éolien n'est pas des compétences obligatoires des Communautés de Communes à fiscalité propre
- Cette compétence n'est pas inscrite aux compétences facultatives ou optionnelles de la CAD

THEME 14 :

Demande d'annulation du projet sans formulation de motif

THEME 15 :

Modification de la durée de l'enquête

THEME 16 :

Approbation du projet aux motifs multiples

THEME 17 :

Contestation du bilan financier d'exploitation

- Contestation du bilan financier pour la population

THEME 18 :

Contestation du contenu du dossier

THEME 19 :

Interrogation sur la préservation des terres agricoles

TABLEAU DES OCCURRENCES CONSTATEES

Code	Pièces Jointes	Thèmes évoqués dans les remarques																		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
CA01e			1	1			1													
CA02e	CApj01	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						
CA03e		1			1	1														
CA04e	CApj02			1	1	1	1												1	
CA05e		1	1	1		1														
	CApj03																		1	
	CApj04																		1	
	CApj05	1		1	1	1	1			1										
CA06e		1	1	1		1														
CA07e		1		1		1														

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT du NORD – DDAU ENERGIE 08

Projet d'exploitation d'un parc éolien de 6 générateurs sur les communes de CANTIN, DECHY et ROUCOURT Lieu-dit « Les Moulins »

DE43e	DEpj20				1	1												1	1
DE44e																		1	
	DEpj21					1	1												
DE45e					1	1													
DE46e				1	1														
DE47e	DEpj22					1	1												
	DEpj23					1												1	
DE48e		1																	
DE49e		1		1		1													
DE50e	DEpj24	1				1	1												
	DEpj25	Courriers traités dans les PJ25a à PJ25ag																	
	DE9j26		1	1	1	1	1					1		1					
RO01e																			1
RO02e			1			1	1	1											
RO03e																			1
RO04e		1		1	1		1												
RO05e						1													
	ROpj01	Doublon déjà traité en Pj CApj03																	
	ROpj02	Doublon déjà traité en Pj CApj04																	
	ROpj03	Doublon déjà traité en Pj CApj12																	
RO06e	ROpj04			1															
RO07e	ROpj05		1			1	1							1					1
RO08e	ROpj06						1												1
RO09e						1													
RO10e	ROpj07	1	1	1	1														1
	ROpj07bis																	1	
RO11e			1																
RO12e		1	1			1													
RO13e	ROpj08	1	1	1	1		1				1	1							
RO14e	ROpj09		1	1	1		1												
RO15e	ROpj10						1												
RO16e	ROpj11													1					1
RO17e							1	1											
RO18e							1												
RO19e	ROpj12																		1
RO20e		1			1	1													
RO21e	ROpj13		1			1								1					
RO22e																			1
RO23e		1																	
RO24e																			1
	ROpj14	Doublon déjà traité en Pj CApj10																	
	ROpj15	1			1														1
	ROpj16	Doublon déjà traité en Pj CApj11																	
DEec01		1					1												
DEec02			1					1											

DEpj25n	1		1																
DEpj25o	1				1	1													
DEpj25p	1																		
DEpj25q	1		1	1	1				1										
DEpj25r					1													1	
DEpj25s	1		1	1	1				1										
DEpj25t	1				1	1													
DEpj25u	1			1	1	1													
DEpj25v	1		1	1															
DEpj25w	1	1	1	1		1													
DEpj25x	1		1		1														1
DEpj25y	1	1	1	1	1	1													
DEpj25z	1				1	1													
DEpj25aa		1			1	1													
DEpj25ab	1		1									1	1						
Depj25ac	Doublon déjà traité en Pj CApj10																		
DEpj25ad	1		1	1		1													
DEpj25ae	1		1	1		1													
DEpj25af	1		1	1		1													
DEpj25ag	1		1	1		1													
Total par themes	88	35	57	65	78	73	4	1	15	9	3	6	2	6	4	16	21	3	9
Total général	495																		

L'ensemble de ces observations classées par thèmes a été soumis au pétitionnaire afin qu'il en commente le contenu et fournisse sa réponse aux interrogations et inquiétudes reprises dans chaque thèmes soit :

THEME 1 :

Implantation trop proche :

- Des habitations
- Des écoles
- De l'hôpital
- De l'EHPAD
- De la voie ferrée
- De l'hélistation de l'hôpital

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant la distance d'implantation
(Thème 1)

Les lieux de vie les plus proches du site sont la frange ouest de Roucourt (une habitation à 638 m d'une éolienne), la pointe sud de Dechy (une habitation à 642 m d'une éolienne) et le lieu-dit Le Lapin des Champs à Cantin (à 794 m d'une éolienne). Les autres habitations sont situées à plus d'un kilomètre de toute éolienne (page 108

de l'étude d'impact).

En France, la réglementation impose une distance de 500 mètres d'éloignement minimum entre une éolienne et une habitation, alors que dans beaucoup d'autres pays, les distances d'éloignement constituent de simples recommandations. Ces distances sont adaptées à chaque projet, en fonction des caractéristiques du site et du modèle des éoliennes édifiées.

À titre d'exemple, en Angleterre et en Belgique, la distance d'éloignement est de 350 mètres, en Allemagne selon les Länder (régions) de 300 mètres à 1500 mètres et de 500 mètres à 2000 mètres aux Etats-Unis, car ce pays possède de très grands espaces et que le nombre d'éoliennes constituant les parcs se compte par dizaines, centaines voire milliers comme pour la ferme éolienne de San Gorgonia Pass avec ses 3218 éoliennes.

L'obligation française d'implanter des éoliennes à plus de 500 mètres des zones destinées à l'habitation s'applique également au centre hospitalier de Douai et son EHPAD ainsi qu'à l'école de la Longue Borne situés respectivement à 2,4 et 1,6 fois la distance minimale imposée.

Concernant l'hélistation du centre hospitalier de DOUAI distante d'environ 1500 mètres du projet éolien, la DGAC a émis un avis favorable en date du 10 juin 2015 après transmission par le maître d'ouvrage d'une étude opérationnelle visant le déplacement de l'axe d'envol de la trouée EST.

La voie ferrée traversant la zone d'étude (ligne TER Cambrai-Douai) a été prise en compte dans le choix d'implantation des éoliennes qui sont toutes situées à plus d'une hauteur de chute (pales comprises) de cette infrastructure. Ainsi, l'étude de danger conclut que les accidents majeurs susceptibles de se produire sont tous acceptables pour l'ensemble du parc éolien des Moulins (page 95).

Avis du commissaire enquêteur :

Les réponses apportées par le pétitionnaire répondent au questionnement du public
Les remarques formulées par comparaison aux législations d'autres pays ne peuvent être prises en compte

Les distances légales d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations et services sont respectées. Il n'appartient pas au commissaire enquêteur de juger du bienfondé d'une législation mais de vérifier sa bonne application

THEME 2 :

Risques sanitaires relatifs à la propagation des sons audibles

- Dépassements des seuils en période nocturne sur plusieurs points

THEME 3 :

Risques sanitaires relatifs à la propagation des infrasons et ondes électromagnétiques provoquant le syndrome éolien

- Application du principe de précaution

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant le bruit, les infrasons, la santé et le principe de précaution préconisé par l'Académie de Médecine

(Thèmes 2 et 3)

Pour commencer, rappelons que les émergences acoustiques des éoliennes sont très strictement encadrées en France (législation la plus conservatrice d'Europe). En effet, la loi oblige à ne pas dépasser une émergence de 5 dB(A) en journée et de 3 dB(A) la nuit par rapport au bruit existant auparavant.

Lors du montage d'un projet, les études menées par les acousticiens professionnels sont étudiées et validées par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le projet éolien des Moulins a fait l'objet d'une étude acoustique menée par le bureau d'études indépendant SOLDATA. Comme cela est précisé dans l'étude, le parc éolien respectera la réglementation française en vigueur. En effet, les éoliennes Vestas V100 qui sont prévues pour le parc des Moulins bénéficient de modes optimisés leur permettant d'adapter leur émissions sonores à toutes les conditions de vent (vitesse, direction...) et ainsi d'éviter les émergences nocturnes ponctuelles qui ont été identifiées par la modélisation à l'extrême Sud de Dechy et à l'extrême Ouest de Roucourt (points de contrôle n°10 et 51).

Les points d'écoutes ont été disposés de manière stratégique au niveau des habitations les plus exposées au parc éolien et ce dans les différentes communes entourant le projet, comme il est possible de le constater dans l'étude acoustique présente dans la première partie du volet technique de l'étude d'impact.

Il est important de noter qu'une nouvelle étude aura lieu après la mise en service des éoliennes. Elle permettra de vérifier les modélisations et de prévoir, le cas échéant, les adaptations nécessaires pour se conformer aux contraintes réglementaires (mise en œuvre des modes optimisés). Cette étude sera transmise à l'inspecteur ICPE, qui garantira ainsi la conformité du parc éolien. Elle pourra également être communiquée par l'administration à toute personne en faisant la demande.

Pour bien comprendre le principe de précaution recommandé par l'Académie de Médecine et évoqué par certains riverains, il convient de se replacer dans le contexte de l'époque où ont été émises ces préconisations. En 2006, l'Académie de Médecine a émis un avis ne liant en aucun cas les infrasons émis par les éoliennes au risque sanitaire que certaines personnes leurs attribuaient. Néanmoins, l'éolien était encore peu développé dans notre pays et, dans l'attente de nouvelles études plus approfondies, l'Académie de Médecine avait en effet préconisé une distance d'implantation de 1500 mètres des premières habitations. Toutefois, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a été saisie en juin 2006 par les ministères en charge de la santé et de l'environnement afin de réaliser une analyse critique de ce rapport. Ainsi, l'AFSSET a produit un rapport en 2008 et un avis relatifs aux effets sanitaires du bruit généré par les éoliennes. Ses conclusions ont été reprises dans un nouveau rapport de l'ANSES (organisme qui a succédé à l'AFSSET) en 2013 qui estime que « les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquences sanitaires directes, tant au niveau de l'appareil auditif que des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons. »

Il faut rappeler que les infrasons sont des sons de fréquence très faible, entre 0 et 20 Hz, inaudibles par l'oreille humaine mais qui peuvent causer des maux si leur intensité est très élevée. Les infrasons de faible intensité sont très fréquents dans notre quotidien. Les éoliennes n'émettent pas elles-mêmes d'infrasons mais partout où le vent souffle et se heurte à un obstacle dur (un bâtiment, un arbre...) un phénomène d'infrason se crée, sans impact sur la santé.

Il y a 50 000 éoliennes dans le monde, dont certaines sont en fonctionnement depuis plus de 20 ans. Aucune donnée sanitaire disponible ne permet d'observer des effets sur la santé liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons générés par les éoliennes.

De plus, une étude scientifique commandée par l'Agence allemande de l'éolien terrestre et relayée le 7 juillet 2015 par l'Office franco-allemand des énergies renouvelables (OFAEnR) a établi qu'il n'y avait aucun lien entre la proximité d'un parc éolien et la gêne des riverains. L'étude présente l'analyse comparée des résultats de quatre recherches psycho-environnementales menées ces dernières années en Allemagne et en Suisse.

En effet, en moyenne, les riverains ne se sentent que « faiblement gênés ou limités dans leurs activités par les éoliennes ». Aucune relation significative entre la distance d'éloignement et la gêne ressentie n'a pu être constatée dans aucune des quatre études. L'acceptabilité et le niveau de gêne vis-à-vis des éoliennes locales dépendent en revanche d'autres facteurs, tels que la participation financière éolienne qui « contribue à une attitude plus positive et à un sentiment de gêne moins important ». Par contre, les deux traits communs des personnes "fortement gênées" sont la vue sur les éoliennes et leur militantisme contre les éoliennes en amont du projet.

Avis du commissaire enquêteur :

La législation française très rigoureuse en matière de bruit fixe les émergences diurnes à 5dB et 3 dB. Celles-ci sont globalement respectées. La technicité des machines en permettant l'optimisation, le pétitionnaire s'engage, conformément à la législation de mettre en œuvre une nouvelle étude après l'installation du parc et de la transmettre à l'inspection ICPE

Concernant les infrasons, en l'état actuel des études scientifiques réalisées, aucune donnée ne permet d'affirmer que les effets négatifs des infrasons sur la santé ne soit attendus après l'édification d'un parc de six éoliennes de 150m de haut et d'une puissance de 2 MW

Les pseudo-études, rapports divers, et avis personnels, circulants sur le net, sans origine vérifiée, peuvent effectivement porter à confusion. Toutefois il en existe plusieurs de source officielle et vérifiée qui atteste effectivement d'effets sur la santé que dans les cas où les seuils d'audition et de perception sont atteints ou dépassés comme le prouve le rapport de « l'Office Franco-Allemand pour les Energies Renouvelables » soutenu par le Ministère de l'Etude du Développement Durable et de l'Energie et Bundesministerium fur Wirtschaft und Energie disponible sur le net sur le site de l'OFAEnR qui, je site :

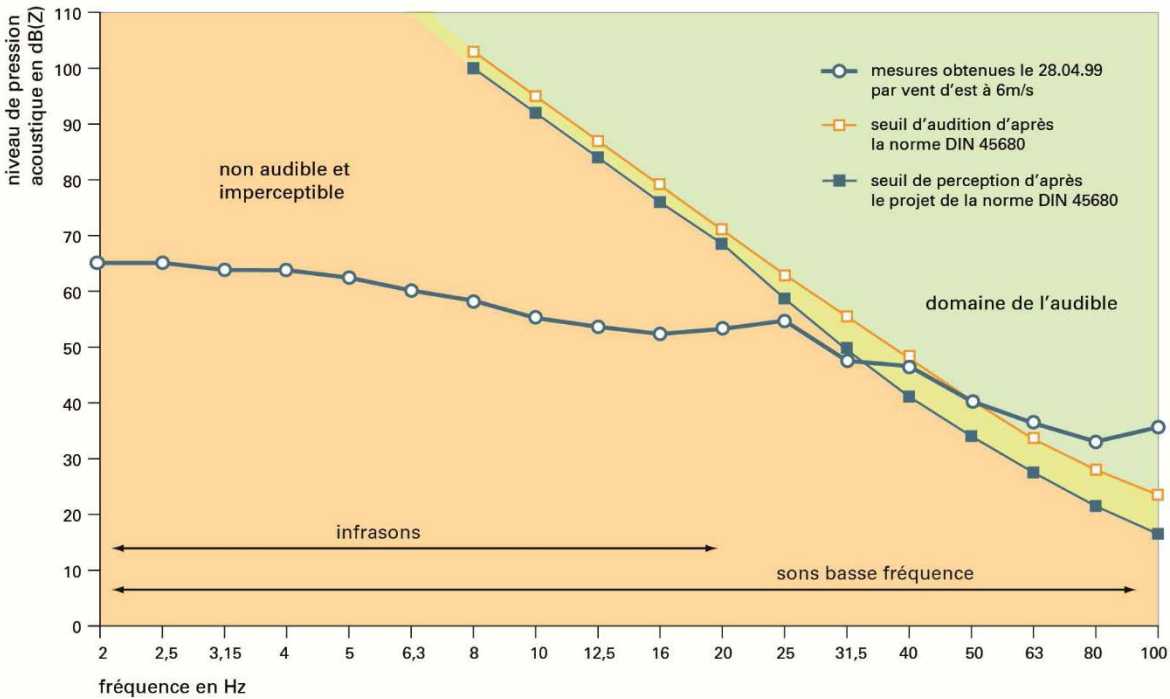
« Chaque mouvement du rotor engendre des turbulences de l'air, donc des bruits dans

tous les domaines de fréquences. Comme les pales des éoliennes sont très grandes et tournent lentement, elles sont à l'origine de nuisances sonores néanmoins bien moins importantes que celles produites par la rotation rapide des hélices. Les vibrations des pales et du mât d'une éolienne génèrent des ondes basses fréquences. Les nouveaux types d'éoliennes, dont les pales orientées face au vent se situent devant le mât, produisent moins d'infrasons que les anciennes installations, qui possédaient des pales situées der-rière le mât et se retrouvaient régulièrement à l'abri du vent.

L'Office bavarois de protection de l'environnement (2000) a mené une étude de longue durée sur la quantité de bruit émis par une éolienne de 1 mégawatt (de type Nordex N54), à Wigginsbach près de Kempten.

Le tableau 2 et la figure 5 résument les principaux résultats. L'étude est parvenue à la conclusion « qu'en matière d'infrasons, l'émission sonore due aux éoliennes est nettement inférieure à la limite de perception auditive de l'Homme et ne provoque donc aucune nuisance » 8. On a par ailleurs constaté que les infrasons produits par le vent étaient nettement plus forts que ceux engendrés uniquement par l'éolienne.

Vitesse du vent	Niveau de pression acoustique ⁹ [dB(Z)] ¹⁰ pour une fréquence ¹¹ de				
	8 Hz	10 Hz	12,5 Hz	16 Hz	20 Hz
6 m/s petite brise : la majorité des bruits mesurés proviennent de	58 dB(Z) ¹²	55 dB(Z)	54 dB(Z)	52 dB(Z)	53 dB(Z)
15 m/s grand vent : la majorité des bruits mesurés proviennent du vent	75 dB(Z)	74 dB(Z)	73 dB(Z)	72 dB(Z)	70 dB(Z)



L'éolienne étudiée produit des ondes sonores, qu'un homme debout sur un balcon à une distance de 250 mètres, ne peut entendre que si elles excèdent 40 Hertz. Dans ce cas, les infrasons ne sont pas perceptibles : ils se situent sous les seuils d'audition et de perception⁸.

L'évaluation d'autres recherches démontrent également que les éoliennes produisent des infrasons si- tués bien en-dessous des seuils d'audition et de perception.

Suite aux mesures effectuées aux environs d'une éolienne de 1,5 mégawatt (immiscions sonores) du parc de Hohen Pritz, on est parvenu à la conclusion que le seuil d'audition du domaine des infrasons est loin d'être atteint à une distance de 600 mètres. On ne perçoit pas de différence notable entre le mode de fonctionnement « éolienne en marche » et les bruits de fond persistants lorsque l'éolienne est à l'arrêt (pour le type Südwind S 77).

Une étude danoise sur les données de divers parcs éoliens (48 grandes et petites installations de puissance comprise entre 80 kW et 3,6 MW) aboutit à la conclusion suivante : « Certes les éoliennes émettent des infrasons, mais leur niveau sonore est faible si l'on considère la sensibilité de l'Homme à de telles fréquences. Même proche de l'installation, le niveau de pression acoustique créé par les éoliennes reste bien inférieur au seuil auditif normal. Nous ne pouvons donc pas considérer les infrasons produits par les installations éoliennes de même type et de même taille que celles étudiées comme un problème

Des mesures récentes effectuées par l'Office bavarois de l'environnement confirment une nouvelle fois que les infrasons relevés à proximité d'éoliennes modernes sont nettement inférieurs aux seuils d'audition et de perception (immiscions sonores).

Par ailleurs, des mesures récentes effectuées par l'Office bavarois de l'environnement ainsi qu'une étude australienne montrent que les éoliennes n'ont pas d'incidence significative sur l'intensité des immiscions infrasonores. En milieu rural, les infrasons sont essentiellement dus au vent, alors que les installations techniques ou les véhicules en sont les principales sources en milieu urbain.

Aspects juridiques

D'après le projet de la norme DIN 45680 4, les infrasons peuvent conduire à des nuisances lorsque le niveau du seuil de perception humaine est dépassé. Cette limite est loin d'être atteinte par les éoliennes.

Plusieurs tribunaux ont déjà abordé la question des infrasons. Pour résumer, le tribunal administratif de Wurtzbourg est parvenu à la conclusion que : « d'ailleurs, il n'y a pas encore de preuves scientifiques suffisamment avérées pour prétendre que les immiscions infrasonores provenant des éoliennes aient un effet nuisible sur l'Homme. L'obligation de l'État de protéger la santé, garantie par l'alinéa 1 de l'article 2 du GG*, n'exige pas de mettre en œuvre tous les dispositifs concevables tant qu'il n'y a pas de connaissances scientifiques suffisantes sur ces impacts complexes. Par conséquent, le législateur n'est pas obligé à durcir (ou à fixer pour la première fois) la valeur limite de protection vis-à-vis des immiscions, à propos desquelles nous ne disposons d'aucune connaissance scientifique fiable sur les effets nuisibles pour la santé. » (Arrêt du tribunal administratif de Wurtzbourg du 7 juin 2011, AZ W 4 K 10.754)

*Grundgesetz = Loi fondamentale

Bilan

Puisque les éoliennes génèrent des infrasons aux alentours des installations

(immiscions sonores) qui se limitent à des niveaux sonores nettement inférieurs aux seuils d'audition et de perception, les éoliennes n'ont – au regard des connaissances scientifiques actuelles – pas d'effet nuisible sur l'Homme en termes d'émissions d'infrasons. Pour les infrasons, des effets sur la santé n'ont été démontrés que dans les cas où les seuils d'audition et de perception ont été dépassés. Il n'existe en revanche aucune preuve en ce qui concerne les infrasons inférieurs à ces seuils.

L'état actuel (constaté) de ces études ne permet pas une analyse objective en la matière et donc mon avis sera neutre

THEME 4 :

Dévaluation foncière des propriétés voisines

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant la dépréciation de la valeur immobilière des biens

(Thème 4)

Aucune étude n'étaye la crainte d'une éventuelle baisse de la valeur immobilière des biens alors, qu'à contrario, plusieurs études confirment que les éoliennes sont bénéfiques aux collectivités accueillantes (voir paragraphe 2.10 pages 106 et 107 de l'étude d'impact). Ainsi, la présence d'un parc éolien sur le territoire d'une commune s'accompagne automatiquement de retombées directes et indirectes pour cette dernière. Peuvent par exemple être citées les mesures compensatoires ou encore les retombées fiscales et économiques qui permettent aux communes d'améliorer la qualité des services collectifs sans augmenter les impôts locaux. Ces aspects sont souvent privilégiés par les ménages primo-accédants à la recherche d'un cadre de vie plus agréable. Par ailleurs, de plus en plus de personnes en France souhaitent s'installer dans des communes « vertes » respectueuses de l'environnement et qui participent à des projets écologiques innovants.

La valeur de l'immobilier dépend de nombreux critères (activité économique de la zone, possibilité d'emploi local, cycle économique à l'échelle nationale, état global du marché du logement, valeur de la maison et évolution de cette valeur, localisation de la maison dans la commune...). L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien. Elle ne joue que sur les éléments subjectifs (beauté du paysage, coup de cœur ...) qui peuvent varier d'une personne à l'autre. Certains considèrent la présence d'un parc éolien comme un « plus », d'autres pas.

Certains exemples précis relayés par la presse locale attestent également que la visibilité d'éoliennes n'a pas d'impact sur une possible désaffection d'un territoire. Ainsi, l'article le plus récent publié dans la Voix du Nord le 9 juillet 2015 montre que la présence de 70 éoliennes dans le Frugeois n'a pas influencé la vente des terrains. « Il y a eu une cinquantaine de dépôts de permis de construire, preuve que les éoliennes ne font pas fuir, bien au contraire », constate le maire de Coupelle-Vieille où les nouvelles constructions cohabitent avec une trentaine d'éoliennes, côté rue comme côté jardin.

Dans la mesure où aucun élément tangible ne prouve l'existence d'une réelle baisse du prix de l'immobilier, aucun dédommagement financier pour les particuliers n'est prévu à ce titre.

A ce jour et à notre connaissance, aucune décision de jurisprudence n'a constaté que la présence d'un parc éolien entraînait une dépréciation mécanique de la valeur des maisons environnantes.

Les décisions existantes en la matière portent sur l'obligation d'information précontractuelle du vendeur. C'est le cas de l'arrêt de la Cour d'appel d'Angers du 8 juin 2010 qui a retenu que les vendeurs avaient, en taisant l'existence du projet de création d'un parc éolien à proximité de leur propriété, commis une réticence dolosive dont ils devaient réparation. Les vendeurs ont été condamnés à payer une somme de 18 000 euros correspondant, non à la dévalorisation de la maison objet de la vente, mais à la clause pénale insérée dans la promesse de vente devant être versée à la partie non fautive en cas d'absence de réitération de la vente en la forme authentique du fait du désaccord des parties sur le prix de la vente.

Par un arrêt du 28 juillet 2015, la Cour d'appel de Montpellier a infirmé le jugement du TGI de Montpellier du 17 juin 2013 qui avait condamné la société La Compagnie du vent à démonter des éoliennes et à payer des dommages et intérêts. La Cour a relevé d'office son incompétence pour connaître de cette demande en démolition d'éoliennes au motif que « l'action portée devant le juge judiciaire en ce qu'elle tend à obtenir le démontage et l'enlèvement d'éoliennes, et non pas seulement à solliciter des dommages-intérêts (...) implique une immixtion dans l'exercice d'une police administrative spéciale en matière de production énergétique, en l'amenant à substituer sa propre appréciation à celle que l'autorité administrative aurait déjà portée (...) voire à priver d'effet les autorisations que cette autorité a délivrées ».

Avis du commissaire enquêteur :

La dévalorisation de l'immobilier avancée n'est étayée par aucune étude ou document de professionnels

Je considère que cet impact reste à démontrer

THEME 5 :

Impact écologique sur la biodiversité sur

- L'avifaune
- Les chiroptères
- Gène pour les chasseurs

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant l'impact écologique sur la biodiversité

(Thème 5 L'avifaune, les chiroptères et la gêne pour les chasseurs)

Tout d'abord, on constate que le projet éolien est situé dans une zone agricole, marquée par l'activité humaine (grands cultures intensives, passage d'une voie ferrée et de lignes haute tension, proximité d'une zone d'activité, etc.). Ainsi, la présence aux alentours de

quelques zones naturelles reconnues (lac de Cantin, bois de Lewarde et d'Erchin) ne change pas l'occupation même du secteur où seront implantées les éoliennes.

A ce propos, on notera que si le Schéma régional éolien (SRE) du Nord-Pas-de-Calais indique effectivement qu'il faut éviter les zones naturelles (qui ne représentent que 12 % du territoire), il ne vise en aucun cas les zones agricoles (qui représentent plus de 67 % de la surface régionale selon les données Agreste SAA 2010).

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), arrêté par le Préfet de région le 16 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014, indique qu'aucune trame verte ou bleue ne traverse le site d'implantation (cf. étude écologique tome 1 page 21). De plus, si des axes migratoires importants sont situés dans l'aire d'étude éloignée (vallée de la Scarpe et de l'Escaut, vallée de la Sensée), ils ne concernent pas directement la zone d'implantation. Le choix du site prend donc bien en compte le contexte écologique environnant en évitant justement les zones les plus sensibles (comme les couloirs migratoires majeurs mentionnés par certains chasseurs). L'intégrité des trames vertes et bleues identifiées dans le SRCE est préservée (et les investissements effectués par la CAD pour restaurer ces connectivités écologiques ne sont pas vains ni remis en cause par l'implantation à venir des éoliennes du parc des Moulins !).

A ce titre, l'avis de l'autorité environnementale en date du 16 septembre 2015 précise que « le site éolien est identifié en dehors des sites majeurs sur le plan des connexions biologiques et en dehors des principaux sites ornithologiques connus en Nord-Pas-de-Calais ». Il conclut également que « l'analyse complète et exhaustive de l'état initial a permis au demandeur de synthétiser les enjeux et contraintes du périmètre d'étude pour retenir l'implantation qui s'impose au regard notamment des axes de déplacement des Laridés ».

Concernant les chauves-souris, l'association SOS Nature Douaisis évoque un rapport du bureau d'études Biotope, effectué à la demande de la société SITA Nord (gestionnaire de la décharge de Lewarde notamment), pour montrer la richesse des bois d'Erchin et de Lewarde. Cette richesse des boisements n'est pas occultée dans l'étude écologique, au contraire, puisque le rapport mentionne la ZNIEFF de type 1 qui couvre les bois d'Erchin, de la Garenne et de Lewarde. Cependant, il convient de remarquer que l'étude mentionnée par SOS Nature Douaisis correspond à un inventaire réalisé pour l'extension de la décharge de Lewarde sur une zone humide, donc qu'elle ne s'intéresse absolument pas à ce qui pourrait se passer à l'ouest des Monts Saint-Rémi, c'est-à-dire au niveau de la zone d'implantation du parc éolien. L'étude écologique montre quant à elle des relevés précis de l'activité chiroptérologique sur le site et en déduit que les risques de mortalité et de dérangement sont faibles. Enfin, on notera que la DREAL a jugé suffisants les éléments bibliographiques relatifs aux chauves-souris fournis dans l'étude (elle n'a pas mentionné cette étude conduite pour SITA Nord dans les éléments à prendre en compte).

Concernant les oiseaux, il faut savoir que plusieurs associations ont été consultées par le bureau d'études AXECO afin de réunir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du fonctionnement écologique du site d'implantation (RAIN, GON, etc.). De plus, des échanges ont eu lieu avec le service « Milieux naturels » de la DREAL

Nord-Pas-de-Calais, et notamment avec M. François Gabillard, qui possède une connaissance très précise de ce secteur (et notamment du lac de Cantin). Les informations fournies dans le dossier ont donc été jugées satisfaisantes par les services de l'Etat.

D'un point de vue méthodologique, il est impossible d'intégrer à l'étude des flux de Laridés des informations collectées de manière aléatoire sur le lac de Cantin. En effet, il faut que les protocoles de recherche soient homogènes si l'on veut obtenir des résultats interprétables. Ainsi, les chiffres avancés par l'association SOS Nature Douaisis ne peuvent être simplement mis en regard des données de l'étude récoltées et traitées scientifiquement par le bureau d'études AXECO.

A ce propos, on notera que ces experts sont basés à Cassel, dans le département du Nord. S'ils ne sont pas localisés juste à côté du site, ils n'en restent pas moins des experts locaux. C'est la réponse qui a déjà été apportée aux membres de l'association lorsqu'ils avaient été rencontrés en mairie de Roucourt. De plus, comme le bureau d'études Airele avait déjà réalisé le schéma éolien de la CAD, il aurait été accusé de partialité s'il avait été retenu pour l'étude du projet des Moulins...

Enfin, on notera que toute la démarche de développement du projet a respecté les principes de la doctrine « Eviter – Réduire – Compenser » (ERC). Les principales sensibilités ont été prises en compte lors de la conception du projet, grâce à une ensemble de mesures d'évitement et de réduction (voir notamment page 120 de l'étude d'impact et pages 37-39 de l'étude écologique) :

- *passage de 8 à 6 éoliennes ;*
- *abaissement de la hauteur des éoliennes de 180 à 150 mètres en bout de pale ;*
- *évitement de la zone sud de l'aire d'étude pour s'éloigner du flux principal des Laridés ;*
- *évitement des principales zones de stationnement migratoires et hivernaux ;*
- *espacement d'au moins 600 mètres entre les mâts des éoliennes pour atténuer le risque de collision pour les oiseaux traversant le parc éolien.*

Au sujet de la mesure mise en place pour réduire les risques de perturbation des flux journaliers de Laridés observés sur le site, plusieurs points méritent d'être précisés. Tout d'abord, cette mesure a été définie en concertation étroite avec les services de l'Etat (et notamment avec le service « Milieux naturels » de la DREAL mentionné précédemment), sur la base d'un protocole scientifique rigoureux. Elle a pour objectif de prendre en compte les déplacements des oiseaux entre les dortoirs (vallée de la Sensée, lac de Cantin, etc.) et les zones d'alimentation (zones urbaines, décharge de Lewarde, etc.) en adaptant le fonctionnement des éoliennes lors des périodes les plus à risque. Ainsi, l'optimisation proposée permet d'éviter toute perturbation sur 80 % minimum du flux d'oiseaux, ce qui entraîne une diminution d'autant plus forte des risques de mortalité. Le raisonnement de l'association SOS Nature Douaisis est sur ce point erroné. En effet, si seuls 20 % du flux passent pendant que les éoliennes fonctionnent normalement, cela ne signifie en aucun cas que tous ces oiseaux entreront en collision avec les éoliennes ! Le risque de collision est très modéré du fait de l'espacement conséquent entre les éoliennes (plus de 550 mètres), comme le montrent les études bibliographiques des suivis de parcs éoliens en fonctionnement.

Rappelons à ce titre que les Laridés sont des espèces opportunistes et inféodées aux activités humaines (ils se nourrissent sur les décharges ou suivent les tracteurs dans les champs), qui peuvent donc s'adapter aux modifications de leur environnement.

L'ensemble de ces mesures d'évitement et de réduction profiteront à toutes les espèces fréquentant le site et ses abords (et pas seulement aux Laridés). De plus, les mesures de compensation sont prévues dans les marais de Dechy afin de renforcer la fonctionnalité écologique de ces milieux naturels, en particulier pour les oiseaux d'eau (ce qui sera d'ailleurs profitable pour les chasseurs). Dans son ensemble, le projet apparaît donc bénéfique pour la biodiversité.

Avis du commissaire enquêteur :

Le gibier ne sera menacé que pendant la phase des travaux et reprendra ses habitudes en s'appropriant le nouvel environnement. Les mesures d'évitement qui seront prises pour les oiseaux et chiroptères sont appropriées et en cas de problème des dispositifs pour éviter les collisions sont envisagées.

L'autorité environnementale (DREAL) a jugé le dossier suffisamment complet en la matière

L'ensemble des observations du public concernant la préservation de la faune y sont traitées

La société Wpd a prévu des mesures compensatoires dans les Marais de Dechy lieu de transition et nourrissage partiel de l'avifaune locale. Ces mesures serviront à renforcer la fonction écologique de ces milieux naturels

Tout en tenant compte de la sensibilité du site du projet, j'estime adaptées les mesures prévues par le maître d'ouvrage pour éviter les impacts sur la biodiversité animale

THEME 6 :

Impact visuel et paysager

- Atteinte au patrimoine mondial classé à l'UNESCO

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant l'impact visuel et paysager

(Thème 6 Atteinte au patrimoine mondial classé à l'UNESCO)

Tout d'abord, il semble inutile d'apporter des réponses plus détaillées aux observations relatives à l'aspect esthétique des éoliennes ou au choix du site d'implantation, car ces aspects sont expliqués en détail dans l'étude paysagère et dans l'étude d'impact.

Cependant, plusieurs remarques portent sur le classement des beffrois de Belgique et de France et de l'ancien bassin minier au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En premier lieu, il convient de noter que la prise en compte du patrimoine protégé a été vérifiée par les services de l'Etat, et notamment au cours des nombreux échanges préalables

avec Mme Coppin du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP).

A ce titre, l'avis de l'autorité environnementale en date du 16 septembre 2015 précise que « l'analyse est réalisée à partir de documents clairs et synthétiques et [que] le dossier est bien présenté ». Cet avis conclut qu'« au regard du dossier, le projet ne semble pas très impactant par rapport aux principaux lieux de patrimoine des biens protégés par le classement UNESCO du bassin minier ou proposés au classement au titre des sites. »

Concernant les beffrois et en particulier celui de Douai, l'étude prend bien en compte cet élément emblématique, puisqu'une simulation visuelle a même été réalisée à son sommet (cf. page 98 du volet paysager). L'étude paysagère conclut que le parc éolien ne vient pas perturber les vues depuis le beffroi puisque les éoliennes se situent en périphérie du champ visuel. Les éventuelles covisibilités lointaines sont également étudiées à l'aide de photomontages.

Cependant, les vues sur le beffroi de Douai depuis l'Est sont limitées, compte tenu notamment de l'éloignement et de la présence d'une frange urbaine dense (zone d'activité, CHU de Douai, etc.). Le caractère patrimonial du beffroi de Douai s'apprécie bien mieux depuis ses abords immédiats !

Concernant l'ancien bassin minier, on constate que les différents éléments protégés par l'inscription à la liste du patrimoine mondial le sont au titre des « paysages culturels évolutifs vivants ». Cette catégorie de la liste de l'UNESCO comporte essentiellement des unités paysagères dont l'évolution rapide à une époque (au moment du développement des mines aux XIXe et XXe siècles) a engendré des paysages nouveaux et témoigne d'une forte influence culturelle.

Cependant, l'évolution de ces territoires n'est pas figée par le classement UNESCO. Au contraire, le projet éolien des Moulins participe à la transition énergétique de l'ancien bassin minier : autrefois on exploitait les ressources du sous-sol, aujourd'hui on exploite la richesse du vent !

Le choix d'implantation du projet permet aussi de préserver la mémoire vivante de ce bien culturel inscrit à l'UNESCO. Par exemple, une attention particulière a été portée au Musée de la Mine à Lewarde, d'où les éoliennes ne seront pas visibles.

Avis du commissaire enquêteur :

L'impact visuel d'un parc éolien dans un paysage est indéniable. L'appréciation de son intégration paysagère, malgré les études, photomontage et autres techniques de mesure d'impact, reste subjective et liée aux sensibilités de chacun ainsi qu'à son degré d'implication (habiter à proximité d'un parc éolien ne concerne pas l'individu de la même façon que celui qui en est éloigné)

L'analyse de l'état initial de l'étude d'impact sur la covisibilité et de son résumé non technique prennent bien en compte l'ensemble du patrimoine classé ou inscrit du secteur et mettent en évidence les sites et secteur à enjeux. Il est indéniable que le paysage évoluera en cas de réalisation du projet, mais la variante retenue, après avis des services de l'état prend bien en compte ce volet et l'impact sur le patrimoine me semble acceptable

En raison du constat que nous héritons du paysage, mais aussi que nous lèguerons aux générations futures, et compte tenu du fait que celui-ci est un bien partagé dont l'évolution est inéluctable, il m'apparaît que le travail produit dans l'étude paysagère de ce projet éolien a visé à réaliser sa meilleure intégration possible, afin de permettre la création de nouveaux paysages grâce à une constructible démarche de composition. En ce sens je considère que le parc présente des covisibilités acceptables avec le paysage culturel évolutif classé par l'UNESCO et contribue à son évolution industrielle, permettant ainsi sa transition des énergies fossiles vers des énergies propres et renouvelables.

THEME 7 :

Emissions lumineuses des flashes de signalement

THEME 8 :

Problèmes d'ombres portées

Réponse du pétitionnaire :**Réponse aux observations concernant les effets stroboscopiques**

(Thèmes 7 et 8 Lumières, flashes et ombres portées)

Le balisage des éoliennes est une obligation réglementaire. Cette partie est développée page 87 de l'étude d'impact. A ce jour, plusieurs alternatives sont à l'étude pour limiter les incidences des signaux lumineux périodiques. Le balisage actuel pourrait en effet être remplacé prochainement par le seul balisage de l'éolienne la plus haute d'un parc ou exclusivement des éoliennes à la périphérie du parc. D'autres solutions techniques sont en cours de développement telles que le balisage intelligent (activation des balises par détection radar des aéronefs) ou l'installation de déflecteurs intégrés au balisage permettant de limiter la diffusion du faisceau vers le bas.

Pour le projet des Moulins, les feux d'obstacles installés seront de type LED, permettant un clignotement progressif plus doux, et les éclats des feux de toutes les machines seront synchronisés, de jour comme de nuit. La réglementation française actuelle ne permettant pas de mettre en place des solutions telles que le réglage de l'intensité en fonction de la visibilité ou le "balisage intelligent", ces dernières solutions ne peuvent donc pas être envisagées à ce stade du projet. L'exploitant s'engage à installer les techniques de balisages les plus respectueuses des riverains connues et conformes à la réglementation au moment de la construction des éoliennes.

La commune de Roucourt et le lieu-dit le Lapin des Champs percevront les ombres portées des éoliennes car ces habitations sont situées à ouest et à l'est des éoliennes. Sont concernées également, dans une moindre mesure, les habitations situées en franges sud de Dechy et de Guesnain, les habitations en bordure ouest de Lewarde, la zone résidentielle des Epis à Douai, ainsi que la frange nord de Goelzin. L'analyse relative aux ombres portées montre des durées d'exposition annuelles très faibles au niveau de ces habitations (< 10 heures), bien inférieures au seuil recommandé de 30 heures par an (page 111 de l'étude d'impact).

Ce calcul théorique, se basant sur un ciel toujours dégagé, un soleil brillant toute la journée, des éoliennes en permanence en fonctionnement et l'absence totale d'obstacles, ne représente pas la durée d'exposition réelle largement inférieure aux cas les plus défavorables présentés dans l'étude d'impact.

Par ailleurs, il est important de préciser que le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie, duquel la réglementation française ICPE en matière d'éolien s'est inspiré, considère que l'ombre portée n'a plus d'effet sur la santé au-delà de 250 mètres. La réglementation française ICPE se base sur les mêmes seuils de référence : l'article 5 de l'arrêté du 26 août 2011 dispose qu'une étude spécifique sur les effets « stroboscopiques » doit être menée si un bâtiment à usage de bureau se situe dans les 250 mètres autour des éoliennes. Enfin, le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010, publié par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer précise page 145 : « Le risque de crises d'épilepsie suite à ce phénomène est parfois invoqué à tort. En effet, une réaction du corps humain ne peut apparaître que si la vitesse de clignotement est supérieure à 2,5 Hertz ce qui correspondrait pour une éolienne à 3 pales à une vitesse de rotation de 50 tours par minute. Les éoliennes actuelles tournent à une vitesse de 9 à 19 tours par minute soit bien en-deçà de ces fréquences. »

Avis du commissaire enquêteur :

Concernant le balisage des machines la société Wpd respecte au mieux les prescriptions avec les techniques utilisables en France actuellement, et s'engage à faire évoluer les dispositifs parallèlement aux évolutions de la législation.

Les nuisances dues aux ombres portées ont fait l'objet de peu de remarques apparemment dues au très faible niveau d'exposition

THEME 9 :

Impact sur la télédiffusion et téléphone

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant les perturbations des ondes TV, radio, téléphone...

(Thème 9)

Le projet éolien des Moulins est situé hors de toute servitude de télécommunication (type PT1, PT2 ou faisceau hertzien). D'une manière générale, la présence d'éoliennes ne gêne pas la transmission des ondes de téléphonie cellulaire et de radiodiffusion FM car leur mode de transmission s'adapte aux obstacles. L'impact sur les ondes des téléphones cellulaires et les ondes de radiodiffusion sera nul.

En revanche, les éoliennes peuvent gêner la transmission des ondes de télévision entre les centres radioélectriques émetteurs et les récepteurs. Le résultat de la perturbation peut prendre différentes formes :

- *une image fantôme, sur la réception analogique, due à des réflexions multiples sur les surfaces fixes des éoliennes (pylônes, rotor et pale immobile);*
- *une impulsion dynamique de la luminosité ou des couleurs, sur la réception analogique, due aux réflexions multiples sur les pales des éoliennes en mouvement ;*
- *une perte complète de l'image sur la réception numérique.*

Ces éventuelles dégradations des signaux devront être signalées à la mairie de la commune concernée et seront ensuite transmises à l'exploitant, qui a l'obligation légale d'intervenir et de rétablir à ses frais la bonne réception des signaux (article L. 112-12 du code de la construction et de l'habitation). Face à cette perturbation, des solutions techniques éprouvées existent pour rétablir la qualité initiale de réception TV :

- *la réorientation des antennes vers un émetteur TV qui ne sera pas brouillé par la présence des éoliennes ;*
- *l'installation d'une parabole et d'un adaptateur TNT Sat ;*
- *l'installation d'un site ré-émetteur lorsque la gêne touche plusieurs centaines d'habitants.*

Le choix de la solution la plus adaptée sera effectué par un technicien antenniste spécialisé au moment de la constatation de la gêne.

Avis du commissaire enquêteur :

Les engagements pris par le pétitionnaire me semblent suffisant pour résoudre les problèmes au cas par cas lors de leur apparition

THEME 10 :

Risques d'effondrements dus à l'instabilité du terrain

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant les risques de fuites de lubrifiants et d'effondrements dus à l'instabilité du terrain (Thème 10)

Une éolienne Vestas V100 renferme les quantités suivantes de lubrifiants :

- *120 litres de liquide de refroidissement ;*
- *315 à 405 litres d'huiles selon le type de multiplicateur ;*
- *environ 6 kg de graisses.*

Tous les déchets d'huiles sont considérés comme dangereux et potentiellement fortement polluants pour l'environnement, tant pour le sol que pour l'eau, mais dans le cas du projet éolien des Moulins, les risques de pollution apparaissent très limités grâce aux systèmes

préventifs prévus sur l'éolienne V100 (détecteurs de niveaux de liquide, rétention formée par la nacelle et la structure de l'éolienne). Les stabilisés autour de l'éolienne (plates-formes et chemins) permettent également de limiter la propagation des pollutions accidentelles.

Par rapport aux risques d'effondrement, on rappellera que pour les éoliennes prévues, les descentes de charges sont étudiées spécialement pour répartir le poids sur les différentes parties de la fondation.

De plus, des études de sol poussées seront menées en amont de la construction pour dimensionner les fondations par rapport aux caractéristiques du terrain et notamment au substrat sous-jacent. Des renforcements de sol sont également envisageables pour augmenter la portance. Ainsi, la stabilité des ouvrages sera assurée et il n'existera plus aucun risque d'effondrement de l'éolienne.

On notera à ce propos qu'un contrôle technique des fondations (structure, qualité du béton, etc.) sera obligatoirement effectué au moment de la construction, conformément à l'article R. 111-38 du Code de la construction et de l'habitation.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante (articles R. 563-1 à R. 563-8 du Code de l'environnement, modifiés par le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010, et article D. 563-8-1 du Code de l'environnement, créé par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010). Cette actualisation du zonage sismique réglementaire français en 2010 a été rendue nécessaire par l'évolution des connaissances scientifiques et la mise en place du code européen de construction parasismique, l'Eurocode 8 (EC8). Ce nouveau zonage sismique a été défini à la suite d'études scientifiques d'évaluation de l'aléa sismique, fondée sur une méthode probabiliste, avec une période de retour de référence de 475 ans, conformément aux normes EC8, et prenant en compte l'amélioration de la connaissance de la sismicité historique et des failles sismotectoniques actives, ainsi que de nouvelles données de sismicité instrumentale sur le territoire français.

En ce qui concerne le projet éolien des Moulins, les aérogénérateurs Vestas V100 qui sont présentés dans le dossier seront construits en conformité avec les Eurocodes 8. On note en particulier qu'ils sont conçus selon la norme IEC 61 400, qui fait obligation de démontrer par calcul ou essais la résistance de la structure sous diverses charges, en intégrant des coefficients de sécurité pour tenir compte des incertitudes et des conséquences de la fatigue des matériaux. Ainsi, les éoliennes prévues pour le projet prennent bien en compte le niveau de sismicité du site.

Avis du commissaire enquêteur :

Dont Acte

THEME 11 :

Cout de remise en état du site lors de l'arrêt définitif sous-estimé financièrement et écologiquement

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant le démantèlement et la remise en état du site (Thème 11)

Conformément à l'article R. 553-1 du Code de l'environnement, la mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre du régime des ICPE est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations de démantèlement et de remise en état du site après exploitation. Le montant initial de la garantie financière exigée ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation.

L'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les éoliennes, modifié par un arrêté du 6 novembre 2014, fixe le contenu de ces opérations de démantèlement et remise en état, ainsi que les modalités de détermination et de réactualisation du montant des garanties financières.

Le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'un aérogénérateur, à la remise en état des terrains, ainsi qu'à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés est fixé à 50 000 euros (indexé à la date de mise en service). Le montant de la garantie financière est réactualisé tous les cinq ans par l'exploitant.

Dès la mise en activité de l'installation, l'exploitant transmet au préfet un document attestant la constitution des garanties financières. Dans le cas présent, les garanties financières résulteront de l'engagement écrit d'un établissement de crédit sous forme de cautionnement.

Au terme de l'exploitation du parc éolien, au titre des ICPE, la remise en état du site imposée se traduit par :

- un démantèlement des éoliennes, des postes de livraison et des câbles souterrains autour de ces infrastructures ;*
- une excavation des fondations et un remplacement par des terres sur une profondeur minimale d'1 m (majorités des cas) pour notamment permettre des pratiques agricoles ;*
- une remise en état par décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm et un remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres environnantes.*

Ces dispositions sont les plus sévères appliquées en la matière aux différentes filières de production d'énergie.

Le préfet peut appeler et mettre en œuvre les garanties financières soit en cas de non-exécution par l'exploitant des opérations de démantèlement et remise en état, soit en cas d'ouverture ou de prononcé d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de l'exploitant, soit en cas de disparition de l'exploitant personne morale.

Pour finir, les éoliennes sont recyclables à 90%. Un exemple concret est l'analyse du cycle

de vie des éoliennes Vestas (Life Cycle Assessment of electricity production from a V100-1.8MW Gridstreamer Wind Plant ou encore Life Cycle Assessment of Electricity Production from an onshore V126-3.3 MW Wind Plant). La majeure partie des matériaux non recyclés correspond aux graisses, laques, composants électroniques, quelques alliages et matériaux spécifiques, le tout situé dans la nacelle.

Dans de nombreux pays les pales sont recyclées, après concassage, pour fabriquer du ciment, des thermoplastiques ou encore des isolants thermiques (un exemple parmi d'autres : <http://www.refiber.com/technology.html>). En aucun cas elles ne sont enfouies. Le scénario de recyclage le moins favorable pour les pales est l'incinération dans le but de récupérer de l'énergie.

Avis du commissaire enquêteur :

Concernant les craintes de la population relatives aux opérations de démantèlement, j'estime appropriée la réponse du maître d'ouvrage, d'autant plus que les dispositifs de différents articles du code de l'environnement viennent encadrer le dispositif tant pour les modalités financières que techniques.

THEME 12 :

Mauvaise communication

- Discretion des élus
- Défauts de publication dans la presse
- Manque d'information du public
- Défauts de publication sur le site de l'autorité compétente

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant le manque d'information et de concertation sur le projet et l'enquête publique

(Thème 12)

Comme décrit dans l'étude d'impact page 21, une démarche d'information complète des élus du territoire a été engagée très tôt dans le projet, dès 2010, au moment de l'élaboration des Zones de Développement Eolien (ZDE).

Des réunions avec les maires, adjoints et conseillers ont ensuite été régulièrement organisées aux différentes étapes-clés du projet éolien.

Une première réunion publique d'information a eu lieu en novembre 2013 dans la salle des fêtes de Cantin avec les élus et en présence des habitants des trois communes de Cantin, Dechy et Roucourt. Une seconde réunion publique s'est tenue en octobre 2014 pour présenter le projet retenu. Ces échanges avec la population ont rassemblé au total plus d'une centaine de personnes et ont permis de présenter les principaux enjeux du projet :

- Enjeux identifiés par les experts acousticiens, paysagistes et écologues,
- Photomontages de l'intégration des éoliennes dans le paysage depuis les villages et

hameaux proches,

- *Choix du secteur et schéma d'implantation des éoliennes,*
- *Retombées économiques et mesures compensatoires,*
- *Calendrier prévisionnel et procédure d'instruction du dossier.*

Le projet éolien a aussi régulièrement été mentionné dans les bulletins municipaux ainsi qu'à l'occasion des prises de paroles publiques des maires.

Roucourt

- *La Lettre des Elus, Septembre 2014*
- *Bulletin Municipal n°14, Décembre 2013*
- *La Lettre du Maire, Octobre 2013*

Cantin

- *Petit Cantinois n°116, Novembre 2013*
- *Petit Cantinois n°117, Janvier 2014*
- *Petit Cantinois n°122, Novembre 2014*

Dechy

- *Cérémonie des vœux, 2013 / 2014 / 2015*
- *Le Dechyinois n°01, Janvier 2013*
- *Le Dechyinois n°10, Novembre 2013*
- *Le Dechyinois n°10, Octobre 2014*
- *Le Dechyinois n°09, Octobre 2015*

D'autre part, les riverains se sont aussi exprimés dans le cadre des élections municipales de 2014. Les équipes qui ont été réélues n'avaient pas caché leur soutien au projet éolien porté par la société wpd.

L'ensemble des modalités de l'enquête publique prescrites par l'article R. 123-11 du Code de l'environnement ont été réalisées :

- *L'avis d'enquête publique a été publié le 28 novembre 2015 puis le 15 décembre 2015 dans La Voix du Nord, Le Syndicat Agricole et Nordéclair.*
- *L'avis d'enquête publique a été affiché dans les mairies des communes visées à l'article 6 de l'arrêté du 19 novembre 2015 portant ouverture de l'enquête publique au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.*
- *L'avis d'enquête publique a été publié sur le site internet de la préfecture du Nord.*
- *La société Energie 08 a fait apposer 14 panneaux pour afficher l'avis d'enquête publique sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et dans leurs environs le 28 novembre 2015 dont 10 étaient toujours en place le 26 janvier 2016.*

Par ailleurs, l'enquête publique a été annoncée dans Le Dechyinois n° 09 paru en octobre 2015.

Enfin, les nombreuses observations et pièces jointes portées aux registres d'enquête publique attestent de la large participation du public ainsi que de sa bonne connaissance des

caractéristiques techniques du projet.

Avis du commissaire enquêteur :

Tous les documents cités et plus encore m'ont bien été présentés.
Ils ne sont pas inclus dans le présent dossier afin de ne pas en augmenter considérablement le volume

Les pièces jointes et constatations sur site et mairies m'amène à conclure que l'affichage a été conforme aux prescriptions du code de l'environnement.

THEME 13 :

Compétence des décisionnaires

- L'éolien n'est pas des compétences obligatoires des Communautés de Communes à fiscalité propre
- Cette compétence n'est pas inscrite aux compétences facultatives ou optionnelles de la CAD

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant la compétence des décisionnaires

(Thème 13)

Le schéma territorial éolien relève de la seule initiative de la communauté d'agglomération du Douaisis qui a souhaité, en établissant ce document, créer un outil d'aide à la réflexion dans le cadre de la création de zones de développement de l'éolien (ZDE).

Ce schéma dont l'existence n'est consacrée par aucun texte de la réglementation en vigueur n'a aucune valeur normative mais simple valeur de vœu. Il ne saurait donc être soutenu que la communauté d'agglomération du Douaisis n'était pas compétente pour créer ce schéma.

En tout état de cause, la demande d'autorisation unique déposée par la société Energie 08 pour l'édification et l'exploitation de son parc éolien est dénuée de lien avec les démarches entreprises par la communauté d'agglomération du Douaisis. En revanche, cette demande tient compte schéma régional éolien (SRE) qui constitue l'un des volets du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et qui détermine quelles sont les parties du territoire régional qui sont favorables au développement de l'énergie éolienne conformément aux dispositions de l'article L. 222-1 du Code de l'environnement.

Avis du commissaire enquêteur :

Dont acte

THEME 14 :

Demande d'annulation du projet sans formulation de motif

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant la demande d'annulation du projet

(Thème 14)

L'installation d'éoliennes relève d'une procédure cadrée, transparente et démocratique. La décision finale est prise par le Préfet après enquête publique. L'Etat est le garant de l'intérêt général et il se doit de rester impartial et de ne pas suivre tel ou tel intérêt particulier.

Avis du commissaire enquêteur :

Dont acte

THEME 15 :

Modification de la durée de l'enquête

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant la durée de l'enquête publique

(Thème 15)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-6 du Code de l'environnement, la durée de l'enquête publique ne peut être inférieure à trente jours et ne peut excéder deux mois.

En l'occurrence, l'arrêté du 19 novembre 2015 portant ouverture de l'enquête publique a fixé la durée de l'enquête publique à 40 jours - et non aux 30 jours qui constituent la durée minimale - de manière à s'assurer que la période des fêtes de fin d'année ne nuise pas à la participation du public.

De plus, ainsi que cela a déjà été souligné dans le présent mémoire, compte tenu du nombre de commentaires et de pièces jointes recueillis dans le cadre de l'enquête publique, il ne semble pas contestable que le public a disposé de suffisamment de temps pour formuler ses observations afférentes au projet de parc éolien de la société Energie 08.

Avis du commissaire enquêteur :

Afin d'obtenir une participation maximum du public, en accord avec les services de l'état (DDTM), les permanences du commissaire enquêteur ont été déterminées en dehors :

- Des élections régionales
- Des vacances scolaires
- Des fêtes de fin d'année

Aux principaux jours de repos hebdomadaires (Lundi, Mercredi et Samedi)

Leurs amplitudes horaires sont dictées par les heures habituelles d'ouverture au public des mairies

Ces dispositions permettaient à un maximum de personnes, le désirant, de rencontrer le commissaire enquêteur

Par ailleurs, il était possible de consigner une remarque, ou déposer un courrier, mémoire ou autre sur l'un des 3 registres mis à la disposition du public en mairies de Cantin, Dechy et Roucourt pendant les heures d'ouverture et cela en dehors des permanences du commissaire enquêteur

Ces dispositions ont permis au public de déposer 210 remarques et pièces jointes se traduisant par 495 observations traitées dans ce rapport

Je considère, aux vues du volume de documents recueillis que la participation du publique était très importante, donc la durée de l'enquête suffisante

THEME 16 :

Approbation du projet aux motifs multiples

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant l'approbation du projet

(Thème 16)

Le maître d'ouvrage prend note des observations favorables au projet

Avis du commissaire enquêteur :

Dont acte

THEME 17 :

Contestation du bilan financier d'exploitation

- Contestation du bilan financier pour la population

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant le bilan financier et écologique du projet

(Thème 17)

Certaines observations affirment que les éoliennes ne tournent en moyenne qu'à 20% de leur capacité à cause des aléas du vent et nécessitent ainsi la création de centrales thermiques en soutien pour combler ce manque de production. Cela est bien évidemment faux. L'interconnexion des réseaux au niveau européen permet d'accéder en cas de besoin (notamment en cas d'épisodes de pointe sur le réseau et/ou de faiblesse temporaire de la production éolienne) à d'autres disponibilités énergétiques (l'hydroélectricité en Suisse, l'éolien en Allemagne, ...), ce qui évite de solliciter le cas échéant des moyens de type centrales à charbon sur le territoire national. Le recours aux moyens de production les moins chers est en règle générale recherché. Le recours temporaire aux centrales classiques, même s'il ne peut être écarté, n'est donc pas automatique.

Globalement et sur une période annuelle, tout kWh produit par l'éolien n'est pas un kWh produit par les autres filières. Compte tenu de la forte proportion d'électricité produite à partir d'énergies fossiles en Europe, y compris en base, chaque kWh éolien produit en France (ou ailleurs sur le sol européen) vient donc en pratique se substituer, dans une grande partie des cas, à un kWh qui aurait été obtenu à partir de ces énergies. En 2015, six centrales à charbon ont été fermées en France, diminuant ainsi la puissance installée de cette énergie d'un tiers. L'ensemble de la puissance installée des autres énergies fossile (nucléaire, fioul et gaz) n'a pas évoluée. Dans le même temps, la production d'électricité d'origine éolienne a progressé en 2015 de 23,3 % par rapport à 2014.

Les éoliennes fonctionnent 80% du temps à des régimes variables pour des vitesses comprises entre 14 et 90 km/h. En moyenne les sites français permettent aux éoliennes de produire à leur puissance nominale l'équivalent de 2 200 heures / an, ce qui équivaut à un facteur de charge de 25 %. L'éolien a donc bien un réel intérêt en France et tout particulièrement en région Nord-Pas-de-Calais Picardie où le facteur de charge atteint 26 %.

L'empreinte écologique des éoliennes est très faible, elles ne rejettent aucun polluant atmosphérique ni aucune « particule métallique » pendant toute la durée de leur fonctionnement et les matériaux utilisés pour leur conception sont principalement du béton, des métaux, de la fibre de verre et des composants électroniques non dangereux pour la santé.

Quant à la rentabilité du projet éolien des Moulins, selon les observations des registres, celle-ci est jugée parfois excessive ou bien quasi-nulle. Pour rappel, un business plan est présent dans la partie Description de la demande du Dossier de Demande d'Autorisation Unique (DDAU). Suite aux calculs réalisés avec les données de vent sur site, la production d'électricité annuelle pour ce parc est estimée à 40 millions de kWh.

Dans un contexte où le changement climatique devient visible mais également un sujet au cœur du débat sociétal, la France s'est engagée à faire de la transition énergétique une priorité avec des objectifs ambitieux. Il est ainsi normal qu'aujourd'hui des moyens soient déployés afin d'encourager des énergies alternatives. Le fait que les énergies renouvelables en soient bénéficiaires traduit une priorité politique qui est aussi un impératif environnemental : la transition énergétique.

Le gaz et le charbon ne sont pas des systèmes de production à privilégier principalement à cause de leurs émissions dans l'atmosphère, et quant au nucléaire, il produit certes de l'électricité sans émission de CO2 mais nul ne sait aujourd'hui démanteler « proprement » les centrales ni à quel coût et avec quel argent sans même parler du traitement des déchets ou des risques qui y sont liés (cf. catastrophe de Fukushima, Tchernobyl). Les énergies renouvelables ont donc besoin pour quelques années encore d'un mécanisme de soutien afin d'atteindre leur maturité et assurer une transition énergétique efficace et durable, qui permet d'ores et déjà de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'électricité d'origine éolienne bénéficie ainsi depuis 2001 d'une obligation d'achat à un tarif fixé par décret. Il est actualisé tous les ans en fonction de l'évolution d'un indice des coûts horaires du travail et d'un indice des prix à la production.

Une étude d'octobre 2013 du cabinet E-Cube Strategy Consultants indique que ce mécanisme, comparé aux autres schémas de financement existant en Europe, est le plus

adapté pour permettre le développement de l'éolien tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité.

Les coûts du tarif d'achat sont en effet supportés par les consommateurs d'électricité via la Contribution au service publique de l'électricité (CSPE). Cette dernière n'a pas vocation à financer exclusivement le développement de l'éolien, mais contribue en grande partie au financement de l'énergie solaire (38,7%) et à celui de la péréquation tarifaire dans les zones non interconnectées (19,5%).

En 2016, la CSPE s'élève à 22,5€/MWh consommé, soit pour une consommation de 4,5MWh/an (moyenne nationale des foyers français, tous types de chauffages confondus) environ 101,25€. Or, sur ces 101,25€, seulement 16,9% contribuent au financement de l'éolien, cela représente donc 17,1€ environ par foyer et par an.

Les éoliennes rapportent à l'inverse de l'ordre de 12 000 € par MW (à travers notamment la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) répartis entre les communes, les communautés de communes, le département et la région. En l'occurrence, le parc des Moulins rapporterait au total près de 140 000 euros/an aux collectivités locales (voir tableau page 104 de l'étude d'impact pour la répartition des retombées fiscales).

Au sein de l'étude d'impact sont également prévues des mesures de valorisation du cadre de vie destinées à compenser les impacts du projet éolien. Le montant alloué en vue de la réalisation de ces mesures s'élève à environ 350 000,00€.

L'intérêt économique de l'éolien n'est pas uniquement lié aux retombées financières mais également aux emplois qu'il génère. En France la filière éolienne a créée 2000 emplois nouveaux sur la seule année 2015. A ce jour près de 15 000 personnes travaillent dans la filière regroupant le développement des projets, la conception des éoliennes, la construction des parcs ainsi que leur exploitation et maintenance.

Pour exemple, dans l'Oise, le constructeur d'éoliennes Enercon fabrique des mâts béton, employant 450 personnes sur le site. En Bourgogne, la société France Eole a sauvée l'emploi de 200 personnes en leurs offrant une reconversion dans l'éolien et plus particulièrement dans la création des mâts aciers, notamment utilisés pour les éoliennes Vestas du projet éolien du Chemin d'Avesnes à Iwuy. En Savoie, c'est la société française Poma, connue pour la conception des remontées mécaniques qui ouvre dorénavant son activité à la création d'éoliennes made in France d'ici 2017.

En 2015, la région Nord-Pas-de-Calais Picardie comptait 1 300 emplois dans l'éolien. Par ailleurs, à Amiens le centre de formation WINDLAB initié par la région et dont le maître d'ouvrage est partenaire, forme tous les 6 mois 15 nouveaux techniciens de maintenance directement embauchés à leur sortie par les exploitants de parcs éoliens. Un technicien de maintenance à temps plein est nécessaire pour environ 6 éoliennes en fonctionnement.

Le groupe WPD emploie également 8 personnes dans la région Nord-Pas-de-Calais Picardie et recrute 2 personnes supplémentaires suite à l'ouverture de sa nouvelle agence à Arras dédiée à l'exploitation de ses parcs actuels et futurs dont fait partie le projet des Moulins.

Les perspectives de développement de l'énergie éolienne apparaissent favorables, car la vraie question, c'est que le coût du mégawattheure (MWh) d'éolien terrestre ne cesse de baisser pour s'établir actuellement autour de 70 euros, ce qui est particulièrement compétitif comparé au nucléaire de dernière génération dont le coût est de 120 euros.

Comme l'a précisé la cour des comptes dans son rapport de 2013, le coût de production du mégawattheure nucléaire a ainsi augmenté de 21% entre 2010 et 2013 et cela ne va faire qu'augmenter dans les années à venir (non prise en compte du démantèlement des centrales, traitement des déchets, risques et vétusté des installations, nouvel EPR à Flamanville...).

Avis du commissaire enquêteur :

Généralement les éoliennes terrestres ont un taux de disponibilité compétitif dans les situations de vent de force moyenne fréquemment rencontré, comme ce sera le cas sur le site retenu pour l'implantation du parc éolien projeté.

Le cout d'exploitation et de production serait peu élevé ce qui permettrait à l'éolien terrestre d'être proche de la compétitivité. Malgré son rendement intermittent, il semble également rentable après plusieurs années d'exploitation, ceci en raison du système de tarif d'achat par EDF de l'électricité produite

Les opposants au projet n'apportent pas d'arguments chiffrés à l'appui de leurs dires et de leurs écrits

Il est néanmoins permis de penser qu'en cas de bilan négatif le demandeur ne développerait pas son projet qui dans ce cas serait une aberration

THEME 18 :

Contestation du contenu du dossier

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant le contenu du dossier

(Thème 18)

« Le dossier est de bonne qualité et permet de rendre compte des justifications du projet et de ses impacts potentiels. Il peut être considéré que le projet prend suffisamment en compte les enjeux relatifs à l'insertion environnementale du projet. » Avis de l'Autorité Environnementale en date du 16 septembre 2015.

En l'absence de fond de carte topographique actualisé par l'IGN, certains plans ne font pas état de la route départementale 653, qui permet le contournement de Cantin.

Avis du commissaire enquêteur :

Dont acte

THEME 19 :

Interrogation sur la préservation des terres agricoles

Réponse du pétitionnaire :

Réponse aux observations concernant préservation des terres agricoles

(Thème 19)

Globalement l'éolien est très peu consommateur d'espace (agricole, naturel, etc.). A titre de comparaison, une éolienne occupe en moyenne 1 % de la surface qu'occuperait une installation de même puissance produisant un autre type d'énergie. D'autre part, les activités agricoles peuvent être maintenues entre les éoliennes en fonctionnement.

Pour le projet des Moulins, comme l'indique l'étude d'impact page 99, la surface agricole consommée par les éoliennes sera de l'ordre de 1,7 ha pendant la phase d'exploitation soit 0,34 % de l'espace agricole de la commune de Dechy. Le site retrouvera son état initial en fin d'exploitation du parc éolien.

Avis du commissaire enquêteur :

La réponse du pétitionnaire est probante d'autant que les observations des opposants proviennent de personnes dont les terrains ne sont pas concernés par le projet